

WALHAIN

SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Analyse de la situation existante



MAITRE DE L'OUVRAGE

**Commune de Walhain**Place communale, 1
B - 1457 WALHAIN

AUTEUR DE PROJET

**JNC Agence Wallonne du Paysage
Paysagistes et Urbanistes**Département de J.N.C. International s.a.
Rue du Géant, 2 bte 5
B - 1400 NIVELLES
Tél : 067 / 64 95 00 – Fax 067 / 63 98 00
e-mail : awp@jnc.be**SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL****Rapport d'analyse de la situation existante**Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du
par ordonnance

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Le Collège des bourgmestre et échevins certifie que le présent plan a été déposé à
l'examen du public du au.....
par le Collège

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du
par ordonnance

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

MODIFICATIONS		DATE DE CONSTITUTION :	Octobre 2005
Mise à jour	Août 2006		
	Mars 2007		
	Novembre 2010		

Table des matières

Introduction.....	7
Présentation de l'équipe de conception.....	8
PARTIE I : Analyse de la situation existante de fait.....	9
I.1 Contexte général.....	9
I.1.1 Localisation de la commune	9
I.1.2 Caractéristiques générales de la commune	10
I.1.2.1 Identité historique.....	10
I.1.2.2 Principales caractéristiques administratives et financières.....	12
I.1.2.3 Principales caractéristiques socio-économiques.....	14
I.1.2.4 Jumelage.....	15
I.2 Structure physique	17
I.2.1 Généralités	17
I.2.2 Relief	17
I.2.3 Hydrographie.....	18
I.2.3.1 Généralités	18
I.2.3.2 Les cours d'eau	19
I.2.3.3 Les zones humides	19
I.2.3.4 Inondations.....	19
I.2.3.5 Captages.....	20
I.2.4 Géologie et hydrogéologie.....	20
I.2.4.1 Zone vulnérable des sables bruxelliens	20
I.2.4.1.1 Législation.....	21
I.2.4.2 Genèse et l'histoire de ces formations.....	21
I.2.4.2.1 Le Primaire.....	21
I.2.4.2.2 Le Secondaire.....	23
I.2.4.2.3 Le Tertiaire.....	23
I.2.4.2.4 Le Quaternaire.....	24
I.2.4.2.5 En 2005	25
I.2.4.3 Contraintes karstiques	26
I.2.5 Pédologie/ aptitude des sols.....	26
I.2.6 Climat	28
I.3 Structure naturelle et paysagère	29
I.3.1 Structure naturelle et maillage écologique.....	29
I.3.1.1 Généralités	29
I.3.1.2 Les réserves et les sites Natura 2000.....	30
I.3.1.3 Les fonds de vallées et autres zones humides	31
I.3.1.4 Les arbres, haies et zones boisées	33
I.3.1.5 Les parcs	34
I.3.1.6 Les carrières	35
I.3.1.6.1 Carrières de quartzite.....	35
I.3.1.6.2 Carrières de sable	36
I.3.1.7 La Faune.....	36
I.3.1.8 La sensibilisation et les actions en faveur de l'environnement	37
I.3.2 Risques et menaces potentiels sur l'environnement.....	38
I.3.2.1 Risques naturels	38
I.3.2.2 Appauvrissement de l'écosystème	39
I.3.2.3 Risques liés à l'activité agricole.....	40
I.3.2.4 Nuisances diverses	41
I.3.3 Structure paysagère.....	41
I.3.3.1 Unité visuelle n° 1	43
I.3.3.2 Unité visuelle n°2.....	43
I.3.3.3 Unité visuelle n°3	43
I.3.3.4 Unité visuelle n°4.....	44
I.3.3.5 Unité visuelle n°5.....	44
I.3.3.6 Unité visuelle n°6.....	44

I.3.3.7	Unité visuelle n°7	45
I.3.3.8	Unité visuelle n°8	45
I.3.3.9	Unité visuelle n°9	46
I.3.3.10	Unité visuelle n°10	46
I.3.3.11	Unité visuelle n°11	46
I.3.3.12	Unité visuelle n°12	47
I.3.3.13	Unité visuelle n°13	47
I.3.3.14	Unité visuelle n°14	48
I.3.3.15	Unité visuelle n°15	48
I.3.3.16	Unité visuelle n°16	49
I.3.3.17	Unité visuelle n°17	49
I.3.3.18	Unité visuelle n°18	49
I.3.3.19	Unité visuelle n°19	50
I.3.3.20	Unité visuelle n°20	50
I.3.3.21	Unité visuelle n°21	50
I.3.3.22	Unité visuelle n°22	51
I.3.3.23	Unité visuelle n°23	51
I.3.3.24	Unité visuelle n°24	52
I.3.3.25	Unité visuelle n°25	52
I.3.3.26	Unité visuelle n°26	52
I.3.3.27	Unité visuelle n°27	53
I.3.3.28	Unité visuelle n°28	53
I.3.3.29	Unité visuelle n°29	54
I.3.3.30	Unité visuelle n°30	54
I.3.3.31	Unité visuelle n°31	54
I.3.3.32	Unité visuelle n°32	55
I.3.3.33	Unité visuelle n°33	55
I.3.3.34	Unité visuelle n°34	55
I.3.3.35	Unité visuelle n°35	55
I.3.3.36	Unité visuelle n°36	56
I.3.3.37	Unité visuelle n°37	56
I.3.3.38	Unité visuelle n°38	56
I.3.3.39	Unité visuelle n°39	57
I.3.3.40	Unité visuelle n°40	57
I.3.3.41	Unité visuelle n°41	57
I.3.3.42	Unité visuelle n°42	58
I.3.3.43	Unité visuelle n°43	58
I.3.3.44	Unité visuelle n°44	58
I.3.3.45	Unité visuelle n°45	59
I.3.3.46	Note de synthèse relative à l'analyse paysagère	59
I.4	Structure et caractéristiques du bâti	60
I.4.1	Epoques d'implantation du bâti	60
I.4.2	Typologie du bâti et patrimoine architectural	65
I.4.2.1	Les ensembles bâtis	65
I.4.2.2	Les typologies d'ensembles bâtis	65
I.4.2.3	Le patrimoine monumental	66
I.4.2.3.1	À Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin	67
I.4.2.3.2	À Nil Abbessé	68
I.4.2.3.3	À Nil-saint-Martin	68
I.4.2.3.4	À Tourinnes-Saint-Lambert	69
I.4.2.3.5	À Saint-Lambert	70
I.4.2.3.6	À Lerinnes	70
I.4.2.3.7	À Libersart	71
I.4.2.3.8	À Sart-lez-Walhain	71
I.4.2.3.9	À Walhain-Saint-Paul	71
I.4.2.3.10	À Saint-Paul	72
I.4.2.4	Le patrimoine architectural non monumental, l'architecture traditionnelle	73
I.4.2.5	L'architecture récente et contemporaine	74
I.5	Occupation du sol	76
I.6	Voies de communication et espaces publics	79

I.6.1	Voies de communication	79
I.6.1.1	Réseau routier.....	79
I.6.1.2	Réseau ferroviaire	83
I.6.1.3	Réseau(x) de transport par bus	84
I.6.1.4	Comparaison modale.....	85
I.6.1.5	Réseau cyclable	85
I.6.1.6	Transport aérien	86
I.6.2	Espaces publics	86
I.6.2.1	État sanitaire des voiries.....	86
I.6.2.2	Lisibilité de la structure spatiale et existence de perspectives latérales	87
I.6.2.3	Les places	88
I.6.2.3.1	La place Communale à Walhain.....	89
I.6.2.3.2	La Place Saint-Vincent (Nil-Saint-Vincent).....	90
I.6.2.3.3	La Place Saint-Martin (Nil-Saint-Martin).....	90
I.6.2.3.4	La Place du Tram (Nil).....	91
I.6.2.3.5	La place Clochemerle à Nil	92
I.6.2.4	L'éclairage public.....	93
I.6.2.5	Le mobilier urbain	94
I.6.2.6	L'accessibilité des espaces et bâtiments publics par les personnes à mobilité réduite	94
I.7	Réseaux d'infrastructures techniques	100
I.7.1	Réseau d'égouttage et assainissement	100
I.7.2	Captage, transport et distribution d'eau	101
I.7.3	Production, transport et distribution d'électricité	101
I.7.4	Transport et distribution du gaz naturel	102
I.7.5	Réseaux de télécommunication mobile	102
I.7.6	Récolte et traitement des déchets	102
I.8	Contexte socio-economique.....	104
I.8.1	Population et démographie	104
I.8.1.1	Évolution du nombre d'habitants	104
I.8.1.2	Répartition spatiale de la population	105
I.8.1.3	Structure d'âge	106
I.8.2	Economie et emploi	107
I.8.2.1	Pôles d'emploi proches	109
I.8.2.2	Les entreprises locales.....	110
I.8.2.3	Les commerces locaux	110
I.8.2.4	Les indépendants.....	111
I.8.2.5	Le taux d'emplois locaux	111
I.8.2.6	Les déplacements professionnels	112
I.8.2.7	La demande d'emploi.....	112
I.8.2.8	L'agriculture.....	113
I.8.3	Profil social de la commune.....	113
I.8.3.1	Généralités	113
I.8.3.2	Les ménages.....	113
I.8.3.3	Les revenus.....	114
I.8.3.4	Les ayants-droit au revenu d'intégration sociale	115
I.8.3.5	La population scolaire	115
I.8.3.6	La population étrangère.....	116
PARTIE II :	Analyse de la situation existante de droit.....	117
II.1	Zonage du plan de secteur.....	117
II.1.1	Commentaires généraux	117
II.1.2	Analyse des options du plan	118
II.1.3	Modifications du plan de secteur	120
II.2	Périmètres réglementaires.....	122
II.2.1	Plans communaux d'aménagement.....	122
II.2.2	Plan d'alignement	123
II.2.3	Permis de lotir.....	123
II.2.4	Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR)	124
II.2.5	Sites à réaménager (SAR).....	124

II.2.6	Remembrement	124
II.3	Monuments et sites classés	126
II.3.1	Monuments classés	126
II.3.2	Sites	127
II.3.3	Fouilles	128
II.4	Arbres et haies remarquables	129
II.5	Statuts juridiques	130
II.5.1	Voies de communication	130
II.5.1.1	Axes routiers régionaux	130
II.5.1.2	Axes routiers communaux	130
II.5.1.3	Routes privées	131
II.5.1.4	Voies ferrées	131
II.5.2	Cours d'eau	131
II.5.2.1	Voies navigables	132
II.5.2.2	Cours d'eau non navigables	132
II.5.3	Bois soumis	133
II.6	propriétés publiques et potentiel foncier	134
II.6.1	Propriétés publiques	134
II.6.2	Potentiel foncier en zones urbanisables	135
PARTIE III :	<i>Analyse des documents de planification, de développement et de gestion existants</i>	136
III.1	Documents régionaux	136
III.1.1	Schéma de développement de l'espace régional (SDER)	136
III.1.2	Schéma de directeur cyclable des routes du Brabant wallon	138
III.1.3	Plan provincial de mobilité	138
III.1.4	Plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH)	139
III.2	Documents supra-communaux	140
III.2.1	Schémas de structure des communes voisines	140
III.2.2	Plan intercommunal de Mobilité de Chastre-Gembloux-Perwez-Walhain	141
III.2.3	Contrat de rivière Dyle-Gette	142
III.3	Documents communaux	144
III.3.1	Programme de mise en œuvre des zones d'aménagement différé	144
III.3.2	Programme biennal du logement (ancrage communal)	144
III.3.3	Programmes triennaux des travaux subsidiés	145
PARTIE IV :	<i>Synthèse « AFOM » de la situation existante</i>	147
PARTIE V :	<i>Synthese de l'analyse de la situation existante</i>	153
V.1	Synthèse de la situation existante de fait	153
V.2	Synthèse de la situation existante de droit	157
V.3	Synthèse de l'analyse des documents de planification	158
PARTIE VI :	<i>Diagnostic de la situation de Walhain</i>	159
PARTIE VII :	<i>Bibliographie et sources de documentation</i>	161
PARTIE VIII :	<i>Liste des annexes</i>	164
VIII.1.1	Annexes écrites et photographiques	164
VIII.1.2	Annexes cartographiques	164

INTRODUCTION

La commune de Walhain a souhaité de se doter d'un outil de réflexion pour l'aménagement de son territoire.

Le schéma de structure communal est « *un document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable de l'ensemble du territoire communal*¹ ».

Il est l'occasion d'un large débat entre les acteurs de l'aménagement local autour des questions suivantes :

- comment partager l'utilisation du territoire, patrimoine non renouvelable et peu recyclable ?
- comment rencontrer de manière durable les besoins de tous les habitants ?
- comment gérer qualitativement le cadre de vie ?
- de quelle manière exploiter durablement et, au besoin, protéger les ressources locales.

Le territoire de Walhain fait, en effet, l'objet de demandes d'occupations de différentes natures, par des groupes aux intérêts parfois divergents (agriculteurs, nouveaux habitants, entreprises, gestionnaires de réseaux techniques,...).

La commune éprouve, dès lors, légitimement le besoin de disposer d'un document définissant des orientations claires en la matière, afin de pouvoir répondre de la manière la plus raisonnée, la plus objective et la plus cohérente possible aux sollicitations de ces groupes.

Par sa délibération du 2 août 2004, le Conseil communal a choisi son auteur de projet pour l'élaboration du schéma de structure communal et par sa délibération du 29 mai 2006 pour l'élaboration de l'évaluation environnementale du SSC.

Le présent rapport expose la première partie de l'étude, qui consiste en un « survey » de la situation actuelle de la commune. Il est complété d'un deuxième volume au sein duquel sont définies les options et mesures d'aménagement ainsi que d'un troisième consacré à une évaluation environnementale de ces options et mesures.

Les cinq parties essentielles de ce rapport sont :

- une analyse de la situation existante de fait ;
- une analyse de la situation existante de droit ;
- une analyse des documents de planification, de développement et de gestion existants ;
- une synthèse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces par thème analysé ;
- un diagnostic de l'état de la commune, en guise de conclusion.

Une liste figurant en annexe n° ANX-01 donne au lecteur la signification des abréviations utilisées dans le texte.

¹ Code wallon de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine (CWATUP-2003), art. 16.

PRESENTATION DE L'EQUIPE DE CONCEPTION

La présente étude a été confiée à JNC Agence wallonne du Paysage, qui est le département wallon de la JNC International s.a., bureau d'études actif depuis plus 1968 dans le domaine de l'aménagement de l'espace.

L'équipe qui travaille sur cette mission est composée comme suit :

Direction

Philippe PIETERS, Architecte, Urbaniste, Conseiller en Mobilité et Responsable d'agence

Coordination

Sophie LIESSE, Architecte et Urbaniste

Équipe scientifique

Nicolas CANIVET, Paysagiste

Xavier FRIPIAT, Ingénieur agronome des eaux et forêts et Géomaticien

Pierre LAVENDY, Biologiste et Conseiller en environnement

Équipe administrative

Cristelle WLODARSKI, Paysagiste, Assistante de Direction

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE DE FAIT

I.1 CONTEXTE GENERAL

Sources de données pour cette partie du rapport

- *Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, Crédit communal, 1983.
- Profils financiers de la commune de Waremme, DEXIA, 1998 à 2002.
- Brochure d'informations « *Walhain, ma commune* », Commune de Walhain, 2004.
- Site internet « <http://www.walhain.be> ».
- Site internet « <http://www.ibw/bwchiffres/bwchiffres.htm> ».
- Données fournies par l'administration communale.

Carte illustrant cette partie du rapport

Carte n°ASE-01 : Contexte général : « Localisation géographique, contexte régional et contexte local ».

But de la recherche

Présenter les caractéristiques générales de la commune de Walhain, la situer dans son contexte local et régional.

1.1.1 Localisation de la commune

La commune de Walhain est située au centre géographique de la Belgique, au Sud-Est de la Province du Brabant Wallon et à proximité de la Province de Namur.

Walhain est entourée des communes brabançonnaises de Chaumont-Gistoux au Nord, Incourt et Perwez à l'Est, Mont-Saint-Guibert et Chastre à l'Ouest, et Gembloux (Province de Namur) au Sud.

Walhain est simultanément située dans les aires d'attraction de Gembloux (distante de $\pm 8,5$ km, pôle multimodal, de commerce, d'enseignement secondaire et supérieur), Ottignies-Louvain-la-Neuve (distante de ± 12 km, pôle d'emploi, de culture, d'enseignement universitaire et de soins de santé), Wavre (distante de ± 16 km, pôle d'emploi, de culture, d'enseignement et de loisirs), Jodoigne (distante de ± 25 km), Namur (distante de ± 30 km, pôle d'emploi, de commerce, de culture et d'enseignement supérieur et universitaire).

La commune occupe une situation intéressante au sein de la Wallonie et bénéficie de bonnes conditions d'accès car :

- L'autoroute E411 (Bruxelles - Luxembourg) traverse la territoire dans sa partie Nord et une sortie permet l'accès direct à la N243 située en partie sur Tourinnes-Saint-Lambert.
- la Nationale N4 longe l'extrémité Ouest du territoire communal et suit une direction Nord – Nord-Est / Sud – Sud-Ouest. Cet axe place la commune à mi-chemin entre Wavre et Namur. Elle permet la desserte aisée des deux principales voiries de liaison au sein de l'entité.

- de nombreux autres tronçons de voiries régionales aboutissent dans le territoire walhinois. Il s'agit de :
 - la N243 (ou chaussée de Huy) relie Perwez et Wavre,
 - la N243A qui relie la sortie n°10 de la E411 à la N243,
 - la N273, qui relie, au travers des compagnes, les entités de Sombreffe à Walhain, en passant par Chastre,
 - la N29 (Chaussée de Tirlemont) qui relie Fleurus à Jodoigne.Plus de précisions seront données dans la section relative à la mobilité.
- Les infrastructures SNCB établies sur le sol de Chastre² offrent à la commune de Walhain de bonnes conditions d'accessibilités par voie ferroviaire. La gare³ est implantée à la limite Sud-Ouest de Perbais. La liaison au centre de Walhain est directe via l'axe formé par la Grand'Rue de Perbais, la rue Môgreto de Perbais et la Drève Chevequeue. Citons encore que les gares de Gembloux et d'Ottignies situées à un quart d'heure du centre de Walhain et mettent à disposition quotidiennement de nombreux trains vers la capitale et vers Namur.

I.1.2 Caractéristiques générales de la commune

I.1.2.1 Identité historique

La commune de Walhain trouve son identité au travers de l'histoire des anciennes communes qui la composent.

On trouve des traces du passage des hommes du Paléolithique supérieur et du Néolithique et des témoignages de l'occupation romaine (des fondations d'une villa et un ensemble de tumuli ou tombes) existent encore sur l'ancienne commune de Nil-Saint-Vincent.

En ce qui concerne les autres communes -et notamment Tourinnes-Saint-Lambert- c'est seulement après la conquête de la Gaule par César que l'occupation humaine se manifeste pour la première fois. La vie se développe et la présence de la chaussée romaine Bavay-Cologne favorise l'expansion du commerce ; l'aménagement d'une voie secondaire, passant par Saint-Lambert-Libersart, amène naturellement à la création d'une petite agglomération. Ce vicus sert alors probablement de relais routier et devient un centre de production de poteries.

Au III^{ème} siècle P.C., les territoires de Nil et de Tourinnes-Saint-Lambert souffrent des grandes invasions et sont finalement abandonnés, ravagés et livrés à la friche.

Ce n'est que vers le V^{ème} siècle que les villages se repeuplent très lentement et que les riches terres du plateau sont mises en culture ; le village de Tourinnes suscite à nouveau de l'intérêt.

L'église Saint-Servais de Tourinnes-les-Ourdons en est le meilleur exemple car elle est à l'époque, une église entière qui englobe, sous sa juridiction, les villages voisins de Saint-Lambert, de Saint-Paul, de Walhain, de Sart-Walhain et de Lerinnes.

Entre les V^{ème} et X^{ème} siècles, le village de Walhain est englobé sous la juridiction de l'église Saint-Servais de Tourinnes-les-Ourdons.

Les villages voisins de Saint-Lambert, Saint-Paul, Walhain, Sart-Walhain et Lerinnes font alors partie de la même juridiction d'église.

² Chastre : commune limitrophe de Perbais.

³ Prochainement, il ne devrait plus y avoir de guichets à la gare de Chastres.

Par ailleurs, plusieurs seigneurs et abbayes s'installent à Nil-Pierreux, Nil-Saint-Vincent (dénommé par la suite Nil-Abbesse) et à Saint-Martin.

Aux environs de 987, Walhain est un fief qui appartient en partie à l'abbaye de Gembloux.

Au Moyen-Age, le territoire de Tourinnes est morcelé en plusieurs seigneuries dont une dépend des Walhain, famille de petits seigneurs locaux dont la lignée accédera à la noblesse en Brabant

À la fin du XII^{ème} siècle, pour faire face aux prétentions territoriales du comté de Namur, le duc de Brabant Henri Ier fait construire un château-fort et il y installe les Walhain. Quelques années plus tard, vers 1196, le pape Célestin III confirme aux Bénédictins, la propriété de l'alleu⁴ de Walhain.

Après une mauvaise gestion de la part du seigneur Walhain et de nombreux démêlés entre sous-avoués, avoués, ducs et princes, la seigneurie de Walhain passe aux mains de Glimes et est érigée en comté en 1532.

C'est dans ce contexte politique que les villages de Nil-Saint-Vincent-Pierreux et de Nil-Saint-Martin évoluent jusqu'à la Révolution française, ce qui provoque d'importants changements politiques, notamment, le rattachement au canton de Perwez des villages de Nil-Saint-Vincent, Nil-Saint-Martin, Corbais, Tourinnes-les-Ourdons, Saint-Lambert, Walhain, Saint-Paul et Sart-Walhain.

Au XVII^e siècle, une seigneurie de Saint-Martin est revendue à Jean de Béthune, seigneur de Nil-Saint-Martin.

Les deux communes de Nil (Nil-Saint-Vincent et Nil-Saint-Martin) sont fusionnées en 1812.

En 1822, un arrêté Royal mentionne que la commune de Walhain regroupe, déjà au 1^{er} mars, deux villages : Walhain-Saint-Paul et Sart-lez-Walhain⁵ et le nom de Tourinnes-Saint-Lambert apparaît à la fusion des communes de Tourinnes-Les-Ourdons et de Saint-Lambert-Libersart.

La commune de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin vit, jusqu'à la fusion des communes, sous la houlette de son conseil communal qui offre de nombreuses améliorations en termes de confort : la création de plusieurs écoles et promotion de l'instruction publique, l'aménagement (pavage) des routes principales et mise en place de l'éclairage public (1922) et du téléphone (1930), de la distribution de l'eau courante (1953).

L'ancienne commune de Tourinnes-Saint-Lambert couvre aujourd'hui, comme autrefois, trois entités proches l'une de l'autre, mais bien distinctes sur le plan géographique et historique : Tourinnes-les-Ourdons, centre de la localité et siège de la paroisse principale, Saint-Lambert-Libersart et le hameau de Lerinnes.

Sur le plan économique, la vocation de Walhain est, pendant longtemps essentiellement agricole, tout comme les villages voisins ; il y a également déjà quelques infrastructures comme des halles et un hôpital.

Grâce à sa situation au croisement de deux chemins importants⁶, le village de Nil réussit à attirer quelques commerçants et artisans et de nombreux cabarets ; à l'inverse, de Tourinnes qui était

⁴ *Alleu* = territoire dont le seigneur ne relevait de personne, c'est-à-dire sa propriété personnelle qu'il gérait à sa guise

⁵ Walhain-Saint-Paul (ou Grand Walhain) est composé du centre du village de Walhain (qui se situe à proximité de l'ancien château fort) et de plusieurs hameaux qui sont :

- Saint-Paul où existaient deux fermes importantes ;
- Sart-Walhain où existaient, autrefois, la seigneurie de Bomal et une seigneurie de l'abbaye de Villers ;
- Perbais, véritable excroissance accolée au village de Chastre.

enclavé, et qui a souffert longtemps du manque de routes importantes et de l'état de ses chemins de terre.

Sur le plan industriel, la topographie des lieux permet l'installation de moulins à vent ; le premier est construit en 1750 à Saint-lambert.

Au cours du XIX^e siècle, Walhain ne compte quasi aucun commerce ni aucune industrie à l'exception de la brasserie (de 1790 à 1865), d'une distillerie (1828), de trois moulins à vent, d'un moulin à eau et d'un moulin farinier.

Le secteur de l'industrie est représenté par les moulins à eau de Nil-Pierreux et d'Alvaux, par les carrières de Nil-Pierreux (exploitées jusqu'en 1885) et par le moulin à vent sur le Tiège (construction en 1834).

Le hameau de Perbais connaît une activité industrielle plus conséquente avec une briqueterie (XVI^e siècle), une carrière de pierres (XIX^e siècle), une sucrerie (1822), une laiterie (fermée à la fin du XIX^e siècle).

Conscient de sa position géographique et économique peu enviable jusqu'alors, Tourinnes, unit ses efforts à ceux de Nil et obtient la reconnaissance comme « chemin de grande communication » de la voie reliant Tourinnes à Nil et Mont-Saint-Guibert, lui permettant de bénéficier d'un accès au chemin de fer de Bruxelles-Namur⁷ et donc de développer ses activités économiques ; quatre brasseries et quelques artisans prennent place sur ce territoire.

En 1902, la ligne de tram à vapeur qui relie Gembloux à Sart-Risbart passe par Walhain ; ce qui permet d'atteindre, dans de bonnes conditions, le chemin de fer de Gembloux et, dans l'autre sens, la ligne vicinale de Wavre à Jodoigne et Dongelberg.

Pendant l'entre-deux-guerres, une fabrique de meubles et de châssis en acier est recensée, et ne cesse de se développer (elle emploie, en 1947, plus de cent personnes).

En 1970, l'activité industrielle (secteurs secondaire et tertiaire) s'articule essentiellement autour de trois usines dont deux offrent du travail à environ 15 % de la population locale⁸.

En 1977, la fusion des communes fait de Walhain une entité de 3.792 hectares.

Au 31 décembre 2004, Walhain compte 5.951 habitants.

Globalement, l'analyse historique met en exergue deux caractéristiques économiques qui ont contribué à un mode de production du territoire communal : l'agriculture essentiellement et, dans une moindre mesure, l'industrie et l'extraction (carrière de sable).

I.1.2.2 *Principales caractéristiques administratives et financières*

La commune de Walhain dépend du canton judiciaire de Nivelles, du canton électoral de Perwez et de l'arrondissement (administratif et judiciaire) de Nivelles.

En ce qui concerne les tribunaux de Travail, de Commerce et de Police, Walhain dépend également de Nivelles.

⁶ Le grand chemin de Bruxelles à Namur (qui passait à Nil-Pierreux) et le grand chemin de Nivelles à Tirlemont (c'est-à-dire le chemin que suivaient, au Moyen Age, les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle).

⁷ La ligne vicinale venant de Gosselies est créée en 1897 et permettait de relier Nil à Chastre, Corbais et Gistoux.

⁸ Ce chiffre correspond à 244 personnes sur 1.623 habitants.

En matière d'enregistrement, la commune dépend du bureau de Perwez.

En matière de police, elle fait partie, depuis l'Arrêté Royal du 28 avril 2000, de la Zone de Police « Orne-Thyle » composée des communes de Court-Saint-Etienne, Villers-la-Ville, Mont-Saint-Guibert, Chastre et Walhain, soit une zone couvrant 162 km² et desservant 36.000 habitants. Les compétences du Conseil communal en matière d'organisation et de gestion du nouveau corps de police locale seront exercées par le Conseil de police, composé de 17 conseillers communaux (dont 3 de Walhain) issus des différentes communes de la zone.

Comme évoqué dans l'approche historique ci-dessus, l'actuelle entité de Walhain résulte de la fusion administrative des anciennes communes ou hameaux de :

- Nil Pierreux (avec Al Vaux), Nil Abbesse, Nil-Saint-Vincent (et Le Tiège), Nil Saint-Martin ;
- Tourinnes-Saint-Lambert, Saint-Lambert, Libersart ;
- Walhain-Saint-Paul, Saint-Paul, Sart-lez-Walhain et Lérinnes et Perbais.

Compte tenu de son nombre actuel d'habitants⁹, la commune dispose d'un collège échevinal composé de 5 personnes et d'un conseil communal comptant 17 personnes.

L'administration communale compte 76 employés (sans compter le service de police), répartis dans 13 services : secrétariat communal et général (4 personnes), animation culturelle et sportive (1 personne), personnel et enseignement (1 personne), urbanisme (3 agents), population (2 personnes), état civil (2 personnes), finances communales (2 personnes), service technique (3 personnes), activités extra-scolaires (1 personne), ouvriers de voirie et de bâtiments (15 personnes), personnel enseignant (34 personnes), personnel de garderie scolaire (3 personnes), personnel d'entretien des bâtiments (5 personnes). Un fait relativement rare pour une commune de cette taille, est que l'administration compte deux architectes.

Le C.P.A.S. dispose d'un Conseil de l'aide Sociale composé de 10 personnes et compte 16 agents parmi son personnel : services sociaux et administratifs (6 personnes), psychologue (1 personne), aide-ménagères (8 personnes), petits travaux à domicile (1 personne).

Sur le plan financier, la commune connaît une situation enviable. Parmi les indicateurs de la santé financière d'une commune, le solde des comptes à l'exercice propre (= boni / mali) et à l'exercice reporté (= boni/mali cumulé) sont généralement considérés comme des baromètres fiables.

Le tableau ci-après résume l'évolution du solde des comptes à l'exercice reporté, par habitant, pour la période 1998-2002 :

	Walhain	Cluster ¹⁰	Province	Région
1998	141	159	122	128
1999	212	147	134	114
2000	162	177	130	124
2001	274	164	112	92

⁹ Notons qu'étant donné l'augmentation de sa population, la commune de Walhain a, lors du conseil des Ministres du 23 septembre 2004, obtenu le reclassement de la commune dans la catégorie 13 énoncée au §1er de l'article 28 de la nouvelle loi communale (GW VIII/2004/23.09/Doc.114/Ph.C.)

¹⁰ Le « cluster socio-économique », défini par le service d'études de Dexia, rassemble des communes dont les profils sont très similaires en termes démographiques, économiques et sociaux. Ce regroupement est réalisé sur base d'une centaine d'indicateurs parmi lesquels le taux d'emploi, l'utilisation du sol, l'activité touristique, la structure de la population, le degré d'éducation, le revenu moyen, l'évolution démographique, les revenus cadastraux,... Celui qui concerne Walhain (Cluster n°5) regroupe une trentaine de communes parmi lesquelles, il y a Mettet, Floreffe et Villers-la-Ville.

2002	313	167	172	130
------	-----	-----	-----	-----

Les chiffres montrent que toutes les communes, que ce soit au niveau régional, provincial ou du cluster, ont été concernées par un passage difficile sur le plan financier entre 2000 et 2001. La situation générale a commencé à se redresser à partir de 2002 pour la plupart des communes.

Walhain a connu ce même mouvement mais une année plus tôt.

Entre 2000 et 2001, la commune a connu une hausse importante et est, depuis lors, très au-dessus de la moyenne : ses finances sont généralement une fois et demie à deux fois meilleures que la moyenne régionale.

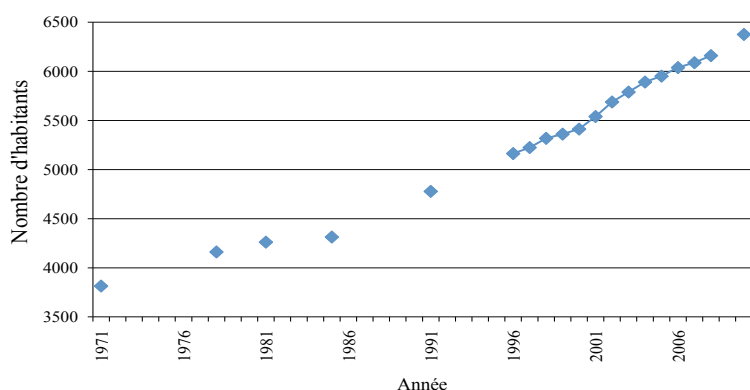
1.1.2.3 Principales caractéristiques socio-économiques

La commune de Walhain compte, au 1^{er} janvier 2010, 6.376 habitants pour 3.793 hectares, ce qui donne une densité 168 hab./km².

La commune a obtenu son reclassement dans la catégorie 13 (c'est-à-dire que la commune compte entre 6.000 et 8.000 habitants) énoncée au §1^{er} de l'article 28 de la nouvelle loi communale¹¹.

La densité est encore relativement faible pour la micro-région¹², mais elle a augmenté régulièrement depuis la fin des années '80, présentant une légère stagnation au début des années 2000 et reprenant considérablement depuis lors jusqu'à aujourd'hui.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la densité de population de Walhain du 1^{er} janvier 1997 au 1^{er} janvier 2010.



¹¹ G.W. VIII/2004/23.09/Doc. 114/Ph.C.

¹² Densité au 1^{er} janvier 2001 : Walhain : 147 ; Chastre : 201 ; Chaumont-Gistoux : 214 ; Perwez : 140 ; Mont-Saint-Guibert : 323 ; Brabant wallon : 323 ; région wallonne : 199.

L'analyse des composants migratoire et naturel de l'accroissement de la population montre que Walhain a connu, entre les années 1998 et 2001, un doublement de son accroissement total¹³, confirmant ainsi la position que l'entité occupe sur le front de la péri-urbanisation bruxelloise.

Les derniers recensements montrent que la pyramide des âges de Walhain a bénéficié d'un réel rajeunissement de sa population durant ces dix dernières années ; rajeunissement, même plus important que celui du Brabant wallon.

La population présente une structure d'âge semblable à la moyenne wallonne, où les 25-54 ans sont les plus nombreux (avec un pic au niveau des 35-45 ans), suivis par les jeunes de moins de 25 ans (avec une forte proportion des 5-14 ans), ensuite, le groupe d'âge des 55-79 ans et, pour finir, les personnes âgées de plus de 80 ans.

Comparativement avec les données de la province du Brabant wallon où environ 67 % de la population active peuvent trouver du travail, Walhain se positionne bien puisque, au 1^{er} mars 2005, 72 % des habitants en âge de travailler, pouvaient théoriquement trouver du travail¹⁴. Parmi ceux-ci, seulement 9,92 % sont occupés dans la commune.

En 2002, 99 établissements proposaient 568 postes de travail salarié¹⁵ à Walhain et quelque 606 indépendants et aidants¹⁶ étaient établis.

En 1998, 12 % de la population en âge de travailler était au chômage ; ce qui donnait un taux proche de la moyenne wallonne.

En 2001, ces chiffres font apparaître une diminution du nombre de demandeurs d'emploi (taux de chômage de 10 %), mais les emplois trouvés par ces personnes sont souvent de nature précaire.

En 2010, 8,48 % de la population active était demandeuse d'emploi.

Le revenu moyen déclaré par le contribuable walhinois était légèrement inférieur à la moyenne wallonne en 1995 (indice 105), et est devenu supérieur en 1999 (indice 95) ; le revenu moyen passant tantôt en deçà, tantôt au-delà, entre ces années. Ces moyennes ont en commun de masquer la réalité des disparités de revenus, certains habitants ayant un revenu important, d'autres étant nettement moins aisés.

I.1.2.4 Jumelage

Une association, appelée « Comité des Amitiés Perbais-Trentels » a, en mai 2003, mené à bien son projet d'officialiser le jumelage entre Perbais et Trentels-Ladignac (en France¹⁷).

Ce comité a présenté un dossier au Conseil communal qui a voté à l'unanimité en faveur de cette initiative.

Le pouvoir communal devra concrétiser ce projet, par des aides réelles au développement de cette amitié, ce qui permettra aussi de réactiver d'autres liens, dont ceux entre Tourinnes-Saint-Lambert et Cintré (en France¹⁸), ainsi qu'entre Nil-Saint-Vincent et Vaux-en-Beaujolais (en France¹⁹)...

¹³ Accroissement total = accroissement migratoire + accroissement naturel.

¹⁴ Ce taux d'emploi local ne représente pas fidèlement la réalité dans la mesure où de nombreux habitants travaillent dans d'autres communes et où, dans une moindre mesure, des extérieurs viennent également travailler à Walhain.

¹⁵ Source : statistique décentralisée ONSS – IWEPS.

¹⁶ Source : INASTI.

¹⁷ Dans le Lot-et-Garonne.

Bien que cela n'intervienne pas directement dans la vie de tous les jours, le jumelage des communes s'avère être intéressant à plusieurs points de vue :

- rapprochement de populations avec facilité dans le développement de liens d'amitié ;
- ouverture culturelle ;
- échanges touristiques et commerciaux ;
- confrontations des problèmes et de leurs (ré-)solutions ;
- etc.

¹⁸ En Ile-et-Vilaine.

¹⁹ En Rhône-Alpes

I.2 STRUCTURE PHYSIQUE

Sources de données pour cette partie du rapport

- *Commune de Walhain, plan communal général d'égouttage, rapport définitif*, Bureau d'études Topos, déc.2000
- *Archives du Service géologique de Belgique*
- *Carte géologique de Wallonie, 40/5-6 Chastre – Gembloux, notice explicative*, B. Delcambre et J.L. Pingot, UCL, Unité de géologie
- *Élaboration d'une méthode quantitative et globale d'évaluation de l'aptitude des terres à l'agriculture : application à la Région wallonne*, D. Morelle, P. Lejeune, Biotechnol. Agron. Soc. Environ. 2000 4 (1), 51-57.
- *Projet de cartographie numérique des sols de Wallonie*, MRW-DGA, 2003
- *Site internet du Ministère de la région wallonne*²⁰.
- *Observations de terrain*, JNC AWP.

Cartes illustrant cette partie du rapport

- Carte n° ASE-02 « Relief et hydrographie ».
- Carte n° ASE-03 « Géologie ».
- Carte n° ASE-04 « Aptitude des sols et sensibilité à l'érosion ».

But de la recherche

Mettre en évidence les caractéristiques physiques spécifiques du territoire qui conditionnent l'usage du sol et permettre l'intégration de ces dimensions physiques dans les options d'aménagement :

- détermination des zones déconseillées à l'urbanisation (inondables, instables,...) ;
- maintien des zones agricoles de meilleure qualité ;
- lutte contre l'érosion ;
- protection des nappes aquifères ;
- etc.

I.2.1 Généralités

Le territoire de la commune de Walhain est situé en moyenne Belgique, sur le plateau du Brabant et s'étend sur 3.794 hectares.

La région doit sa vocation agricole à l'épais manteau de loess déposé au cours des phases froides du quaternaire. Ce paysage est principalement de type hesbignon. Il est caractérisé par un grand plateau limoneux couvert de vastes étendues agricoles occupées ponctuellement par des agglomérations villageoises et, parfois, entrecoupées de petits bosquets.

I.2.2 Relief

L'altitude moyenne du territoire walhinois est de l'ordre de 150 mètres.

²⁰ Site internet : « <http://mrw.wallonie.be/dgrne/legis/EAU/easou042.htm> ».

Le point culminant atteint 168,3 mètres au lieu-dit « Trou Bigau » à Sart-Lez-Walhain et le point le plus bas se situe à Nil-Pierreux, à l'ouest de la Tour Alvau, là où l'Orne quitte la commune de Walhain pour pénétrer sur celle de Chastre, à une altitude de 95,2 mètres.

Le relief général du territoire walhinois est peu accidenté (et très peu ondulé). Il se présente sous la forme d'un plateau composé de légers bombements et entaillé par les vallées du Nil et de ses affluents. Le Nil a creusé une vallée en boucle, débutant à Walhain en direction du Nord, bifurquant ensuite vers l'Est, avant de prendre la direction du Sud-Est. Cette vallée est peu profonde, parfois évasée et parfois plus étroite. Les quelques affluents du Nil présentent une physionomie fort proche.

Ce bas plateau limoneux descend très faiblement vers le Nord depuis la ligne de crête, orientée Nord-Est Sud-Ouest qui constitue la séparation entre les bassins fluviaux de l'Escaut et de la Meuse. Cette crête, ne marquant que très faiblement dans le paysage local, traverse l'extrême Sud de la commune, du côté de la ferme de Baudecet.

Le Nil et ses deux affluents creusent un léger vallon d'environ 250 mètres de large en amont de Nil-Saint-Martin, ce vallon se resserre ensuite à 200 mètres entre Nil-Saint-Vincent et Nil-Pierreux, par après sa largeur se réduit à moins de 100 mètres.

En amont de Nil-Pierreux, le cours d'eau s'écoule en moyenne quinze mètres plus bas que les plateaux avoisinants.

En aval, le Nil présente le profil d'un torrents et le dénivelé par apport aux plateaux est plus conséquent, il atteint les 25 mètres.

L'autre cours d'eau marquant le territoire est le ruisseau de Corbais, à l'Ouest de la commune. Sa vallée entaille le plateau plus nettement, la dénivellation atteint les 25 mètres et la pente moyenne de ses flancs est de 12 % au Nord-Ouest et 7 % au Sud-Est les deux flancs présentent un profil brisé, avec des pentes fortes aux bas et une pente plus douce pour rejoindre le plateau (respectivement 15,6 % et 9 % au Nord-Ouest, et 7,8 et 6,3 au Sud-Est).

Cette topographie est représentative de celle rencontrée sur tout le plateau hesbignon.

Le relief très peu accidenté de la commune ne représente donc un frein ni pour l'urbanisation (voiries et bâtiments), ni pour l'agriculture²¹.

1.2.3 Hydrographie

1.2.3.1 Généralités

Le territoire de Walhain est traversé par la ligne de partage des eaux entre les bassins de l'Escaut et celui de la Meuse, il se trouve donc en hauteur par rapport à ses voisins du Nord et du Sud. Ceci, combiné à la pluviométrie belge et au faible relief local, induit un réseau hydrique lent accompagné de rares zones humides et de plans d'eau, toujours artificiels.

²¹ On rappellera que pour l'agriculture, les dangers d'érosion commencent à exister sur des versants inclinés de 5 à 8 %, que pour l'implantation de voiries il est recommandé d'éviter les pentes supérieures à 15 % et que pour la construction de bâtiments, la pente de 20 % est le seuil à partir duquel les opérations deviennent coûteuses et difficiles.

I.2.3.2 *Les cours d'eau*

Les séquences hydrographiques²² des eaux de surface sont les suivantes :

- ➔ bassin fluvial de l'Escaut
 - ↙ grand sous-bassin de la Dyle qui occupe 99 % de la superficie de la commune
 - ↙ bassin versant de l'Orne
 - ↙ bassin versant du Ruisseau (ou Ry) de Corbais
 - ↙ bassin versant du Nil (appelé Hain dans la traversée de Walhain-Saint-paul)
 - ↙ sous-bassin versant du Préa
 - ↙ sous-bassin versant du Ruisseau (ou Ry) de Lérinnes
 - ↙ sous-bassin versant du Ruisseau de la Belle Haie
 - ↙ sous-bassin versant du Ry des Prés des Basses
 - ↙ sous-bassin versant du Ry de Chèvequeue
 - ↙ sous-bassin versant du Ruisseau (ou Ry) des Radas
 - ↙ bassin versant du Ry des Lovières
 - ↙ bassin versant du (Ry du) Perbais
- ➔ bassin fluvial de la Meuse
 - ↙ grand sous-bassin de la Sambre qui occupe 1 % de la superficie de la commune
 - ↙ bassin versant de l'Orneau
 - ↙ sous-bassin versant du Ry de Baudecet

En plus de tous les ruisseaux et rus (ou rys) cités précédemment, d'autres cours d'eau dessinent le paysage environnant. On citera : le Ry du Bosquet, le Ry du Poncha, le Terre à l'Eau.

Outre les cours d'eau cités ci-dessus, la commune compte également de nombreuses sources et plusieurs plans d'eau dont les plus significatifs sont l'étang des Oseraies et l'étang situé près de la Ferme de l'Abbaye de Lerinnes.

I.2.3.3 *Les zones humides*

Une zone humide est caractérisée par un sol gorgé d'eau de manière quasi permanente (y compris l'été), elle est un des milieux naturels où la production primaire est des plus importante.

À Walhain, les sables tertiaires du Bruxellien, couvrant la majorité du territoire communal, présentent des perméabilités élevées et donc, par conséquent, une surface de percolations importantes.

Les zones humides ne peuvent se retrouver que le long des différents cours d'eau qui les alimentent :

- le long du ruisseau de Belle Haie, au Nord du Bois de Buis (à cheval sur les communes de Walhain et de Perwez) ;
- le long du ry du Préa, au Sud du hameau de Commune ;
- le long du Nil, en amont de l'autoroute, à l'Ouest de la ferme Brion ;
- le long du Nil, à Nil-Saint-Martin, à l'Ouest du quartier de Spèche ;
- le long du Nil, à Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, au Nord du quartier de Warichet.

I.2.3.4 *Inondations*

Les espaces sont dits inondables lorsqu'ils ont connu une ou plusieurs période(s) d'inondation au cours des vingt dernières années.

²² Commune de Walhain, plan communal général d'égouttage, rapport définitif, Bureau d'études Topos, déc.2000.

Ces inondations sont provoquées :

- soit par une augmentation importante du débit du (ou des) cours d'eau concerné(s) ;
- soit par un ruissellement abondant depuis les plateaux avoisinants ;
- soit par une remontée de l'eau à partir de nappes aquifères ;
- soit par une combinaison des phénomènes ci-avant.

De par sa configuration, le territoire (un plateau creusé par plusieurs ruisseaux rejoignant le Nil, au cours millénaire), n'est susceptible d'être concerné que par les deux premiers types d'inondations cités.

Les derniers épisodes d'inondations ont touché les villages de Nil-Pierreux et Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, les 27 et 28 Août 2002. Il s'agissait d'une crue du Nil provoquée par une averse orageuse exceptionnelle, les eaux tombées sur l'autoroute s'étant écoulées directement vers le cours d'eau à hauteur de Libersart. Toute la vallée en aval a subi les affres des débordements du cours d'eau. Actuellement, rien n'a été entrepris pour réduire l'impact futur d'un tel orage.

Régulièrement (environ une fois tous les cinq ans en moyenne) certains endroits de la commune sont touchés par des coulées de boues descendant des champs :

- la rue Cruchenère est concernée par des coulées provenant de la rue Prés communs ;
- la rue Haute est concernée par des coulées provenant du chemin de Corroy ;
- la rue de Spèche est concernée par des coulées provenant des rues Fond Devaux et Baty du chêne ;
- la rue Hautbiermont est concernée par des coulées provenant des champs situés au Sud, l'eau et la boue stagnant sur un chemin parallèle à cette rue ;
- le chemin Mahy est concerné par des coulées provenant des champs situés à l'Est.

Ces coulées de boues se produisent lors de fortes pluies ou d'orages et leur genèse dépend des cultures en place dans les champs.

I.2.3.5 *Captages*

La commune ne compte pas de captages en eaux souterraines pour la distribution publique d'eau. Walhain n'est pas non plus concernée par des zones de prévention éloignées (IIb) arrêtées pour la protection des captages.

I.2.4 Géologie et hydrogéologie

Le sous-sol du territoire de Walhain repose sur le socle du massif du Brabant et est caractérisé par la zone vulnérable des sables Bruxelliens.

Les paragraphes qui suivent expliquent, d'une part ce que sont les zones vulnérables des sables bruxelliens, et d'autre part, la genèse et l'historique de ces formations pour aboutir à la situation actuelle.

I.2.4.1 Zone vulnérable des sables bruxelliens

L'entière du territoire de la commune est couverte par la zone vulnérable des sables bruxelliens. Dans le cadre de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, des zones vulnérables ont été désignées et un programme d'action spécifique (qui a force obligatoire) est réalisé pour chaque zone vulnérable.

Les zones vulnérables sont déterminées en respectant les critères suivants :

- 1° pour les eaux douces de surface considérées, ce sont les zones du territoire qui alimentent et qui contribuent à la pollution de ces eaux de surface qui contiennent ou risquent de contenir une concentration en nitrates supérieure à 50 milligrammes par litre ;
- 2° pour les eaux souterraines considérées, ce sont les zones du territoire qui alimentent et qui contribuent à la pollution de ces eaux souterraines qui contiennent ou risquent de contenir une concentration en nitrates supérieure à 50 milligrammes par litre ;
- 3° pour les lacs naturels d'eau douce et les autres masses d'eau douce considérées, ce sont les zones du territoire qui alimentent et qui contribuent à la pollution de ces lacs naturels et autres masses d'eau douce qui ont subi ou qui risquent de subir dans un avenir proche une eutrophisation.

Dans l'application de ces critères, il est tenu compte des éléments suivants des caractéristiques physiques et environnementales des eaux et des terres ainsi que des connaissances actuelles concernant le comportement des composés azotés dans l'environnement (eaux et sols).

Une des mesures imposée aux Etats membres de la CEE par la Directive 91/676/CEE du 12 décembre 1991, concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles, est l'établissement d'un « Code de bonne pratique agricole ». Son application est rendue obligatoire dans les « zones vulnérables ». Ce Code contient diverses consignes réglant les modalités d'épandage des fertilisants, leur stockage et leur dosage conduisant ainsi à réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Il complète les réglementations existantes dans le domaine et notamment l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 4 juillet 1991, relatif aux règles d'épandage des effluents d'élevage.

Sur cette base, 4 zones vulnérables ont été désignées en Région wallonne : la nappe du Crétacé de Hesbaye, la nappe des sables bruxelliens, le territoire dit « Sud Namurois » et le territoire de la commune Comines-Warneton. Ces zones représentent 2 897 km² et un projet de programme d'actions a été soumis à la Commission des eaux (avis remis le 12.11.98).

1.2.4.1.1 Législation

- 5 mai 1994 - Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles (M.B. du 28.06.1994).
- 28 juillet 1994 - Arrêté ministériel désignant la nappe des sables bruxelliens en zone vulnérable (M.B. 31.12.1994).
- 28 juillet 1994 - Arrêté ministériel désignant la nappe du Crétacé de Hesbaye en zone vulnérable (M.B. 04.01.1995).
- 19 mars 2002 - Arrêté ministériel désignant le territoire dit "Sud Namurois" en zone vulnérable (M.B. 03.05.2002).
- 19 mars 2002 - Arrêté ministériel désignant le territoire de la commune de Comines-Warneton en zone vulnérable (M.B. 07.05.2002).

1.2.4.2 *Genèse et l'histoire de ces formations*

1.2.4.2.1 Le Primaire

Le Primaire représente les âges les plus anciens de la Terre (de -540 millions d'années à -250 millions d'années).

Le Massif du Brabant s'est formé en trois séquences de sédimentation successives au cours du Cambrien, une première phase se déroulant en bassin profond, et les deux suivantes en bassin peu profond. Ces différents sédiments terrigènes proviennent de l'altération de roches volcaniques basiques au Cambrien inférieur et du démantèlement d'un complexe granito-gneissique²³ au cours du Silurien supérieur.

Au cours du Silurien (-435 à -408 M° d'années), l'activité volcanique brabançonne poursuit des émissions d'ignimbrites²⁴ interstratifiées (retrouvées dans la série sédimentaire de Nivelles et Grand-Manil) et se termine avec des tufs et des brèches de composition rhyolitique (très riche en silice, + de 65%).

Le métamorphisme calédonien (due à la collision des deux plaques tectoniques) est daté d'environ 401 millions d'années, il s'étale sur un laps de temps de 30 millions d'années dans le Massif du Brabant.

Le Dévonien (-408 à -355 M° d'années) constitue une période de transition entre les deux grands cycles orogéniques²⁵ calédonien et hercynien pendant laquelle la mer reprend possession du domaine ardennais nivelé par l'érosion et progresse vers le Nord en trois pulsations.

Les formations du Dévonien inférieur couvrent plus de 5.500 km² en Wallonie ; elles sont essentiellement schisteuses et gréseuses, matériaux terrigènes issus de l'érosion de la chaîne calédonienne.

Sur le plan paléontologique, le Dévonien correspond à un tournant fondamental de l'évolution de la vie : la conquête du monde continental.

Le Dévonien supérieur est divisé en deux périodes.

Au Frasnien, une phase transgressive repousse les rivages d'une ancienne mer vers le Nord. Cette mer couvre la totalité du Massif du Brabant et atteint le Bassin de Campine. Les sédiments datant de cette époque présentent un faciès calcaro-détritique (formé de débris de coquillages).

Au cours du Famennien, les premières manifestations de l'orogénèse hercynienne, responsable d'un relèvement partiel du Massif du Brabant, induisent un important mouvement régressif, avec le retour progressif de faciès littoraux et une modification du régime sédimentaire.

Au Carbonifère (-355 à -250 M° d'années), la future Europe occidentale occupait une position équatoriale.

Le Gondwana²⁶ entre en collision avec le Laurentia²⁷. Cet affrontement engendre un régime tectonique compressif qui domine pendant le Carbonifère supérieur. Dans le nord de la France et dans notre pays, son paroxysme est atteint lors de l'orogénèse hercynienne, au Westphalien supérieur (-300 à -290 M° d'années).

Les couches datant du Westphalien comprennent la plus grande partie des gisements houillers exploités en Wallonie. L'édification d'une chaîne de montagnes en Europe moyenne (la chaîne hercynienne) a provoqué un recul de la mer, abandonnant des lagunes subsidientes.

²³ Complexe granito-gneissique : formation géologique comprenant comme roche de base du granite (origine magmatique) et du gneiss, roche issue de la transformation du granite suite à des modifications de températures et de pressions.

²⁴ Ignimbrites : roches formées par l'accumulation de débris de laves soudées à chaud, elles présentent un aspect de pierre ponce et ont pour origine des éruption explosives importantes (dites catastrophiques).

²⁵ Cycle orogénique : période durant laquelle la croûte terrestre s'élève et des montagnes se forment.

²⁶ Gondwana : continent primitif situé près du Pôle Sud et regroupant les futurs Inde, Afrique, Australie et Antarctique.

²⁷ Laurentia : continent primitif situé entre le Pôle Sud et l'équateur, regroupant les futures Amérique du Nord, Ecosse et Irlande.

La sédimentation houillère a également enseveli le Massif du Brabant sous 2 à 3 km de terrains qui ont été érodés dès le Jurassique (le plissement hercynien est responsable de la structure actuelle de notre région, il s'étale sur une période de temps comprise entre -480 et -290 M° d'années).

En Wallonie post-orogénique, tout comme dans le reste de l'Europe, le plissement hercynien a été suivi d'une érosion générale qui a transformé tout le territoire en une vaste pénéplaine.

Cet événement, qui marque la fin du cycle hercynien, marque également, pour la Wallonie et les régions voisines, la cratonisation (formation définitive) de l'écorce.

Du Permien au Crétacé inférieur, l'Ardenne et le socle brabançon demeurent des zones presque constamment émergées.

Ensuite, depuis la fin du Paléozoïque, plus aucun plissement ne s'est produit. Seules des déformations de grande ampleur (subsidence, soulèvement) et une tectonique cassante se sont manifestées (et se manifestent encore de nos jours).

I.2.4.2.2 Le Secondaire

Le Secondaire (aussi appelé Mésozoïque) s'étend de -250 millions d'années à -65 millions d'années.

Un renouvellement de la faune et de la flore s'opère au début du Mésozoïque.

Cette ère marque l'apogée des ammonites et des bélemnites²⁸ dans les mers, des reptiles et en particulier des dinosaures sur les continents. Les premiers mammifères apparaissent dès le Trias supérieur. Les climats ont été plus chauds et moins contrastés qu'auparavant (Primaire).

Le Massif du Brabant n'est que peu concerné par les premières périodes du secondaire, le Trias et le Jurassique.

On note qu'au Jurassique moyen (-175 M° d'années à -160 M° d'années) commence le soulèvement du socle brabançon, 2 à 3 km de sédiments de la couverture carbonifère auxquels s'ajoutent une épaisseur inconnue de Paléozoïque inférieur sont livrés à l'érosion.

Au Crétacé inférieur, les dépôts du Pays de Liège et de la Hesbaye sont immergés suite à la progression d'une mer venant du Nord.

Dans le Brabant oriental, la transgression est marquée par le dépôt de la Glauconie de Lonzée (argile carbonatée glauconieuse).

Une faune remarquable de dinosauriens, de chéloniens (Tortues), de poissons et de lamellibranches (mollusques) a été exhumée là où la glauconie était exploitée pour la teinture des tissus. Ces sédiments sont surmontés par les grès de Séron, au Sud du Brabant et le Tuffeau de Folx-les-Caves, un peu plus au Nord. Ce grès résulte probablement du durcissement superficiel d'un sable siliceux carbonaté.

I.2.4.2.3 Le Tertiaire

Le Tertiaire s'étend de -65 millions d'années à -1,75 million d'années.

Le climat chaud et humide de l'Eocène (deuxième période du Tertiaire) permet le développement d'un épais manteau d'altération, qui désagrège les quartzites et les grès du socle paléozoïque en sable et provoque la transformation des schistes et des phyllades en argile. Les racines de cette altération peuvent dépasser la centaine de mètres dans certaines régions.

²⁸ Les ammonites sont des mollusques primitifs à coquille spiralée et cloisonnée et bélemnites sont des mollusques bivalves allongés et plats (couteaux).

Périodiquement, au cours de l'Eocène, la Mer du Nord s'avance vers le Sud, sur une région en subsidence et gagne le domaine Ouest du synclinorium de Namur et la Hesbaye en laissant un isthme dans la partie centrale du Brabant.

Lors de ces mouvements, elle dépose des sédiments principalement au Nord du sillon Sambre et Meuse.

De cette époque, on retrouve une couche en Brabant wallon, le tuffeau de Lincent. Ce tuffeau débute par un niveau renfermant des silex et parfois du quartz, auquel succède un niveau marin de sable argileux glauconieux et un calcaire siliceux pâle, poreux. Ce sédiment s'est déposé sous une faible profondeur d'eau, dans un milieu de faible énergie. Il affleure dans la région d'Orp-le-Grand où il est connu sous le nom de « pierre des béguines ». Son épaisseur maximale est de l'ordre de 20 mètres.

Un faciès gréseux affleure dans la région de Perwez au Sud-Est du Brabant wallon, où il semble surmonter directement des argiles. Il est formé de grès blanc que l'on rencontre également à Huppaye et à Folx-les-Caves. Dans la région, ces grès sont connus sous le nom de « Grès de Tirlemont ». Cette unité s'est déposée dans des lagunes développées suite au retrait d'une mer, ou dans des chenaux plus ou moins profonds creusés par des courants fluviaux débouchant dans ces lagunes.

L'Yprésien (première période de l'Eocène) correspond à une nouvelle série de pulsations transgressives marines d'origine septentrionale. La façade littorale s'établit à l'Ouest de la Gette, dépasse la Sambre au Sud de Charleroi et vient buter sur le Dôme de l'Artois. Cette transgression correspond à une importante montée du niveau marin et à une période de subsidence du Massif de Brabant.

Au cours du Lutétien (deuxième période de l'Eocène), se forment les Sables Bruxelliens, essentiellement sableux et gréso-calcaire, glauconifère à la base, qui affleure principalement à l'Est de la Senne. Ces dépôts ont été alimentés en partie par l'érosion du massif ardennais. Les Sables Bruxelliens présentent fréquemment un caractère ravinant, mis en relation avec une tendance à la surrection du Massif du Brabant.

Dans l'Est du Brabant wallon, se rencontre un faciès particulier constitué par un ensemble de minces bancs de calcaire gréseux. Il est connu sous le nom de « Pierre de Gobertange ». Durant le Lutétien, les sédiments grossiers de la base de la formation traduisent une période assez longue où un milieu côtier prévaut dans une situation où l'élévation du niveau de la mer est compensée par un soulèvement du Massif du Brabant, précédant un envahissement du Massif par les flots.

Au Miocène (troisième période du Tertiaire), les rivages de la mer se situent dans la partie centrale du Massif de Brabant et ne débordent que très localement sur la Wallonie. Par après, les mers n'atteindront plus le territoire wallon qui restera émergé jusqu'à nos jours. Entre la vallée de la Senne et de la Gette, le relief prend la forme d'un plateau, dans lequel les affluents droits de la Senne et ceux de la Dyle forment des vallées encaissées.

I.2.4.2.4 Le Quaternaire

Le Quaternaire s'étend de -1,75 million d'années à nos jours.

La période quaternaire n'est représentée, en Belgique, que par divers dépôts continentaux qui manifestent les changements climatiques fréquents de cette époque. La Belgique connaît au cours de cette ère quatre périodes de glaciation.

À la fin du Pléistocène (troisième période du Quaternaire), le relief présente ses traits actuels principaux.

On assiste à une modification de la faune, dans laquelle apparaissent des espèces de climats froids, correspondant probablement au début de la période glaciaire.

Au Nord du sillon Sambre-et-Meuse, les formations superficielles sont représentées principalement par une couverture limoneuse épaisse d'une dizaine de mètres : ce sont les loess, dépôts éoliens périglaciaires. À Walhain-Saint-Paul, leur épaisseur peut dépasser les 15 mètres.

Le fond des vallées est généralement tapissé d'alluvions, ce sont des dépôts argilo-sableux pouvant contenir des galets de grès ou de quartzite dans les parties des vallées entaillant le socle, comme en aval de Nil-Pierreux.

I.2.4.2.5 En 2005

Aujourd'hui, le Massif du Brabant présente une structure grossièrement anticlinale, le cœur de cette structure est occupé par :

- les grès et schistes²⁹ sombres de la Formation de Jodoigne.
- surmontés par les quartzites clairs de la Formation de Blanmont. La carrière des Trois Fontaines, à Nil-Pierreux, montrait autrefois (avant inondation) un réseau de filon de quartz à la minéralogie très variée (zircon, magnétite, tourmaline, pyrite, galène, malachite, ...). Dès 1837, on y signale une mine de plomb (galène) dans une gangue ferrugineuse. L'épaisseur de cette couche est inconnue, mais dépasse certainement le millier de mètres. Dès le Moyen-Age, le quartzite était façonné en moellons destinés à des ouvrages fortifiés, tour des Sarrasins à Alvaux et rempart du château de Walhain. Au XIX^e siècle, l'extension des carrières s'amplifie avec la production de pavés destinés à la construction des principaux axes routiers de la région.
- suivis des grès de la Formation de Tubize. Cette formation est divisée en trois membres (couches géologiques secondaires), les deux premiers sont formés d'une alternance de grès, de siltites et de schiste, et le troisième comprend des bancs épais de siltites et de schistes gris vert. L'épaisseur de cette couche est difficile à déterminer, mais est probablement supérieure à 500 mètres. Localement, dans le passé, on utilisait ces schistes et siltites comme pierres de construction et pavés pour l'empierrement des routes. Cette formation n'est pas présente sur le territoire de Walhain, on la trouve dans la vallée de l'Orne, à hauteur de Mont-Saint-Guibert.

Ces trois formations possèdent une origine cambro-silurienne et forment un tapis d'une épaisseur de plus de 1.500 mètres de sédiments.

Au-dessus de ces couches, on peut rencontrer la Formation de Lonzée, constituée d'une argile verte, glauconieuse et carbonatée. On y trouve une multitude de fossiles, lamellibranches, céphalopodes (pieuvres), poissons, tortues et reptiles (dinosaures). Son épaisseur n'atteint que 2,50 mètres. La glauconie servait de matière colorante pour teindre les tissus jusqu'au début du XX^e siècle. Cette formation n'est pas présente sur le territoire de Walhain, on la trouve dans la vallée de l'Arton, 5 km au Sud de Walhain.

Les sables de Bruxelles recouvrent la majeure partie du territoire de Walhain, il s'agit de sables fins à grossiers, siliceux, blancs à jaune roux. À proximité de la carrière des Trois-Fontaines, les Sables bruxelliens ont livré une faune riche en lamellibranches, gastéropodes et coraux fossilisés. L'épaisseur des sables varie de 0 à 25 mètres. Ces sables ont été et sont encore extraits dans des

²⁹ Grès et schiste sont des roches d'origine sédimentaire.

carrières, à destination principalement de la construction. Ils ont également servi au polissage des marbres et des glaces ainsi qu'en verrerie à Charleroi ou comme abrasif dans les scieries de marbre.

En synthèse, on trouve les formations géologiques³⁰ suivantes :

- Formation de Bruxelles : sable grossier à fin, jaune pâle à roux orange, à intercalations de grès siliceux, calcaire ou hématitique, stratifié ou fistuleux. On peut observer du gravier de silex et sable graveleux et glauconieux à la base de la formation.
- Alluvions modernes : limons et argiles des fonds de vallées. On remarque également des lentilles de graviers, de sable et de tourbe.
- Formation de Blanmont : grès quartzitiques ou arkosiques gris-beige à verdâtres en gros bancs mal stratifiés.
- Formation de Sint-Huybrechts Hern.

I.2.4.3 *Contraintes karstiques*

On ne relève aucun phénomène lié au karst sur la commune. En effet, l'atlas du karst et la cartographie des contraintes karstiques en zones urbanisables ne renseignent aucun site ni aucun risque important sur la commune. Rien non plus au niveau de la cartographie des zones de risque d'éboulement des parois rocheuses.

I.2.5 Pédologie/ aptitude des sols

Walhain appartient à la région agricole limoneuse³¹, à la région agro-géographique de la Hesbaye brabançonne et pour majeure partie à l'association des sols de la région limoneuse « normale ». La combinaison des sables et du limon confère aux sols de la commune des propriétés remarquables pour supporter des cultures exigeantes comme celle de la betterave ou du blé. On en a pour preuve les implantations séculaires de grosses exploitations agricoles.

La couverture pédologique est fort semblable sur l'ensemble de l'entité. Néanmoins, la vallée du Nil, traçant une boucle au Sud de la commune, et ses affluents, se différencient légèrement des plateaux avoisinants par une épaisseur de limon plus faible.

Le village de Nil-Pierreux est concerné par un affleurement rocheux.

Dans ses alentours, les parcelles agricoles ont pour affectation prédominante la culture plutôt que l'élevage, que l'on retrouve à proximité des noyaux villageois.

La carte d'aptitude des sols identifie 12 classes de sol suivant ses caractéristiques de texture et de drainage. Cette classification s'inspire d'une note méthodologique relative à l'évaluation de l'aptitude des terres à l'agriculture appliquée à la Région wallonne³².

³⁰ Remarque : les données relatives au nord de la commune ont été reprises à titre indicatif et de manière approximative étant donné qu'elles proviennent de la planche 40/1-2 ; planche non encore publiée par la RW (source : ULB).

³¹ Cette région couvre plusieurs zones agro-géographiques (plateaux limoneux hennuyer et brabançon, Condroz et Hesbaye). Elle présente une forme allongée et s'étend sur ±150 km de long (de la région tournaissienne à la région liégeoise) et ± 30 km de large.

³² Élaboration d'une méthode quantitative et globale d'évaluation de l'aptitude des terres à l'agriculture : application à la Région wallonne, D. Morelle, P. Lejeune, Biotechnol. Agron. Soc. Environ. 2000 4 (1), 51-57.

Le projet de cartographie numérique des sols de Wallonie (PCNSW) a pour but de constituer sur l'entièreté du territoire wallon une base de données cartographiques informatisée (SIG) décrivant les caractéristiques pédologiques des sols.

La Carte des sols de Belgique (éditée au 1/20.000) constitue la source principale d'information pour sa mise en place. À partir des 200 sigles pédologiques que contient la légende de la carte des sols, une simplification a été réalisée suivant la granulométrie et l'état de drainage naturel du sol pour constituer une classification reflétant l'aptitude agricole des terres.

La plupart des terres de la commune présentent une très bonne aptitude agricole puisque plus de 80% des sols cartographiés sont des sols limoneux à drainage favorable ou modéré. On trouve également quelques zones sablo-limoneuses à bon drainage dans le Nord de la commune. On relève néanmoins quelques bandes de sols limoneux à drainage imparfait (10 %) au centre et dans le Nord de la commune ainsi que des sols à drainage pauvre à très pauvre (7 %) le long des principaux cours d'eau.

Concernant les risques d'érosion liés à l'agriculture, les terrains présentant une pente supérieure à 8% se situent pour la plupart sur les talus bordant les principaux cours d'eau et sont couverts principalement de bois, de prairies ou de zones urbanisées (cfr. carte d'occupation du sol). On trouve également dans les grandes zones cultivées du Nord de l'entité quelques petites taches dont la pente se situe entre 5 et 8% et pour lesquelles des précautions sont à prendre en compte lors des opérations culturales.

Des ruissellements d'eaux boueuses ont été observés à certains endroits dans la commune. Lors d'un événement pluvieux au sein d'un bassin versant, le ruissellement lié aux pluies dépend de la capacité d'infiltration du sol, principalement en amont. Le filet d'eau qui résulte du refus de l'infiltration à la surface des champs se concentre, érode le sol, se charge en particules solides et dévale les pentes jusqu'au point le plus bas du bassin versant.

L'érosion et le ruissellement sont directement liés à des éléments naturels tels que la pente, le drainage, la forme et la dimension du bassin. L'aggravation de ces phénomènes est quant à elle liée aux transformations induites par l'activité humaine.

Tout d'abord, les changements d'occupation et d'utilisation du sol en milieu rural modifient les conditions d'infiltration et les modalités d'écoulement au niveau de la parcelle. Ainsi, la conversion des prairies en labours diminuerait de moitié³³ la capacité de stockage de l'eau.

D'autre part, l'urbanisation et l'augmentation des surfaces imperméabilisées comme les nouveaux chemins ont un impact important sur les écoulements de surface : elles favorisent la concentration du ruissellement, empêchent son infiltration et accroissent sa vitesse d'écoulement.

L'augmentation de la taille des parcelles dans le cadre du remembrement a pu faire disparaître du paysage des éléments structurants gênant la circulation des engins comme les haies (arrachage), les fossés (comblement), les talus (rasement), autant d'éléments qui constituent un obstacle au ruissellement et jouent un rôle important dans le cheminement de l'eau.

La mise en place de parcelles régulières peut avoir pour effet de mettre en continuité des surfaces aptes à ruisseler. Par ailleurs, les pratiques culturales se sont orientées vers des cultures sarclées (pomme de terre, betterave...) laissant le sol à nu pendant une période importante du cycle saisonnier ;

³³ Les sols labourés ne retiennent que 10 à 60 mm d'eau alors que les prairies en retiennent de 40 à 100 mm (BESEME, 1995. Cemagref).

ou encore des surfaces cultivées de maïs dont les semis sont tardifs et les rangs écartés. S'ajoutent à cela les labours et les passages d'engins de plus en plus lourds qui peuvent modifier par tassement la structure (d'où la porosité) et la vitesse d'infiltration, et donc induire du ruissellement ou l'accroître³⁴.

On peut encore citer comme causes de l'aggravation du ruissellement, la diminution du nombre de mares et de zones humides qui constituent des éléments importants de stockage et d'accueil des eaux de ruissellement.

1.2.6 Climat

Une analyse, d'une durée d'un an (juin 2001 - juin 2002), des conditions de vents a été réalisée pour les besoins de l'étude d'incidences relative à l'implantation de 9 éoliennes à Walhain et à Chaumont-Gistoux.

Elle démontre que les vents dominants sont de direction Sud, Sud-Ouest avec une vitesse moyenne de 6,48 m/s.

Les données relatives aux précipitations mensuelles sur 3 années récentes sont présentées dans le tableau suivant³⁵ :

Année	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2001					9,6	32,5	87,5	65,1	164,1	56,1	93,2	75,0
2002	72,2	149,4	68,2	37,3	61,0	79,9	84,5	94,8	40,8	98,7	96,0	104,3
2003	85,0	30,2	48,5	44,7	89,1	67,3	60,0	21,6	31,9	35,5	39,1	
Moy.	78,6	89,8	58,35	41,0	53,2	59,9	77,3	60,5	78,9	63,4	76,1	89,6

Le Plan Communal Général d'Egouttage, datant de décembre 2000, confirme ces chiffres de pluviométrie annuelle inférieure à la moyenne wallonne (827 mm/an contre 900 mm/an).

La température moyenne annuelle est de l'ordre de 8,8°C, avec comme mois les plus froids, ceux de janvier et février, et comme mois les plus chauds, juillet et août³⁶.

Au vu de ces différents chiffres, on peut dire que Walhain jouit d'un climat océanique doux.

Le climat peut avoir des conséquences sur différents paramètres de la vie dans la commune. Sur ce territoire largement ouvert, les effets cumulés du vent (que peu d'obstacles freinent) et des basses températures (Gembloux est le point le plus froid de la Hesbaye), incitent à une réflexion sur la manière d'agencer le bâti, notamment afin de réaliser des économies d'énergie.

³⁴ D'où ce conseil généralement donné (mais pas toujours suivi) aux cultivateurs de labourer dans le sens des courbes de niveaux et non dans celui de la pente afin de limiter le ruissellement.

³⁵ Informations relevées sur le pluviomètre installé sur le site de la carrière CIBE à Ligny. Données en ml d'eau.

³⁶ Source : Plan Communal Général d'Egouttage

I.3 STRUCTURE NATURELLE ET PAYSAGERE

Sources de données pour cette partie du rapport

- *Dyle et affluents – contrat de rivière – le code de bonne conduite du riverain*. Dépliant réalisé par la Cellule de coordination du Contrat de rivière Dyle et affluents, Maison de l'Urbanisme – C.C.B.W.
- *Contrat de rivière Dyle et affluents, Résultats des analyses chimiques et biologiques des cours d'eau du bassin de la Dyle, Dyle Contrat Rivière*
- *Plan général de concordance de Corroy-le-Grand*, plan dressé par la Direction Provinciale de Remembrement et de bonification Foncière.
- *Plan général de concordance de Walhain*, plan dressé par la Direction Provinciale de Remembrement et de bonification Foncière.
- <http://www.walhain.be>. Site officiel de la commune de Walhain, 2004
- Observations de terrain, JNC AWP

Cartes illustrant cette partie du rapport

- Carte n° ASE-05 « Structure naturelle et maillage écologique »
- Carte n° ASE-06 « Structure paysagère »

Annexe à consulter en parallèle à cette partie du rapport

- ANX-02 : reportage photographique relatif aux paysages caractéristiques.

But de la recherche

Mettre en évidence les zones présentant un intérêt sur le plan de la biodiversité et les paysages dignes d'intérêt. Identifier les risques et menaces qui pèsent éventuellement sur le milieu naturel. Permettre l'intégration de ces dimensions dans les options d'aménagement :

- protection et respect des sites naturels intéressants;
- protection et régénération des paysages;
- amélioration de la qualité des eaux de surface;
- mesures de (re)constitution d'un maillage écologique;
- etc.

I.3.1 Structure naturelle et maillage écologique

I.3.1.1 Généralités

Le développement et la préservation de la faune et de la flore indigène ne peut se concevoir qu'en englobant dans une réflexion globale la gestion des différents milieux, y compris les zones d'habitat, les zones d'activités économiques et les zones agricoles.

Cela conduit à l'étude des différents éléments constitutifs du réseau écologique, les différents biotopes rencontrés sur le terrain, dont les cours d'eau et leurs berges, les zones humides, les haies, les vergers et les lisières des bois.

Ces différents éléments ne doivent pas obligatoirement être reliés entre eux de manière continue pour former le maillage écologique³⁷.

L'espace réservé aux cultures est, certes, important mais peu intéressant pour développer une biodiversité variée. En effet, dans ses techniques modernes, l'agriculture ne laisse que très peu d'espaces viables pour la flore et la faune sauvage. La biodiversité n'y est donc pas favorisée.

L'évaluation de la structure naturelle mettra en évidence les zones particulières dont l'intérêt biologique mérite qu'une attention leur soit portée.

La commune recèle quelques sites intéressants d'un point de vue écologique :

- les alentours de la ferme de l'Abbaye ;
- la vallée du Nil à Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin ;
- le parc entourant le vieux château de Walhain ;
- les étangs des Oseraies et celui de la carrière des Trois Fontaines.

Notre inventaire analytique se focalisera sur les fonds de vallée, les zones arborées (parcs, bois et haies) et les alentours immédiats des villages et hameaux.

Nous aborderons également les aspects de la gestion et de la sensibilisation en matière environnementale. Nous consacrerons également un point aux menaces qui pèsent sur le milieu naturel.

L'essentiel des écosystèmes intéressants se trouve sur des bandes de 300 à 500 mètres de large s'étendant de part et d'autre des cours d'eau. C'est à ces endroits que l'on retrouve les zones humides, les prairies d'élevage, les haies et alignements d'arbres, les anciens vergers, les peupleraies, les zones bâties et les jardins des particuliers.

Entre les cours d'eau, les plateaux dévolus aux cultures ne présentent que très peu d'intérêts biologiques.

I.3.1.2 Les réserves et les sites Natura 2000

Le territoire communal ne compte aucune zone enregistrée comme réserve naturelle agréée, aucun site Natura 2000, ni aucun périmètre repris à l'inventaire des sites de grand intérêt biologique.

Autour de Walhain, quatre périmètres sont repris à l'inventaire du réseau Natura 2000 :

- le site BE 31006, « Vallée de la Dyle à Ottignies », s'étend sur les communes d'Ottignies-Louvain-La-Neuve et de Wavre, situé 3 km au Nord-Ouest du territoire de Walhain.
Ce site, comprenant trois unités principales autour d'Ottignies-Louvain-La-Neuve, est essentiellement boisé (hêtraies, hêtraies-chênaies), mais comprend également quelques zones humides. Il présente de l'intérêt pour plusieurs espèces aviaires forestières.
- le site BE 31007, « Vallée du Train », s'étend sur la commune de Chaumont-Gistoux et Grez-Doiceau, situé 200 mètres au nord du territoire de Walhain.
Ce site, comprenant deux unités situées au Nord et au Sud de Chaumont-Gistoux, se caractérise par des terrains plus ou moins humides le long du Train et de ses affluents ; il comprend également des sablières et des massifs boisés abritant notamment le Pic Noir.

³⁷ maillage écologique : ensembles des éléments reliant les différents biotopes.

Quoique possédant des limites très proches de la commune, il n'est pas judicieux de créer des éléments de liaisons vers ce site car les habitats présents sont forts différents.

- le site BE 31011, « Vallée de la Thyle » s'étendant sur les communes des Bons Villers, de Court-Saint-Etienne, de Genappe et de Villers-La-Ville, situé 4,3 km au Nord-Ouest du territoire de Walhain.

Ce site s'étire le long de la Thyle et de ses affluents, il comprend de nombreuses entités forestières et plusieurs retenues d'eau artificielles. Il se démarque par la présence d'une avifaune forestière et aquatiques de grand intérêts (Butor étoilé, Bécassine des marais, Loutre d'Europe,...).

- le site BE 35002, « Vallée de l'Orneau » s'étendant sur les communes de Gembloux, Jemeppe-sur-Sambre et Perwez, situé 2,1 km au Sud-Est du territoire de Walhain.

Ce site comprend le cours de l'Orneau, quelques étangs, deux massifs boisés et une zone humide entre Grand-Leez et Sauvenière. Il présente de l'intérêt pour l'avifaune forestière (Pic noir, Grand Duc d'Europe) et des zones humides (Sarcelle d'été).

I.3.1.3 *Les fonds de vallées et autres zones humides*

Les cours d'eau parcourant le territoire n'y dessinent pas de véritables vallées, le relief n'étant pas assez différencié. Seule le ruisseau du Corbais descendant vers le moulin d'Alvau a creusé franchement le plateau.

La qualité des eaux de surface est, sur l'ensemble des cours d'eau de la commune, généralement mauvaise. Ceci étonne car ces cours d'eau qui prennent, pour la plupart, leur source sur le territoire communal, sont relativement courts. Ils ne devraient donc pas être soumis à des pressions polluantes énormes. La faible pente et les faibles débits ne favorisent pas l'auto-épuration, mais n'expliquent pas l'origine des pollutions.

Le Nil se forme au sein de la commune, traverse le village de Tourinnes-Saint-Lambert, puis ceux de Nil-Saint-Martin, Nil-Saint-Vincent et Nil-Pierreux, avant de pénétrer sur la commune de Chastre à hauteur de Blanmont. Lors de ce parcours, il se charge d'effluents d'origine agricole et d'eaux résiduaires « urbaines ».

Le Hain s'écoule généralement dans un fossé peu profond et dont la largeur avoisine les deux mètres. Ses berges ne sont pas trop pentues et une végétation arbustive de faible amplitude a la possibilité de se développer. Le cours du ruisseau est souligné par des alignements successifs d'arbres et notamment de saules têtards. À hauteur de Saint-Paul, là où il passe sous la rue de Saint-Paul, une conduite d'évacuation d'eau y débouche. L'odeur nauséabonde du Hain à cet endroit laisse à penser que l'eau y est chargée en matière organique en décomposition.

Le ruisseau de Lérinnes est généralement encaissé à une profondeur supérieure à sa largeur. Seule une végétation constituée de graminées se développe sur ses bords.

Le ruisseau du Préa est fort étroit, moins encaissé, mais il reçoit des écoulements d'eau depuis l'autoroute. Il est également victime de substances azotées provenant probablement d'activités agricoles car son lit est eutrophisé à certains endroits, on y observe une végétation rivulaire sur pied pourrissant sous l'effet du manque d'oxygène...

Le ruisseau du Perbais s'écoule principalement en dehors de la commune, mais possède deux sources dans le voisinage de ce village. Ces deux affluents, de très petite dimension et traversant le village sur la majeure partie de leurs cours ne présentent que peu d'intérêts.

Les berges du ruisseau de Corbais sont moins pentues et sa largeur plus importantes. La végétation présente le long de son cours est plus diversifiée, mais le courant plus important que pour les autres cours d'eau nuit au développement d'une végétation aquatique.

Dans le cadre du contrat de rivière Dyle³⁸ et affluents, six stations d'analyse ont été déterminées :

- sur le Hain, près du Carmel, au chemin des Vallées de Roux (mesures effectuées en 2000) ;
- sur le ruisseau de Lérinnes, en aval de la Ferme de l'Abbaye (mesures effectuées en 2001) ;
- sur le Nil, au Sud de la voirie La Chasse (mesures effectuées en 2001) ;
- sur le Nil, près du cimetière de Nil-Saint-Martin (mesures effectuées en 2000) ;
- sur le ruisseau de Corbais, juste avant le confluent avec l'Orne (mesures effectuées en 2001) ;
- sur l'Orne, entre l'ancien moulin d'Alvau et la tour d'Alvau (mesures effectuées en 2001).

Ces stations permettent de déterminer le niveau de pollution organique de l'eau (et son eutrophisation), de quantifier les polluants (ammoniaque, phosphates et nitrates) à un moment donné et de diagnostiquer le degré de pollution ainsi que de dégradation des habitats naturels (berges, lits, végétation, ...) du cours d'eau.

Les taux d'ammoniaques dissous dans l'eau permettent de qualifier de mauvaise la qualité de l'eau. L'ammoniaque est d'origine domestique. Les taux de phosphates et de nitrates amènent aux mêmes conclusions. Ceux-ci ont pour origine l'agriculture.

L'indice de pollution organique est compris entre 1 (la plus mauvaise qualité) et 20 (la qualité la meilleure). L'indice moyen de pollution organique de ces différentes stations est de 3,2, ce qui est donc très mauvais. Seul l'Orne possède un indice supérieur à 5, qualifié de mauvais.

Le degré de pollution de l'eau est compris lui aussi entre 1 et 20 (la qualité la meilleure). À Walhain, ce degré de pollution moyen sur les six stations est de 6,5. Il est qualifié de très mauvais. L'Orne et le Corbais présente un degré de pollution qualifié de mauvais.

Les eaux usées agricoles proviennent des lieux de stockage des effluents d'élevages. À la ferme, elles devraient être stockées dans des fosses ou citernes étanches dépourvues de trop plein. Aux champs, les stockages devraient s'effectuer loin des cours d'eau et de fossés de drainage. La pollution causée par les activités agricoles est plus diffuse, le maintien de bandes enherbées entre les champs et les cours d'eau réduit les risques de déversements.

Les berges étant généralement pentues, leur piétinement par du bétail voulant s'abreuver est un phénomène rare et localisé. Il n'a pas d'influence significative sur l'envasement des cours d'eau.

À l'heure actuelle, trop d'habitations rejettent encore leurs eaux domestiques directement ou indirectement dans les cours d'eau. L'application future du PASH devrait faire évoluer la situation dans le bon sens.

L'absence de pentes marquées devrait favoriser l'existence de zones humides. Rappelons qu'une zone humide est caractérisée par un sol gorgé d'eau de manière quasi permanente (y compris l'été). Malheureusement, les pratiques agricoles et d'aménagement du territoire de ces dernières décennies ont eu tendance à grignoter ces zones à faible valeur économiques. Or les zones humides bordant les cours d'eau constituent un milieu naturel où la production primaire est importante.

³⁸ Contrat de rivière né le 9 novembre 2004.

À Walhain, la flore de ces zones se montre peu diversifiée, ce qui réduit la richesse de ces écosystèmes. De plus plusieurs travaux de remblais ou de modifications du relief, autorisés ou non, tendent à faire disparaître ces milieux, pourtant les rares présentant un intérêt environnemental au milieu des terres consacrées aux différentes pratiques agricoles. Il existe deux importantes (par la taille) zones humides à Walhain, à l'Ouest de la ferme de l'Abbaye et les étangs des Oseraies, au Sud du hameau « Les Hayettes ». Ce dernier étant un terrain privé masqué derrière un rideau d'arbres, il est difficile d'en évaluer la qualité. Néanmoins, les belles dimensions du premier plan d'eau, et la diversité de la couverture boisée au Sud du site laisse présager une qualité environnementale appréciable. Quant au site de la ferme de l'Abbaye, il ne comprend de plan d'eau proprement dit mais constitue un marais (dit profond). Ce site abrite une flore et une faune particulière, inféodées à ce type de milieu (Bruants des roseaux, Cysticoles des joncs, Hérons cendrés, Phragmites des joncs, ... sans oublier différents batraciens)

Les étangs, tous artificiels, ne présentent que peu d'intérêt biologique. Quoique leurs berges permettraient l'implantation spontanée d'une flore indigène, celle-ci n'est que peu présente. La charge polluante de leurs eaux est généralement élevée. Ils présentent également une surpopulation en poissons et/ou en gibiers d'eau.

Du fait de la nature perméable du sol (cfr. chapitre « structure physique »), l'incidence de la qualité des eaux de surface sur celle des eaux souterraines est importante. Or, plusieurs égouts se jettent encore dans les cours d'eau, tout comme certaines eaux de ruissellement et autres trop-pleins de citernes à lisier.

Nous verrons dans les sections I.7.1, II.1.3 et III.3.3. comment cette situation est appelée à évoluer.

I.3.1.4 *Les arbres, haies et zones boisées*

L'espace important réservé aux cultures (plus de 85% du territoire communal sont affectés à l'agriculture pour moins de 2% aux surfaces boisées), milieux à la pauvreté biologique reconnue, conduit à prendre en considération les arbres isolés, les haies, les bois et bosquets, les vergers et autres plantations artificielles, qu'ils soient du domaine public (comme les parcs) ou privé (comme les jardins).

Les haies sauvages sont peu présentes sur le territoire walhinois, par contre le territoire est traversé par plusieurs talus ayant soutenu d'anciennes voies ferrées. Ces talus sont maintenant recouverts d'une végétation buissonneuse sauvage. Il existe de nombreux alignements d'arbres, notamment des saules têtards le long des cours d'eau et des rangées de peupliers à proximité de ceux-ci.

La pratique du fauchage tardif est appliquée sur la commune depuis 2001.

La convention « Bords de routes » passée avec la Région Wallonne n'a pas toujours été respectée et, au cours des dernières années, certains tronçons répertoriés ont été fauchés en dehors des périodes autorisées.

Ceci retarde l'apparition d'un maillage écologique efficace, alternatif à celui de haies trop peu présentes sur le territoire. Ce réseau de bords de route non fauchés crée un maillage écologique, mais ce dernier ne peut compenser efficacement l'absence de haies. Talus herbeux et haies sont des écosystèmes différents et la présence de ses deux éléments ne pourrait qu'être bénéfique pour la biodiversité locale.

Des « voies vertes » existent, notamment dans les vallées et autour des noyaux bâtis.

Sur le Hain, depuis le bois des Gardes jusque Saint-Paul, en passant par Walhain, il existe une succession de relais écologiques. Ce sont des haies sauvages (abris pour des insectes, passereaux et petits mammifères), les jardins des particuliers (dont bon nombre possède des essences indigènes), des peupleraies (aux caractéristiques écologiques plus fines et à la biodiversité moindre) et d'anciens vergers au milieu de petites prairies.

On y ajoutera le site classé du Vieux Château de Walhain et les alignements de saules le long du cours d'eau.

La vallée du ruisseau de Lérinnes présente des paramètres similaires. Il s'enrichit d'une belle zone humide autour de la ferme de l'Abbaye.

Entre Saint-Paul et Tourinnes-Saint-Lambert, la vallée du Hain est moins arborée. Le relais pourrait être repris par les talus d'une ancienne voie de chemin de fer dont certaines parties sont couvertes de taillis.

Au Nord de Tourinnes-Saint-Lambert, jusqu'à l'autoroute E40, le couloir écologique est formé principalement par les jardins des particuliers le long de la rue de la Commune, et par le talus de l'ancienne voie de chemin de fer longeant le Nil.

La vallée du Nil entre le lieu dit « Spèche » et la limite communale, constitue un troisième couloir écologique, dont la largeur varie au gré des îlots bâtis. On y retrouve les jardins des particuliers, des alignements d'arbres, des peupleraies, deux parcs privés plus importants, et plusieurs pièces d'eau de tailles variées.

Le talus en taillis de l'autoroute constitue un lien entre ces deux derniers couloirs. Le chemin de la Scierie, en fauchage tardif, en forme un autre entre les deux premiers cités plus haut. On ne trouve pas de tels relais entre Walhain et Nil-Saint-Vincent ou Nil-Abesse, alors que des points d'ancrage existent (bois de Bono, « Mayanne », source du ry des Lovières).

Rappelons que la faible qualité biologique et chimique des cours d'eau réduit fortement la richesse floristique et faunistique de ces couloirs axés sur les cours d'eau.

Les arbres et haies remarquables de l'entité ont été répertoriés sur l'entité ; la liste a été approuvée par le Gouvernement wallon 13 août 1999. Ceux-ci seront également abordés dans la partie « Analyse de la situation de droit ».

L'alignement des noyaux bâtis, généralement à proximités des cours d'eau, assure la présence de couloirs écologiques. Sur les plateaux, dévolus à l'agriculture, seuls un arbre ou un groupement d'arbres se montrent, isolés, au bord d'un chemin, et ne peut servir d'ancrage à une biodiversité riche.

I.3.1.5 *Les parcs*

L'administration communale entretient les espaces verts autour du centre sportif et les quelques squares :

- le square Roi Baudouin ;
- un parc à la rue Saint-Paul ;
- l'espace situé entre la maison communale et le bureau de police ;
- le square Horimont, à la rue Horimont ;
- le square Margot (4,5 ares), à la rue Margot, où un aménagement a permis de masquer une cabine électrique ;

- le centre géographique de la Belgique.

Ce dernier comprend un espace gazonné parcouru par un sentier et quelques plantations dont une nouvelle haie de hêtres.

Sur le site du centre sportif, les espaces verts présentent une certaine superficie, mais leur aménagement arboré se veut minimaliste. Or en associant ce centre sportif, le cimetière voisin, les terrains de football annexes, les talus de rue Chapelle Sainte-Anne et le talus de l'ancienne voie ferrée, on obtient un espace comprenant une série d'écosystèmes différents mais liés. Pour la biodiversité locale, il serait intéressant de gérer l'ensemble de ces sites selon une vision globale.

Quelques propriétés privées possèdent un parc arboré. Ils ont en commun avec les parcs englobant les points de captage des sociétés de distribution d'eau d'être interdits au public. Il nous semble cependant important de les citer, ils présentent en effet des points d'ancrage intéressants pour la faune et la flore :

- le parc du château Saint-Martin (privé) ;
- le Domaine du notaire De Burlet près de l'église de Saint-Vincent (privé) ;
- l'ancien captage de la SWDE à Perbais (en projet).

Un espace situé au Nord du chemin du Ry de Chevequeue pourrait être, également aménagé en parc public. Enfin, l'aménagement des deux tumuli situés au Nord de Libersart est en cours. Ce projet est subsidié par la Région wallonne dans le cadre de la réalisation de la « Route des tumuli ».

I.3.1.6 *Les carrières*

I.3.1.6.1 Carrières de quartzite

Concernant l'exploitation du sous-sol, on trouve plusieurs anciennes carrières de quartzite au niveau de Nil-Pierreux. Ces sites d'exploitation ont été cartographiés au niveau de la carte ASE-03, sur base des documents d'archive fournis par le service géologique de Belgique. Le descriptif de ces sites, repris ci-dessous, est issu de plusieurs travaux d'inventaire géologique réalisés entre la fin du XIX^e siècle et la fin du XX^e siècle. Les auteurs de ces différents inventaires sont C. Malaise (1879), M. Mourlon (1889), F. Corin (1939) et J.L. Pingot (1996).

Les carrières n°17 et 220 sont localisées sur les communes de Chastre et de Mont-Saint-Guibert respectivement :

- CARRIERE DITE « SITE N°17 - ANCIENNE CARRIERE DU MOLIGNAT »

L'ancienne carrière du Mollignat est située dans le Green Center de la C.G.E.R. Il s'agit d'un affleurement épais (10 mètres) de quartzite apparaissant dans la formation de Blanmont. La carrière est en fait une grande excavation de 100 mètres sur 30 mètres, remplie d'eau, se trouvant à l'extrémité Nord-Est de l'angle formé par le chemin de Nil-Pierreux à Blanmont et par l'ancien chemin de fer reliant la carrière de Nil-Saint-Vincent à la gare de Blanmont. La partie inférieure de la carrière est inondée. Les principaux affleurements se trouvent au Nord et à l'Ouest de l'étang.

- CARRIERE DITE « SITE N°24 »

À Nil-Pierreux, entre le ruisseau de Corbais et la Nationale 4, se trouvent des anciennes carrières de quartzite verdâtre, remblayées et présentant des débris de roches à la surface du sol.

- CARRIERE DITE « SITE N°26 »

Le point n° 26 se trouve à l'Est du chemin de Nil-Pierreux à Blanmont, à 70 mètres environ au Sud-Est de la carrière du Mognat. On y voit un escarpement en quartzite de 7 à 8 mètres de hauteur, long de 40 à 50 mètres, rendu inaccessible par une étroite zone sous eau.

- CARRIERE DITE « SITE N°98 »

En face de la « Tour des Sarrazins », on trouve sur plus de 100 mètres de longueur, de gros affleurements de quartzites verdâtres, et, à l'angle Est du versant, devant le moulin d'Alvaux, une ancienne carrière. La roche y est massive, et sans stratification nette.

- CARRIERE DITE « SITE N°220 »

Il s'agit d'une excavation de 50 mètres de longueur, de 10 mètres de largeur, et de 6 mètres de profondeur, orientée du Nord-Ouest au Sud-Est, et située dans le prolongement d'un vallonnement. On y voit que du limon. En temps de pluie, les eaux de ruissellement y affluent et s'accumulent, pour finalement, déborder et s'écouler vers le ruisseau de Corbais (F. Corin, 1940).

- CARRIERE DITE « SITE N°12 - ANCIENNE CARRIERE DITE « DE TROIS-FONTAINES » »

À 3.200 mètres au Nord de la station de Chastre, et à proximité de la Nationale 4, se trouve la carrière dite « de Trois-Fontaines » (à Nil-St-Vincent). Il s'agit d'une grande carrière partiellement sous eau dans laquelle on a recueilli des cristaux de quartz et des échantillons de cristal de roche les plus remarquables du pays. Reconnu comme gîte fossilifère tertiaire important, de nombreuses espèces, nouvelles pour la faune belge, y ont été découvertes à la fin du XIX^e siècle.

1.3.1.6.2 Carrières de sable

Il n'existe actuellement aucune carrière d'extraction de sable sur la commune. Toutefois, dans un avenir proche, l'exploitation située sur la commune de Chaumont-Gistoux sera agrandie pour atteindre une superficie d'environ 187 hectares dont environ 55 hectares se situent sur le territoire walhinois.

Pour ce faire, la SA De Kock Wavre, exploitante, a introduit une demande de révision du plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez, afin d'inscrire une zone d'extraction au lieu-dit « Les Turluttes », sur le territoire des communes de Chaumont-Gistoux et de Walhain.

La décision de mise en révision du plan de secteur et l'avant-projet de révision du plan de secteur ont été adoptés le 4 décembre 2003.

Le dossier est toujours en cours d'étude au 15 mars 2007.

Des informations complémentaires sont données dans la sous-section consacrées au plan de secteur.

1.3.1.7 La Faune

Olivier Guillitte, dans son étude sur le remembrement de la Ligne, décrit en partie la faune rencontrée dans cette zone : « (...) nous avons observé principalement des animaux favorisés par les mesures cynégétiques, lapins, colverts, faisans, poules d'eau, ramiers, vanneaux huppés. Il a été signalé la présence de chevreuils et d'oies d'Egypte. La voie ferrée accueille de nombreux passereaux tandis que les peupleraies sont des nichoirs à corvidés. Les surmulots pullulent tout le long de la Ligne et de ses affluents... ».

Voici une liste, non exhaustive, des animaux rencontrés (ou dont la présence nous a été signalée par une ou plusieurs de nos personnes-ressources) :

- oiseaux :

- ordre des circoniformes : hérons cendrés ;
- ordre des ansériformes : canards colverts ; bernache du Canada
- ordre des falconiformes : buses variables, éperviers, faucons crécerelles ;
- ordre des galliformes : faisans de colchide (dont la présence est fortement liée à l'activité de la chasse), cailles des blés ;
- ordre des charadriiformes : vanneaux huppés ;
- ordre des columbiformes : pigeons ramiers, tourterelles turques ;
- ordre des cuculiformes : coucou gris ;
- ordre des strigiformes : chouettes chevêches et hulottes ;
- ordre des apodiformes : martinets noirs ;
- ordre des piciformes : pics verts ;
- ordre des passériformes : alouettes des champs, hirondelles des cheminées, bergeronnettes grises, étourneaux sansonnets, pies bavardes, corneilles noires, corbeaux freux (en déclin, or corbeautière au château Février), geais, fauvettes des jardins, troglodytes, gobemouches gris, rougequeue noirs, rougegorges, merles noirs, grives musiciennes, mésanges bleues, mésanges charbonnières, moineaux domestiques, moineaux friquets, pinsons des arbres, verdiers, bruants des roseaux.
- mammifères :
 - ordre des lagomorphes : lapins, lièvres ;
 - ordre des canidés : renards ;
 - ordre des carnivores : mustélidés (belettes) ;
 - ordre des insectivores : taupes, hérissons, musaraignes ;
 - ordre des chéiroptères : pipistrelle ;
 - ordre des rongeurs : lérots ;
- batraciens :
 - ordre des anoures : crapaud commun, Grenouille verte, Lézard terrestre ;
 - ordre des urodèles : tritons (les 4 espèces communes) ;
- poissons.

On précisera encore que l'étude d'incidences relative à l'installation des 9 éoliennes sur le territoire de Sombreffe conclut à une absence d'impact fondamental sur la faune et notamment l'avifaune.

I.3.1.8 *La sensibilisation et les actions en faveur de l'environnement*

Depuis 2001, la commune reçoit le concours d'une éco-conseillère tous les lundis. À partir de septembre 2005, son horaire devrait passer à trois jours par semaine.

Jusqu'à présent elle a lancé plusieurs actions comme les campagnes de fauchages tardifs, des plantations d'arbres d'essences indigènes en bordure de voiries et sur des talus, à la rue de la Commune, à la rue Margot (aubépines, charmes, cornouillers, houx,...), à la rue Bourgmestre Gilisquet (haies sauvages, pommiers et poiriers), au chemin du bois Bono (chênaie de Mayanne). Elle a également essayé d'organiser différentes actions mais sans recevoir de soutien de la Région wallonne : appel à candidature de haies libres et gratuites auprès des agriculteurs, aménagement d'espaces verts en bordure de voiries, sensibilisation à l'utilisation du bois labellisé FSC. Seules cette dernière action a pu voir le jour. Enfin, en 2003, la commune a participé au concours provincial des communes fleuries.

Depuis l'an 2000, la commune participe à l'opération « Semaine de l'arbre ». Elle n'a été sélectionnée par la Région wallonne qu'en 2000, a fonctionné sur subsides provinciaux en 2001, et sur fonds propres depuis lors. Il semblerait que les autorités communales ne soient plus demandeuses.

Dès 2001, une formation de guides composteurs a été organisée. Une dizaine de personnes ont terminé cette formation. L'administration communale n'a pas souhaité persévérer dans cette voie et les contacts ne sont entretenus de manière informelle qu'avec deux guides composteurs, mais pas dans le cadre du compostage à domicile.

Le fauchage tardif est d'application sur la commune depuis 2001, suite à une convention « Bords de routes » passée avec la Région wallonne. 49,22 km de chemins sont concernés par cette convention. Cette convention n'est pas respectée à la lettre, des fauchages en dehors des périodes autorisées ont parfois été effectués sur les bords des voiries concernées. Après ensemencement de certains secteurs avec du coquelicot, des bleuets et des marguerites, seules les marguerites sont réapparues en grand nombre l'année suivante, les coquelicots réapparaissent de manière sporadique et les bleuets ont disparu. Ceci peut avoir plusieurs origines, des sols aux caractéristiques peu adéquates, une absence d'éléments polinisateurs (or des apiculteurs possèderaient des ruches sur la commune), ou des pulvérisations intempestives d'herbicides.

La commune de Walhain a signé la convention « Combles et Clochers » le 25 janvier 1996. Six églises sont concernées par les aménagements prévus dans la convention :

- l'église Saint-Martin à Nil-Saint-Martin ;
- l'église Saint-Vincent à Nil-Saint-Vincent ;
- la chapelle Saint-Paul à Saint-Paul ;
- l'église Saint-Joseph à Sart-Lez-Walhain ;
- l'église Saint-Servais à Tourinnes-Saint-Lambert ;
- l'église Notre-Dame à Walhain-Saint-Paul.

La communication et les informations environnementales vers les habitants se font, en relation avec le réseau éco-consommation, via le journal communal, les folders sur les présentoirs communaux, ou plus souvent via un toute-boîte séparé du journal. Les thématiques abordées sont la prévention des déchets, le compostage à domicile, l'utilisation de panneaux solaires, l'épuration des eaux, les produits d'entretien domestique, les jardins sauvages, ...

En vue de promouvoir les déplacements en mode doux, un ramassage scolaire en vélo a été organisé lors de la semaine de la mobilité en 2002 et 2004.

Auprès des enfants des écoles, des actions concernant les emballages de collations ou le contenu des cartables sont entreprises régulièrement.

En 2004, une vingtaine de nouveaux permis d'environnement ont été délivrés, principalement pour l'implantation de nouvelles cabines électriques desservant les futurs lotissements, ces nouveaux lotissements et des fermes en vue de leur mise en conformité.

1.3.2 Risques et menaces potentiels sur l'environnement

1.3.2.1 Risques naturels

On rappellera que la problématique des inondations a déjà été abordée (cfr. sous-section 1.2.3.2.) dans la foulée de la description de l'hydrographie.

L'histoire récente de Walhain montre qu'un orage violent peut provoquer des débordements du Nil depuis l'autoroute et jusqu'au confluent avec l'Orne. L'orage, tout en étant l'élément à l'origine de la montée des eaux, ne peut être montré du doigt comme unique responsable. L'absence de bassin d'orage pouvant contenir les eaux de ruissellement issues de l'autoroute est l'élément déclencheur du phénomène d'inondation vécu en 2001.

I.3.2.2 *Appauvrissement de l'écosystème*

Une des problématique les plus discutées en ce moment au niveau de la biodiversité wallonne concerne l'impact négatif des espèces invasives³⁹. Une espèce est considérée comme invasive quand sa prolifération dans des milieux naturels ou semi-naturels y produit une évolution significative de la composition, de la structure et/ou du fonctionnement de l'écosystème en place.

La prolifération de telles plantes peut conduire à l'élimination d'espèces indigène (rares ou non), et donc à l'appauvrissement de la flore locale. Si cette espèce est amenée à supplanter les autres espèces, on observe une banalisation du milieu naturel et une diminution de la diversité spécifique végétale mais aussi animale.

La Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) est une espèce invasive. Cette renouée est une plante herbacée vivace pouvant atteindre trois mètres de haut. Son système racinaire est ligneux, il comprend :

- des rhizomes (organes de stockage) de gros diamètres formant des réseaux denses d'ancrage dans le sol à un ou deux mètres de profondeur, jusqu'à douze mètres de la plante ;
- des racelles nourricières se concentrant dans les couches superficielles du sol.

La capacité colonisatrice de la plante est liée à la robustesse de ces rhizomes. Ces rhizomes portent de nombreux bourgeons dormants capables, au moindre stress, de développer de nouvelles tiges. De plus ils peuvent être fragmentés et conservés leur potentiel de générer des tiges, même après plusieurs mois de conditions défavorables. Enfin les rhizomes émettent des substances qui engendrent des nécroses sur les racines des autres plantes.

La prolifération de ces renouées est un problème préoccupant, on constate de nombreux impacts sur les milieux, sur la flore et la faune locale, sur les paysages et sur certaines activités humaines :

- elles concurrencent l'installation des ligneux et des herbacées ;
- elles ne contribuent pas à la fixation des talus ;
- elles diminuent la diversité physique et biologique des milieux ;
- elles induisent des phénomènes de pollution du sol et des eaux ;
- elles banalisent les milieux ;
- elles constituent un sùrcroît de travail pour les équipes d'entretien ;
- la faune indigène n'utilise pas cette plante ;
- les rhizomes monopolisent les ressources du sol ;
- en hiver, les tiges desséchées sont disgracieuses.

Un buisson de cette espèce a été répertorié sur le talus bordant les terrains de football annexes au Nord du centre sportif. Or ce talus est compris dans un site (voir point 1.2.1.4.) qui présente des potentialités pour y développer une gestion intégrant l'environnement et des activités humaines.

³⁹ Les invasions biologiques sont considérées au niveau international comme la deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité, juste après la destruction des habitats.

La gestion des populations de Renouée du Japon se révèle particulièrement onéreuse, mais cette gestion est indispensable car il s'agit de protection et de conservation de patrimoine paysager et naturel. Elle est d'autant plus primordiale à Walhain que ce noyau est le seul actuellement répertorié et que si attaquer maintenant permettra de s'en débarrasser à moindre coût. Les moyens d'éradication efficace sont actuellement à l'étude, mais on peut citer :

- une coupe répétées (tous les quinze jours pendant la période de végétation pendant deux ans) permet d'éliminer une population locale ;
- le traitement chimique au glyphosate (Round-up), mais à la condition de ne pas asperger les ligneux voisins qui pourraient dépérir et laisser une surface propice à la recolonisation par la renouée qui se développe rapidement ;
- une combinaison des deux précédentes peut-être efficace, il faut traiter les plants au mois de mai et les faucher trois semaines plus tard pour permettre une utilisation ultérieure en juillet-août. Il est nécessaire de répéter cette opération pendant trois ans. Cependant la quatrième année peut voir la réimplantation de peuplements à partir de peids ayant résistés aux traitements. Cette méthodes permettrait de rompre la dominance de la plante sans déclencher un cycle naturel conduisant à l'éradication de la renouée.

Pour prévenir l'implantation de Renouées du Japon, il faut porter une attention particulière aux travaux de terrassement qui mettent à nu des surfaces de terre où la renouée, une fois présente, se développera plus rapidement que d'autres herbacées.

Lors de nos visites sur le terrain, des amas de terre, signes évidents de remblais ont été aperçus en plusieurs endroits. Remblayer un terrain modifie (en plus du relief, ce qui est soumis à autorisation) l'écosystème en place, à plus forte raison lorsque le remblai se fait au détriment de zones humides (au Sud du bois de Namur, le long du ruisseau de la Belle Haie, notamment).

Les ruissellements d'eau depuis les remblais sont chargés en boues, qui une fois arrivées dans le cour d'eau se déposent sur le fond et forment un lit vaseux et homogène sur de longues distances, limitant la diversité des écosystèmes disponibles.

Le profil des ruisseaux est généralement étroit et profond, signe d'un curage mécanique systématique. Un tel profil ne permet pas à la vie de se développer, trop peu de végétation s'implante sur les berges. Elle retombe plutôt depuis le sommet des berges, ce qui réduit fortement les apports naturels de lumière jusque dans l'eau, quantité déjà limitée par le profil des ruisseaux.

Le fauchage effectué hors des périodes réservées, ou le curage systématique qui abaisse le lit des ruisseaux pourraient provenir d'un manque de connaissances, au niveau environnemental, chez les ouvriers communaux.

I.3.2.3 *Risques liés à l'activité agricole*

Les exploitations agricoles ne causent pas beaucoup de tort à l'environnement. Le renouvellement des permis unique est d'ailleurs en cours de finalisation. Le contrat de rivière Dyle et affluents énonce néanmoins l'absence de cuve étanche pour les effluents d'élevage, et des eaux de surface riches en phosphates et en nitrates, sels ayant pour origine les engrais et le lisier. Une analyse des différents permis rentrés par les agriculteurs permettrait de clarifier la situation.

Enfin, une pratique répandue chez les agriculteurs concerne l'appropriation de la bande d'un mètre le long des voiries (appartenant à la commune) en vue d'augmenter leurs surfaces exploitables, alors que cette bande sert de zone tampon entre la voirie et les champs et qu'elle peut également représenter une zone de refuge pour des invertébrés et de petits mammifères.

I.3.2.4 *Nuisances diverses*

La commune de Walhain est sujette, comme beaucoup d'autres, au phénomène de dépôts sauvages, de pneus, de déchets inertes (remblais, terre et briquillons), et de déchets divers (vieil électroménager, vieux meuble,...). Ces dépôts, non récurrents ni systématiques, se produisent généralement le long des chemins de remembrement aux alentours de l'autoroute, mais aussi dans certains bois, ou sur certaines zones humides.

Les grands axes de communication représentent pour certains habitants une source de désagrément sonore. La ligne de chemin de fer Namur – Bruxelles longe le village de Perbais

En moyenne deux fois par semaine un avion survole la conduite Solvic à basse altitude (100 mètres) pour détecter d'éventuelles fuites. Ce survol cause un désagrément sonore pour les personnes habitant à proximité du tracé de cette conduite.

Dans le même ordre d'idée, un particulier habitant près du carrefour formé par la rue Chevequeue et la rue de Sauvenière, possède un hélicoptère qui cause également un désagrément sonore lors des décollages et des atterrissages.

L'aménagement de certains espaces publics en parc n'est pas, actuellement, une priorité pour l'administration communale.

I.3.3 *Structure paysagère*

Selon la classification des « territoires paysagers de Wallonie⁴⁰ », Walhain se trouve à la jonction entre l'ensemble des vallonnements brabançons et l'ensemble des bas plateaux limoneux brabançons et Hesbignons.

La convention européenne du paysage, qui est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004, apporte une nouvelle approche de la notion en la définissant comme « *une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelation* ». Cette définition apporte deux dimensions nouvelles : la prise en compte des actions humaines et l'intérêt potentiel pour différents types de paysages (exceptionnels ou pas) à condition qu'ils soient représentatifs.

Le caractère rural de la commune ressort clairement des chiffres relatifs à l'occupation du sol, près de 90 % de la superficie totale sont en espaces non bâtis.

L'entité de Walhain peut être partagée en 5 grandes entités :

- la première que nous appellerons « *bande Nord-Est* » présente un relief légèrement marqué, où les espaces agricoles ouverts et uniformes prédominent et où le village de Libersart se dresse. L'autoroute E411 isole physiquement cette zone du reste de l'entité.
- la deuxième, appelée « *bande méridionale* », s'étend entre la N4 et la E411. Le relief est également peu marqué et, s'il n'y avait pas eu l'autoroute, aurait formé une seule entité avec l'entité évoquée précédemment. Le paysage est caractérisé par des espaces agricoles ouverts et uniformes délimités au Nord-Ouest par Walhain et Tourinnes-Saint-Lambert.

⁴⁰ Les territoires paysagers de Wallonie, Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine, Division de l'Observatoire de l'habitat.

- la troisième, appelée « *bande centrale* », s'étend d'Est en Ouest, entre la N4 et la E411. Le relief y est quasi nul. Les espaces agricoles y sont également ouverts et uniformes. Cette entité est délimitée, au Sud-Est, par Walhain et Tourinnes-St-Lambert et au Nord-Nord-Ouest par Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin.
- la quatrième, appelée « *la bande septentrionale* », s'étend, au Nord de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin et, comme les deux précédentes entités, entre la N4 et la E411. Le relief y est plus marqué et les espaces agricoles présentent une trame un peu plus bocagère.
- la cinquième, appelée « *Perbais – Nil-Pierreux* », se trouve à l'Ouest de la N4 qui isole cette entité des quatre autres. Le relief y est plus vallonné. Les espaces agricoles présentent une trame bocagère à proximité des espaces bâtis de Nil-Pierreux, de Perbais et de Chastre ; les limites de l'entité ne s'arrêtant pas aux limites communales !

Comme nous le verrons plus loin (II.1), le plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez reconnaît trois périmètres d'intérêt paysager sur le territoire communal qui couvrent :

- les zones forestières, les zones d'espaces verts et une grande partie de la zone agricole (fond de vallée du ry de Corbais) d'Alvaux et de Nil-Pierreux.
- la zone d'espace vert du site du vieux château de Walhain.
- la zone forestière du Bois de Buis qui est situé en grande partie sur la commune de Perwez.

L'un des objets du schéma de structure est de proposer, en cette matière comme dans les autres, une analyse plus détaillée afin de révéler des « richesses » qui n'apparaissent pas à l'occasion d'un survey général.

En matière de protection des paysages, la Région wallonne dispose d'une convention avec l'ADESA⁴¹ qui vise à étudier d'une manière plus approfondie la notion de périmètre d'intérêt paysager et de point de vue remarquable au sein des différents plans de secteurs.

En ce qui concerne le secteur de Wavre, l'inventaire a été réalisé et relève deux autres périmètres, à savoir :

- à Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, sur une largeur moyenne de 400 mètres autour du ruisseau Le Nil et depuis le Moulin du Tiège jusqu'au Clos Margot.
- à Nil-Pierreux : depuis la Tour d'Alvaux jusqu'à la rue des Trois Fontaines et entre une parallèle à 200 mètres à l'Ouest de la rue Champ de Genister et une parallèle à 300 mètres au Sud de la rue d'Alvaux. Ce périmètre d'intérêt paysager repris de l'ADESA se superpose en partie avec le périmètre d'intérêt paysager repris au plan de secteur.

Nous nous sommes appuyés sur la méthodologie proposée par cette association.

Le principe de l'analyse consiste à diviser un territoire en différentes « unités visuelles » (aussi appelées « unités paysagères ») afin de mieux comprendre les liens qui existent entre les différents éléments constitutifs des paysages.

Cette analyse permet de disposer d'une perception d'ensemble de la zone étudiée (dans le cas présent, tout le territoire communal). Celui-ci facilitera l'identification des zones sensibles, des lignes de vue, des points de vue remarquables et des éléments perturbateurs du paysage au sein du périmètre considéré.

⁴¹ Association de Défense de la Senne et de ses Affluents.

I.3.3.1 *Unité visuelle n° 1*

Située à l'extrême Nord-Est du territoire communal, cette unité se prolonge au Nord et à l'Est loin au-delà des limites communales et est délimitée au Sud par l'autoroute E411, à l'Ouest par le hameau Commune et une ligne de crête, orientée Nord-Sud, qui la sépare de l'unité visuelle n°2.

La zone comporte un grand nombre de vallonnements, et les plissements du terrain s'accroissent vers la partie Nord de l'unité.

Elle présente un paysage ouvert, peu varié et constitué uniquement de surfaces agricoles qui sont traversées par une voirie régionale, la N243a.

Le paysage est dépourvu de végétation ligneuse à l'exception de celle longeant l'autoroute. Aucun élément vertical, ni bâti, ne vient briser la monotonie de cette unité ; même l'antenne de réception téléphonique mobile implantée le long de la E411, n'a pas d'impact visuel particulier.

Le pont sous la E411 offre une échappée visuelle vers la partie située au Sud de l'autoroute et donc vers la « bande Nord-Est » et la « Bande Centrale ».

Cette première unité ne présente pas un grand intérêt.

I.3.3.2 *Unité visuelle n°2*

Cette unité visuelle se situe au Nord du Hameau Tourinnes-St-Lambert et est coincée entre l'unité n°1 et l'unité n°3.

Au Nord, elle se prolonge au-delà des limites communales. À l'Est, elle est délimitée par une ligne de crête et à l'Ouest, par un chemin creux le long duquel on retrouve quelques reliquats de haies et de massifs arbustifs.

Le relief de l'unité est celui d'un vallon orienté Nord-Sud.

Le paysage agricole est semi-ouvert et dépourvu de végétation ligneuse et de bâtiment.

Il n'y a pas de point d'appel visuel.

Malgré sa faible superficie, cette unité présente un intérêt moyen grâce à sa topographie et à une culture mixte et variée qui lui apporte un peu de dynamisme.

I.3.3.3 *Unité visuelle n°3*

Cette unité visuelle est située au Nord-Ouest du territoire communal. Elle reprend les lieux dit « les Gorlettes », « les Turlutes » et « Champs Long Bâti ».

Ses limites visuelles Nord-Ouest et Nord-Est s'étendent au-delà du territoire communal vers Corroy-le-Grand. Elle est délimitée à l'Est par le hameau de Libersart et au Sud par l'autoroute E411.

Son relief est composé d'une succession de vallons en pentes douces, séparés par des crêtes arrondies.

Elle présente un paysage agricole largement ouvert où les champs et les prairies couvrent l'espace.

Dans cette unité, on trouvera de grandes zones complètement dépourvues de végétations arbustives, une végétalisation des abords immédiats de l'autoroute ainsi que quelques zones de bosquets et de haies qui apportent un peu de dynamisme à l'ensemble.

Une forte présence végétale isole visuellement l'unité avec le hameau de Libersart.

L'étendue de l'unité ne permet pas de déterminer des points d'appel précis : les clochers, bâtiments isolés paraissant réduits. Le regard sera toutefois attiré par les bâtiments de ferme dénommés « Brion » et « Grande-Ferme » et par les tumulus, situés à l'Est de l'unité.

Cette unité présente un paysage ordinaire sans élément particulier rehaussant son intérêt.

I.3.3.4 *Unité visuelle n°4*

Cette petite unité est située au Nord de l'autoroute E411 et est coincée entre les unités 2,3 et 7.

L'unité est délimitée au Nord par une crête naturelle, à l'Est par les tumuli, au Sud par l'autoroute et les imposantes fermes « Brion » et « Grande Ferme » et à l'Ouest par un écran végétal.

Le relief est peu marqué et un noyau bâti y est implanté.

La végétation y est relativement peu abondante car il s'agit d'un paysage rural urbanisé (le hameau de Libersart) qui comprend des fermes en carré ainsi que des habitations traditionnelles et de type pavillonnaire.

Il n'y a pas vraiment d'éléments constituant des points d'appel visuel ; seuls un écran végétal et un arbre remarquable situé à la chapelle Notre Dame Auxiliatrice apportent une certaine verticalité à l'unité.

La qualité de cette unité paysagère est moyenne.

I.3.3.5 *Unité visuelle n°5*

Elle est située au Nord de la E411, entre les unités visuelles 2, 6 et 7.

L'unité est délimitée dans sa partie Nord et à l'Ouest par des crêtes composées d'éléments naturels et artificiels. Les autres limites correspondent aux bords de routes ou à de petits talus.

Le relief est peu marqué et un noyau bâti y est implanté.

La végétation y est relativement peu abondante car il s'agit d'un paysage rural semi-urbanisé où les bâtiments traditionnels et plus récents partagent le territoire avec les prairies, les champs et quelques arbres et bosquets.

La qualité de cette unité paysagère est moyenne.

I.3.3.6 *Unité visuelle n°6*

Il s'agit d'une toute petite unité paysagère située au Nord de la E411 et comme enclavée dans l'unité visuelle 5.

Sa partie extrême Nord-Nord-Est est limitée par le ry du Préa, au Sud par mur de béton de l'autoroute, et à l'Ouest par un rideau d'arbres situé en bordure de voirie.

L'unité présente une pente douce orientée Nord-Sud.

Elle présente un paysage rural semi-ouvert composé uniquement de prairies et dépourvu de toute végétation ligneuse sauf sur son pourtour.

De par sa faible superficie et sa topographie, on peut la qualifier de moyennement intéressante.

I.3.3.7 *Unité visuelle n°7*

Dernière unité de la zone « *bande Nord-Est* ».

Elle est coincée entre plusieurs unités visuelles (la 1,5,6 et 4).

Au Nord, la pointe de l'unité aboutit au site de tumuli ; à l'Est ses limites sont tantôt les bords de voiries, tantôt des talus semi-naturels. Au Sud, c'est l'autoroute qui vient couper le champ visuel. Les limites Ouest de l'unité sont constituées par le front bâti de Libersart.

Son relief est celui d'un fond de vallée ; le ruisseau marque un sillon longitudinal au milieu du vallon.

Le paysage est rural et est constitué de prairies séparées par le ruisseau « Nil ». Un alignement d'arbres est implanté le long d'une petite route qui serpente l'unité.

L'unité est dépourvue de bâtiment et peu d'éléments verticaux ressortent du paysage. Seuls quelques éléments attirent l'attention du spectateur : le ruisseau Le Nil qui constitue une ligne d'appel visuel d'autant plus forte que son tracé est appuyé par une plantation de saules et ponctué par quelques arbres isolés.

Il se dégage de cette unité une impression de nature semi-domestiquée, probablement créée par l'absence de clôtures visibles et par les prairies broutées rases comme si elles faisaient l'objet de tontes régulières. Son intérêt paysager est élevé.

I.3.3.8 *Unité visuelle n°8*

Première unité visuelle du secteur appelée « la bande méridionale ».

Elle est située à l'Est du territoire communal.

Elle est délimitée au Nord par la E411, à l'Est par le château d'eau et un petit massif boisé, au Sud par un massif boisé et à l'Ouest, par un alignement d'arbres situé le long de la rue du Maieur et par la Ferme de l'Abbaye.

Son relief descend en pente douce du Nord au Sud et présente une crête en son centre.

Cette unité présente un paysage agricole ordinaire et semi-ouvert.

Peu d'éléments verticaux marquent le paysage de cette unité visuelle. On ne dénombre que quelques bosquets et aucun élément bâti à l'exception du château d'eau, situé à l'Est de l'Unité.

Cet unique point d'appel, entouré de plantations d'épicéa et d'une végétation, ne suffit pas pour que cette unité présente un réel intérêt paysager.

I.3.3.9 *Unité visuelle n°9*

Cette petite unité visuelle se situe dans la « bande centrale » et au Nord du hameau de Tourinnes-St-Lambert.

Elle est délimitée au Nord, par la E411, à l'Est, par une voirie (le chemin du Pont Valeriane), au Sud par le noyau d'habitat de Saint-Lambert et à l'Ouest, par les cours et jardins des habitations sises à la rue des Verts Pacages.

Son relief en pente douce est orienté Nord-Sud.

Cette unité présente un paysage agricole fermé qui est composé d'une zone de prairie confinée entre l'autoroute et le hameau de Tourinne-St-Lambert.

Peu d'éléments visuels marquent le paysage : on trouve à l'Ouest un petit bosquet et quelques habitations rurales au lieu-dit « les verts Pacages ».

Cette unité présente un paysage ordinaire sans élément particulier rehaussant son intérêt.

I.3.3.10 *Unité visuelle n°10*

Il s'agit d'une toute petite unité visuelle située à l'extrémité Nord de la « bande centrale ».

Ses limites sont, au Nord, l'autoroute, à l'Est, les cours et jardins et les quelques habitations implantées le long de la rue des Verts Pacages et à l'Ouest, une ligne de crête naturelle.

Elle présente un relief en pente douce orientée Est-Ouest.

Cette unité présente un paysage rural fermé : elle est complètement bordée d'arbres et de haies de type bocager.

Cette grande zone de prairie accueille quelques fermes et habitations, rurales principalement, concentrées au lieu-dit « les verts Pacages ».

Son intérêt paysager est moyen car il découle principalement de la présence de végétation sur tout le pourtour de l'unité.

I.3.3.11 *Unité visuelle n°11*

Située au Nord de Saint-Lambert, dans la « bande centrale », cette unité visuelle est délimitée au Nord par le massif autoroutier, à l'Est et le Sud-Est par un important massif arbustif longeant le ruisseau du Nil, le Sud-Ouest par la bande bâtie le long de la rue Saint Lambert et à l'Ouest par la rue au Pont et la rue Chapelle Brion.

La zone est légèrement vallonnée avec une ligne de crête du Nord au Sud ce qui permet une vue sur l'ensemble de l'unité.

Cette unité présente un paysage agricole fermé et peu varié où les surfaces agricoles prédominent. La verticalité est donnée grâce à des reliquats bocagers et à quelques alignements ligneux en périphérie.

Un point d'appel visuel est présent au loin, vers le Nord. Il s'agit du cloché de l'église St-Lambert qui émerge au-dessus des habitations et de la végétation.

Malgré la présence d'un ruisseau et de quelques éléments verticaux qui brisent la pente douce du site, cette unité n'est pas d'un très grand intérêt paysager.

I.3.3.12 *Unité visuelle n°12*

Située dans la « bande centrale », à la limite de « bande septentrionale », cette unité visuelle est comprise entre les unités visuelles 11 et 14.

Elle est délimitée au Nord-Ouest par un massif naturel et au Nord-Est par le Pont d'autoroute qui permet de relier cette unité visuelle à Libersart. L'est de l'unité est limité par la rue au Pont et la rue Chapelle Brion ; le Sud (-Sud-Est) par la rue de Nil et sa frange bâtie ; l'Ouest, par quelques éléments massifs naturels.

Son relief est en pente qui se dirige vers la E411.

Cette unité présente un paysage rural mais qui est marqué par un bois d'épicéa, tandis l'Est de l'unité présente un aspect plus bocager.

Le bâti est présent dans l'unité, notamment à l'Est, le long de la rue St-Lambert, où l'urbanisation est assez dense, et au Sud-Est où quelques bâtiments (habitations et ferme en carré) constituent une frange bâtie.

L'importante ferme située à la rue de Nil constitue le principal point d'appel dont l'effet est encore accentué par la présence d'arbre et de haies.

Cette unité présente un caractère varié et l'arbre remarquable, les bosquets, les haies et le bois, qui structure le paysage et accentue la perception des limites de l'unité, font que ce site présente des qualités paysagères indiscutables.

I.3.3.13 *Unité visuelle n°13*

Située dans la « bande centrale » et au Nord de St-Lambert, elle englobe la zone d'aménagement communal concerté « ZACC Saint-Lambert ».

Cette unité s'étire jusqu'à l'autoroute qui forme sa limite Nord. À l'Est, l'unité est limitée par une ligne de crête naturelle, au Sud, par la frange bâtie implantée le long de la rue d'Enfer, à l'Ouest, par le massif arbustif implanté le long du ruisseau du Nil.

Elle présente une pente régulière orientée Nord-Est – Sud-Ouest.

Elle offre un paysage agricole fermé, complètement encerclé par des bosquets et des haies de type bocager, ainsi que des haies entourant un cimetière.

Au Sud de cette unité, le mélange de végétations et d'habitations donne un certain dynamisme à l'unité.

Au Sud-Ouest le clocher de l'église de Tourinnes-St-Lambert émerge au-dessus des habitations et de la végétation et fait, ainsi, office de point d'appel.

Étant donnée l'importance des surfaces agricoles et des prairies, nous nous trouvons face à un paysage peu varié. La végétation présente sur le pourtour de l'unité apporte un peu de verticalité à l'ensemble, mais pas suffisamment pour en faire une unité d'intérêt paysager.

I.3.3.14 *Unité visuelle n°14*

Cette unité est située dans la « bande centrale » et le long de « la bande méridionale » et couvre le noyau bâti de Saint-Lambert.

Ses limites Nord sont formées par les éléments semi-naturels composant les fonds de jardin. Sa limite Est est constituée par une limite naturelle composée d'une végétation arbustive et d'une zone verte s'étirant de la Ferme de Glimes à la Ferme de l'Abbaye.

Nous nous trouvons ici au cœur d'un paysage rural urbanisé où l'important noyau bâti se fait discret au sein des arbres ornant les jardins.

La partie Nord-Ouest est composée d'un habitat traditionnel concentré sur le centre et d'un ensemble d'habitations plus récentes, en périphérie.

La partie Est offre un paysage plus varié avec un ruisseau bordé de saules, un alignement d'arbres et d'autres hautes tiges isolés, ainsi que quelques bosquets.

Les clochers des églises de Saint-Lambert et Saint-Servais constituent les principaux points d'appel de l'unité. Le ruisseau qui traverse cette partie unité, constitue également un élément d'appel visuel.

Malgré un mélange équilibré entre éléments bâtis et végétaux comme les bouquets d'arbres, les haies bocagères et les saulaies, qui participent à l'esthétique de l'unité, l'intérêt paysager de l'unité n'est que moyen ; seule la partie en limite Est présente un réel intérêt visuel.

I.3.3.15 *Unité visuelle n°15*

Grande unité visuelle située dans « la bande méridionale » et entre Tourinne-St-Lambert et Walhain.

Elle est délimitée dans sa partie Nord par le noyau bâti de St-Lambert, à l'Est par le hameau de Lérinnes et par une ligne de crête, au Sud, par un talus naturel longeant la rue Chapelle St-Anne et, à l'Ouest par le village de Walhain et par une peupleraie.

Son relief est composé d'une succession de petits vallons aux pentes douces séparées par de larges crêtes arrondies dépourvues dans leur quasi-totalité de végétation ligneuse ; les perspectives visuelles sont donc relativement larges.

L'unité visuelle présente un paysage agricole largement ouvert, composé de champs et de prairies. Quelques éléments végétaux apportent un peu de verticalité au lieu. Il s'agit d'une peupleraie située en limite Ouest, de quelques bosquets et des haies.

L'étendue de l'unité ne permet pas de déterminer des points d'appel précis car les clochers et les bâtiments isolés paraissant « réduits » ; ce n'est qu'en se rapprochant des espaces bâtis que les clochers et fermes fixeront le regard.

Cette unité présente un paysage ordinaire sans élément particulier rehaussant son intérêt.

I.3.3.16 *Unité visuelle n°16*

Cette unité de la « bande méridionale » est située entre la Ferme de l'Abbaye (Tourinne-St-Lambert) et la Ferme des Prés des Basses (Walhain). Elle est enchâssée entre les unités 8, 15 et 17 et présente une forme allongée, orientée Nord-Sud.

Ses limites sont, au Nord, un massif semi-naturel et la zone humide et fortement végétalisée située autour de la Ferme de l'Abbaye de Lérinnes ; à l'Est, une ligne prolongeant une petite crête arbustive ; au Sud, la rue des Trois Tilleuls qui est encaissée ; à l'Ouest, le profond chemin de terre qui prolonge la rue Aurimont.

Traversé en son milieu, du Sud au Nord, par un ruisseau marqué par un alignement végétal important, le paysage de cette unité est rural et en partie urbanisé, principalement le long des voiries.

Située au Nord de l'unité, la ferme de l'Abbaye offre un aspect visuellement attirant grâce à la zone humide et à une végétation variée. L'alignement de Marronnier d'Inde situé le long de son chemin d'accès renforce encore cette impression.

Cette unité présente un équilibre entre habitat traditionnel et zones végétalisées, cet équilibre est particulièrement visible dans la partie Nord de l'unité, ce qui lui confère un aspect bigarré et dynamique. Ces qualités paysagères sont évidentes.

I.3.3.17 *Unité visuelle n°17*

Située à l'extrémité Est de la « bande méridionale », cette unité est délimitée dans sa partie Est par le Bois du Buis et le Bois de Namur qui longent le ruisseau de la Belle Haie et les limites communales. La limite Sud est formée par un chemin de remembrement ; au Sud-Ouest, par le noyau bâti de Sart-Lez-Walhain et Lérinnes ; au Nord-Ouest et au Nord, par des bosquets, des arbres et le fossée du ruisseau de la Belle Haie.

Elle présente un léger bombement et forme un paysage agricole ouvert dont la surface est occupée par des champs et par des prairies, séparées par endroits par des reliquats de haies bocagères ; l'unité est complètement dépourvue de végétation arborée.

Plusieurs points d'appel visuel marque le paysage de l'unité. Au centre, c'est la ferme Saint-Pierre qui domine le paysage ; autour d'elle, il y a la chapelle Saint Fiacre avec son peuplier et la potale Sainte Marguerite avec son cèdre.

Un fort sentiment d'espace « vide » se dégage de cette unité qui n'est visuellement pas très intéressante.

I.3.3.18 *Unité visuelle n°18*

En plein cœur de la « bande méridionale », cette unité visuelle est délimitée au Nord, par l'unité n° 16 et la rue des Trois Tilleuls ; à l'Est par la frange bâtie formée par les constructions de Sart-Lez-Walhain et Lérinnes ; au Sud, par la rue du Bois du Buis et l'alignement d'arbres qui la borde ; au Sud – Sud-Ouest par le bâti de Walhain et au Nord-Ouest, par un chemin de remembrement qui relie la Chapelle des Trois Tilleuls et la Chapelle Saint-Anne.

Son relief est composé d'un vallonnement orienté Est-Ouest en pentes douces.

L'unité présente un paysage agricole largement ouvert surtout dans sa partie Ouest qui est entièrement dépourvue de végétation ligneuse ; dans sa partie Est, les vues sont moins « profondes » car quelques bosquets et haies coupent un peu la perspective.

Cette unité présente un paysage ordinaire sans élément particulier rehaussant son intérêt ; sa partie Est mérite un peu plus d'attention.

I.3.3.19 *Unité visuelle n°19*

Coincée entre les unités n° 17, 18 et 20 ; cette unité visuelle couvre le noyau bâti formé par Sart-Lez-Walhain et Lerinnes.

Ses limites Est correspondent aux limites bâties ; le Sud se prolonge visuellement au-delà des limites communales vers les champs de Sauvenière (Gembloux).

Il s'agit d'un paysage rural urbanisé le long des voies d'accès, composé principalement d'un habitat traditionnel concentré au centre, et, en périphérie, d'habitations plus récentes.

La végétation arbustive (bosquets, haies, vergers, arbres) structure le paysage et accentue la perception des limites de l'unité.

Le clocher de l'église du hameau constitue l'unique réel point d'appel visuel.

Cette unité présente un mélange équilibré entre habitat traditionnel et végétation ligneuse spontanée et cultivée, principalement dans la partie Sud de l'unité ; ce qui lui confère un aspect varié et de bonnes qualités paysagères.

I.3.3.20 *Unité visuelle n°20*

Située en bordure de la « bande méridionale », cette unité est entre le hameau de Walhain et celui de Sart-Lez-Walhain.

Elle est délimitée au Nord par la rue du Bois du Buis et sa végétation ; au Nord-Est, par le hameau de Sart-Lez-Walhain ; au Sud-est par un alignement de peupliers longeant le ruisseau du Nil et au Nord-Ouest par le bâti de Walhain ; le « côté » Nord-est s'ouvrant sur une perspective se prolongeant au-delà des limites communales.

L'unité est en pente douce orientée Est-Ouest.

Elle offre un paysage agricole ouvert et peu varié, presque exclusivement occupé par des surfaces agricoles et sans aucun bâtiment. Seuls une peupleraie et quelques bosquets sont implantés dans cette unité.

Le manque de relief et d'éléments structurants, au sein de cette unité, laisse à l'observateur un sentiment « d'espace vide ». Globalement l'intérêt paysager de cette unité est modéré.

I.3.3.21 *Unité visuelle n°21*

Cette unité visuelle est située à l'extrémité Ouest de la « bande méridionale ».

Elle couvre Walhain « village » depuis les premières habitations jusqu'au hameau de St-Paul.

Elle est délimitée à l'extrémité Nord, par le noyau bâti de St-Paul ; à l'Est par les unités 15 et 18 ; au Sud par la couronne bâtie autour du centre de Walhain.

Il s'agit d'un paysage rural urbanisé qui présente, dans sa partie Sud, une urbanisation plus importante⁴² et, dans sa partie Nord, une urbanisation en bandeaux répartis le long des voiries.

Le centre de Walhain, malgré sa forte urbanisation a su garder un aspect arboré grâce à la présence de nombreux bosquets, arbres remarquables ou non et haies.

Le Nord offre un mélange équilibré entre habitat traditionnel et végétation hautes tiges.

Les points d'appel visuel et d'intérêt paysager sont, pour Walhain-centre, les ruines du château, les fermes et les clochers et, pour la partie Nord, une importante ferme en carré.

Dans son ensemble cette unité présente un mélange équilibré entre habitat traditionnel et végétation arborée.

Ses qualités paysagères sont moyennes mais à préserver.

I.3.3.22 *Unité visuelle n°22*

Cette unité est située au Sud-Est de la commune et donc de la « bande méridionale ».

Elle est délimitée au Nord-Est par un alignement de peupliers ; au Nord-Ouest par une ligne de crête et par le bâti de Walhain ; au Sud, l'unité visuelle se poursuit au-delà des limites communales et n'a que la ferme Baudecet et un alignement d'arbres comme élément arrêtant le regard.

L'unité est formée par 2 plateaux qui forment un léger vallon en pente douce.

Elle présente un paysage agricole ouvert et peu varié, occupé seulement par des surfaces agricoles. Aucun élément vertical ne vient briser la monotonie de cette unité et, à l'exception d'une peupleraie et de quelques bosquets le long des chemins agricoles, le paysage est dépourvu de toute végétation ligneuse.

L'unité ne comporte aucun bâtiment à l'exception de la ferme de Baudecet qui sert de point d'appel visuel.

Cette unité présente un paysage ordinaire sans élément particulier rehaussant son intérêt ; seul le paysage avoisinant la ferme mérite une protection.

I.3.3.23 *Unité visuelle n°23*

Il s'agit d'une toute petite unité, située au Sud-Est de la commune et à l'extrémité de la « bande méridionale ».

Au Nord, elle se limite par le chemin de la Haute Baudecet, à l'Est et au Sud, par le bâti du hameau de Baudecet qui est sur la commune de Gembloux et à l'Ouest, par un écran naturel.

La topographie de l'unité est assez accentuée.

Le paysage y est rural, semi-ouvert et varié.

Seul élément bâti de l'unité, la ferme de Baudecet sert de point d'appel visuel.

Cette unité présente un paysage intéressant, le paysage avoisinant la ferme mérite une protection.

⁴² Habitat traditionnel.

I.3.3.24 *Unité visuelle n°24*

Cette unité visuelle est située dans la « bande centrale ». Il s'agit d'une grande unité visuelle qui s'étend au Sud-Est de la drève de Chevequeue⁴³.

Elle est délimitée au Nord-Est par la rue de la Sauvenière et l'alternance de ses écrans végétaux (peupleraie) et bâtis ; à l'Est, en partie Sud, par le ruisseau des Radas et les cours et jardins des habitations situées le long de la rue de l'Amende, en partie Nord, par une limite artificielle xxxxxx ; à l'Ouest, par la N4 et les haies vives qui la longent ; au Nord-Ouest par la drève de Chevequeue ; au Sud, par le tracé des chemins de remembrement qui passent le long des limites communales. Toutefois, la perception visuelle se fait largement au-delà de ces limites : elle se poursuit jusqu'à la N4.

Son relief est composé d'une succession de vallons en pentes douces séparées par des crêtes arrondies, dépourvues de bois : il s'agit d'un paysage agricole ouvert.

L'unité ne comporte aucun bâtiment et les seuls éléments qui apportent du dynamisme et un peu de diversité à l'ensemble sont les éléments végétaux : la drève du bois de Boulogne, l'alignement de peupliers et une haie vive d'aubépines.

L'absence quasi totale de végétation arbustive, les grandes perspectives visuelles et un paysage peu varié où les surfaces agricoles prédominent, font que le paysage de cette unité est ordinaire, sans éléments particuliers rehaussant son intérêt. C'est un « paysage agricole banalisé ».

I.3.3.25 *Unité visuelle n°25*

Unité de la « bande centrale », elle est située à l'Est de la N4.

Elle est délimitée au Nord par le noyau urbanisé de Nil-Abbesse et de Nil-Saint-Vincent qui crée une limite mixte (c'est-à-dire tantôt naturelle, tantôt artificielle) ; au Nord-Est, par une ligne de crête ; au Sud, par la drève du bois de Boulogne et le bâti de Walhain implanté le long de cette drève ; à l'Ouest, par la route régionale (la N4).

Son relief est composé d'une succession de vallons en pentes douces séparées par des crêtes arrondies et quasi dépourvues de bois, ce qui offre des perspectives visuelles relativement larges.

L'unité visuelle présente un paysage agricole largement ouvert et monotone, composé de champs et de prairies. Seules quelques zones de bosquets et de haies apportent un peu de dynamisme à l'ensemble.

L'étendue de l'unité ne permet pas de déterminer des points d'appel précis mais à l'approche des limites de l'unité, les clochers et les arbres hautes tiges feront office de point d'appel.

Cette unité présente un paysage ordinaire sans élément particulier rehaussant son intérêt.

I.3.3.26 *Unité visuelle n°26*

Située au centre de la commune et donc dans la « bande centrale ».

⁴³ Ou drève du Bois de Boulogne.

Elle est délimitée au Nord par Nil-St-Martin et la rue de Nil ; à l'Est, par le noyau bâti de St-Lambert ; au Sud-Est, par le noyau urbanisé de Walhain et de Saint-Paul ; à l'Ouest par une ligne de crête qui correspond à la route de Walhain.

Nous nous trouvons face à un relief bien prononcé où les crêtes et les petits vallons se succèdent.

L'unité présente un paysage agricole ouvert où toute la surface est occupée par des champs et par des prairies, séparées par endroits par des reliquats de haies bocagères.
Hormis une chapelle, il n'y a aucun élément bâti dans cette unité.

L'étendue de l'unité ne permet pas de déterminer des points d'appel précis ; les clochers et autres bâtiments isolés n'étant que peu perceptibles mais, à l'approche des noyaux bâtis, les fermes ou les clochers fixeront le regard.

Le manque de relief et d'éléments structurants (végétal ou bâti) au sein de cette unité laisse à l'observateur un sentiment d'espace « vide ».
Globalement l'intérêt paysager de cette unité est faible.

I.3.3.27 *Unité visuelle n°27*

Unité de la « bande septentrionale », elle se situe au Sud de l'autoroute et à l'Est du hameau de Nil-St-Vincent.

Sa limite Nord est matérialisée par la E411 ; à l'Est, par St-Lambert (avec le bâti et les écrans végétaux) ; au Sud, par la rue du Nil ; à l'Ouest, par Nil-St-Vincent (et le Warichet).

Le Nil traverse l'unité d'Ouest en Est.

Elle présente une pente régulière orientée Nord-Sud, ce qui offre une vue sur l'ensemble de l'unité.

Le paysage y est agricole, semi-ouvert et peu varié et sa monotonie est, un temps soit peu, atténuée par la présence de saulaies en bordure du cours d'eau « le Nil » qui est situé à l'Ouest de l'unité.

Le seul point d'appel visuel est une ferme située en bordure Est de l'unité.

Des bosquets et quelques arbres isolés situés en limite Est, apportent aussi un peu de dynamisme et de variété à l'ensemble de l'unité qui est relativement pauvre visuellement.

I.3.3.28 *Unité visuelle n°28*

Située dans la « bande septentrionale » et au Nord-Ouest de la commune, cette unité visuelle est délimitée au Sud par le hameau de Nil-St-Vincent et à l'Est, par une ligne de crête la séparant de l'unité visuelle n°27 ; le champ visuel se prolongeant au-delà des limites communales et notamment jusqu'à l'autoroute.

Son relief est composé d'une succession de vallons en pentes douces séparés par des crêtes arrondies.

Elle présente un paysage agricole ouvert occupé par des champs et des prairies à perte de vue et dépourvu de végétations arbustives.

Le moulin du Tiège représente le seul point d'appel tangible de cette unité. Le clocher de Nil-St-Vincent, constitue, dans une moindre mesure, un point d'appel ; les autres clochers et les bâtiments isolés, sont très éloignés et paraissent donc « réduits ».

Cette unité présente un paysage ordinaire sans éléments particuliers rehaussant son intérêt ; l'absence totale de couvert végétal y est pour beaucoup.

I.3.3.29 *Unité visuelle n°29*

Cette unité est située au Nord-Ouest du territoire communal et dans la « bande septentrionale ». De forme très allongée, elle s'étire le long de la vallée du Nil et correspond au noyau bâti de l'ancienne commune portant le même nom.

En outre, elle est coincée entre de grandes zones agricoles : celle qui correspond à la « bande centrale » et celles formées par les unités visuelles n°30 et 28.

Il s'agit d'un paysage rural fortement urbanisé et composé essentiellement d'un habitat traditionnel. La partie Sud de l'unité présente un habitat plus allongé, réparti en bandeaux le long des voiries.

Malgré cette forte urbanisation, cette zone a su garder, au cœur même de l'unité, un aspect arboré, et ce, grâce à la présence de nombreux bosquets, d'arbres remarquables ou non et de haies.

Le moulin du Tiège ainsi que les fermes et les clochers constituent un ensemble de points d'appel paysager.

Dans son ensemble cette unité présente un mélange équilibré entre habitat traditionnel et végétation arborée. Ses qualités paysagères sont relativement bonnes et surtout à préserver.

I.3.3.30 *Unité visuelle n°30*

Située au Nord-Ouest de la zone d'étude et dans la « bande septentrionale », elle est délimitée à l'Est, par un chemin de remembrement menant à Mont-Saint-Guibert ; au Sud, par le noyau bâti de Nil ; à l'Ouest, par la N4 qui la marque très fort ; cette unité se prolonge visuellement au Nord des limites communales.

Elle présente une pente douce orientée Nord-Sud et offre un paysage agricole ouvert que les champs et les prairies couvrent largement.

Dans cette unité, on trouvera de grandes zones complètement dépourvues de végétations arbustives ; la seule trace de ce type de végétation se trouve le long de la N4.

Cette unité présente un paysage ordinaire sans élément particulier rehaussant son intérêt.

I.3.3.31 *Unité visuelle n°31*

Petite unité située dans la « bande centrale ». Elle est délimitée au Nord et à l'Est par le noyau bâti de Nil ; au Sud par un alignement d'arbres et à l'Ouest par la N4 et elle est découpée par l'unité visuelle n°32 qui correspond au noyau bâti des Hayettes.

La zone est légèrement vallonnée, selon une pente orientée Est-Ouest ; les plissements du terrain s'accroissent à l'approche des limites de l'unité.

Elle présente un paysage agricole fermé mais varié où les surfaces agricoles prédominent et où quelques reliquats bocagers et quelques alignements d'arbres apportent les éléments verticaux qui brisent la monotonie de la topographie.

Cette unité ne présente pas un grand intérêt visuel.

I.3.3.32 *Unité visuelle n°32*

Située dans la « bande septentrionale », cette très petite unité visuelle correspond au noyau bâti des Hayettes. Sa limite visuelle la plus marquée est la N4

Cette unité est située à l'Est de la N4, il s'agit d'un paysage rural urbanisé.

Il s'agit ici d'un paysage urbanisé qui est composé de maisons, généralement, d'architecture traditionnelle.

Cette unité visuelle est de qualité moyenne.

I.3.3.33 *Unité visuelle n°33*

Située à l'Ouest de la N4 et dans la « bande Perbais-Nil-Pierreux », cette unité visuelle est limitée au Nord par la N273 ; à l'Est par la N4 (qui est soulignée par un alignement d'arbres). Au Sud, le champ visuel se prolonge au-delà des limites communales sur les champs de Chastre.

Le relief est formé par une pente régulière orientée Nord-Sud.

L'unité présente un paysage agricole ouvert et sa partie Sud est agrémentée de haies bocagères et de quelques arbres isolés.

L'unité ne comporte aucun bâtiment.

L'absence de point de repère, végétal ou autre, la rend relativement peu intéressante si ce n'est dans sa partie Sud.

I.3.3.34 *Unité visuelle n°34*

Elle est dans la « bande Perbais-Nil-Pierreux » et en face du noyau bâti des Hayettes.

Ses limites Nord sont la rue de Blanmont ; Est, la N4 ; Sud, la N273 et une ligne de crête et Ouest, par le chemin de Mahy et la rue de Blanmont.

Elle présente une pente régulière orientée Est-Ouest et son paysage est de type « agricole ouvert ».

Le fait que la N4 soit bordée d'un alignement d'habitations, accentue encore par la présence visuelle de cet axe dans le paysage.

Son intérêt paysager est modéré.

I.3.3.35 *Unité visuelle n°35*

Située dans la « bande « Perbais-Nil-Pierreux », l'unité visuelle est délimitée au Nord par le noyau bâti de Nil-Pierreux, à l'Est, par la rue de Blanmont ; au Sud, par la rue « Le Géronsart » (et la ligne aérienne qui la borde) et à l'Ouest, par la rue aux Fraises qui correspond aux limites communales.

Elle est traversée par le Nil qui découpe son relief.

Elle présente un paysage agricole semi-ouvert.

Elle est composée d'éléments naturels (nombreuses haies bocagères, un bois, plusieurs vergers) et bâtis (essentiellement : habitations contemporaines de type « villa » et implantées en bandeau le long de la voirie).

Le paysage offert donne l'impression d'une nature semi-domestiquée, à laquelle l'homme laisse un certain degré de liberté de développement.

Son intérêt paysager est élevé.

I.3.3.36 *Unité visuelle n°36*

Située dans la « bande Perbais-Nil-Pierreux », le long de la N4, cette unité est délimitée au Nord-Est par la N4 ; les autres limites de l'unité sont définies par le noyau bâti de Nil-Pierreux.

Le relief au sein de l'unité est relativement marqué.

Elle présente un paysage urbanisé composé d'un habitat traditionnel concentré sur le centre et plus aéré en périphérie. Malgré l'urbanisation de cette unité, on y retrouve une forte présence de bosquets de haies bocagères et de prairies.

Cette unité peut donc être considérée comme ayant une relative qualité.

I.3.3.37 *Unité visuelle n°37*

Située dans la « bande Perbais-Nil-Pierreux » et au Nord-Ouest du territoire communal, sa limite Nord est marquée par un chemin creux, à l'Est on retrouve le Hameau de Nil-Pierreux et à l'Ouest par un rideau végétal.

Son relief présente une pente douce orientée Est-Ouest.

L'unité constitue un paysage agricole ouvert qui ne comporte aucun bâtiment et aucun point de repère visuel qu'il soit végétal ou autre).

Cette unité est considérée comme étant de faible qualité.

I.3.3.38 *Unité visuelle n°38*

Située dans la « bande Perbais-Nil-Pierreux » et au Nord-Est du territoire communal, cette unité visuelle de forme triangulaire est limitée au Nord par une ligne de crête, à l'Est par un chemin creux et à l'Ouest par un bois.

Son relief est un vallon formé par le ruisseau qui la traverse du Sud-Ouest au Nord-est.

Ce vallon est composé de prairies où se dressent des arbres isolés, des massifs arbustifs, des haies bocagères et, à l'Ouest, une zone boisée.

Elle présente un paysage rural fermé non urbanisé.

Il se dégage de cette unité une impression de nature préservée ; seule la présence d'un ancien terrain de motocross vient entacher la quiétude du site. Toutefois, cette situation va s'améliorer car, officiellement, l'activité ne se déroulera plus.

Le ruisseau constitue une ligne d'appel visuel d'autant plus forte que son tracé est appuyé par un alignement d'arbres et de quelques arbres isolés.

Cette unité présente donc un caractère naturel, varié et préservé.
Ses qualités paysagères sont indiscutables et encore accentuées par la présence de nombreuses haies bocagères.

I.3.3.39 *Unité visuelle n°39*

Située dans la « bande Perbais-Nil-Pierreux », cette unité est située à l'extrême Ouest de la commune. Elle est délimitée au Nord par la zone boisée composant l'unité visuelle n°40 ; à l'Est, par une zone boisée séparant le site de la pisciculture des environs ; au Sud, par différents éléments naturels (ruisseau, éléments végétaux, ...) et par une topographie accentuée ; à l'Ouest, le champ visuel se prolonge quelque peu au-delà des limites communales, le long de la vallée de l'Orne.

Sa perception depuis les autres unités de l'étude est quasi impossible, cette unité est visuellement séparée du reste de l'étude.

Elle présente un paysage rural fermé dans lequel se sont implantés un terrain de camping et quelques habitations. On y trouve également une ancienne tour de fortification (qui est un réel point de repère) et une ancienne pisciculture (désaffectée).

Étant donné le confinement de l'unité, sa présence n'a pas d'impact ni de réel intérêt dans le paysage.

I.3.3.40 *Unité visuelle n°40*

Située dans la « bande Perbais-Nil-Pierreux », on ne peut pas vraiment considérer ce périmètre comme une unité visuelle à proprement parler ; la zone est entièrement couverte de bois.

Cette zone boisée structure le paysage avoisinant et elle constitue une barrière visuelle importante.

Il s'agit de la plus grande zone boisée de l'étude. Son importance dans la hiérarchisation du paysage est donc évidente.

I.3.3.41 *Unité visuelle n°41*

Elle est située dans la « bande Perbais-Nil-Pierreux » et au Nord-Ouest de la zone d'étude.
Sa limite Est correspond au ry de Corbais et sa limite Ouest est matérialisée par une importante zone boisée qui appuie visuellement l'unité.
Au Nord-Ouest et Nord-est, les champs visuels se prolongent au-delà des limites communales.

Son relief est peu marqué et présente une pente douce orientée Est-Ouest.

L'unité présente un paysage agricole ouvert qui ne comporte aucun bâtiment.

L'absence de point de repère, végétal ou autre, la rend relativement peu intéressante malgré qu'une partie soit en « périmètre d'intérêt paysager ».

I.3.3.42 *Unité visuelle n°42*

Située dans la « bande Perbais-Nil-Pierreux », au Nord-Ouest de la commune, cette unité visuelle est délimitée au Nord-Est par la N4 ; au Sud-Est, par la rue Val d'Alvaux et les bâtiments qui la bordent⁴⁴ ; au Sud-Ouest, par une ligne de crête.

Elle présente une pente douce orientée Est-Ouest.

Son paysage est de type agricole semi-ouvert et ne comporte pas de bâtiment.

La présence d'un bois au centre de l'unité apporte une certaine verticalité qui dynamise un peu le site et lui confère un certain intérêt paysager.

Il y a très peu d'éléments structurants dans le paysage de cette unité ; ce qui ne permet pas de la considérer comme présentant un réel intérêt visuel.

I.3.3.43 *Unité visuelle n°43*

Située dans la « bande Perbais-Nil-Pierreux » et au Sud-Ouest de la commune, l'unité visuelle est délimitée à l'Est par la N4 et à l'Ouest, par le noyau bâti de Perbais. Côtés Nord-Ouest et Sud-est, le champ visuel se prolonge au-delà des limites communales.

La zone est légèrement vallonnée dans sa partie Sud-Ouest, les plissements du terrain s'accroissent vers la partie Nord de l'unité.

Elle présente un paysage agricole ouvert et peu varié où les surfaces agricoles prédominent. Seuls les reliquats bocagers et les quelques alignements de saules apportent les éléments verticaux nécessaires à briser l'horizontalité de l'unité. Aucun bâtiment n'y est présent.

L'unité est coupée en deux par une large route qui prolonge la drève de Chevequeue au centre de de Perbais.

L'unité visuelle est de faible qualité.

I.3.3.44 *Unité visuelle n°44*

Située à l'extrémité Ouest de la commune et dans la « bande Perbais-Nil-Pierreux », cette unité correspond au noyau bâti de Perbais.

Elle est délimitée au Nord-Ouest par le ry d'Alwez qui longe les limites communales ; au Nord-Est et à l'Est, par une limite paysagère composée d'éléments végétaux et de bâtiments ; au Sud, par la fin du noyau bâti et à l'Ouest par le chemin de fer ou les limites communales.

Elle présente un paysage urbanisé composé principalement d'un habitat traditionnel concentré. En périphérie, un ensemble d'habitations plus récentes est venu se greffer sur la structure traditionnelle.

⁴⁴ Et qui composent Nil-Pierreux.

Le bâtiment des anciennes sucreries constitue un point d'appel visuel, de même que le clocher de l'église de Perbais.

Malgré l'urbanisation de cette unité, on y retrouve une forte présence de bosquets de haies bocagères et de prairies, ce qui montre bien l'influence agricole de la région.

Cette unité paysagère présente un intérêt moyen.

I.3.3.45 *Unité visuelle n°45*

Située à l'extrême Sud-Ouest du territoire communal et dans la « bande Perbais-Nil-Pierreux », cette unité paysagère est délimitée au Nord, par le village de Perbais, à l'Ouest, par la ligne de chemin de fer n°161. Le champ visuel se prolonge à l'Est, au-delà des limites communales par les campagnes de Gembloux.

La zone est légèrement vallonnée formant une crête orientée Nord-Sud.

Elle présente un paysage agricole semi-ouvert et peu varié où les surfaces agricoles prédominent. Seuls les reliquats bocagers et la végétation présente le long de la voie de chemin de fer apportent les éléments verticaux nécessaires à briser la monotonie de l'unité visuelle qui ne comporte aucun bâtiment.

Cette unité visuelle est de faible qualité.

I.3.3.46 *Note de synthèse relative à l'analyse paysagère*

Suite à l'analyse, les unités visuelles ont été classées selon leur intérêt paysager. Une échelle reprenant trois niveaux (élevé, moyen et faible) nous aide dans cette tâche. Les unités, qui possèdent un niveau paysager élevé, devraient être préservées.

Celles dont le niveau est moyen ne possèdent pas d'éléments la structurant avec clarté et/ou supportant certains éléments perturbateurs.

Enfin les unités paysagères dont le niveau est faible, sont celles où la couverture végétale structurant un paysage est généralement absente.

Une petite superficie du territoire n'est pas décrite dans les unités visuelles précédentes, il s'agit de la couverture boisée. Ceci ne signifie pas qu'elle n'apporte rien aux paysages locaux ; bien au contraire, elle joue un rôle important dans la structure paysagère sur l'entièreté du territoire de Walhain.

Dans cet équilibre général, à l'exception de l'une ou l'autre construction récente à usage agricole, une certaine harmonie d'ensemble a pu être conservée jusqu'à présent ; la commune étant dépourvue d'industrie de taille moyenne ou grande et ne souffre donc pas de problèmes d'intégration paysagère de ce type d'implantation.

I.4 STRUCTURE ET CARACTERISTIQUES DU BATI

Sources de données pour cette partie du rapport

- *Cartes de cabinet des Pays-Bas autrichiens*, dressées à l'initiative du Comte de Ferraris, 1770
- *Plans cadastraux dits « plans Popp »* (Tourinnes-Saint-Lambert uniquement), 1858.
- *Cartes topographiques*, Institut cartographique Militaire, 1934
- *Carte topographique de Mont-Saint-Guibert (planche 40/5 Nord)* - éch. 1/ 10.000, IGN, 2002
- *Carte topographique de Walhain (planche 40/6 Nord)* - éch. 1/ 10.000, IGN, 2002
- *Carte topographique de Chaumont-Gistoux (planche 40/2 Sud)* - éch. 1/ 10.000, IGN, 2002
- *Le patrimoine monumental de la Belgique, volume 5 tomes 1, 2 et 3*, Mardaga, 1984
- *Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, Crédit communal, 1983
- *Entretiens avec Mme Th. Cortembos, historienne de l'architecture, 1^{ère} attachée DGATLP/DAU*
- *Observations de terrain*, JNC AWP

Cartes illustrant cette partie du rapport

- Carte n° ASE-07 « Epoques d'implantation du bâti »
- Carte n° ASE-08 « Typologie du bâti et patrimoine architectural »

Annexes à consulter en parallèle à cette partie du rapport

- ANX-03 : reportage photographique relatif au bâti traditionnel.
- ANX-04 : reportage photographique relatif au bâti contemporain.
- ANX-05 : reportage photographique relatif au bâti à vocation économique ou communautaire.
- ANX-06 : reportage photographique relatif aux ensembles bâtis.
- ANX-07 : reportage photographique relatif au bâti dégradé.
- ANX-08 : reportage photographique relatif aux espaces publics.

But de la recherche

Mettre en évidence les sites d'implantation des différents lieux habités, leur croissance à travers les époques, les divers types de bâti ainsi engendrés. Faire apparaître les caractéristiques urbanistiques et architecturales actuelles des noyaux bâtis. Permettre une prise de conscience du caractère exponentiel de l'utilisation du territoire à des fins d'urbanisation. Situer les bâtiments et ensembles de bâtiments présentant un intérêt patrimonial.

I.4.1 Epoques d'implantation du bâti

L'analyse de cartes de différentes périodes nous permet de déterminer avec une certaine précision les époques d'implantation du bâti et des voies de communication.

L'approche est effectuée en quatre temps, en fonction des documents disponibles :

- avant 1770 (avant les cartes de Ferraris) ;
- de 1770 à 1875 (de Ferraris aux cartes du dépôt légal de la guerre) ;
- de 1875 à 1980 (des cartes du dépôt légal de la guerre aux cartes topographiques de l'Institut Géographique National) ;

- après 1980 (des cartes IGN de 1980 aux actuelles cartes topographiques de l'IGN).

Village	Implantations antérieures à 1775	De 1775 à 1875	De 1875 à 1980	Après 1980
Tourinnes-Saint-Lambert + Libersart.	Tourinnes est déjà densément bâti autour de l'église, de plusieurs fermes et le long de ce qui est aujourd'hui la rue d'Enfer. Le cœur de Saint-Lambert est constitué de quatre imposants bâtiments en U ou en carré et de quelques autres, plus modestes, qui forment un petit noyau villageois ; quelques bâtiments sont implantés entre ce hameau et Tourinnes. Plus loin, au Nord-Ouest, plusieurs fermes imposantes sont venues s'établir dans un méandre du Nil et forment le hameau de Libersart. La structure de ce hameau est très aérée. On dénombre deux fermes et plusieurs bâtiments dispersés le long du chemin qui relie ces fermes aux « Tombes de Libersart ». Notons encore qu'un moulin est présent sur le territoire de Saint-Lambert/ Libersart.	Tourinnes se développe considérablement le long de l'actuelle rue d'Enfer et s'étire désormais jusqu'à Saint-Lambert, dont l'urbanisation n'évolue que très peu durant cette période. De nombreux bâtiments, notamment de fermes, s'implantent, entre et autour des bâtiments de Libersart. Entre Saint-Lambert et Libersart (et autour du moulin) viennent s'implanter de nombreux bâtiments. On commence à identifier une liaison entre les hameaux. À l'Est de Libersart, un petit noyau complémentaire vient s'établir autour des tumuli romain.	L'urbanisation de Tourinnes se borne au comblement de certains vides au sein du village et à l'établissement de quelques bâtiments en périphérie immédiate. C'est le Nord de Saint-Lambert qui change d'allure : la voirie qui relie Saint-Lambert à Libersart subit une urbanisation intense. Les quelques bâtiments qui étaient implantés le long de cet axe sont presque totalement englobés dans les nouvelles constructions. Déjà fort dense en son centre, Libersart ne connaît pas beaucoup de changement. Seuls quelques bâtiments viennent s'implanter autour des tumuli et à proximité de ceux qui étaient dispersés aux autres époques.	L'urbanisation se poursuit par le comblement des espaces non occupés par les bâtiments implantés dans le passé. Les « trous » sont presque tous bouchés et les « petits » noyaux dispersés continuent de se rejoindre.
Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin (+ Spèche, Warichet, Nil-Abesse, Nil-Pierreux, Alvaux et Les	Spèche : plusieurs fermes sont implantées le long d'un chemin perpendiculaire au ruisseau. Nil-Saint-Martin : c'est déjà un village assez dense et coupé par le ruisseau. Ses bâtiments sont implantés, principalement, entre les	L'urbanisation du hameau de Spèche ne se poursuit pas pendant cette période. Aucune nouvelle implantation de bâtiments n'est à relever. Nil-Saint-Martin se développe assez peu : on ne compte que quelques parcelles urbanisées en	Le hameau de Spèche se développe, que ce soit entre les bâtiments existants ou à l'extérieur, en direction des limites de Nil-Saint-Martin essentiellement. Que ce soit à Nil-Saint-Martin, à Nil-Saint-Vincent ou Nil-Abesse, l'urbanisation se	Le principal noyau urbanisé de cet ancien village « Nil centre » (avec Nil-Abesse / Nil-Saint-Vincent) est très dense et ne peut quasi plus accueillir de nouveaux bâtiments. L'urbanisation se fait donc principalement autour des autres

Hayettes).	actuelles rue Haute et rue Saint-Martin. Plus à l'Ouest, plusieurs bâtiments s'étalent entre Warichet et Nil-Abesse, le long de la principale voirie (qui est parallèle au Nil). On y relève des fermes, des chapelles et des habitations. Des bâtiments isolés (ferme, tour, ...) sont implantés de façon disparate dans les actuels hameaux de Alvaux, de Nil-Pierreux et des Hayettes.	plus qu'à la période précédente. Celles-ci sont implantées légèrement à l'extérieur du noyau formé précédemment. Par contre l'urbanisation est très importante entre le lieu-dit « le Paradis » et la limite Ouest de Nil-Abesse. L'axe formé par les actuelles rues Saint-Martin – Saint-Vincent, est, sur cette période d'une centaine d'années, quasi complètement bâti. Le Centre de Nil-Saint-Vincent se densifie et l'urbanisation englobe désormais les quelques bâtiments dispersés au Sud de l'église. Alvaux qui jusque-là se résumait à une tour compte quelques bâtiments en plus. Nil-Pierreux ne compte que quelques bâtiments supplémentaires à l'Est (soit en direction de Nil-Abesse). Le hameau des Hayettes s'urbanise considérablement, d'une part, autour des la ferme ancienne et, d'autre part, le long de l'axe Gembloux-Wavre.	poursuit. Les nouveaux bâtiments bâtis viennent combler les nombreux « trous » laissés aux précédentes époques, notamment le long de l'axe rue Saint-martin – rue Abesse et de la rue Haute. Nil-Pierreux change assez fortement d'aspect : de nombreuses nouvelles parcelles sont occupées en périphéries des quelques bâtiments plus anciens. L'ensemble forme maintenant un réel noyau urbanisé. Divers bâtiments viennent s'implanter le long de l'actuelle rue Le Géronsart. Aux Hayettes, à cette époque, la carte montre une urbanisation ouverte entre le carrefour de N273-N4 et l'ancien noyau bâti. Quelques bâtiments s'implantent le long du ri des Lovières, à proximité de l'étang. Notons encore que quelques constructions s'implantent ça et là (souvent à proximité de points d'eau) à Nil-Pierreux et à la limite de Corbais.	anciens noyaux ou hameaux (Nil-Saint-Martin, le Paradis, Spèche). Les espaces « urbanisables » (cfr plan de secteur) se remplissent considérablement, et ce, principalement de façon linéaire. De nouvelles « liaisons urbanisées » sont perçues dans le paysage, comme, par exemple, le long de l'axe Val d'Alvaux/ rue Margot où l'urbanisation contemporaine et la typologie de l'habitat modifient considérablement la perception du bâti walhinois.
Walhain + Perbais Sart-lez-Walhain (ou Sart-Awalhain) et « trou Bigaux » et Lérines (ou Lerinnes).	Pour Walhain : Le cœur de Walhain est déjà très dense : en plus du château, on compte un grand nombre de bâtiments (des fermes en U ou en carré, des bâtiments « religieux » et de l'habitat), tous groupés autour de l'église et autour du confluent Ry de	Walhain : L'urbanisation se développe principalement en dehors du cœur du village et notamment au Sud du château féodal, le long des actuelles rue du Joncquoy et rue de la Culée et à l'Est de Walhain-centre.	Walhain : Comme dans beaucoup d'autres villages, ce sont les vides laissés par l'urbanisation qui sont comblés au fur et à mesure. À côté de cette urbanisation « de dents creuses », commence à s'implanter de l'habitat linéaire, souvent	Walhain : Le développement de l'urbanisation est similaire à celui de la fin de l'époque précédente : quelques nouveaux bâtiments sont implantés dans la trame de plus en plus serrée au sein du noyau villageois et d'autres, plus nombreux, s'implantent dans le

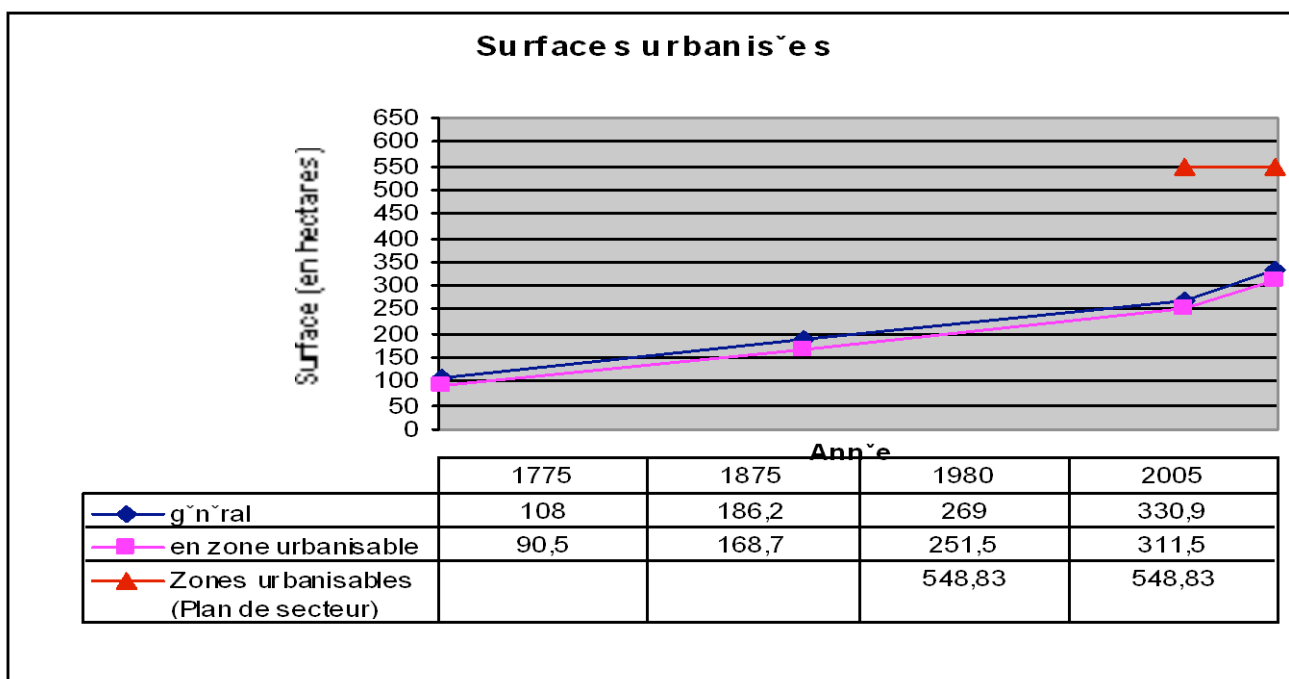
	Chèvequeue/Ruisseau Le Nil. Mais le bâti de ce village s'étend de manière linéaire, le long du cours d'eau, depuis l'extrémité Nord du noyau en direction du hameau de Saint-Paul (au Nord) qui ne compte qu'une dizaine de bâtiments (une imposante ferme, quelques bâtiments religieux et très peu d'habitations). L'autre ensemble est celui formé par Sart Awhain et Lerinnes. Le centre de Sart Awhain est composé de bâtiments implantés autour d'un carrefour en étoile. Lerinnes est, quant à lui, un village linéaire qui s'étire le long de la rive Est du cours d'eau, depuis la ferme-couvent de Lerinnes jusqu'au deux-tiers du chemin reliant celle-ci au centre de Sart-Awhain. On citera encore l'existence d'une importante ferme (la Ferme de Baudecet) qui est totalement isolée au Sud-Est des limites communales. Perbais : Plusieurs bâtiments importants sont implantés dans la vallée du Ry de Perbais et forment déjà à eux-seuls un petit centre villageois. Seuls quelques bâtiments se sont implantés un peu plus loin du centre. On distingue clairement deux ensembles : celui formé par Walhain et	De nombreuses nouvelles constructions s'implantent assez aléatoirement dans les limites du village (figées en zone urbanisable par la suite par le plan de secteur). C'est surtout autour du noyau villageois de Sart-Lez-Walhain qu'il y a une certainement densification. La ferme Saint-Pierre vient s'établir à l'Est de Lérinnes, au milieu de la campagne. Perbais : L'urbanisation se fait le long du ruisseau et entre les bâtiments anciens.	parvillonnaire plus consommateur d'espace. C'est le cas dans le long de la drève de Chevequeue ou de la rue Gailli. L'urbanisation se poursuit comme lors de la précédente époque, sans réel ordre ou réelle volonté apparente. Perbais : L'urbanisation s'intensifie considérablement, non seulement autour des anciennes parcelles bâties du centre et le long du ruisseau mais également, le plus près possible du chemin de fer.	parcellaire entre les habitations récentes le long de la rue de Chèvequeue et de la rue Bourgmestre Gillisquet. Bien que la période d'analyse soit plus courte, on compte déjà de nombreuses nouvelles parcelles urbanisées entre les bâtiments existants. Ici non plus, aucune « volonté » de structuration spatiale ne paraît se dégager de l'urbanisation de Sart-Lez-Walhain et de Lerinnes. Perbais : le centre de Perbais étant quasi totalement urbanisé, le développement se fait en périphérie et notamment « en direction » de Walhain. Les quelques parcelles non urbanisées du centre sont remplies par de nouveaux lotissements.
--	--	--	---	--

	Saint-Paul et celui formé par Sart-Awalhain et Lerinnes ; les deux petites entités étant séparée par des campagnes vierges de toute construction.			
--	---	--	--	--

La fiche environnementale établie par la Région wallonne (DGRNE) précise qu'en 2001, 2.049 logements étaient implantés à Walhain dont 43 % étaient construits avant 1946, 6 % dans la période 1946 à 1970 ; 19 % de 1971 à 1990 ; 14 % depuis 1991 ; 16 % des bâtiments n'ont pas pu être datés avec précision.

Le report des surfaces urbanisées⁴⁵ aux différentes époques permet de prendre conscience du caractère exponentiel de l'utilisation du territoire en fonction du temps.

En 2004, la surface urbanisée était de 330,9 hectares, mais seuls 311,5 hectares étaient situés en zone urbanisable⁴⁶ ; le solde (19,4 hectares) étant constitué par des bâtiments et équipements édifiés en zone non urbanisable (dans la plupart des cas avant l'approbation du plan de secteur).



Une comparaison avec les 548,83 hectares de zones urbanisables⁴⁷ du plan de secteur permet d'évaluer que la commune dispose encore d'un potentiel d'accueil non négligeable (de l'ordre de

⁴⁵ Méthode suivie : utilisation des parcelles cadastrales classées en zone urbanisable en 2004 (habitations privées élargies aux cours et jardins ; terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaire ; terrains ou bâtiments destinés aux loisirs -à l'exception des parcs- ; bâtiments sociaux ou hospitaliers ; terrains ou bâtiments voués à une activité économique -à l'exception des carrières-).

Mise à jour de ces parcelles sur base d'une « photointerprétation » à l'écran à une échelle supérieure au 1/5.000^e en 1980 (cartes IGN - série classique), 1875 (plans Popp et carte du dépôt de la guerre) et 1775 (carte Ferraris).

⁴⁶ Au sens de l'article 25 du CWATUP: zone destinée à l'urbanisation.

⁴⁷ Zones d'aménagement différé non comprises.

3560 logements si on table sur une densité moyenne de 15 logements à l'hectare et 4746 logements si on table sur une densité moyenne de 20 logements à l'hectare) avant d'arriver à une situation de saturation.

Ce chiffre doit, bien entendu, être reçu avec certaines précautions dans la mesure où toute la surface théoriquement urbanisable n'est pas nécessairement exploitable, que ce soit pour des motifs techniques, environnementaux ou autres. Néanmoins, il fournit un ordre de grandeur intéressant et confirme que la première génération de plans de secteurs a été établie sur base de simulations optimistes (voir II.1.1)⁴⁸.

I.4.2 Typologie du bâti et patrimoine architectural

Comme nous l'avons vu dans le chapitre relatif à la structure physique du territoire, les villages de la commune de Walhain s'implantent dans un paysage caractérisé par des versants peu inclinés mais découpé par de nombreux ruisseaux.

Les noyaux anciens des villages sont généralement concentrés le long des cours d'eau ou de part et d'autre de voiries parallèles à ceux-ci.

I.4.2.1 Les ensembles bâtis

L'analyse des ensembles bâtis vise à comprendre comment se structure l'urbanisation sur le territoire.

Le mode de peuplement rural traditionnel est le groupement en villages (établis autour d'églises ou de chapelles) et hameaux avec une dispersion intercalaire d'importantes fermes isolées.

Ce type d'urbanisation n'a que peu évolué depuis deux siècles. Néanmoins, certains villages commencent à subir une mutation morphologique avec la mise en œuvre de lotissements « standardisés », c'est le cas pour le village de Tourinnes.

Notons toutefois que la réalisation de certains lotissements récents respecte assez souvent les caractéristiques villageoises traditionnelles en termes d'implantation, de définition d'un espace rue, ... comme c'est le cas, par exemple, pour le lotissement à l'Allée des Jonquilles à Perbais.

I.4.2.2 Les typologies d'ensembles bâtis

Les zones de bâti connecté (appellation qui regroupe les zones de bâti continu et les zones de bâti semi-continu ou peu disjoint) se situent surtout au cœur des noyaux villageois les plus importants. Elles appartiennent le plus souvent à des époques anciennes.

Les zones de bâti disconnecté (appelées également zones de bâti discontinu ou peu dispersé) se localisent pour partie dans les noyaux bâtis (dans les espaces laissés libres jusqu'alors) et pour partie aux limites extérieures des noyaux bâtis, sous la forme de petits ensembles dispersés sur le territoire.

Les zones de bâti dispersé en ordre ouvert (appelé aussi zones de bâti isolé) se situent généralement à l'extérieur des noyaux bâtis et sont souvent des constructions contemporaines d'après la seconde guerre mondiale. Le lotissement d'habitations pavillonnaires est l'expression même de ce type de zone. Ce type d'ensemble est de plus en plus répandu dans l'entité, mais, compte tenu de sa situation attractive, la commune est encore assez préservée de ce phénomène, et ce, contrairement à des communes proches comme Wavre et Chastre, par exemple.

⁴⁸ A ce sujet, le lecteur est invité à consulter également les points I.5 (occupation du sol) et II.6 (propriétés publiques et potentiel foncier) du présent rapport.

La commune compte, en outre, un nombre conséquent de fermes et châteaux dispersés à travers tout le territoire que ce soit dans, en bordure ou à l'extérieur des noyaux bâtis.

Enfin, des extensions agricoles et industrielles (annexes aux fermes, hangars à destination agricole ou industrielle, ...) sont également recensés, principalement en bordure des noyaux villageois.

Les cœurs de Walhain et des villages situés à proximité de la N4 (Perbais, Nil-Abesse et Nil-Saint-Vincent) se rapprochent un peu d'une tendance urbaine grâce à la présence de commerces et de bâtiments d'utilité publique implantés dans une structure plus compacte, donc moins consommatrice de surface au sol.

Les noyaux des autres anciennes communes sont facilement identifiables et les liaisons entre eux et leurs « faubourgs » s'urbanisent plutôt en rubans discontinus. Peu d'activités autres que l'habitat et l'agriculture sont exercées sur le territoire.

Dans la carte n°ASE-08, nous avons distingué, outre les trois typologies liées à l'implantation du bâti décrites ci-dessus, des périmètres d'ensembles liés aux affectations et des périmètres d'ensembles de référence.

Les périmètres d'ensembles suivant l'affectation sont au nombre de deux :

- zones bâties affectées à l'équipement communautaires et des services ;
- zones bâties affectées à des fonctions de grand gabarit comme les industries, les entrepôts, etc. liés à l'activité agricole.

Remarquons qu'il n'y a que quelques zones bâties affectées à des fonctions de grands gabarits. Elles sont situées essentiellement le long de la N4, ce qui est assez dommageable sur le plan paysager.

En outre cette situation est également problématique sur le plan de la structure spatiale car ces bâtiments sont, pour la plupart, en zone non destinée à l'urbanisation⁴⁹.

Les périmètres d'ensembles de référence sont également au nombre de deux :

- zones bâties référentielles de tradition rurale qui sont le résultat de l'économie rurale ;
- zones bâties référentielles contemporaines.

Sur la commune, on relevera que, malgré une certaine hétérogénéité architecturale au sein du même périmètre, certains espaces présentent une réelle qualité urbanistique, notamment, grâce à une implantation étudiée et des espaces-rues « villageois ».

À côté de cela, force est de constater que très peu de périmètres d'ensemble de référence coïncident avec les limites d'un lotissement récent.

En plus de la localisation des bâtiments repris à l'inventaire du patrimoine monumental, nous avons procédé à l'établissement des périmètres référentiels de tradition rurale car ils sont intéressants sur le plan qualitatif. Ils constituent donc des points d'appui et des repères pour les développements futurs.

I.4.2.3 *Le patrimoine monumental*

La commune de Walhain compte un nombre appréciable de bâtiments (ou ensembles de bâtiments) classées ou repris à l'inventaire du patrimoine monumental.

⁴⁹ Selon le Plan de Secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez.

Cet inventaire, qui a été actualisé en 1995, relève 107 bâtiments qui sont, pour la plupart, en bon état d'entretien. Il s'agit essentiellement d'églises, de fermes et de maisons, mais aussi d'anciens moulins et presbytères, ainsi que d'un grand nombre de chapelles, potales et niches.

À l'exception des édifices et sites classés qui sont repris dans la situation juridique (voir II.3.1 et II.3.2), nous présentons ci-après une description du patrimoine monumental⁵⁰.

I.4.2.3.1 À Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin :

- Église paroissiale St-Vincent

Construction classique homogène, en briques et p. bleue sur un haut soubassement gréseux, datée de 1783 par le chronogramme du cartouche armorié de la façade : "Abbatissa de Vigneon cultui divino aedificavit".

Plan se composant d'une svelte tour entre de courtes annexes, de trois nefs de quatre travées sur colonnes d'ordre toscan, d'un sanctuaire se terminant par une abside coupée et d'une sacristie au S.E. Intérieur qui ne manque pas de majesté, grâce notamment au décor des pilastres du chœur. Plafonds renouvelés.

- Chapelle Notre-Dame (rue ru trichon)

Chapelle de carrefour, en briques chaulées, que le mouvement curviligne du socle pourrait encore situer à la fin du XVIIIe s.

- Ferme de Nil (le) Pierreux (rue Blanmont)

Important quadrilatère daté de 1781 sur la clé de la porte arrière du logis, et de 1811 sur le portail d'entrée. Beaux volumes homogènes des bâtiments, dont les socles gréseux portent des murs de briques et p. bleue rehaussés de frises de briques et couverts de toits d'éternit à coyau et croupes. Les seuls témoins du XVIIIe s. sont les portes à linteau bombé, clé et traverse de l'habitation, remaniée pour le reste. Porche-colombier, dépendances à baie rect. et vaste grange en long avec portail cintré sont du XIXe s. Mur O. entièrement en moellons.

- Maisonnnette basse (rue Blanmont, n°205)

Maisonnnette basse, en briques et p. blanche sur soubassement en faible saillie. Le gros oeuvre et la porte en arc cintré à clé sur impostes sont de la 2^e moitié du XVIIIe s. Oreilles et épis (?) des pignons. fenêtres remaniées, façade cimentée et alourdie par les bandeaux et pilastres, qui encadrent l'entrée depuis le XIXe s. Annexe tardive sur la g.

- Habitation paysanne (rue St-Martin, n°229)

Habitation paysanne avec dépendances de ferme en ordre dispersé construites en briques et moellons. Noyau du XVIIIe s. (?) transformé par la suite. Maison basse avec traces d'arquettes de décharge plus étroites que les fenêtres postérieures. Pignon E. cimenté; à l'O., pignon sur socle moellonné avec oreilles et épis; au sommet, petite fenêtre carrée à chaînages de pierre sous une arquette de décharge; plus bas, petit arc plus étroit sur baie remaniée. Bâtière asymétrique.

Grange en long du XIXe s.; pignons à épis et oculi.

- Maison perpend. (rue St-Martin, n°230-231)

Maison perpend., et dédoublée, datée "Anno 1715" sur une dalle surmontant une des fenêtres. Façade à deux niveaux; r.d.ch. surélevé et rythmé par des cordons au niveau des seuils et linteaux des baies. Porte dotée du même linteau droit, avec bases, traverse et larmier saillant. Partie plus basse percée d'une porte en plein cintre à parement plat cimenté et frappé d'une clé. face arrière transformée, où subsiste cependant une fenêtre à linteau bombé en p. bleue et une porte à traverse. Bâtière d'éternit et une lucarne. Murs cimentés.

- Maison rurale bourgeoise (rue St-Martin, n°233)

Datée de 1869 par ses ancrages.

⁵⁰ Les textes en italiques sont repris de l'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique. Nous avons également intégré le listing des biens inventoriés en 1995. Voir références bibliographiques en début de chapitre.

I.4.2.3.2 À Nil Abbessé :

L.d. « la Prieuse », parce qu'il releva jadis de l'abbesse de Nivelles.

I.4.2.3.3 À Nil-saint-Martin :

Hameau encore bien préservé dans sa presque totalité, malgré quelques interventions qui détonent, où les fermettes du XIXe s. s'intègrent convenablement et où les abords de l'église avec sa placette, appellent une mention particulière.

- Église paroiss. St-Martin

Édifice classique en briques et p. bleue sur un soubassement de grès (1777-1787 d'après arch.) comprenant une tour O. massive, épaulée de contreforts courtauds, trois nefs de trois travées sur colonnes toscanes et un chœur s'achevant par une abside entre des sacristies. Projet de restauration.

- Cure (à côté de l'église).

Au fond d'un jardin clôturé, belle maison à double corps de la 2^e moitié du XVIIIe s. (1774 d'apr. les rocaillies du vestibule). Deux niveaux en briques et p. bleue; façade principale cimentée. Porte à linteau intradossé dans un panneau rect. (coins épargnées en quart-de-rond); clé saillante. Fenêtres similaires à encadrement plat. La façade arrière présente une disposition identique, avec porte plus simple. Pignon E. : épis. Bâtière à léger coyau (éternit). A g., annexe en appentis couverte d'ardoises; une fenêtre à linteau droit. Dépendances de g. transformées; soubassement en moellons, oreilles et épis; bâtière d'ardoises.

- Ferme clôturée

Face à l'église, ferme clôturée, datée de 1747 au-dessus de la porte du logis. celui-ci, en briques et pierre, possède un seul niveau sur soubassement en moellons. Porte et fenêtres avec seuils saillants mais montants en briques. Pignon repris pour une toiture à la Mansard.

Grange en long, en briques, renforcée par deux contreforts; corniche soulignée par deux rangs de briques en dents de scie et gouttes. Bâtière de tuiles; oreilles et épis des pignons. Ensemble fort retouché. Dépendances récentes.

- Ferme de la Mantourée (rue Haute, en face du n°264)

Ancienne dépendance de l'abbaye de Gembloux, qui s'en défit en 1797. grand quadrilatère du XVIIIe s.; date de 1740 (?) sur une dalle qui surmontait autrefois la porte du logis. remaniements sérieux des XIXe et XXe s. Bâtiments chaulés en briques et p. bleue entourant une cour barlongue, qui s'ouvre à rue par un porche-colombier à deux niveaux cantonnés de pilastres nus recoupés par de courts bandeaux à la manière de bossages; portail en arc surbaissé sur impostes, frappé de cinq clé en ressaut, celle du mil. s'incorporant au solide cordon-larmier qui souligne l'étage; colombier bouché, corniche concave et pavillon d'éternit à coyau. Côté cour, fenêtre à linteau droit en haut.

Corps de logis fort remanié en 1968, mais dont l'ordonnance générale demeure perceptible grâce aux traces des fenêtres à traverse et à montants harpés. Des vestiges similaires et deux portes en plein cintre existent dans les dépendances pourvues au surplus d'oreilles et d'épis, et abritées par des bâtières de tuiles (réfectionnées en 1960). Grange en long épaulée de contreforts; dans les pignons à oreilles et épis, portails cintrés; baies à linteau droit et frise redentée des faces longitudinales; bâtière mixte de tuiles et d'éternit. les annexes du flanc S. datent du XIXe s.

- Deux maisons basses (rue Haute, à côté du 283)

Deux maisons basses et jointives, datées "I.P.M. 178(2)" sur la porte de la face O. Ce côté, en briques sur socle moellonné, ne conserve qu'un linteau bombé à clé. Le mur E; en moellons légèrement surhaussé en briques est percé de fenêtres à parement plat gréseux et linteau bombé à clé sous arc de décharge en briques. Oreilles et épis du pignon S. Bâtière de tuiles. Porte rect. en p. bleue à traverse et baies, du XIXe s.; nouvelle entrée de garage.

Restes d'une grange à l'arrière.

- Petite maison (rue Haute, n°250 (??))

Petite maison basse à double corps en briques et p. blanche, probablement encore de la 1^{re} moitié du XVIIIe s. Porte en cintre légèrement surbaissé avec clé, montants chaînés, encadrement plat. Fenêtres à linteau bombé sous arquette, sauf la quatrième à dr.; tous leurs encadrements ont été refaits en briques et cimentés. Frise de briques dentée sur gouttes.

Façade arrière à deux niveaux, surbâtie d'un étage au-dessus de la frise, trois petites fenêtres carrées encadrées de pierre correspondent sans doute aux fenêtres primitives de l'autre face. Oreilles et épis; bâtière asymétrique de tuiles. A l'abandon.

- Annexe (rue Haute, à côté du n°251)

Annexe du dern. qu. du XVIIIe s., percée d'une porte, à traverse et linteau intradossé avec clé, dans un rect. souligné d'un larmier; traces d'une autre petite porte cintrée; oreilles et épis.

- Maison (rue Haute, n°260 (?))

Carrefour à proximité de la ferme Bourgaux. Maison du 3^e qu. du XVIIIe s. en briques et p. bleue à deux niveaux (étage surbâti). Façade à double corps sur plinthe cimentée; porte à linteau bombé et traverse, encadrement plat. Fenêtres de même type, sans traverse. Façade arrière à rue : trois fenêtres à traverse sous linteau bombé déchargé par une arquette. Bâtière.

- Petite ferme

Petite ferme de la 2^e moitié du XVIIIe s. Corps de logis en briques et p. blanche, à un niveau sur soubassement cimenté. Porte à linteau intradossé dans un encadrement rect. à larmier, avec clé et impostes saillantes; traverses en dents de scie et gouttes sous la corniche. Pignons à épis et oreilles; bâtière de tuiles. En mauvais état; nombreux remaniements, e.a. des fenêtres au XIXe s.

I.4.2.3.4 À Tourinnes-Saint-Lambert :

- Église paroissiale St-Servais

Grande bâtisse en briques et p. bleue comprenant un sanctuaire avec abside, flanqué de sacristies, retouchées au XIXe s., et trois nefs de cinq travées, classiques (1786 : millésime disparu). fenêtres bombées, très basses, sans les murs goutterots et au haut du chœur. Tour O. datée de 1790 sur le cartouche du portail Louis XVI, mais remaniée en 1864-1865 comme ses annexes (parements de grès) par E. Coulon.

- Grande ferme (place commuanle, n°2)

Grande ferme en quadrilatère du déb. du XIXe s. constructions de briques et p. bleue, sous toitures d'ardoises. A retenir pour la beauté de ses volumes. Porche-colombier creusé d'une porte en arc cintré; logis aménagé; annexes et grange sans particularité notoire. Seconde résidence.

- Maison (rue de la Cure, n°4)

Maison jadis double et basse, en briques et p. bleue, avec lucarne centrale, surhaussée et couverte d'une bâtière d'éternit au XIXe s. R.d.ch. surélevé au sol et éclairé de baies à linteau bombé et encadrement en méplat; derrière le petit perron, porte similaire avec gorge continue et clé travaillée dans un encadrement surmonté d'un larmier profilé. autres ouvertures du XIXe s., e.a. derrière. Le pignon à rue conserve les épis du toit primitif. Grange modifiée au XIX-XXe s.

- Grange (rue de la Cure, n°20)

Grange en long du XVIIIe s.; épis aux pignons.

- Cure (Rue de la Cure, n°26)

Grande demeure enclose. Au centre d'une haute aile formant un écran opaque, très beau pavillon d'entrée daté de 1759 sur le portail : piédroits, impostes et arc surbaissé en p. bleue encadrent la porte, qui ouvre le 1^{er} niveau délimité par un cordon supérieur; le second niveau, trapu, émerge des bâtiments annexes et possède des chaînages d'angle alternés; robuste toiture en cloche vêtue d'ardoises avec guette octogonale. A l'arrière, habitation plus récente (de la fin du XVIIIe s.), à deux niveaux cimentés; grandes baies à linteau droit et clé peu saillante; porte à traverse, clé et larmier moulurés; bâtière d'ardoises à coyau. ferme postérieure au fond de la propriété.

- Ferme en quadrilatère (rue St-Lambert, n°10)

Grosse ferme en quadrilatère de la fin du XVIIIe et du déb. du XIXe s., dont les constructions en briques et p. bleue bordent une cour carrée. Porche creusé d'une arcade cintrée et passage couvert de voussettes, daté de 1810 (date de réfection ou de finition ?); bâtière de tuiles récentes. Le logis en face de l'entrée compte deux niveaux de cinq travées, éclairées par des ouvertures à linteau bombé et clé ainsi que par une porte identique mais avec traverse; bâtière d'éternit. remaniements : renouvellement du parement de la façade; seuils des fenêtres. De part et d'autre de l'habitation, annexes basses avec oreilles et épis aux pignons. Enorme grange en long sur la dr.; bâtière d'éternit entre des pignons débordants à épis.

fournil à l'écart : petite construction en briques avec oculus cerclé de pierre; encadrement rect. de la porte et des petites fenêtres qu'a flanquent; bâtière de tuiles. Beau groupement des volumes blanchis aux arêtes strictes.

- Maison basse (rue Trou Bigou, n°11)

Petite maison basse de la 2^e moitié du XVIII^e s. haut soubassement sous un seul niveau en briques chaulées; fenêtres sous linteau bombé avec clé; porte identique mais à traverse; une oreille subsiste au pignon de dr.; bâtière de tuiles. Partie dr. refaite, dont les ouvertures; dédoublement moderne de l'habitation. Annexes postérieures.

I.4.2.3.5 À Saint-Lambert :

- Église paroissiale St-Lambert

Néo-gothique (fin du XIX^e s.)

- Cure (rue de la Cure, n°4)

Maison d'inspiration classique, naguère basse et à double corps, en briques et p. bleue, du dern. tiers du XVIII^e s. R.d.ch. surélevé (perron), percé de baies à linteau bombé en méplat et d'une haute porte dont les piédroits, évidés d'une gorge, portent un linteau incurvé et frappé d'une grosse clé côtelée sous un robuste larmier horizontal. La travée médiane était jadis accusée par une importante lucarne-pignon, typique de la contrée. Etage et autres ouvertures appartenant au XIX^e s.; bâtière d'éternit. appentis moderne à g.; grangette également modifiée au XIX^e-XX^e s.

I.4.2.3.6 À Lerinnes :

- Grange (route de Sart-lez-walhain, à côté du n°36)

Haute grange en long, en briques, de l'extrême fin du XVIII^e s.; portail cintré en grès; bâtière de tuiles avec pignons débordants à épis, percés au sommet de trois oculi. sur le flanc O., aire de battage des grains, sur plan polygonal, de la 1^{re} moitié du XIX^e s., à l'emplacement d'annexes disparues; toitures de tuiles.

- Dépendance (route de Sart-lez-Walhain, n°42)

Dépendance d'une grande ferme moderne. Construction de la fin du XVII^e s. en briques avec chaînages d'angle en p. blanche. Baies carrées à meneau. Oreilles et épis du pignon à rue.

- Prieuré de Lérinnes

Fondation de 1215 (?) selon la tradition, par Gilles de Lériennes, en reconnaissance à l'Ordre des Trinitaires chargé du rachat des captifs en Terre Sainte; première mention en 1220. Bâtiments remis à neuf en 1561, après les guerres de religion. Le prieuré, réduit en cendres en 1733, fut supprimé par Joseph II cinquante ans plus tard. L'église St-Sauveur, coiffée d'un campanile, et le couvent avaient déjà disparu en 1860.

Ferme. Important ferme en quadrilatère du XVIII^e s., qui dépendait du prieuré voisin, constitué de bâtiments en briques, grès et p. bleue autour d'une cour rect. Portail du flanc E., seul peut-être à l'origine, daté de 1727 sur des clés gravées aussi d'une croix de Malte : construction basse percée d'une entrée cochère avec arc cintré en p. bleue et surmonté d'une niche baroque abritant une statuette de st Gilles; arc intérieur en p. blanche avec chaînages aux piédroits. Parallèlement, petites portes cintrées donnant accès à un passage pour piétons. Bâtière d'éternit encadrée d'oreilles et d'épis. Annexe en appentis adossée au pignon S.; reste d'une oreille. Nouvelles ouvertures.

Second porche au N. daté à la clé de 1767 par le chronogramme peu lisible : "Mira acutave / Patris Antonii / solertia / aedificor". Pavillon d'entrée maintenant compris dans le corps de logis : couture visible; au surplus, boulins et modillons y sont différents du reste de la façade. Porte cochère en arc cintré de p. bleue, avec clé, harpes de p. et bases, surmontée d'une baie aveugle en arc surbaissé à clé; face interne percée d'un arc cintré et agrafé sur impostes; au-dessus, fenêtre à croisée à demi-rebouchée. Pignon éclairé par une fenêtre à chaînages de p. et linteau bombé; chaînages d'angle (1767) surmonté d'une console portant une oreille à épis; anglée dr. relevée de moellons frustes. Petite baie traditionnelle sous arquette entre les deux. Colombier à l'étage.

Prolongeant le portail sur la droite, logis à deux niveaux de sept travées, daté de 1754 par ancrages. La face externe porte les traces de fenêtres à croisée sous arc de décharge unique et d'une porte cintrée; après coup, baies de la 2^e moitié du XVIII^e s. à linteau bombé, clé et encadrement plat en p. bleue, puis ouvertures rect. récentes. Côté cour, façade sur un haut soubassement en moellons avec

chanfrein; trois fenêtres à traverse sont conservées à l'étage, qui est souligné par un cordon. Quant au reste, percements à linteau dr. et façade cimentée du XIXe s. Bâtière d'ardoises à coyau (côté cour) et une oreille.

Au N., dépendances contemporaines du logis, sur plinthe en moellons; ouvertures à linteau bombé et clé en affleurement; baie semblable de la face extérieure. Nouveaux percements, toit rabaissé et réfections d'une partie du mur (?).

Les dépendances du flanc O. et la remise à chariots de l'E., à côté du portail de 1727, ont été transformées. Au S., vaste grange en long de la fin du XVIIIe s., consolidée par des contreforts; portes cintrées et pignons avec oreilles, épis et oculi. L'annexe E. de la grange est moins profonde et plus basse, percée côté cour d'une porte cochère cintrée en p. blanche; oreilles, épis et oculi de son pignon libre. Contre elle, appentis avec reste de colombage et briques à l'arrière; une oreille posant sur un contrefort. Bâtières d'éternit pour ces trois derniers bâtiments.

I.4.2.3.7 À Libersart :

- Ferme (rue St-Lambert, n°1)

Ferme en quadrilatère du XIXe s. Construction en briques, sur un haut soubassement en moellons aux écuries. Grange en long dont les pignons sont encore pourvus d'épis.

- Ferme (rue St-Lambert, n°2)

Ferme en quadrilatère des XVIIIe et XIXe s. Porche-colombier en briques, percé d'une porte cochère en plein cintre, encadrée de p. bleue en affleurement. Logis à deux niveaux du 1^{er} qu. du XIXe s.; étables de la 2^e moitié du XIXe s. Grange en long coiffée d'une bâtière d'éternit entre des pignons à épis, qui sont percés d'oculi. Usine actuellement.

I.4.2.3.8 À Sart-lez-Walhain :

- Église paroissiale St-Martin

Pseudo-halle, néo-gothique de l'archit. Moreau (1846-1850)

- Presbytère (n°19)

Au fond d'un beau jardin, demeure enclose, basse et double, de cinq travées, en briques (chaulées) et p. bleue, millésimée au linteau de 176(3 ?). Fenêtres à encadrement rect. avec battée, sur appuis rénovés; porte de même, mais avec traverse stricte, surmontée d'une grosse lucarne passante en bâtière, typique de la région. Frise denticulée; bâtière d'éternit à coyau (XIXe s.). Sur la g., annexe avec pignon débordant à épis. Mur aveugle le long de la rue, relevé d'un porche d'entrée où s'ouvre une porte cochère en plein cintre avec clé pendante; courte bâtière d'éternit brisée d'une croupe à g. Dépendance plus volumineuse à dr.

I.4.2.3.9 À Walhain-Saint-Paul :

• À WALHAIN :

- Église paroissiale Notre-Dame

Néo-gothique (1896 en façade) par l'archit. A. Petit-Darquenne.

- Chapelle Notre-Dame

Près du cimetière de Walhain-Centre, chap. à chevet polygonal, en briques du XVIIIe-XIXe s. Curieuse porte à imposte (de remploi ?) sous le pignon avec oreilles et épis. Voûtaison sur lourdes nervures plates et enduites.

- Chapelle St-... ? (route de Tourinnes)

Petite chapelle en forme de niche involutée, en p. bleue, vide (fin du XVIIIe s.).

Dans ce même village, plusieurs constructions néo-classiques chaulées et de bonne qualité, de la 1^{re} moitié du XIXe s., n'ont subi que des aménagements secondaires. Par ex. : maisons au numéros 9 et 11 de la r. des Combattants; granges ou remises des numéros 14 et 15 de la même rue.

- Ferme en U (rue du Centre, n°2)

Belle ferme en U : au fond de l'avant-cour pavée et clôturée par des murets, logis à double corps et deux niveaux de cinq travées, orné d'une belle porte couronnée d'un larmier droit et d'ancres travaillées; au N., petite grange à double corps et deux niveaux de cinq travées, orné d'une belle porte couronnée d'un larmier droit et d'ancres travaillées; au N., petite grange en large pourvue de pignons

hautement débordants à épis; au S., dépendances; les bâtières de tuiles équilibrent remarquablement ces volumes bienvenus.

- Cure (rue du Centre, n°1)

Grosse bâtisse classique, enclose, de la 2^e moitié du XVIII^e s., à double corps et deux niveaux en briques sur un haut soubassement de p. blanche, linteau bombé et clé pendante; porte identique mais avec traverse droite; frise dentée et boulins; chaînages d'angle à l'arrière; bâtière d'éternit à léger coyau et lucarnes. Particularité : pierre armoriée de remploi dans le timbre (1^{re} moitié du XVII^e s.) sur perron à double volée d'escaliers. Deux appentis, dont celui de dr. plus récent, sont venus encadrer après coup la maison; les parements des ouvertures y sont peintes en façade.

- Ferme (rue Chevequeue)

Grosse ferme en quadrilatère, datée de 1888 sur le pignon de la grange. Mais il subsiste au logis, à g. de la porte, deux fenêtres dont les traverses ont disparu (1^{re} moitié du XVIII^e s.).

- Ferme (rue Gailly, n°21)

La Basse-Cour. grosse ferme clôturée remontant à 1618 (ancres de la façade) mais fort remaniée aux siècles suivants. Construction en briques enduites et p. blanche avec toitures d'ardoises. Cour intérieure carrée. A l'O., le pavillon d'entrée (XVIII^e s.) abrite un porche en arc cintré de p. bleue sous un toit à croupes où pointent deux girouettes. Logis à un niveau sur un haut soubassement en moellons; des origines subsistent deux fenêtres à croisée et une traverse, à demi bouchées (à g. de la porte); celle-ci à linteau bombé et clé sous un larmier est du 2^e tiers du XVIII^e s. Deux ouvertures du XIX^e s. Bâtière avec lucarnes rampantes récentes; oreilles et épis.

Dépendances : percements remaniés; pseudo-pignon en escalier. Au S., grange en long sous toiture à croupettes. Aire de battage polygonale du XIX^e s.

- Ferme (rue Gailly, n°20)

Grosse ferme clôturée en briques (enduites) et p. blanche. Fortement retouchée au XIX^e s. (logis). Principal intérêt : au S., grange en large, de la fin du XVIII^e s., avec deux grandes portes charretières, bouchées aujourd'hui; oreilles, pinacles et épis; frise sous corniche; bâtière aiguë de tuiles avec girouette. Nouveaux percements.

A l'angle N.E. du mur de clôture, chap. tardive en briques enduites, dédiée à la Vierge (?).

- Ferme (rue Gailly, n°22)

Grosse et belle ferme en quadrilatère des XVII^e, XVIII^e et XIX^e s. entourant une cour presque barlongue. A l'E., porche de la fin du XVII^e s. comme en témoignent le haut soubassement en moellons terminé par un biseau, la fenêtre (murée) à traverse et la porte cochère en plein cintre encadrée de bossages en p. bleue, qui sont décorées de pointes de bouchardes stylisées. Pavillon d'éternit sur corniche profilée.

A dr., important corps de logis chaulé, à deux niveaux de cinq travées, de la même époque, mais retouché deux fois, spécialement v. 1800. Son volume, la frise dentée sur denticules et deux fenêtres à traverse de la face arrière (une bouchée) sont les vestiges de l'anc. construction. Bel ensemble de la travée g., constitué par la porte et la porte-fenêtre du bel étage, en p. bleue, qui sont des adaptations de tendance Louis XVI (v. 1770) mais avec réminiscence rocaille des clés. Autres ouvertures v. 1800. Forte bâtière d'ardoises à longues croupettes.

Les dépendances E; et S. sont, respectivement, le résultat de transformations du XIX^e s., et datées de 1887. à l'O., grange en long et remise à chariots millésimées de 1900; bâtières de tuiles.

A l'angle du mur d'enceinte du potager et de la courte drève arborée, jolie chap. mariale en p. bleue et briques chaulées : néo-classique (1^{re} moitié du XIX^e s.).

- Maisonnette (rue du Vieux Château, n°9)

Maisonnette basse et perpend. de trois travées, en briques et p. bleue, du 3^e qu. du XVIII^e s. A dr., fenêtre à linteau bombé et clé pendante carrée; belle porte centrale du même type, coupée d'une traverse chantournée. Bâtière de tuiles. Partie g. mal restaurée depuis peu.

I.4.2.3.10 À Saint-Paul :

- Église paroissiale St-Paul

Dans le cimetière clôturé, églisette dont le plan comprend une tour O. entre deux annexes, une nef de quatre travées sur pilastres et un chœur aux angles rabattus. Au S.E., sacristie du XVIII^e s. faiblement rabaissée et adaptée au XIX^e s.

Sanctuaire et partie orientale du vaisseau sont classiques et sobres, en briques et p. bleue sur plinthe de moellons gréseux de remploi, de 1758 (?) d'apr. arch. Plafond à gorge en très mauvais état.

La tour, ses appendices et les deux première travées de la nef sont néo-classiques, en briques et p. blanche pour une partie (1842 par l'archit. F.T. Suys). Portion supérieure de la tour elle-même ajoutée plus avant dans le XIXe s.

En instance de restauration.

- Cure

Tout à côté, au S., grosse bâtisse enclose en briques et p. bleue, de la 2^e moitié du XVIIIe s. Sur la g., corps de logis à double corps et deux niveaux dont les baies à linteau bombé et clé ouvrent peu les murs; porte à traverse de même style; bâtière d'ardoises à faible coyau. Sous le même toit et dans le prolongement du volume, à dr., grange ouverte à l'avant par une grande arcade en plein cintre.

Percements nouveaux dans la partie dr. Restauration en 1971.

- Ferme (rue de l'Eglise)

Ferme en quadrilatère des années 1800, centrée par une cour intérieure oblongue.

Logis à deux niveaux, percé de baies à linteau droit et d'une porte à traverse; bâtière d'éternit. Ecurie datée de 1868 par des briques en relief. Vaste grange en long, en briques; porte cochère en arc surbaissé sur montants en chaînages de grès.

Avec le bosquet, l'église et la cure, ensemble pittoresque du petit hameau.

I.4.2.4 Le patrimoine architectural non monumental, l'architecture traditionnelle

Les bâtiments traditionnels de l'entité de Walhain présentent des typologies architecturales bien marquées⁵¹ et encore présentes dans le paysage bâti, même si certaines transformations sont venues en altérer les caractéristiques originelles.

Les caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale sont :

- des implantations mitoyennes ou semi-mitoyennes qui épousent les lignes du terrain et établissent, dans la plupart des cas, une relation directe avec la voirie (des variations d'alignement sont cependant constatées en de nombreux endroits, notamment dû à la présence de nombreux usoirs et devants-de-portes ;
- des gabarits très homogènes, généralement rez + étage + combles ; cependant les hauteurs sous corniche sont variables et généralement plus importantes dans le centre des anciens villages ;
- des volumes secondaires qui s'articulent autour des principaux (appentis ou toitures à deux versants) ;
- des rez-de-chaussée généralement surélevés par rapport au niveau de la voirie surtout à proximité des cours d'eau ;
- l'utilisation de soubassements en pierre (pierres naturelles d'abord, pierres de taille plus tard) ;
- des toitures au faîte parallèle à la rue, avec deux versants d'inclinaison moyenne de 35° à 45° ;
- des baies de fenêtre plus hautes que large, avec un rapport plus équilibré (souvent proche du carré) à l'étage ;
- des matériaux variés, tant en façade (briques de terre cuite, pierres, briques couvertes d'un enduit) qu'en toiture (tuiles de couleurs noire à rouge-orange, ardoises ou plaques d'ardoises et même ondulés) ;
- des murs et murets en pierre ou en briques qui prolongent les volumes bâtis et délimitent les propriétés du côté de la voirie ;

Outre les typologies d'habitat, on trouve celle des grands ensembles agricoles (fermes en quadrilatère, châteaux-fermes ...) qui sont généralement en bon état de conservation.

⁵¹ Voir reportage photographique en annexe n°ANX-03.

Ces grosses fermes sont généralement composées d'un corps de logis, d'étables et de granges aux volumétries importantes.

Dans de nombreux cas, on pénètre dans ces fermes par des porches d'entrée avec pigeonnier, qui constituent un élément architectural monumental récurrent.

Dans le tissu bâti ancien, la commune ne compte pas de quartier dégradé ; la commune profitant de la dynamique de rénovation du bâti du Brabant wallon : de plus en plus de bâtiments restaurés, plus de soin dans les rénovations, une plus grande sensibilité dans la manière d'articuler des extensions à du bâti ancien et dans la manière de valoriser les éléments végétaux (haies, espaliers, plantations grimpantes,...) autour de l'architecture,...

I.4.2.5 *L'architecture récente et contemporaine*

Que ce soit sous forme de lotissements ou de constructions isolées, l'habitat construit dans les décennies 1970, 1980 et surtout 1990 représente une proportion relativement importante du bâti, notamment en dehors des anciens noyaux villageois.

Généralement, il fait l'objet d'une réflexion d'intégration dans le tissu existant et présente des implantations et des gabarits assez semblables à l'habitat traditionnel.

Dans la plupart des cas, les maisons récentes sont bien intégrées à la trame bâtie et elles entretiennent le même lien avec l'espace-rue que les habitations traditionnelles : elles possèdent un espace de transition entre le domaine public et le domaine privé tout comme l'était l'usoir ou le devant-de-porte. La brique qui constitue la majorité des parements nouveaux s'harmonise généralement bien avec celles des constructions traditionnelles.

À l'opposé, à certains endroits (principalement à la rue Val d'Alvaux et à la rue Margot à Nil), les bâtiments récents ne répondent pas à une réflexion d'intégration par rapport au bâti traditionnel. C'est la « réponse » donnée par les auteurs de projets qui se sont pliés aux exigences des prescriptions du Plan Communal d'Aménagement. Nous y reviendrons dans la section relative à la situation de droit.

Ces nouveaux bâtiments sont implantés au milieu de leur parcelle en s'entourant de haies et de clôtures créant ainsi une discontinuité des alignements et des fronts de bâtisse ainsi que la multiplication d'espaces ouverts aux abords des constructions. En outre, ici, même si la brique constitue la majorité des parements nouveaux, elle ne s'harmonise généralement pas avec le cadre bâti traditionnel à cause de choix de teintes allant du jaune clair au brun foncé en passant par un nombre important de variantes. On trouve également des toitures plates ou à faible inclinaison, des « mariages » de matériaux plus inhabituels (bardage bois et verre, ...).

On relève en outre le recours à plusieurs familles ou détails particuliers :

- des détails importés (encadrements de baies en pierres, toitures à la mansarde, auvents,...) ;
- des détails transposés ou transformés (arcs en plein cintre, linteaux extérieurs en bois, coyaux, lucarnes, ...) ;
- des détails liés à des progrès technologiques (enduit coloré dans la masse, bardages de pignons en ZINC, panneaux de tuiles métalliques,...).

La variété de ces détails ne contribue certainement pas à améliorer le caractère homogène du bâti.

Mis à part ces constructions « domestiques », on relève également une production architecturale à vocation économique ou communautaire : entrepôts industriels, hangars agricoles, bâtiments publics (hall omnisports et école), salle paroissiale,...

Dans ce domaine, le bilan de la qualité du bâti est variable. On citera, de manière non exhaustive et sans hiérarchie :

- la maison communale (construction respectant un typologie « traditionnelle ») ;

- l'école communale (structure métallique, importantes baies vitrées, bardage métallique, ...) ;
- le musée : ancienne maison communale ayant gardé ses qualités « anciennes » mais rénovée avec des matériaux actuels ;
- l'ensemble des bâtiments du complexe sportif présentent une architecture particulièrement pauvre (comme souvent pour ce type de programme) ;
- les hangars agricoles sont, comme partout ailleurs en Wallonie, le résultat de ce que proposent les constructeurs (qui se sont eux-mêmes adaptés à l'évolution du matériel et des modes d'exploitation) : surfaces et gabarits importants, structures métalliques, panneaux de béton ou blocs de terre cuite en parement, toitures à faible inclinaison couvertes de panneaux ondulés pour partie transparents. Toutes ces caractéristiques constituent une rupture quasiment complète avec les granges et étables traditionnelles. Cette évolution n'est pas à remettre en question, mais des améliorations sont possibles en termes de choix des implantations, d'adaptation au relief, de détermination des volumétries et des teintes,... tout cela dans le souci d'une meilleure intégration paysagère;
- les cabines électriques n'ont pas fait l'objet d'une conception adaptée à leur contexte d'implantation ;
- etc.

I.5 OCCUPATION DU SOL

Sources de données pour cette partie du rapport

- *Documents et archives de l'Administration du Cadastre*
- *Planches cadastrales numérisées et natures cadastrales*, Service fédéral Finances, 2004
- *Plan photographique numérique communal*, DGPL, 1996
- *Cartes topographiques de Walhain* (planches 40/5 Nord et 40/6 Nord) - éch. 1:10.000, IGN, 1996
- *Carte topographique de Chaumont-Gistoux* (planche 40/2 Sud) - éch. 1:10.000, IGN, 1996
- *Etat de l'environnement wallon*, DGRNE, 2003
- *Observations de terrain*, JNC AWP

Carte illustrant cette partie du rapport

- Carte n° ASE-09 « Occupation du sol »

Annexe à consulter en parallèle à cette partie du rapport

- ANX-09 : regroupement des natures cadastrales pour l'établissement du projet de carte d'occupation du sol.

But de la recherche

Faire apparaître la répartition des activités sur le territoire et les consommations respectives d'espace. Permettre une mise en évidence de l'évolution de ces données. Comparer cette situation à celle des communes voisines et à celle de la Wallonie.

Notre approche de l'occupation du sol est basée, d'une part, sur un regroupement des natures cadastrales (de 75 natures cadastrales à 15 catégories d'occupation du sol – voir annexe ANX-07) en ce qui concerne les zones urbanisées et, d'autre part, sur des données cartographiques⁵² en ce qui concerne les zones non-urbanisées.

Cette approche est ensuite complétée par des observations de terrain.

L'omniprésence de l'activité agricole apparaît de manière évidente dans la carte d'occupation du sol de Walhain. En effet, pas moins de 97,97 % du territoire sont affectés à des cultures, prairies ou vergers.

Nous avons représenté distinctement les bâtiments agricoles (fermes, granges, étables, hangars et autres dépendances), des habitations et des activités économiques, dans le but de les mettre en évidence.

En effet, ce secteur d'activité a une réelle importance socio-économique dans l'entité et se répartit un peu partout sur le territoire qu'il occupe à raison de 0,96 %.

L'habitat occupe quant à lui 7,42 % (y compris sa zone de cours et jardin) du territoire et les zones de cours et jardin, 0,81 %.

⁵² Cfr « données sources en légende de plan »

La carte fait également apparaître le caractère étalé de l'urbanisation : les zones bâties se présentent davantage comme des rubans, souvent parallèles aux cours d'eau et s'entrecoupant parfois pour former des étoiles sans centre aux branches multiples et diversement allongées, que comme des noyaux.

Les bâtiments et terrains consacrés à l'activité économique n'occupent que 0,34 % du territoire. Cette catégorie est donc très peu représentée sur l'entièreté de la commune.

La carte confirme également qu'il n'y a, actuellement, pas de site d'activité économique sur le territoire walhinois, même le long de la Nationale N4.

Les équipements communautaires, situés en majeure partie dans les noyaux bâtis et en particulier à Nil-Abbeze, Saint-Lambert, Walhain-centre et Perbais. Ils occupent 0,39 % du territoire.

Walhain accueille notamment le complexe administratif, le hall omnisport et un terrain de football, le centre Public d'Aide Sociale (à Walhain), le centre culturel et le musée de la vie locale, une plaine de jeux et le « Centre Géographique la Belgique » (à Nil-Saint-Vincent).

Le centre de Tourinnes-Saint-Lambert dispose également de nombreux équipements communautaires : écoles, centre sportif (football), home pour personnes âgées et cimetières.

Les anciennes communes ou hameaux de Walhain-St-Paul, St-Paul, Sart-Lez-Walhain, Nil-Saint-Vincent, Nil-St-Martin ont chacune une église, St-Lambert compte 2 églises.

Parmi ces églises, seules celle de Tourinnes est entourée d'un cimetière. Les autres cimetières sont répartis sur le territoire walhinois dans les anciennes communes (ou hameaux) de Walhain, Saint-Lambert, Tourinnes-Saint-Lambert et Nil-Saint-Vincent.

Walhain Centre, Tourinnes et Perbais disposent d'une école maternelle et/ou primaire.

Quelques équipements communautaires se trouvent également en dehors des zones unrbanisables au plan de secteur. C'est le cas du parc à conteneur et du cimetière de St-Lambert qui se trouve dans une zone d'aménagement communal concerté.

Le solde de l'occupation du sol est réparti comme suit :

- bois (2,01 %);
- cours et jardins d'habitation (0,91 %);
- terres vaines et vagues (0,13 %);
- voiries et places cadastrées (0,03 %);
- points d'eau, mares et étangs cadastrés (0,10 %);
- bâtiments sociaux ou hospitaliers (0,02 %) ;
- loisirs (0,05 %) ;
- autres superficies non bâties (0,50 %).

Il convient de préciser que 3,42 % (+/- 125,89⁵³ hectares) du territoire ne sont pas cadastrés.

Ils sont constitués en majeure partie par de l'espace public (voiries et places), par des cours d'eau et, de manière tout à fait marginale, par de petites zones lacunaires dans la « trame cadastrale ».

Les pourcentages déduits de notre approche sont légèrement différents de ceux publiés par la DGRNE dans ses fiches tirées de « l'état de l'environnement wallon ». Cette différence s'explique par le fait que les travaux de la DGRNE sont directement tirés des données cadastrales alors que, dans notre

⁵³ Différence par rapport à la surface totale du PLI.

étude, le point de départ est le même mais fait l'objet d'un croisement avec les données IGN et de vérifications sur le terrain. C'est ce qui explique notamment une différence non négligeable en ce qui concerne la proportion de terres de cultures et de voiries.

Le tableau qui suit synthétise les approches existantes et donne, à titre purement indicatif, un aperçu de l'occupation du sol dans les communes voisines (dont certaines sont très comparables sur le plan morphologique) et en Wallonie :

	Cultures	Prairies	Bois	Autre non bâti	TOTAL surface non urbanisée	Habitat	Activités économiques	Voiries et autres	TOTAL surface urbanisée	Total
Walhain	2735	491	77	18	3322	244	12	134	362	3684
approche SSC	74,26%	13,34%	2,08%	0,50%	90,17%	6,61%	0,34%	3,64%	9,83%	100,00%
Walhain	2891	353	33	33	3310	270	10	54	338	3648
(fiche RW)	79,24%	9,68%	0,91%	0,91%	90,73%	7,41%	0,28%	1,48%	9,27%	100,00%
Communes limitrophes										
Chastre	2196	410	81	27	2715	261	67	7	334	3049
(fiche RW)	72,03%	13,45%	2,67%	0,89%	89,05%	8,54%	2,19%	0,22%	10,95%	100,00%
Chaumont-Gistoux	2497	649	621	117	3884	596	15	125	736	4620
(fiche RW)	54,05%	14,05%	13,45%	2,52%	84,07%	12,90%	0,32%	2,71%	15,93%	100,00%
Mont-saint-Guibert	1150	137	98	14	1398	193	37	38	319	1717
(fiche RW)	66,95%	7,96%	5,70%	0,81%	81,42%	11,24%	2,14%	2,23%	18,58%	100,00%
Perwez	3576	649	225	45	4495	303	37	46	386	4881
(fiche RW)	73,27%	13,30%	4,60%	0,92%	92,09%	6,21%	0,75%	0,95%	7,91%	100,00%
Gembloux	6862	982	793	176	8813	710	151	215	1076	9889
(fiche RW)	69,39%	9,93%	8,02%	1,78%	89,12%	7,18%	1,52%	2,18%	10,88%	100,00%
Autres références										
Ottignies -LLN	1380	181	400	40	2002	566	81	374	1010	3012
(fiche RW)	45,83%	6,02%	13,29%	1,33%	66,47%	18,78%	2,68%	12,41%	33,53%	100,00%
région wallonne	53749204	34900768	49689800	7209232	145549004	10359060	3671992	8859944	22890996	168440000
(fiche RW)	31,91%	20,72%	29,50%	4,28%	86,41%	6,15%	2,18%	5,26%	13,59%	100,00%

En termes d'évolution de l'occupation du sol, on sait grâce aux différents recensements effectués par l'INS qu'entre 1990 et 2002, la surface dévolue à l'agriculture dans la commune de Walhain a diminué de +/- 73,13 hectares, soit environ 2 % de la superficie de la commune.

I.6 VOIES DE COMMUNICATION ET ESPACES PUBLICS

Sources de données pour cette partie du rapport

- *Plan intercommunal de mobilité de Gembloux-Perwez-Chastre-Walhain-Walhain : diagnostic*, Agora- ISIS - FUSAGx & VO communication, 2004 ;
- *Réseau routier régional wallon - Direction territoriale du Brabant Wallon*, M.E.T. - D.G.1/ D.143, 2000.
- *Plan communal de mobilité, phase d'inventaire, réseau existant*, Bureau Pigeolet, 2000.
- *Rapport sur l'accessibilité des lieux publics de la commune de Walhain aux personnes à mobilité réduite*, J. Kekenbosch et X. Deleuze, 2003.
- *Données du TEC Brabant Wallon*, 2004.
- *Données du MET*.
- *Données de la SNCB*.
- *Données communales*.
- *Entretien avec Mr Jadot, Ingénieur principal, MET D.G.1/ D.143*.
- *Observations de terrain*, JNC AWP.

Cartes illustrant cette partie du rapport

- Carte n° ASE-10 « Etat des voiries et des espaces publics, qualité de l'accessibilité aux bâtiments publics ».
- Carte n° ASE-11 « Hiérarchie des voiries et des espaces publics, transport en commun ».

Annexe à consulter en parallèle à cette partie du rapport

- ANX-08 : reportage photographique relatif aux espaces publics.

But de la recherche

L'efficacité et la sécurité des déplacements jouent un rôle important dans la perception qu'ont les habitants d'une commune de la notion de qualité du cadre de vie.

L'accessibilité aux équipements et services revêt également une grande importance, de même que la qualité d'aménagement des espaces publics.

I.6.1 Voies de communication

I.6.1.1 Réseau routier

Au niveau autoroutier, la commune de Walhain est concernée par un tronçon d'environ 4,4 km de la E411 (+ 1,1 km de bretelle), à l'extrémité Nord de l'entité, selon une direction Nord-Ouest/Sud-Est. Cet axe permet de relier rapidement Wavre, Bruxelles et Namur.

Un parking autoroutier est situé à Nil-Saint-Vincent et un accès (l'échangeur n°10) dessert la commune au droit du Chemin du Pont Valérianes à Tourinnes.

La commune est également traversée par plusieurs voiries régionales :

- la N4, qui relie Gembloux à Wavre en une ligne droite longue de 3,8 km. longe l'extrémité Ouest du territoire communal et suit une direction Nord – Nord-Est / Sud – Sud-Ouest. Cet axe place la commune à mi-chemin entre Wavre et Namur.

- la N273, qui traverse les campagnes de Chastre et de Sombreffe, avant de venir rejoindre la N4 sous Nil-Pierreux, c'est-à-dire à l'extrémité Ouest de la commune, perpendiculairement à la N4. Ce tronçon ne représente que 500 mètres sur le territoire.
- la N243A, située à l'extrémité Nord-Est de l'entité et relie par un tronçon de 2 kilomètres l'échangeur (n°10) de l'autoroute (E411) à la N243. Elle aboutit à la jonction des communes de Ottignies-Louvain-La-Neuve, Incourt et Perwez.
- la N243 (ou chaussée de Huy) relie Perwez et Wavre . Deux petits tronçons (au total 450 mètres) de cette voirie traversent l'extrémité Nord-Est de l'entité, au lieu-dit « Carrefour de la Picauté ».

On notera encore que la Nationale N29 (Chaussée de Tirlemont, qui relie Charleroi à Jodoigne) passe à proximité de la limite Sud-Est de la commune.

La longueur totale des voiries régionales qui traversent le territoire walhinois est de 6,75 km.

La régionale N4 est de loin celle qui reçoit la charge de trafic la plus élevée, avec une moyenne de 17.000 EVP⁵⁴ en 2003 (20.700 au Nord du carrefour « Le Seuciau » et 16.000 au Sud de ce carrefour). Elle constitue d'ailleurs un des axes les plus importants du RESI (réseau interurbain)⁵⁵ dans la mesure où les autoroutes n'offrent pas toujours une alternative intéressante (en termes de kilomètres et de temps) pour aller d'une ville à l'autre le long de cet axe (ex : de Gembloux, à Louvain-la-Neuve ou Wavre).

Cet axe de circulation rectiligne constitue une voirie relativement accidentogène. C'est particulièrement le cas au droit des croisements avec les routes régionales et communales. Le PICM de Chastre – Gembloux – Perwez – Sombreffe - Walhain, approuvé en novembre 2004, relève, sur la N4, les nœuds délicats suivants :

- le carrefour Môgreto avec l'axe Drève de Chevequeue et Grand'Rue de Perbais.
- le carrefour du « Seuciau » c'est-à-dire celui formé par la N4 et le prolongement de la N273 ;
- le carrefour avec la Rue Hautbiermont, voirie principale de Nil.

Les principales causes des accidents à ces carrefours sont, le non-respect des feux de signalisation et, en ce qui concerne le carrefour avec la Rue Haubierrmont, les conflits entre les « tourne-à-gauche » et les « va-tout-droit ».

Les solutions proposées par la Direction des routes du Brabant Wallon du MET, district D.143-11 Ottignies-LLN, sont, de façon générale :

- la maîtrise des vitesses tout au long de la N4 ;
- l'aménagement ponctuel de zones de desserte séparées de la circulation rapide ;
- la gestion des carrefours pour y faciliter les insertions ;
- la création « d'effets de porte » à l'entrée des agglomérations ;
- la sécurisation et l'aménagement des traversées aux endroits disposant d'habitat et d'activités et pour les usagers non-motorisés ;

et, de manière particulière :

⁵⁴ EVP = équivalent véhicule personnel.

⁵⁵ On rappellera que la Wallonie compte trois réseaux de voiries :

- le RGG est le réseau à grand gabarit (autoroutes et routes régionales à 2 x 2 bandes);

- le RESI est le réseau interurbain (autres routes régionales);

- le RAVeL est le réseau autonome de voies lentes (ancienne lignes de chemin de fer, chemins de halage et tronçons de liaison).

- pour le carrefour Môgreto, le reconditionnement en un giratoire et les abords en proposant des « bandes » de ralentissement ;
- le carrefour du « Seuciau » : mise en place d'un feu « intelligent » pour gérer le croisement de deux axes aux charges de trafic très différentes (rapport du simple au double en l'occurrence) ;
- le carrefour avec la Rue Hautbiermont : mise en place d'un feu « intelligent » pour gérer le croisement de deux axes aux charges de trafic très différentes (rapport du simple au double en l'occurrence).

La N243A est fréquentée par 3.600 EVP/j. Elle relie l'échangeur n°10 de l'A4-E411 à la chaussée de Huy (carrefour de la Picauté). Cette voirie est relativement dangereuse. De nombreux accidents (dont certains mortels) ont été relevés sur cet axe, au niveau du carrefour de la Picauté, c'est-à-dire au croisement avec la N243.

La N273 présente une charge de trafic nettement moins élevée que la N4, de l'ordre de 2.000 véhicules/jour en 2003⁵⁶. En termes d'usage, de sécurité routière et de nuisances, la N273 constitue un axe très important pour les habitants de Walhain car elle est une des rares liaisons possibles entre les communes situées à l'Ouest de la N4 (Chastre, Ligny, ...) et la plus grande partie du territoire de Walhain, situé lui, à l'Est de la N4.

A titre d'information, la fréquentation de la N273 sur Ligny est beaucoup plus importante (5.400 véh/j) car ce tronçon-là draine la circulation en provenance de Sambreville et Florennes, ainsi que le trafic provenant de la N98 et de la N93.

Chiffre donné par le PICM pour la commune de Chastre. Le PICM donne également le chiffre de 5.400 EVP/jour qui fréquente cet axe à Ligny.

Bien que le carrefour de la Picauté ne soit situé sur le territoire communal (mais sur Perwez), une indication de sa fréquentation apporte un éclairage quant au nombre de véhicules qui traversent le territoire communal en son extrémité Nord. Environ 4.200 véhicules vont dans le sens carrefour de la Picauté vers Wavre et 4.100, vers Perwez.

Comme nous l'avons vu ci-dessus, un autre axe important passe à proximité de la commune. Il s'agit de la N29. Cette régionale voit transiter quotidiennement bon nombre de véhicules (de l'ordre de 13.100 dont un peu plus de 52 % vont en direction de Gembloux).

Le réseau routier communal compte quant à lui, 114,33 km de routes aménagées⁵⁷ pour la circulation routière.

Les rues qui connaissent les charges de trafic les plus élevées⁵⁸ sont celles qui constituent l'épine dorsale d'un village et/ou qui assurent une fonction de liaison inter-villages ou inter-hameaux. C'est le cas des voiries suivantes :

- le chemin du Pont Valériane ;
- la rue Chevequeue et la rue Bourgmestre Gilisquet ;
- l'axe Grand'Rue et Môgreto ;
- l'axes des rues Blanmont/ Hautbiermont/Abbesse/St Vincent/St Martin.

⁵⁶ Chiffre donné par le PICM pour la commune de Chastre. Le PICM donne également le chiffre de 5.400 EVP/jour qui fréquente cet axe à Ligny.

⁵⁷ Dont 35,4 km de voiries communales de liaison.

⁵⁸ Nous ne disposons cependant pas de comptages pour le réseau de voiries communales. Notre analyse s'appuie sur la hiérarchisation IGN, confrontée à des observations de terrain.

Dans l'ensemble, les voiries communales ne connaissent ni congestion systématique ni accidents réguliers. Comme dans la plupart des communes, les heures de pointe liées à l'activité des écoles sont celles où apparaissent quelques problèmes de circulation et de stationnement. Walhain est le village le plus concerné par ces désagréments.

Comme nous l'avons ci-dessus, certains carrefours présentent un danger potentiel à cause de la différence importante de statut entre les voiries qui y aboutissent. C'est le cas essentiellement des croisements entre le réseau communal et la N4 et, principalement là où il n'y a pas d'aménagement spécifique, comme, par exemple, des feux de circulation.

Hormis dans le centre de Walhain et de Nil-Abbesse, la circulation des piétons n'est pas aisée car peu de rues sont équipées de trottoirs valables, c'est-à-dire suffisamment larges ou avec un revêtement adéquat. On déplore également le manque ou la faiblesse de l'éclairage public sur certains tronçons de voiries.

Il en résulte un sentiment d'insécurité, parfois aiguïté par un stationnement anarchique.

Sans prétendre être exhaustif, et sans citer les voiries servant quasi exclusivement pour l'agriculture, on relève la situation délicate des rues suivantes :

- à Walhain : rue de Chevequeue (le trottoir et la piste cyclable sont en très mauvais état), rue près du Meunier, rue de la Sauvenière (en pavés avec ornières profondes), les quatre voiries qui partent du carrefour de la chapelle Saint-Anne (voiries très glissantes notamment à cause de leur utilisation par des tracteurs) ;
- à Nil-Saint-Vincent : la « Petite Campagne » (voirie partiellement en pavé et avec de profonds nids de poules et se prolongeant par un chemin en terre et dolomie).

Dans le cadre du Plan intercommunal de mobilité (PICM), une enquête a révélé la préoccupation des citoyens sur d'autres questions. Les objectifs généraux qui en découlent sont :

- la maîtrise des vitesses ;
- l'amélioration de la desserte en transport en commun (bus) vers Gembloux mais aussi vers la gare de Chastre (correspondances) et vers Louvain-La-Neuve, Ottignies et Wavre (prioritaire pour Nil en particulier) ;
- la gestion des demandes supplémentaires en complément des services réguliers ;
- la desserte de la commune en soirée, week-end et période scolaire ;
- la mise en place d'un arrêt à la sortie n°10 de l'autoroute (test d'avalisation pour un Rapidobus) ;
- la création d'un réseau cyclable et, en priorité, pour des liaisons à fort potentiel, comme Walhain-gare de Chastre, Tourinnes – Nil – Blanmont, Walhain – Gembloux via Sauvenière et vers Louvain-La-Neuve ;
- la matérialisation de l'itinéraire prévu par le schéma directeur vélo de la Direction des Routes du MET ;
- l'aménagement des carrefours de la N4 (feux à Perbais et à Nil, entre autres) ;
- la gestion du trafic parasite utilisant les voies communales et les chemins de remembrement au départ ou pour relier la E411 ;
- la réaffectation ponctuelle de certaines sections de chemins ruraux et l'aménagement de ceux-ci pour reprendre une fonction de collecteur de trafic, au profit du dégagement et de la sécurisation de voiries à l'habitat dense, ou pour la restauration de liaisons intervillages.
- des aménagements ponctuels organisant les stationnements, la circulation, les zones de rétrécissement, les espaces piétons, etc .

En matière de stationnement, la commune ne connaît pas d'embarras majeur, mais à certaines occasions très ponctuelles et génératrices de trafic (Toussaint, manifestations sportives, ...), le nombre d'emplacements de parkings prévus dans les alentours immédiats des infrastructures concernées n'est pas suffisant, ce qui donne lieu à un encombrement des voiries.

Le stationnement et la gestion de la vitesse à l'entrée des noyaux urbanisés ont fait l'objet d'une réflexion afin de s'intégrer dans la stratégie générale d'amélioration du cadre de vie : des potelets ont été placés sur la plupart des voiries de liaison entre les villages.

En pratique, leur mise en place permet, non seulement, de ralentir le trafic mais, également de délimiter des emplacements de parkings relativement sécurisés. Le seul inconvénient de ces aménagements est la difficulté qu'éprouvent certains usagers, et particulier les agriculteurs, pour le croisement.

En matière de signalétique, la situation est relativement correcte.

Au niveau général, Walhain est renseignée depuis l'E411 et sur la N4. Dans l'autre sens, les accès vers ces grands axes sont également bien fléchés dans l'entité (y compris sur ldes voiries très secondaires).

Au niveau local, à de nombreux carrefours, on trouve un fléchage indiquant clairement la direction du centre des anciennes communes les plus proches.

A certains endroits (comme par exemple, au carrefour de la Rue Margot et de la Rue Abbessé) un nombre important de panneaux, de surcroît mal orientés, rend leur lecture difficile.

Notons encore que de nombreux panneaux annoncent la direction à suivre pour atteindre le « Centre Géographique de la Belgique ». Ces panneaux présentent cependant un format tellement réduit qu'ils ne sont pas très visibles.

I.6.1.2 *Réseau ferroviaire*

La commune de Walhain n'est traversée par aucune ligne de chemin de fer. Il n'y a donc pas de gare sur le territoire walhinois.

Toutefois, elle jouit de la proximité de la gare de Chastre, située le long de la ligne SNCB 161.

Cette ligne 161 comporte 4 gares/arrêts entre Namur et Gembloux et 4 gares et arrêts entre Gembloux et Ottignies, ce sont les stations de Ernage, Chastre, Blanmont et Mont-Saint-Guibert.

Ce point d'arrêt est desservi par 21 trains par jour et par sens en semaine et environ la moitié pendant les jours de week-end.

Aux heures de pointe⁵⁹, 5 trains permettent de relier Ottignies en 25 minutes et Charleroi en 20 minutes.

La gare de Chastre accueille environ 500 usagers par jour ouvrable, dont les deux-tiers vont en direction d'Ottignies et un tiers, en direction de Namur.

Proportionnellement, Chastre voit affluer quotidiennement, près du double d'utilisateurs que ne compte chaque arrêt intermédiaire entre Ottignies, Gembloux et Namur. La raison de cette affluence est double : d'une part, la croissance démographique et, d'autre part, une bonne accessibilité de la gare.

⁵⁹ Entre 6h30 et 8h30 le matin, 16h00 et 18h00 le soir.

Parmi les usagers du train qui habitent à Walhain, il y en a deux fois plus qui se rendent à Ottignies (qui dispose d'une gare IC au départ de laquelle ils peuvent aisément atteindre Bruxelles et Namur) qu'à Namur.

Toutefois, étant donné que les gares d'Ottignies et de Gembloux sont accessibles en une vingtaine de minutes, et que la fréquence des trains est beaucoup plus élevée qu'à Chastre, beaucoup d'usagers choisissent ces points d'arrêts pour prendre leur transport.

Walhain est directement concernée par le projet de ligne de train à grande vitesse (ligne L 161N) qui relierait Ottignies-Dausoulx et Gosselies et qui longerait la E411.

La commune est aussi concernée (mais dans une moindre mesure) par le projet de création du RER de Bruxelles qui passerait au Nord-Ouest de la commune et qui devrait, dans l'avenir longer la E411, au Sud de celle-ci.

Aucune statistique récente concernant les usagers des trains habitants à Walhain n'a pu être obtenue auprès de la SNCB (ni auprès de l'INS).

I.6.1.3 *Réseau(x) de transport par bus*

La commune de Walhain bénéficie des services du TEC Brabant Wallon.

Trois lignes régulières desservent l'entité :

- ligne 25 : Gembloux – Walhain – Chaumont-Gistoux – Incourt – Jodoigne.
Sur l'entité, un grand nombre d'arrêts (22) sont desservis en période scolaire et environ la moitié aux périodes les moins bien desservies ; durant les périodes scolaires les passages se font toutes les heures entre 5 heures et 17 heures dans le sens Jodoigne > Gembloux et entre 7 heures et 20h15, dans le sens Gembloux > Jodoigne).
- ligne 24 : Wavre – Corroy-le-Grand – Corbais – Nil-Saint-Vincent – Chastres Villeroix (dépôt), en passant par Walhain-Saint-Paul et Tourinnes-Saint-Lambert
Sur l'entité, 34 arrêts sont desservis pendant toutes les périodes, y compris lors des congés scolaires ; les passages se font toutes les demi-heures aux heures de pointe entre 6 heures et 19h33 dans le sens Jodoigne > Gembloux et il n'y en a que 4 entre 7 heures et 18h15, depuis le dépôt de Chastre vers Wavre).
- ligne 30 : Corbais – Chastre - Court-Saint-Etienne – Ottignies (gare).
Sur l'entité, 34 arrêts sont desservis dans les villages de Nil, Tourinnes, Lérines, Sart-lez-Walhain, Walhain et Perbais pendant toutes les périodes, y compris lors des congés scolaires ; les passages se font entre 6h30 et 17 heures d'un transport en commun par heure dans les deux sens, en matinée et un seul passage en fin de journée.
- ligne 34 : Chastre – Walhain – Mont-St-Guibert – Louvain-la-Neuve. Sur l'entité, 29 arrêts sont desservis dans les villages de Nil, Tourinnes, Lérines, Sart-lez-Walhain, Walhain et Perbais ; les passages se font environ toutes les 2 heures y compris le samedi et pendant les congés scolaires.

Malgré cela, la commune est relativement mal desservie ; certains villages ou hameaux ne sont quasi pas traversés par des bus. Aucun arrêt ni passage n'existe à Nil-Pierreux, par exemple ni au quartier des Hayettes.

On notera également que le Rapido Bus n°1 Jodoigne – Ottignies – Louvain-la-Neuve traverse la commune sur l'E411, mais aucun arrêt n'existe sur le territoire.

I.6.1.4 Comparaison modale

Ces axes, infrastructures, placent le centre de Walhain (au lieu-dit « monument ») par rapport aux principaux pôles d'attraction comme suit :

	Durée du trajet en voiture	Durée du trajet en cas d'utilisation combinée train + voiture ⁶⁰	Durée du trajet en bus
Gembloux	10 minutes	Peu pertinent : 7 minutes si direct à 22 minutes si correspondance.	(ligne 25) 15 minutes
Louvain-la-Neuve	15 minutes	Au départ de Chastre : de 19 minutes (avec 1 correspondance) à 60 minutes (avec 2 correspondances).	(ligne 34) 35 minutes
Centre de Namur	30 minutes	Au départ de Chastre : 33 à 50 minutes selon l'heure de départ. Au départ de Gembloux : 10 minutes pour le transfert en voiture Walhain-Gembloux + 11 à 19 minutes selon l'heure de départ.	Non pertinent
Centre de Charleroi	40 minutes	Au départ de Chastre : 60 à 82 minutes selon l'heure de départ (avec 1 correspondance). Au départ de Gembloux : 10 minutes pour le transfert en voiture Walhain-Gembloux + 57 à 63 minutes selon l'heure de départ. Au départ d'Ottignies : 16 minutes pour le transfert en voiture Walhain-Ottignies + 41 à 74 minutes selon l'heure de départ.	Non pertinent
Centre de Bruxelles (gare de Bruxelles central)	40 minutes	Au départ de Chastre : 48 à 76 minutes selon l'heure de départ. Au départ d'Ottignies : 16 minutes pour le transfert en voiture Walhain-Ottignies + 33 à 47 minutes selon l'heure de départ.	Non pertinent
Quartier européen de Bruxelles (gare de Bruxelles-Luxembourg)	40 minutes	Au départ de Chastre : 31 à 59 minutes selon l'heure de départ. Au départ d'Ottignies : 16 minutes pour le transfert en voiture Walhain-Ottignies + 16 à 31 minutes selon l'heure de départ.	Non pertinent

I.6.1.5 Réseau cyclable

Le diagnostic du plan intercommunal de mobilité rappelle que le réseau cyclable est loin d'être négligeable sur les routes régionales. Walhain est peu concerné par ce réseau puisque la N4 est équipée d'une piste d'environ un mètre de largeur dessinée de part et d'autre de cette voirie, sur toute la traversée de Walhain.

En outre, un schéma directeur de réseau cyclable est en cours d'élaboration pour les routes régionales du Brabant wallon et Walhain est donc concerné par celui-ci (voir chapitre III).

Au niveau communal, on retient que la circulation n'est pas des plus optimale. En effet, il y a très peu de pistes cyclables et celles qui existent ne sont pas en bon état. On cite, à titre d'exemples, la rue de Chevequeue (où le trottoir/piste cyclable est en très mauvais état et peu éclairé), la Petite Campagne

⁶⁰ Ou transport en commun sans temps d'attente de correspondance.

(qui est partiellement pavée et fortement accidentée (nids de poules) et qui se prolonge par un chemin en terre et dolomie).

Comme on l'a indiqué en introduction de ce chapitre, la faiblesse des aménagements procure un sentiment d'insécurité, parfois aiguë par un stationnement anarchique.

Quant au stationnement des vélos, les écoles communales sont en général les points les mieux équipés mais la Place communale et le centre sportif de Walhain offrent également cet équipement.

I.6.1.6 *Transport aérien*

Walhain est situé dans le contexte des aéroports civils de Zaventem (*Brussel Airport*) et de Gosselies (*Brussel South Charleroi Airport*) et de l'aéroport militaire (et, peut-être, dans un futur proche, civil) de Beauvechain.

En effet, parmi les aéroports civils, le plus proche est situé à 30 kilomètres (à Charleroi), l'autre à 43 kilomètres (à Bruxelles).

Cette proximité relative représente potentiellement un atout pour le développement de l'entité (entreprises, tourisme d'un jour,...) mais suscite, de la part des riverains, beaucoup d'attention dans les réflexions menées quant aux couloirs aériens.

Notons que très régulièrement (une à deux fois par semaine), la ligne SOLVIC qui traverse le territoire communal est survolée, à basse altitude, par un avion de gabarit moyen.

Le but de cette manœuvre est la surveillance et la détection d'éventuels problèmes qui pourraient survenir sur cette conduite.

On ajoutera encore pour être complet, qu'un citoyen walhinois possède et utilise un petit hélicoptère.

I.6.2 *Espaces publics*

L'aménagement des espaces publics est assurément un domaine dans lequel beaucoup de projets pourraient être entrepris à Walhain tant la situation actuelle est améliorable.

Les aménagements de voiries sont peu nombreux et consistent principalement en des systèmes de ralentissement (dos d'âne, plateaux, ...) aux entrées de villages, lorsqu'on pénètre certains quartiers où la circulation automobile est malaisée, ou encore, à proximité des écoles.

I.6.2.1 *État sanitaire des voiries*

Nous avons dressé un diagnostic de la qualité des rues sur base de leur état sanitaire suivant un classement qualitatif en cinq degrés allant de *très faible* à *très bon*. Cette analyse a été opérée de manière synthétique, rue par rue.

Une cartographie par rue (identification par nom de rue et non par tronçons (à l'exception de la N4) permet de rendre compte par ordre d'importance de l'état des voies publiques.

Les éléments pris en compte sont les suivants :

- la qualité du revêtement de la route (ornières, rustines, nids de poule, usure, affaissement, etc.) ;

- la qualité des abords tels que trottoirs, parkings, talus, murs de soutènement, etc (discontinuités des revêtements, compositions hybrides, défoncement ou descellement des matériaux, etc.).

Dans l'ensemble, le réseau viaire se trouve dans un état sanitaire qui peut être qualifié de « moyen » pour les raisons suivantes :

- l'état du revêtement est souvent améliorable ;
- la largeur aménagée est régulièrement trop étroite (c'est le cas de la plupart des voiries au cœur des villages anciens)⁶¹ ;
- dans la majeure partie du réseau, la qualité des trottoirs fait défaut (revêtement difficilement praticable, étroitesse, voire absence complète).

L'ensemble des voiries est carrossable, sans difficulté majeure. Cependant, quelques voiries (qualifiés de *très faibles*) nécessitent une attention particulière : le très mauvais état du revêtement peut se révéler dommageable pour les véhicules.

Les exemples les plus marquants sont :

- la drève de Chevequeue qui est la principale voirie reliant la N4 au centre de Walhain ;
- la « Petite Campagne » à Nil-Saint-Vincent qui, fort heureusement, n'est empruntée que par une circulation purement locale ;
- la rue de Sauvenière à Walhain.

L'état des routes régionales est satisfaisant, à l'exception de la N273 entre le centre de Walhain et Chastre. Ce tronçon est dépourvu, sur les deux cents premiers mètres à compter de la N4, d'accotement et de trottoir. Son revêtement (plaques de béton) est par endroits en très mauvais état. La N273 serait donc à rénover, mais l'investissement est régulièrement reporté en raison du caractère secondaire de cet axe (cfr. comptages) au sein du réseau régional. Il s'agit pourtant d'une route de première importance à l'échelle communale puisqu'elle distribue plusieurs quartiers.

En synthèse, on observe une forme de relation de cause à effet entre la densité bâtie et la qualité des voiries, c'est-à-dire que de manière générale les rues en mauvais état sont celles qui sont les moins densément bâties sur leurs bords

1.6.2.2 *Lisibilité de la structure spatiale et existence de perspectives latérales*

Notre analyse porte également sur la qualité de la morphologie des rues en tant qu'espaces publics.

L'objectif recherché est d'établir une forme d'appréciation de la « lisibilité » de la structure spatiale des voiries sous la forme un classement qualitatif à cinq degrés allant de *très faible* à *très bon*.

Cette lecture englobe une série d'éléments qui participent à la structuration de l'espace-rue et établissent les limites entre l'espace public et le reste. Ces éléments de limite sont entre autres le bâti avec ses alignements, ses articulations, ses reculs, ses rythmes (c'est-à-dire le rapport plein/vide), mais aussi les alignements d'arbres, les massifs végétaux, les talus, les murs de soutènement, etc.

Considéré comme une limite horizontale, le vide participe également à l'évaluation de la qualité de la structure spatiale en offrant un tout autre registre de perception lié à la deuxième dimension. De la clarté de ces éléments dépend l'évaluation positive.

À l'inverse, tout ce qui contribue à brouiller la lecture est évalué de façon négative : l'absence de limite, la démultiplication des interfaces public/privé, l'hétérogénéité des typologies d'implantations,

⁶¹ Ce qui est complètement contradictoire avec le souci de pouvoir créer des trottoirs.

l'absence du concept paysager *landscape contening building and building contening space*⁶², sont des facteurs de détérioration de l'espace public en général.

Une cartographie par rue (à l'exception de la N4) est établie.

La lisibilité de la structure spatiale est également liée à un rapport de densité mais dans une tout autre forme de répartition qu'en ce qui concerne l'état sanitaire décrit supra.

On peut affirmer qu'une grande densité (ou inversement une très faible densité) bâtie permet une meilleure lisibilité de l'espace.

Dans les situations intermédiaires en effet, la lisibilité est plutôt faible : les espaces les moins structurés correspondent généralement aux endroits où le bâti est implanté de manière très ventilée, comme le sont les habitations pavillonnaires (par exemple, le long de la rue Val d'Alvaux). C'est également le cas des quelques implantations des bâtiments de grands gabarits que l'on retrouve le long de la voirie régionale N4 ; une attention toute particulière devra être portée à de l'évolution de l'urbanisation de cet axe.

L'analyse prend également en compte l'existence de perspectives latérales depuis les rues. Cet aspect permet d'établir s'il existe des tronçons avec des « respirations », des vues où l'attention est susceptible d'être éveillée pendant un cheminement.

En plus du bâti, déjà intégré dans l'approche précédente, on prend en compte les talus, murs de soutènement, massifs et alignements d'arbres, car ils contribuent à la fermeture des perspectives latérales.

Le relevé des perspectives latérales depuis les voiries met en évidence une qualité de fait à conserver.

Le long des voiries qui relient les villages, aucune perspective fermée n'est présente. Cela a pour effet sur la lecture du territoire de bien cerner chaque entité villageoise et d'offrir des ouvertures paysagères de qualité.

La Drève de Chèvequeue, qui relie la Nationale N4 au cœur du village de Walhain, offre sur une distance de près d'un kilomètre une perspective semi-fermée.

Sur la lecture du territoire, outre le fait d'offrir des ouvertures paysagères de qualité, cela a comme effet, d'une part, de bien amener le centre villageois, d'autre part, de permettre de s'y sentir encore un peu lorsqu'on le quitte.

I.6.2.3 *Les places*

Le territoire communal de Walhain ne comporte que cinq espaces publics dénommées « places » à l'index des rues : la place Communale (Walhain), la Place Saint-Vincent et la place du Tram (Nil-Saint-Vincent), la place Saint-Martin (Nil-Saint-Martin) et la place Clochemerle (Nil-Pierreux).

On peut également considérer que l'espace dégagé devant le parvis de l'église Notre-Dame de Walhain est une place, nous l'appellerons Place de l'Eglise (Walhain).

Pour les autres espaces publics, il s'agit de lieux sans dénomination particulière mais possédant des caractéristiques propres qui retiennent l'attention.

Certains espaces publics centraux et polarisants tels que la Place Saint-Vincent et la Place Saint-Martin gagneraient à être mieux valorisés.

⁶² L'auteur de ce concept n'est pas identifié. Cette théorie est développée dans l'ouvrage *A design guide for residential areas* (County Council of Essex, 1973).

La méthodologie d'analyse que nous avons définie est plus large que celle utilisée pour l'analyse des rues. Dans le cas des places en effet, il s'agit d'observer plus en détail certains phénomènes d'ordre fonctionnel, social, environnemental ou culturel.

L'évaluation de chaque place⁶³ se base sur les aspects suivants :

- l'identification de l'usage fonctionnel ;
- l'identification des affectations limitrophes ;
- l'évaluation du degré d'appropriation par le piéton ;
- le degré de sécurisation de l'espace ;
- l'identification de la morphologie ;
- le degré de structuration du vide par le plein ;
- la lisibilité des limites ;
- l'identification d'une fragmentation ou d'une cohérence des aménagements ;
- l'évaluation sommaire du pourcentage d'occupation du sol par le minéral par rapport au végétal ;
- l'évaluation quantitative de la végétation verticale ;
- l'évaluation de la qualité globale des matériaux, du mobilier urbain, de l'éclairage, etc. ;
- l'évaluation de la cohérence et de l'intégration de ces derniers éléments.

De cette évaluation, nous avons pu distinguer deux grands types d'espaces publics :

- le type 1 reprend les « véritables » places, c'est-à-dire celles qui combinent le nom « place » à la fonction.
- Le type 2 reprend tous les espaces publics qui jouent un rôle secondaire, c'est-à-dire les « places » qui ne font pas partie du type 1 et tout autre espace public qui constitue les « fragments » de l'expression de l'identité communale et qui, à termes, pourront être aménagés pour jouer un rôle de structuration de l'espace. Ces espaces publics seront simplement cités et classés dans cinq catégories, en fonction de leur configuration et/ou du rôle qui pourrait leur être attribués.

Nous rappelons au lecteur qu'une annexe⁶⁴ photographique est consacrée aux espaces publics.

I.6.2.3.1 La place Communale à Walhain

L'usage fonctionnel très clairement marqué. Il combine le stationnement (emplacements pour tout un chacun et emplacements réservés pour les autorités communales), l'arrêt momentané (dépôt et reprise d'enfants allant à l'école située à proximité), dans une moindre mesure, d'aire d'attente pour le bus. En plus de ces usages cités ci-dessus, la petite zone sécurisée au pied de l'administration offre la possibilité de petit rassemblement.

Il n'y a pas d'activités régulières ou occasionnelles telles qu'un marché, par exemple, prévues à cet endroit.

Les fonctions de cette place sont sociales (mais réduite aux services de l'administration communale et au centre ALE) et commerciales (principalement services bancaires).

La morphologie de la place est celle d'un polygone irrégulier. C'est une place formée par l'adjonction de plusieurs espaces, carrefours et voiries. La place présente une typologie « semi-ouverte » où le

⁶³ Espace public de type 1 sur la carte n°ASE10.

⁶⁴ Annexe ANX-06

plein structure peu le vide. En effet, les limites ne sont établies que par des bâtiments de petites tailles eu égard à la surface au sol. Seules la maison communale et l'église assument une présence architecturale forte autour de cet espace.

La matérialisation du sol est pour majeure partie minérale (+/- 80%).

Les plantations présentes sont des arbres isolés ou groupés, des arbustes bordant le ruisseau.

Des aménagements récents ont permis de mettre en évidence les bâtiments de l'administration communale, mais aussi de structurer un tant soit peu l'espace en délimitant différentes zones et en canalisant la circulation.

Le mobilier urbain est quasi inexistant.

I.6.2.3.2 La Place Saint-Vincent (Nil-Saint-Vincent)

La place est avant tout un lieu de rassemblement, mais c'est aussi un parking (pour le centre culturel (et de son musée de la vie locale), pour l'église, pour l'école et pour la boulangerie) et elle remplit un rôle important au niveau de la circulation (carrefour entre deux axes de liaison⁶⁵).

Malgré sa fonction d'aire de stationnement et la faible qualité de son aménagement, son appropriation par les piétons est réelle. Toutefois, son statut de place polarisante est précaire car l'unique commerce est fermé. La place risque d'être utilisée uniquement comme parking.

Espérons que cet espace soit encore le lieu de rencontre des jeunes du village.

Sa localisation dans le noyau bâti et au croisement d'axes de liaison la rendent donc particulièrement accessible mais pas au détriment de la sécurité. En outre, sa configuration offre protection et intimité à ses usagers.

La place présente une morphologie qui tend vers le trapèze. Le plein structure relativement bien le vide. Les limites sont claires et bien définies sauf du côté du Centre Culturel et de l'église (qui est fortement en retrait dont le parvis n'est pas orienté vers la place).

À l'intérieur de la limite morphologique de la place, toute la surface est minérale (terre-battue). Un seul arbre se dresse à l'angle de la rue Saint-Vincent et de la rue Petite Campagne.

La simplicité de l'aménagement et l'utilisation de fait confèrent une ambiance agréable à cette place.

En synthèse, la place remplit aujourd'hui pleinement son rôle grâce à sa localisation, sa morphologie et à la présence du Centre Culturel et, dans une moindre mesure, de l'église.

Après la place de l'Eglise de Walhain, c'est un des espaces les plus importants dans la structure spatiale.

Des mesures d'amélioration pourraient être prises notamment en ce qui concerne la régularité du sol. L'apport « léger » de mobilier urbain adéquat pourrait également améliorer la qualité de cet espace.

I.6.2.3.3 La Place Saint-Martin (Nil-Saint-Martin)

La principale fonction de cette place est le stationnement de longue durée (riverains) et de courte durée (arrêt « sandwich »).

⁶⁵ la route de Walhain et l'axe rue de Saint-Vincent/ rue de Saint-Martin

Les bâtiments qui la bordent sont l'église, des habitations unifamiliales, et diverses constructions à usage agricole.

Malgré que l'espace soit sécurisé et que les limites entre la rue et la place soient clairement définies, l'absence d'activités attractives et le faible nombre de riverains sont des facteurs qui ne sont pas favorables à une animation.

La place présente une morphologie rectangulaire. Le vide n'est que partiellement structuré par le plein, mais la perception de l'espace est fort différente selon que l'utilisateur arrive sur place ou qu'il s'y est établi :

- de l'extérieur, la « ceinture bâtie », étant incomplète, basse et parfois en retrait par rapport à l'alignement, on perçoit peu le statut de place ;
- par contre, l'observateur situé au centre de la place et tournant le dos à l'église, perçoit les limites établies par le bâti et la végétation comme concrètes, les proportions sont quant à elles à l'échelle villageoise.

La matérialité du sol est pour majeure partie minérale (dolomie). Quelques bosquets d'arbres et d'arbustes sont disséminés çà et là sur la place.

Une particularité de cet espace est qu'il est légèrement plus haut que les voiries périphériques et entouré de petits murets de pierre, tout comme le sont les arbres, ce qui procure un sentiment de sécurité et d'intimité important.

Jusqu'à présent, la place Saint-Martin n'a pas bénéficié d'un aménagement global mais sa localisation quasiment extérieure au noyau bâti, ne réclame pas nécessairement d'investissement spécifique. L'entretien du sol et des plantations doit permettre à cette place de conserver tout son charme villageois.

I.6.2.3.4 La Place du Tram (Nil)

Cette place présente un caractère polyvalent et permet une série d'activités : jeux, sports, stationnement et circulation.

La place est également le lieu par lequel le piéton passe pour rejoindre le « Centre Géographique de la Belgique ».

Un débit de boissons est implanté le long de la voirie qui borde la place.

Située entre la voirie principale de Nil et le ruisseau, la place est relativement accessible au départ de la N4. Le parage y est aisé.

L'appropriation de l'espace par les piétons est plutôt faible en dehors des périodes d'animations sportives. La vétusté des équipements et la dégradation du sol sont les facteurs qui dissuadent.

L'espace est relativement sûr car il se trouve en retrait de la rue, ce qui réduit considérablement le risque d'accident.

La place est de forme rectangulaire dont le côté voirie s'étire sous forme de carrefour. Les aménagements périphériques (hauts treillis) et la végétation (arbres) structurent le vide sur le pourtour.

Le revêtement de sol est uniforme et la qualité globale des matériaux est pauvre (asphalte, etc.). Le mobilier urbain est inexistant, à l'exception des paniers de sport qui sont, comme on l'a vu, relativement dégradés.

En conclusion, la situation de cette place est intéressante et le contexte, favorable à un développement harmonieux. Force est de constater que cet espace gagnerait à bénéficier d'une réflexion globale pour valorisation (que ce soit aux niveaux du revêtement et de l'aménagement, un effort devrait être entrepris pour organiser les activités et, également, pour rendre l'accès au « Centre Géographique » plus convivial).

I.6.2.3.5 La place Clochemerle à Nil

Cette voirie élargie est destinée presque exclusivement au stationnement. On y trouve aussi une bulle à verres. Aucune activité autre que la résidence ne la borde.

Elle présente une typologie « semi-fermée » car ses limites ne sont établies que par quelques bâtiments (de petites tailles). Elle est bordée par un ruisseau.

Le sol est peu minéralisé, il est principalement composé d'un mélange de terre battue et de graviers. Il n'y a pas de plantations sur la place. Seuls les bords du ruisseau offrent une touche de verdure.

La place paraît ne jamais avoir été aménagée et les quelques bâtiments qui la bordent n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière.

Le mobilier urbain est inexistant.

Grâce à sa localisation au bord du ruisseau, cette place pourrait être aménagée en espace de rencontre verdurisé.

En dehors de ces places décrites jusqu'ici, la commune compte d'autres espaces publics qu'il convient de citer⁶⁶. Ces espaces ne feront cependant pas l'objet d'une analyse aussi détaillée que celle des places : l'objectif est plutôt de repérer les lieux qui possèdent un potentiel intéressant en tant qu'espace public « secondaire » (tous critères confondus).

Dans ce contexte, six types d'espaces sont à mettre en exergue :

- 1. des espaces publics de type parking et/ou permettant un changement de mode de transport (plate-forme intermodale) :
 - à proximité de la gare SNCB de Chastre;
 - au pied de l'autoroute, à proximité des accès (entrée et sortie).
- 2. des espaces publics de type « parvis » :
 - La « place » de l'Eglise à Walhain⁶⁷
 - devant l'église Saint-Vincent (rue Petite Campagne).
- 3. des espaces publics de type « point de vue panoramique » ou « lieu d'observation privilégié » :

⁶⁶ Liste non exhaustive.

⁶⁷ Cet espace est principalement voué au parking et à la détente, mais, incontestablement, il s'agit également d'un lieu où l'aspect social est loin d'être inexistant. La présence de l'église (et de son parvis), les espaces dégagés, l'existence d'un espace vert et la centralité par rapport à la commune font de cet espace un lieu de rassemblements et de circulations piétonne et automobile.

Sa localisation dans le noyau bâti, le passage de trois routes de liaison (la rue du Centre, la rue des Combattants et la rue des Déportés) rendent cette place particulièrement accessible et distributrice.

Bien que sa fonction de parage soit conçue pour être la plus importante, l'aménagement de l'espace vert, l'appropriation par les piétons et la distribution latérale de la circulation.

La place présente une morphologie proche du rectangle.

Le plein (habitations, église et végétation) structure assez bien le vide.

Une observation sommaire donne l'impression d'une cohérence globale malgré une certaine pauvreté de l'aménagement.

Hormis l'espace vert planté (environ 30 %), la matérialité du sol est entièrement minérale.

- tous les endroits offrant des perspectives sur les bâtiments ou site remarquables. On retiendra, les perspectives sur le site du Vieux Châteaux, le Val d'Alvaux et la perspective sur la Tour d'Alvaux, les espaces découverts par les entrées des fermes châteaux comme entre la Ferme de la Basse Cour et la Ferme Marette (à Walhain).
- 4. des espaces de type « nœud de circulation » dont le gabarit autorise un aménagement :
 - à chaque croisement entre les voiries communales et la N4.
 - au croisement de la rue de St Paul et du chemin de la Scierie.
 - en liaison directe avec les accès (entrée et sortie) de l'autoroute.
- 5. des espaces de type « nœud de circulation » qui intègrent de petits monuments remarquables :
 - au carrefour des tumuli.
 - au croisement de la route de Walhain et de la rue Trichon.
 - au croisement de l'allée de Vaux-en-Beaujolais et rue du Poncha (à Nil-Abbesse).
- 6. des espaces particuliers tels que :
 - le terrain de cross entre le chemin d'Alvaux et Nil-Pierreux, sur les flancs du Ry de Corbais.
 - l'espace défini par deux rues parallèles et proches (exemple : le « Clos Margot » et la rue Margot).

Tous ces espaces mériteraient une requalification, voire pour certains, une qualification. Certains sont des fragments de l'expression de l'identité communale et il serait dommage de ne pas les valoriser.

À la lecture de ce qui précède, on constate que Tourinnes souffre d'un déficit en espace(s) public(s) de type « place de village ». Plusieurs dégagements sont cependant potentiellement aménageables en lieux de rencontre.

I.6.2.4 *L'éclairage public*

L'éclairage public est public est peu qualitatif dans l'ensemble de la commune. Seuls les aménagements des places du centre de Walhain bénéficient d'un éclairage adapté ; ce qui offre à ces espaces une certaine qualité d'ambiance en rapport avec le lieu et la fonction.

Le renouvellement d'une partie du réseau serait nécessaire, notamment le long des pénétrantes comme la Drève de Chévequeue.

L'installation d'un éclairage adéquat devrait être envisagé pour les espaces sont appelés à présenter un caractère convivial (exemples : place du Tram, les places des villages, ...).

Globalement, trois types d'éclairages sont identifiés dans l'entité :

- l'éclairage de type voirie à grand trafic, qui est placé sur de hautes consoles. On le trouve notamment le long de la N4.
- l'éclairage de type « voirie communale » qui est placé sur des consoles de taille moyenne. On le trouve essentiellement sur les routes de liaison au sein de l'entité et aussi sur le parking de la maison communale.
- l'éclairage de type « voirie piétonne ». Il est peu présent sur le territoire de l'entité. On le trouve notamment le long de la drève de Chevequeue mais il est assez mal implanté car il n'éclaire que la voirie et non pas la piste cyclable.

La situation actuelle de l'éclairage public du territoire communal nécessiterait une réflexion globale d'intégration. L'usage strictement fonctionnel et l'implantation successive d'éléments d'éclairage sans adéquation avec le contexte ne contribuent pas à valoriser l'espace public dont on a souligné la pauvreté en introduction à la présente section. La hiérarchie des voiries constitue entre autres un

paramètre non négligeable dans le processus de décision qui accompagne un plan d'éclairage. Les dispositions du règlement communal d'urbanisme tiendront compte de cet aspect.

Notons que la Drève-Chèvequeue a pu bénéficier de l'installation de la station SWDE et du parc à conteneurs qui la plaçait sur le trajet d'une ligne électrique souterraine alimentant ces équipements. De ce fait, bien que la présence d'arbres n'optimise pas la dispersion lumineuse, l'éclairage public, longtemps absent sur ce tronçon de route, a permis un « balisage » sécuritaire de cet axe majeur.

1.6.2.5 *Le mobilier urbain*

On recense très peu de mobilier urbain sur le territoire communal, il s'agit principalement d'abribus, de panneaux d'informations, de bancs et des infrastructures légères pour la pratique de sports.

Il apparaît que le square Roi Baudouin est un des espaces publics les mieux équipés comparativement aux autres espaces publics qui ne disposent généralement que d'une poubelle, d'un banc, voire d'aucun élément. Cela a, bien entendu, pour effet direct de limiter l'appropriation et l'usage de ces espaces par les habitants.

1.6.2.6 *L'accessibilité des espaces et bâtiments publics par les personnes à mobilité réduite*

Nous clôturerons notre analyse des espaces publics de Walhain par l'aspect de l'accessibilité.

Il s'agit de disposer d'un inventaire du caractère accessible (au sens des articles 414 à 416 du CWATUP⁶⁸) des principaux espaces et bâtiments publics.

Cet inventaire n'a pas la prétention d'être exhaustif pour plusieurs raisons :

- la législation est extrêmement complexe et technique et justifie d'étude spécifique, notamment sur la notion d'usage, qui nous intéresse moins que celle d'accessibilité dans le cadre de la présente mission ;
- la législation ne permet pas de délimiter avec précision un champ territorial d'investigation (les articles ne précisent pas clairement à partir d'où ou jusqu'où les normes doivent s'appliquer).

En ce qui concerne les voiries, il est à noter en préalable que les trottoirs de l'entité ne permettent pas à une personne en chaise roulante de circuler de manière parfaitement autonome.

En effet, les trottoirs ne présentent pas tous une surface régulière, ininterrompue, modérément inclinée ou dotée d'une bonne rugosité.

Seul le centre de Walhain est équipé pour permettre l'accès aux commerces et à la maison communale.

Nil et Tourinnes ne sont que partiellement équipés de trottoirs et ceux-ci n'offre pas tous la possibilité d'une circulation en chaise roulante.

De plus, les profils des bordures ne sont pas adaptés pour permettre la traversée des voiries sans difficulté.

En ce qui concerne les bâtiments publics (et espaces à proximité de ceux-ci), le tableau ci-dessous résume la situation :

⁶⁸ Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite.

Ancienne commune Bâtiment	Accessibilité	Possibilités d'amélioration	Remarques
Walhain			
Maison communale	Extérieur : rampe située sur la droite du perron. La pente est conforme. Intérieur : beaucoup de points faibles sont relevés : La hauteur du guichet d'accueil du service population. Le 1 ^{er} étage inaccessible. Deux emplacements de parkings disponibles.	Une main courant devrait être installée pour aider les personnes circulant avec l'aide d'une canne. Adaptation du guichet d'accueil du service population. Installation d'un ascenseur.	
Place de l'église	Accès à la place de l'Eglise depuis le parking de la Maison communale est pourvu de bordures d'accès trop raides. Pas d'emplacement adapté.	Adaptation de l'accès grâce à une bordure adaptée et à une légère inclinaison du trottoir. Implantation d'un emplacement à l'angle gauche du parking face au monument.	
Ecole communale de Walhain-centre	Bâtiment en cours de rénovation (+ nouvelle construction)		Les locaux utilisés comme bureaux de être accessibles
Complexe sportif			
- le parking et les tennis	Deux places réservées à l'entrée mais dont les dimensions ne sont pas légales et emplacement peu judicieux car rampe d'accès au complexe est supérieure à 5% ;	Déplacement des emplacements de parking sur la voirie d'accès au complexe sportif.	Les terrains de tennis sont difficilement accessibles en chaise roulante.
- le complexe sportif	Très peu accessible. Les sanitaires sont inadaptés.	L'entrée (et la bordure d'entrée) devrait être adaptée.	
-le stade des Boscailles	Ni les tribunes ni les sanitaires (prévus pour handicapé) ne sont pas accessibles.		
Le Centre Public d'Aide Sociale	Un emplacement de parking aux dimensions légales est situé en façade. La rampe d'accès est totalement inadaptée ⁶⁹ Le seuil d'entrée est trop haut et difficilement praticable seul car la	Un emplacement supplémentaire pourrait être installé à proximité de l'entrée de l'espace Sainte Anne, moyennant un aménagement du trottoir existant.	

⁶⁹ Notons que le rapport sur l'accessibilité des lieux publics caractérise cette rampe sous les termes « une pente en dévers digne des grands cols alpins » !

	porte d'entrée s'ouvre vers l'extérieur. L'intérieur est bien conçu sauf le guichet d'accueil qui est trop haut.		
La Poste	L'entrée du bâtiment est très difficile pour une personne en chaise roulante car les trottoirs sont en pavés inégaux et le seuil d'entrée est hors norme. Aucun guichet n'est prévu pour les personnes en chaise roulante.		
L'Agence de banque Fortis	Ce bâtiment qui a été récemment rénové mais ne répond pas aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : le seuil de porte est trop élevé, la gâche d'ouverture est trop haute, la porte est trop étroite et « nécessite une gymnastique d'ouverture de porte ». Le distributeur est placé trop haut et aucun guichet n'est prévu pour les personnes en chaises roulantes. L'accès à la salle des coffres est impossible.		
L'Eglise Notre Dame	L'église est peu accessible : quatre marches (et une main courante) mène du parvis à l'intérieur. Aucun emplacement de parking n'existe.	En outre, il serait assez aisé de prévoir un emplacement de parking à proximité de l'église.	Il est souvent difficile de trouver un aménagement adapté dans le cas d'église.
La salle paroissiale	Le bâtiment est inaccessible pour les personnes en chaise roulante : deux seuils élevés séparés par une cour mènent à la salle. A l'intérieur, seule la première partie de la salle est accessible ; le fonds de la salle, qui de surcroît, mène aux sanitaires n'est pas agencé et est pourvu de marches. Les sanitaires ne sont pas adaptés.	La configuration de l'accès permettrait la mise en place de seuils bas et de légères pentes. La salle étant spacieuse et aérée, il serait assez judicieux et aisé d'aménager le « fonds de la salle ».	
Nil-Saint-Vincent			
Le Centre Culturel	Les deux marches d'entrée rendent l'accès aux chaises roulantes difficile. Aucune commodité n'existe à l'intérieur de la salle. L'étage n'est pas utilisé et (donc) pas accessible. Il n'y a pas d'emplacement de	La réalisation d'un perron serait peut-être à envisager. En cas d'aménagement de l'étage, il serait judicieux de prévoir un ascenseur ou un système de monte-charge. Il serait aisé de tracer deux	

	parking adapté sur la place malgré la proximité de l'Eglise Saint Vincent.	emplacements sur la Place : un devant la salle, l'autre à l'extrême droite du bâtiment pour diminuer la distance avec l'église.	
L'Eglise Saint Vincent	Malgré la rénovation récente de l'entrée, le bâtiment est difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite. Il n'y a pas de parking prévu à proximité car la voirie est trop étroite. La voirie « Petite Campagne » est en très mauvais état et est quasi inutilisable en chaise roulante.	Comme cela a été proposé ci-dessus, un emplacement de parking peut être prévu sur la place Saint Vincent. Une rénovation (lourde) de cette voirie est nécessaire.	
L'Agence de banque C.B.C.	Hormis l'absence d'emplacement de parking adapté, le bâtiment est « un exemple d'une réalisation bien étudiée » : pas de seuil, intérieur et extérieur aérés et spacieux, guichets adéquats		
L'Eglise Saint Martin	L'église présente les mêmes caractéristiques d'accessibilité que la plupart des églises : présence d'un escalier constitué de plusieurs hautes marches et absence d'emplacement de parking adapté à proximité.		
Tourinnes-Saint-Lambert			
L'Eglise Saint Servais	L'église présente les mêmes caractéristiques d'accessibilité que la plupart des églises. La particularité de ce site est que le seul accès possible pour des personnes à mobilité réduite est le cimetière situé à l'arrière avec une entrée à côté de la salle « Le Fenil ». L'accès relève du parcours du combattant au travers des tombes.		
Le Groupe scolaire Philippe Grégoire	Malgré qu'il existe plusieurs entrées, seul l'accès par la rue des Cortils) est relativement praticable pour une personne à mobilité réduite. Les classes maternelles sont aisément accessibles après le franchissement d'un seuil un peu haut. Les classes primaires situées dans les pavillons ou au 1 ^{er} étage de l'ancien bâtiment et leurs sanitaires ne sont pas adaptés aux personnes moins valides.	Dans le cadre du projet de rénovation proposé au Conseil Communal, une série de mesures sont envisagées pour corriger ces nombreux manquements.	

	Le réfectoire est difficilement accessible car il y a trois marches à franchir.		
L'Eglise Saint Lambert	L'église présente les mêmes caractéristiques d'accessibilité que l'église Saint Martin à Nil-Saint-Vincent : présence d'un escalier constitué de plusieurs hautes marches et absence d'emplacement de parking adapté à proximité.		
La salle « le Fenil »	Le perron d'entrée à la salle est un temps soit peu trop haut pour qu'une personne en chaise roulante y accède aisément seule. L'intérieur de la salle est spacieux mais les sanitaires ne sont pas adaptés.		
Perbais			
La Forge	L'accessibilité à la salle est très aisée. A l'intérieur, aucun sanitaire n'est prévu pour les personnes à mobilité réduite.		
L'Eglise Sainte thérèse	L'église présente les mêmes caractéristiques d'accessibilité que l'église Saint Martin à Nil-Saint-Vincent .		
L'Ecole communale de Perbais	A l'avant, il n'y a pas d'emplacement prévu pour les véhicules transportant des personnes à mobilité réduite mais, bien qu'il ne soit pas prévu pour cela, l'aménagement de la voirie permet de compenser ponctuellement ce manquement. Le seuil d'accès est beaucoup trop haut et l'intérieur est difficilement praticable. Il n'y a aucun sanitaire adapté.		
Sart Walhain			
L'Eglise Saints Joseph et Martin à Sart	L'église présente les mêmes caractéristiques d'accessibilité que l'église Saint Martin à Nil-Saint-Vincent .		
Saint Paul			
L'Eglise de Saint Paul	L'église présente les mêmes caractéristiques d'accessibilité que l'église Saint Martin à Nil-Saint-Vincent .		

Dans l'ensemble, le bilan est assez mitigé.

Des mesures ont été prises, à peine 20 % des lieux ouverts au public sont accessibles aux personnes à mobilité réduite depuis l'extérieur. Le pourcentage diminue encore si l'équipement intérieur est étudié.

Beaucoup d'améliorations peuvent donc être apportées, parfois à moindres frais, pour rendre meilleure l'accessibilité de ces bâtiments et espaces.

Relevons que la question de l'accessibilité des lieux de culte est particulière eu égard à la valeur patrimoniale de ces édifices.

I.7 RESEAUX D'INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

Sources de données pour cette partie du rapport

- *Plans du réseau, SWDE, 2004.*
- *Plans du réseau, CIBE, 2004.*
- *Plans du réseau, Sedilec-Seditel, 2004.*
- *Plans du réseau, Belgacom, 2003.*
- *Plans du réseau, SOLVIC, 2004.*
- *Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Dyle-Gette, RW, 2006.*
- *Collecte d'informations auprès des opérateurs de télécommunication mobile, JNC AWP, 2004*
- *Données communales.*

Cartes illustrant cette partie du rapport

- Carte n° ASE-12 « Egouttage et assainissement des eaux ».
- Carte n° ASE-13 « Principales infrastructures techniques ».

But de la recherche

La connaissance des caractéristiques des infrastructures techniques (localisation, vétusté, potentiel d'extension) permet d'apporter un éclairage sur les parties du territoire qui devraient ou pourraient faire l'objet d'un développement. Il est en effet largement démontré aujourd'hui qu'il existe un lien entre la dispersion de l'urbanisation et l'augmentation des coûts collectifs liés à la desserte et à l'équipement des zones nouvellement urbanisées.

I.7.1 Réseau d'égouttage et assainissement

La situation oro-hydrographique est le paramètre fondamental pour gérer les différents aspects de l'égouttage. En effet, le relief induit les bassins versant tout comme les cours d'eau sont appelés à évacuer en final les effluents.

Jusqu'il y a peu, l'entité de Walhain ne disposait d'aucun règlement particulier en matière d'égouttage. En pratique, le service compétent de l'Administration communale impose aux nouvelles constructions un système de traitement individuel des eaux usées.

Dans le contexte de révision des Plans Communaux Généraux d'Egouttage et d'élaboration des Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH), Walhain est concernée, à plus de 98 % de sa superficie totale, par le sous-bassin hydrographique de la Dyle-Gette ; le solde (territoire autour de la Ferme de Baudecet, au Sud de l'entité) est concerné par le sous-bassin hydrographique de la Sambre.

Le PASH « Dyle-Gette » a fait l'objet d'une révision prioritaire et son approbation par le Gouvernement wallon le 10 novembre 2005 a été effective⁷⁰ le 2 décembre 2005⁷¹.

⁷⁰ Publication au Moniteur belge.

⁷¹ Le conseil communal a adhéré à l'avant-projet du PASH le 26 avril 2004

Le PASH prévoit que les hameaux du Nord-Ouest de l'entité, à savoir Nil-Saint-Martin, Nil-Saint-Vincent, Nil-Abbesse, Hautbiermont, Nil-Pierreux, la partie située autour des voiries de la zone urbanisée du lieu-dit « Les Hayettes » et le village de Perbais sont en régime d'assainissement collectif de 2.000 E.H. et plus. Ces zones sont (ou seront prochainement) reliées à la station d'épuration de Chastre d'une capacité de 10.500 EH. Les autres villages de la commune sont classés en zone d'assainissement autonome.

I.7.2 Captage, transport et distribution d'eau

L'alimentation de la commune se fait via le château d'eau situé au centre Est de la commune.

La distribution de l'eau est assurée par la SWDE (Société Wallonne de Distribution d'Eau) sur la quasi totalité du territoire walhinois ; seul le quartier autour de la Tour des Sarrazins (« Alvaux ») est alimenté en eau par l'IECBW (Intercommunale des Eaux du Centre Brabant Wallon).

Le tableau⁷² ci-dessous reprend les quatre captages qui sont recensés par la Région Wallonne mais plus aucun d'entre eux n'est en activité.

À l'heure actuelle, on ne trouve plus de captage en eaux souterraines pour la distribution publique d'eau sur le territoire communal. De même, on ne trouve pas de zone de prévention éloignée (IIb) arrêtée pour la protection des captages.

Code ouvrage	Coordonnées X(m)	Coordonnées Y(m)	Activité	Nature	Contact	Code d'activité	Code nappe
40/5/3/001	168760	146700	N	PT	Camping d'Alvaux	50	100
40/6/2/001	175133	146292	O	PF	J Patigny	60	210
40/6/4/001	170710	144000	N	GX	SWDE	30	210
40/6/4/002	170098	144319	O	PT	SWDE	30	210

Il existe quelques captages privés à usage agricole sur le territoire communal.

I.7.3 Production, transport et distribution d'électricité

Aucune ligne à haute tension ne traverse le territoire communal.

La distribution d'électricité est assurée par la société ORES.

Toute la commune est couverte par un réseau à moyenne tension à 11.000 Volts. La commune est alimentée par une ligne entrant par le Sud de la commune (Baudacet) et par une ligne provenant de la station électrique de Court-Saint-Etienne.

À l'heure actuelle, aucune éolienne n'est implantée sur le territoire communal. La société ELECTRABEL réalise actuellement une étude d'incidence pour l'installation d'un parc de neuf éoliennes à Walhain et Chaumont-Gistoux. La puissance totale des neuf éoliennes prévues devrait être supérieure à un mégawatt.

⁷² Source : bureau Topos, déc.2000 et Service des Eaux Souterraines du Ministère de la Région Wallonne.

1.7.4 Transport et distribution du gaz naturel

Une ligne de transport de gaz naturel traverse l'entité. Il s'agit d'une conduite gérée par la société SOLVIC. Cette conduite, qui va de Jemeppe-sur-Sambre à Anvers et passe à Perbais, parallèlement à la N4, puis coupe cette voirie au niveau de Nil-Saint-Vincent en direction de Chaumont-Gistoux.

Cette installation relève de la loi du 12 avril 1965 (relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations), qui précise notamment que la présence de ces conduites n'entraîne aucune dépossession du droit de propriété mais est constitutive d'une servitude légale d'utilité publique. Sur toute la longueur des installations, des prescriptions sont d'application.

Elles prévoient :

- une zone non aedificandi qui répond à « Sans préjudice aux autres prescriptions reprises ci-après, aucune construction ne doit être établie dans une zone de SIX mètres (3 mètres de part et d'autre de l'axe longitudinal de la conduite). (A.R. du 24.01.1991 ci-annexé) ».
- En cas d'exécution de travaux à proximité d'une canalisation :
 - prévenir l'exploitant
 - faire repérer la canalisation
 - appliquer les mesures de sécurité prescrites par l'exploitant
 - exécuter et achever le travail en accord avec l'exploitant

La conduite citée ci-dessus étant proche par endroits de noyaux habités ou coupant même deux d'entre eux (à Nil), on ne peut qu'insister sur la nécessité d'un respect strict des prescriptions (cfr. accident mortel de Ghislenghien en juillet 2004) afin de minimiser les risques.

Seuls les quartiers de Nil (depuis Nil-Pierreux jusqu'à Nil-St-Martin) et de Perbais bénéficient actuellement du réseau de distribution domestique du gaz naturel (ORES).

1.7.5 Réseaux de télécommunication mobile

Les trois opérateurs couvrant le territoire national possèdent plusieurs antennes-relais à Walhain, à savoir, une le long de la N4, deux le long de l'autoroute, une sur le château d'eau situé au Nord-Est de Walhain, une sur l'église de Nil et une sur l'église de Walhain.

La couverture est bonne.

1.7.6 Récolte et traitement des déchets

Le ramassage des déchets ménagers est assuré par les services communaux.

Depuis 1999, la commune gère la collecte des déchets de manière différente : sacs payants, collecte des PMC, des papiers et cartons, et ouverture du parc à conteneurs.

La quantité de déchets est passée de 498 kg/ habitant en 1998 à 283 kg/ habitant en 1999⁷³

Un parc à conteneurs est accessible gratuitement à tous les ménages, depuis 1999. Il se trouve au croisement de la Rue de Chevequeue et du Vieux Chemin de Namur à Walhain-Saint-Paul et est géré par l'IBW.

⁷³ Source : site internet de la commune – bulletin communal n°20 - environnement

Ce parc accueille dans des conteneurs spécifiques papiers-cartons, verre, PMC (bouteilles plastiques, emballages métalliques, cartons à boissons), bois, métaux, vêtements usagés encore en bon état, déchets électriques et électroniques, déchets verts, produits chimiques divers, peintures, solvants, médicaments périmés, piles, plaques d'isolation et enfin ce que l'on appelle communément les encombrants. Les déchets de cuisine, la frigolite, les sacs plastiques, les papiers peints, les pneus et les litières d'animaux ne sont pas acceptés.

Annuellement, la commune participe à la collecte des plastiques agricoles, via le parc à conteneurs. Plusieurs collectes sélectives sont organisées.

Les papiers et cartons sont collectés une fois par mois ; les PMC le sont tous les 15 jours au moyen de sacs bleus PMC ; les encombrants sont collectés à domicile deux fois par an.

Le verre est récupéré au moyen de « bulles » réparties sur l'entité comme suit :

- Walhain : à Perbais (rue Cruchenère) et à Sart (église et Maison communale) ;
- Nil-Saint-Vincent : sur le parking d'une station essence au « Seuciau » ;
- Tourinnes-Saint-Lambert : en face du nouveau cimetière (rue des Cortils).

Ces collectes sont limitées par l'Administration communale et tout dépôt est interdit à partir du coucher du soleil.

I.8 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Sources de données pour cette partie du rapport

- *Données de l'INS.*
- *Données de l'IBW.*
- *Données de l'INASTI.*
- *Données du FOREM.*
- *Données de l'Administration communale.*
- *Plan intercommunal de mobilité de Gembloux-Perwez-Chastre-Walhain-Walhain : diagnostic, Agora- ISIS - FUSAGx & VO communication, 2004.*
- Site internet « <http://csefbw.be> ».
- Site internet « <http://statbel.fgov.be> ».
- Site internet « <http://statistiques.wallonie.be> ».
- Site internet « <http://www.ibw/bwchiffres> ».

Carte illustrant cette partie du rapport

Néant

But de la recherche

Mettre en évidences les principales caractéristiques sociales et économiques de la commune.
Identifier les signes d'évolution socio-économique qui ont ou pourraient avoir une influence sur le développement territorial local.

I.8.1 Population et démographie

I.8.1.1 Évolution du nombre d'habitants

Depuis les années septante, la commune connaît une croissance démographique ininterrompue, et dont l'intensité s'est accentuée⁷⁴ depuis 1992. Le nombre d'habitants est passé de 3.814 à 6.376 en un peu moins de quarante ans⁷⁵.

Cette croissance démographique s'expliquerait, en partie, par une arrivée régulière (et, par période, massive) de nouveaux habitants. Ce phénomène est dû essentiellement à la position qu'occupe l'entité par rapport à Bruxelles, et par les caractéristiques de la commune (caractère rural et vert, paysages préservés) et aux valeurs immobilières encore attractives.

Aucun facteur ne permet d'imaginer que cette tendance va changer.

Par conséquent, on peut raisonnablement supposer, en tablant sur une augmentation moyenne de l'ordre d'un facteur de 1,6 % par an, la commune pourrait atteindre les 8.000 habitants à l'horizon 2025.

⁷⁴ Coefficients de l'ordre de 1,011 puis de 1,018.

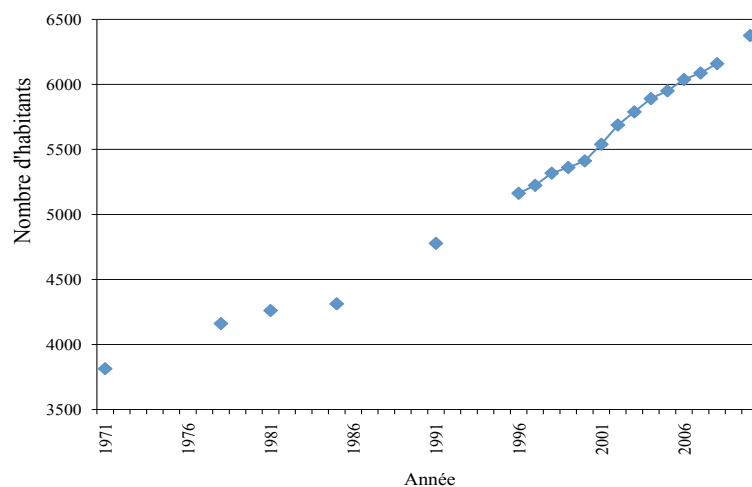
⁷⁵ En 1971, on comptait 3.814 habitants et au 1^{er} janvier 2010, 6.376 walhinois.

L'évolution du nombre d'habitants à Walhain est proportionnellement plus importante que celles des communes voisines, et ce, depuis plusieurs années.

Cette situation est révélatrice d'une évolution positive de l'image de l'entité (qualité de vie) et de la proximité de villes en essor comme Gembloux et Ottignies-Louvain-La-Neuve.

Étant donnée l'évolution constante de sa population, la commune a demandé (et obtenu) son classement dans la catégorie des 6.000/ 8.000 habitants par Arrêté du Gouvernement Wallon du 23/09/2004.

La courbe d'évolution de la population entre 1971 et 2004 présente l'allure suivante :



I.8.1.2 Répartition spatiale de la population

Au 1^{er} janvier 2007, la population de la commune se répartissait comme suit au sein des différents villages⁷⁶ :

	Nombre d'habitants	Pourcentage population communale
Nil-St-Vincent-St-Martin	1.826	30,0 %
Tourinnes-St-Lambert	1.840	30,2 %
Walhain-St-Paul	2.422	39,8 %
Total	6.088	100,00 %

⁷⁶ Sources: INS

Durant ces vingt dernières années, le nombre d'habitants a augmenté dans chaque section, avec une évolution particulièrement importante pour Nil⁷⁷ et Tourinnes⁷⁸ ; le taux de croissance de leur population dépasse les 20 %, atteignant même les 28 % à certains moments.

	Nombre d'habitants au 01/01/1981	Nombre d'habitants au 01/01/1991	Nombre d'habitants au 01/01/2007	Variation relative période 1981-2007	Variation relative période 1991-2007
Nil-St-Vincent-St-Martin	1.219 (soit 28,61%)	1.466 (soit 30,68 %)	1.826 (soit 49,79 %)	49,79 %	24,56 %
Tourinnes-St-Lambert	1.234 (soit 28,96 %)	1.363 (soit 28,53 %)	1.840 (soit 49,11 %)	49,11 %	35,00 %
Walhain-St-Paul	1.808 (soit 42,43 %)	1.946 (soit 40,79 %)	2.422 (soit 33,96 %)	33,96 %	24,46 %
Total	4.261	4.778	6.088	42,88 %	27,42 %

Entre 1981 et 2007, tous les villages de l'entité se sont révélés particulièrement attractifs. Ceci s'explique très probablement par la préférence qu'ont les nouveaux résidents, de s'établir dans un contexte rural. Ce taux de croissance élevé s'explique également par le fait que ces localités ne comptent qu'un faible nombre d'habitants.

Au sein de l'entité, on a vu que c'est surtout Nil et Tourinnes qui se distinguent, laissant Walhain légèrement derrière. Mais, dans l'ensemble, l'évolution de la densité de population augmente sensiblement dans les mêmes proportions pour les trois villages.

I.8.1.3 Structure d'âge

La population de Walhain présente une structure d'âge fort semblable à la moyenne du Brabant wallon, qui bénéficie d'un rajeunissement sensible, qui s'accroît durant ces dix dernières années, et où les moins de vingt ans représentent un quart de la population tandis que les plus de soixante ans en représente un cinquième.

Dans les différents villages, on retrouve une structure d'âge fort semblable à celle de l'ensemble de la commune⁷⁹ :

En 2001	Tranche 0 à 19 ans	Tranche de 20 à 39 ans	Tranche 40 à 59 ans	Tranche 60 ans et +	Total
Nil-St-Vincent-St-Martin	469	4560	494	307	100 %
Tourinnes-St-Lambert	450	464	461	317	100 %
Walhain-St-Paul	619	609	632	405	100 %
Moyenne	27,06 %	26,95 %	27,90 %	18,09 %	100 %

Toutes les classes d'âge ont profité de la croissance démographique, mais la moyenne d'âge s'élève, comme partout en Wallonie :

Tranches d'âge	01.01.1981	01.01.2001	Variation période 81-01
0 à 19 ans	27,15 % (soit 1.157)	27,07 % (soit 1.540)	+ 33,10 %

⁷⁷ Et plus précisément Nil-Pierreux.

⁷⁸ Et plus précisément Lérinnes.

⁷⁹ Source: Administration communale. Chiffres au 05.06.1998

20 à 29 ans	13,71 % (soit 584)	11,87 % (soit 675)	+15,58 %
30 à 39 ans	15,14 % (soit 645)	15,31 % (soit 871)	+ 35,04 %
40 à 49 ans	11,62 ,% (soit 495)	16,09 % (soit 915)	+ 84,85 %
50 à 59 ans	12,30 % (soit 524)	11,71 % (soit 666)	+ 27,10 %
60 à 74 ans	14,13 % (soit 602)	11,76% (soit 669)	+ 11,13 %
75 ans et +	5,96 % (soit 254)	6,19 % (soit 352)	+ 38,85 %
Total	4.261 personnes	5.688 personnes	+ 33,49 %

À la lecture du tableau, on constate qu'entre 1981 et 2001, les constats suivants peuvent être tirés :

La pyramide des âges⁸⁰ de Walhain révèle que :

- ce sont les trois grandes classes d'âges (0-19, 20-39 et 40-59) sont identiquement représentées ;
- en 1981, ce sont les 30-34 ans qui sont proportionnellement les plus nombreux et en 2001, ce sont les 40-44 ans.
- proportionnellement, l'évolution de la population la plus marquée se fait pour la classe d'âge 40-49 ans⁸¹ ;
- une hausse démographique importante est néanmoins perceptible chez les personnes de moins de 20 ans, chez celles qui sont âgées de 30 à 39 ans et celles de plus de 75 ans ;
- l'évolution des jeunes âgés de 20 à 29 et des personnes du 3^{ème} âge est peu sensible ;
- les personnes plus âgées sont proportionnellement moins nombreuses que celles des autres tranches d'âges.

I.8.2 Economie et emploi

Le secteur des activités économiques et commerciales est peu présent à Walhain.

Toutefois, au 1^{er} janvier 2004, on recense quelques 639 indépendants domiciliés dans la commune (mais exerçant éventuellement en dehors).

En 2001, plus de 600 indépendants sont établis à Walhain, et ce, principalement dans les secteurs du commerce (195), des professions libérales et intellectuelles (134), de l'industrie et de l'artisanat (139) et de l'agriculture (95). ; ce qui signifie que nombre d'entre eux touchent à plusieurs activités.

Mais parmi tous ces établissements, moins d'une centaine occupent des salariés dans la commune.

Il n'y a pas de parc d'activités économiques mais il y aura prochainement une carrière (extension) de sable qui s'étendra de part et d'autre de la limite communale de Walhain avec Chaumont-Gistoux.

Très peu de site d'activité économique désaffecté sont répertoriés sur l'entité.(cfr. II.2.4).

Au point de vue part d'activité économique, les habitants de Walhain peuvent bénéficier de la proximité de 9 « zonings » de l'IBW établis dans le Brabant wallon. Mais, comme cela est mentionné dans le tableau ci-dessous⁸², leur taux d'occupation est très élevé et il s'avère nécessaire de trouver d'autres lieux d'établissement.

⁸⁰ Sources : Site internet " <http://users.skynet.be/....> " et PICM.

⁸¹ La variation est, en 20 ans, de + 84,85 %.

⁸² Extrait du « *rapport annuel, exercice 2003* », Intercommunale du Brabant wallon.

Parc	Superficie totale en ha	Superficie utile	Superficie indisponible à la vente en ha	Dont terrains en option en ha	Taux d'occupation hors options en %	Taux d'occupation y compris les	Superficie disponible en ha	Superficie disponible équipée en ha	Superficie aliénée en 2003 en ha	Nombre d'entreprises ⁸³	Nombres d'emplois ⁸⁴
Nivelles Sud	205,88	174,63	173,63	3,23	97,58	99,43	1,00	1,00	4,2212	141	4.254
Vallée du Hain	141,45	128,16	128,16		100,00	100,00	0	0	0	74	2.817
Wavre Nord & W.N. Centre d'affaires	79,73	76,87	76,87		100,00	100,00	0	0	0	156	2.948
Wavre Nord – Noire Epine	58,58	55,00	55,00		100,00	100,00	0	0	0,4880	34	671
Ottignies-LLN	148,27	132,66	89,84		67,72	67,72	42,82	17,70	0,6566	124	4.633
Jodoigne	32,10	28,45	23,03		80,95	80,95	5,42	5,42	0,4908	28	270
Perwez	33,00	29,00	19,27		66,46	66,46	9,73	5,83	0,2936	22	355
Tubize – Saintes	50,37	45,37	45,03	2,93	92,80	99,25	0,34	0,34	2,6780	46	1.158
Nivelles Portes de l'Europe	85,51	77,72	37,81	0,40	48,13	48,65	39,91	39,91 ⁸⁵	0,84	1	39
Total	834,89	747,86	648,64	6,55	-	-	99,22	70,20	9,6682	626	17.145
				Moyenne	83,74	84,72					

Au 30 juin 2000, les données statistiques⁸⁶ relatives aux activités économiques sur le territoire de Walhain montrent que :

- le secteur primaire est très peu représenté en termes de nombre d'emplois (une vingtaine), il est intégralement lié à l'agriculture (fermes, entreprises agricoles, services annexes à l'agriculture) ;
- les activités liées au bâtiment sont par contre très présentes dans la commune : près de 24 % de l'emploi salarié se retrouve dans ce secteur ;
- quant au secteur tertiaire, il est également bien représenté et il est plutôt lié au « service aux personnes » et au « crédit – assurances⁸⁷ » (58 % des emplois).

Une comparaison de ces données entre 1995 et 2000 nous apprend que le nombre de salariés est en hausse globale de 13 % sur ces 5 années (ce qui correspond à l'évolution suivante : 459 salariés en 1995 et 518 salariés en 2000). Ce chiffre traduit l'augmentation du nombre d'emplois dans le secteur

⁸³ Estimations établies par l'IBW sur base des chiffres de vente de terrains.

⁸⁴ Estimations établies par l'IBW sur base des chiffres de vente de terrains.

⁸⁵ En ce-compris les dossiers d'équipement adjugés et engagés à la RW.

⁸⁶ Principalement de l'ONSS.

⁸⁷ Augmentation considérable dans ce secteur des « crédits et assurances » de l'ordre de 80 % de 1995 à 2000.

des services aux personnes⁸⁸. Notons que pendant cette période, les secteurs de la manufacture et du commerce⁸⁹ présentent une tendance inverse (forte diminution). Le secteur du bâtiment augmente également (+ 11 %) pour atteindre plus de 40 % des emplois du secteur marchand⁹⁰.

L'analyse des mêmes données nous enseigne encore que le secteur non marchand est principalement constitué par l'enseignement et l'administration. Les maisons de repos procurent également de nombreux emplois et font ainsi de l'action sociale un secteur bien présent dans la commune.

Ce portrait synthétique de l'économie locale ne donne pas de l'agriculture l'image d'une activité importante à Walhain. Ceci est dû à sa faible représentation en termes d'emplois, mais comme on le verra plus loin, ce secteur occupe bel et bien une position privilégiée puisqu'il gère à lui seul 86 % du territoire communal.

Notons encore que 72,4 % des emplois communaux sont assurés par des habitants de la commune.

I.8.2.1 Pôles d'emploi proches

Il convient de ne pas se borner à examiner l'emploi à l'échelle locale. La présente sous-section situe le diagnostic dans un contexte sous-régional.

L'évolution des pôles d'emploi situés dans un rayon de 30 km autour de Walhain offre des visages contrastés⁹¹.

Le Brabant wallon est un important pourvoyeur de nouveaux emplois. En effet, pas moins de 9.800 emplois ont été créés en 10 ans sur les trois pôles que sont Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Wavre.

Bruxelles est un autre pôle d'emplois très important et offrait en 2002, 602.571 emplois salariés⁹².

Gembloux connaît également une évolution favorable notamment parce qu'elle est dotée de 3 zones d'activité dont celle des Isnes le long de l'E42, à vocation de parc scientifique.

Namur, ville plus éloignée, procure un peu plus de 52.000 emplois. La capitale wallonne est en croissance continue (8.000 nouveaux emplois en 10 ans).

Pôles d'emploi	Nbre emplois 1992	Nbre emplois 1996	Nbre emplois 2002 (2003)	Variation 1992/2002	Variation 1996/2002
Ottignies-LLN	10.627	11.630	14.828	+ 39,53 %	+ 27,50 %
Wavre	9.741	10.725	14.166	+ 45, 43 %	+ 32,08 %
Gembloux	4.823	4.519	5.440	+ 12,79 %	+ 20,38 %
Nivelles	12.092	11.765	13.258	+ 9,64 %	+ 12, 69 %
Namur	44.010	47.148	52.066	+ 18,30 %	+ 10, 43 %

⁸⁸ Avec une augmentation considérable dans le secteur des « crédits et assurances » de l'ordre de 80 %, ce qui, proportionnellement ne concerne pas beaucoup de personnes.

⁸⁹ Alors qu'il avait triplé entre 1978 et 1995.

⁹⁰ Situation identique à Beauvechain et Incourt.

⁹¹ Source: ONSS.

⁹² Soit + 5,57 % par rapport à l'année 1992 où Bruxelles offrait 570.797 emplois salariés.

Pôles d'emploi	Nbre emplois 2002 (2003)
Parc d'activités économiques IBW	
Nivelles Sud	4.254
Nivelles « Portes de l'Europe »	39
Vallée du Hain	2.817
Wavre Nord & W.N. Centre d'affaires	2.948
Wavre Nord – Noire Epine	671
Ottignies-LLN	4.633
Jodoigne	270
Perwez	355
Tubize – Saintes	1.158

I.8.2.2 *Les entreprises locales*

Une soixantaine d'entreprises sont répertoriées sur le territoire communal⁹³.

Ce sont généralement de petites entreprises qui n'emploient que quelques personnes (peu d'entre elles emploient plus de 5 personnes).

Comme on l'a vu en introduction, elles concernent majoritairement le domaine du bâtiment (gros-œuvre, parachèvement et techniques spéciales).

Ce sont essentiellement Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin et Tourinnes-Saint-Lambert qui sont concernés par l'activité économique locale.

I.8.2.3 *Les commerces locaux*

La liste des commerçants de l'entité de Walhain établie par l'administration communale⁹⁴ relève un peu plus de 200 activités sur la commune, en ce compris des entreprises du secteur secondaire, des services aux entreprises, des services socio-médicaux et des professions libérales, soit des commerces ou services de grande consommation.

Les quelques activités commerciales sont principalement localisées le long de la N4. Plusieurs stations services⁹⁵ (avec leur espace « shopping ») et commerces (traiteur, boulanger). Leur facilité d'accès et la possibilité de parcage sont appréciées et sur les principales voiries communales (comme, par exemple, rue Nil Abbessé).

C'est Tourinnes-Saint-Lambert qui bénéficie du plus grand nombre de commerce de « première nécessité ».

Les villages de Nil (Abbesse et Saint-Vincent) et de Walhain disposent toujours d'épiceries, d'une boucherie, d'une boulangerie. Les services classiques aux personnes sont bien représentés. On notera la présence de plusieurs pharmacies (une à Nil-Saint-Vincent, une à Walhain et une à Tourinnes), deux banques, un bureau de mutuelle, deux crèches (Walhain-Saint-Paul et Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin) et de nombreux coiffeurs.

On trouve aussi sur l'entité :

⁹³ Source: Internet, Pages d'or.

⁹⁴ Cette liste est disponible sur le site internet de la commune.

⁹⁵ Eu égard la taille de la commune, il y a un grand nombre de garages et stations services.

- pour l'équipement de la maison : matériaux de construction, meubles, chauffage et électricité, antiquités, électroménager, matériel informatique, cadeaux, fleuristes ;
- pour les loisirs : article de sports, équipements pour le sport aéronautique, ...

Par contre, il n'y a aucun commerce pour l'équipement de la personne (vêtements, chaussures).

Le secteur Horeca compte quelques cafés (à Nil et à Tourinnes) et quelques restaurants, de nombreux traiteurs (à Tourinnes-Saint-lambert et Walhain-Saint-Paul) mais aucun hôtel.

Dans le secteur des services aux entreprises, il existe plusieurs bureaux de comptabilité et spécialistes en informatique.

Précisons encore qu'aucun marché hebdomadaire n'est organisé dans l'entité.

I.8.2.4 *Les indépendants*

Au 31 décembre 2003, l'INASTI recensait 639 indépendants domiciliés dans la commune (mais exerçant éventuellement en dehors) dont 451 indépendants à titre principal, 134 ayant un statut d'indépendants à titre complémentaire et 54 personnes actives après l'âge de la pension.

Ces indépendants travaillent essentiellement dans le secteur du commerce (soit 29,89%), et dans le domaine de « l'industrie et de l'artisanat » (23,16 % dont un bon nombre d'entrepreneur dans le domaine de la construction⁹⁶ et des « professions libérales et intellectuelles » (23,63%).

Les autres se répartissent au sein du secteur des services, à raison de 6,57% et du secteur agricole (16,28%).

Si l'on compare cette répartition avec celle de 1999, on constate que la proportion de commerçants est stable (ce qui semble paradoxal compte tenu que dans la même période, le nombre de commerces a eu tendance à diminuer). Les professions libérales sont en très légère hausse (de l'ordre de + 2%) tandis que l'agriculture continue à décliner (de 17 à 15%).

Au sein de la population active, le taux d'indépendants (autrement dit, la propension à créer sa propre entreprise) est relativement élevé à Walhain, de l'ordre de 17%⁹⁷, ce qui est fort élevé mais caractéristique du Brabant wallon.

I.8.2.5 *Le taux d'emplois locaux*

Sur les 3.762 personnes en âge de travailler et habitant l'entité, seuls 518 (soit 13,77%) peuvent - théoriquement - trouver du travail dans les limites du territoire communal. Parmi ceux-ci, 72,4% sont occupés par des habitants de la commune.

Ce taux d'emplois locaux, relativement faible, est représentatif des communes rurales brabançonnaises.

Cependant, comme on l'a vu dans les caractéristiques générales, Walhain bénéficie d'une localisation privilégiée par rapport à plusieurs pôles d'emplois importants parmi lesquels des parcs d'activités économiques.

⁹⁶ Gros-œuvre et parachèvement.

⁹⁷ Chiffre à prendre avec prudence étant donné que les statistiques du FOREM ne font pas évoluer le chiffre de la population active.

I.8.2.6 Les déplacements professionnels

Le recensement socio-économique permet d'estimer l'importance des déplacements pour raison professionnelle. Les chiffres obtenus concernant cet aspect émanent du recensement INS de 1991.

Parmi les 1.633 habitants de la commune ayant un emploi :

- 162 habitants travaillent dans la commune (soit 9,92 %) ;
- 589 travaillent en Brabant wallon (soit 36,07 %) dont :
 - 10 habitants travaillent à Braine-l'Alleud,
 - 7 à Waterloo,
 - 14 à Nivelles,
 - 123 à Wavre,
 - 201 à Ottignies-Louvain-la-Neuve,
 - 44 à Rixensart,
 - 3 à Tubize ;
- 214 travaillent en Wallonie ;
- 520 travaillent à Bruxelles (soit 31,84 %) ;
- 48 travaillent dans le Brabant flamand (soit 2,94 %) ;
- 9 habitants travaillent en Flandre (soit 0,55 %) ;
- les 91 autres travaillent à l'étranger ou ailleurs (lieu indéterminé ou inconnu).

Le nombre de navetteurs est donc important. Cette situation n'est pas seulement due au faible taux d'emplois locaux mais également au fait qu'une part importante des nouveaux habitants de Walhain provient de Bruxelles et du Brabant wallon.

Peu de statistiques récentes ou pertinentes sont disponibles concernant les navetteurs et les modes de transport utilisés par les habitants de Walhain pour gagner leur lieu de travail.

I.8.2.7 La demande d'emploi⁹⁸

Au 31 octobre 2010, la commune de Walhain compte 253 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), soit +/- 8,48% de sa population en âge de travailler (15 à 64 ans)⁹⁹.

Ce taux¹⁰⁰ place Walhain dans une position avantageuse par rapport aux autres communes de Wallonie, où le taux de chômage moyen est de +/-16,49 %.

Comme dans la plupart des communes, la majorité des demandeurs d'emploi sont de sexe féminin (52 % au 31/10/2010) alors que les femmes représentent un peu moins de la moitié de la population active. Le déséquilibre hommes/femmes est très proche de la moyenne wallonne.

La part des chômeurs âgés de 18 à 30 ans atteint presque les 33 % et celle des chômeurs âgés de plus de 55 ans augmente considérablement (elle passe 18,1 % en octobre 2006 à 24,5 % en octobre 2010).

⁹⁸ Source : FOREM et Administration communale, mars 2004.

⁹⁹ Ces chiffres sont à prendre avec prudence car les données statistiques disponibles du FOREM, ne font pas évoluer ni la population totale active ni la population active au cours des 4 dernières années.

¹⁰⁰ Ce taux de chômage est calculé en rapportant le nombre des DEI (chômeurs indemnisés, jeunes en stage d'attente, autres inscrits non occupés) à la population en âge de travailler. Les chômeurs de plus de cinquante ans, dispensés de pointage et qui ne sont plus demandeurs d'emploi, ne sont pas repris dans cette statistique. On signalera que le Forem accorde sa préférence à un taux qui établit le rapport entre le DEI et la population active (part active de la population en âge de travailler).

Parmi les demandeurs d'emploi, 32 % n'ont pas terminé le cycle supérieur des humanités (en Wallonie, ils sont 51 % dans ce cas).

I.8.2.8 L'agriculture¹⁰¹

Les agriculteurs domiciliés dans la commune de Walhain exploitent ensemble quelque 2,433 hectares¹⁰².

Parmi les exploitations à titre principal, qui constituent la majorité des fermes, la superficie moyenne se monte à 45,9 hectares, ce qui est légèrement inférieur à celle de la région limoneuse en général. Ces dernières années, l'évolution du secteur agricole est la suivante :

	1990	1995	2000	2005	2009	Variation 1990/2009
Nombre d'exploitations	100	83	75	61	53	- 47,0 %
Superficie moyenne par exploitation (ha)	31,1	33,8	35,5	41,5	45,9	+ 47,6 %

Le nombre des exploitations agricoles est en diminution à Walhain, le rythme des cessations d'activité dans les exploitations à titre principal est inférieur à la moyenne pour la région limoneuse.

En 2009, au niveau des productions végétales, les céréales occupent 1.209 hectares, soit +/- 50 % de la superficie exploitée, les cultures industrielles occupent environ 502 hectares (+/- 20 %). Les prairies occupent environ 12 % du territoire agricole et les fourrages environ 6 %. Ces proportions sont représentatives de la région limoneuse.

I.8.3 Profil social de la commune

I.8.3.1 Généralités

Sur base du recensement socio-économique de 1991, le profil social de la commune peut être résumé comme suit :

- la population non active¹⁰³ est majoritaire (55,69%) par rapport à la population active (43,32%).
- la population non active diminue cependant en importance (59,23% en 1981);
- le nombre de retraités de plus de 75 ans augmente ;
- le nombre de jeunes âgés de moins de 17 ans augmente considérablement ;
- la taille des ménages est en augmentation. ;

I.8.3.2 Les ménages

En Wallonie, le nombre de ménages augmente sensiblement car la taille moyenne de ceux-ci est à la baisse.

¹⁰¹ Données issues du recensement agricole

¹⁰² Données issues du recensement agricole

¹⁰³ La population non active est composée des écoliers, des étudiants, des femmes et hommes au foyer, des retraités et de personnes émergeant à d'autres statuts (rentiers, personnes ayant droit au revenu d'intégration sociale, etc.).

Plusieurs facteurs sont responsables de cette diminution de la taille moyenne : le vieillissement de la population et donc l'augmentation du nombre de familles âgées et de personnes seules, la diminution de la natalité, l'éclatement des ménages et donc l'augmentation du nombre de familles monoparentales, l'installation de jeunes adultes isolés ou de jeunes couples.

Entre 2000 et 2006, la commune de Walhain connaît la même tendance : son nombre de ménages a augmenté de 12,5 %.

En 2006, la commune comptait 2.269 ménages d'une grandeur moyenne de 2,66 personnes. En 2001, il y en avait 2.082 d'une grandeur moyenne de 2,7 personnes et en 1991, il y en avait 1.663 ménages de 3 personnes.

Parmi les ménages comptabilisés en 2006, 572 étaient composés d'une personne seule (en majorité des femmes) et 396 constituaient une famille monoparentale. Ces deux catégories sont en augmentation par rapport à 2000.

De façon synthétique, la situation des ménages a évolué comme suit :

	Nombre d'habitants	Évolution (%)	Nombre de ménages	Évolution (%)	Taille moyenne du ménage	Évolution (%)
1981	4.261	 +12	1.401	 +19	3,0	 - 3,3
1991	4.778	 +16	1.663	 +25	2,9	 - 6,9
2001	5.540	 +9	2.082	 +12	2,7	 -0,0
2006	6.038		2.269		2,7	

Le nombre de ménages est donc, comme la population totale, en augmentation.

Cette évolution qui a, bien entendu, une influence directe sur la demande en logements (et notamment en logements de petites dimensions) et en emplois, varie assez fort d'un noyau bâti à l'autre :

	Évolution du nombre de ménages de 1981 à 1991	Évolution du nombre de ménages de 1991 à 2001
Walhain-St-Paul	+ 8%	+ 28%
Sart-lez-walhain	+ 18%	+ 27%
Perbais	+ 16%	+ 24%
Nil-St-Vincent-St-Martin	+ 22%	+ 17%
Nil-Pierreux	+ 49%	+ 42%
Tourinnes-St-Lambert	+ 15%	+ 25%
Lerinnès	+ 27%	+ 26%

Nil-Pierreux est particulièrement concerné avec une hausse de près de 5 % par an depuis plus de 20 ans.

I.8.3.3 *Les revenus*

Le revenu moyen par habitant a évolué comme suit au cours des dernières années :

Année	1989	1992	1995	2000	2005	2007
Revenu	7.402 €	9.450 €	10.570 €	13.187 €	16.230 €	17.751 €

Le revenu moyen par habitant est supérieur à la moyenne wallonne (13.759 € pour l'année 2007) mais proche de la moyenne de ce que déclaraient les contribuables des communes proches comme Chaumont-Gistoux et Orp-Jauche.

Le revenu moyen du walhinois est légèrement supérieur (de l'ordre de 900 euro par an) à celui de l'habitant moyen de la Province du Brabant Wallon¹⁰⁴.

Cette moyenne cache évidemment des disparités de revenu au sein de la commune.

I.8.3.4 Les ayants-droit au revenu d'intégration sociale

Au cours de l'année 2004, le CPAS a accordé 29 revenus d'intégration sociale (minimex) dont la moitié à des personnes isolées (ayant éventuellement des enfants à charge) et l'autre moitié a été à des cohabitants ou à des ménages.

Le nombre d'ayants-droit à ce revenu d'intégration varie très fortement d'une année à l'autre : il oscillait autour des 30 personnes dans les années 1995 et 1997. Il descendait vers les 17 à 24 personnes en 1996 et en 1999 à 2002. Le nombre fut particulièrement bas en 2003, où les ayants-droit au revenu d'intégration sociale n'étaient pas plus que onze.

I.8.3.5 La population scolaire

À la rentrée scolaire 2003-2004, un peu plus de 350 enfants fréquentaient les écoles de l'entité. On constate, malgré une forte évolution démographique décrite plus haut, le nombre d'enfants fréquentant les écoles maternelles et primaires de l'entité n'a augmenté de manière importante que depuis l'an 2000 (de l'ordre de + 30 à 35 %, tous réseaux et cycles confondus).

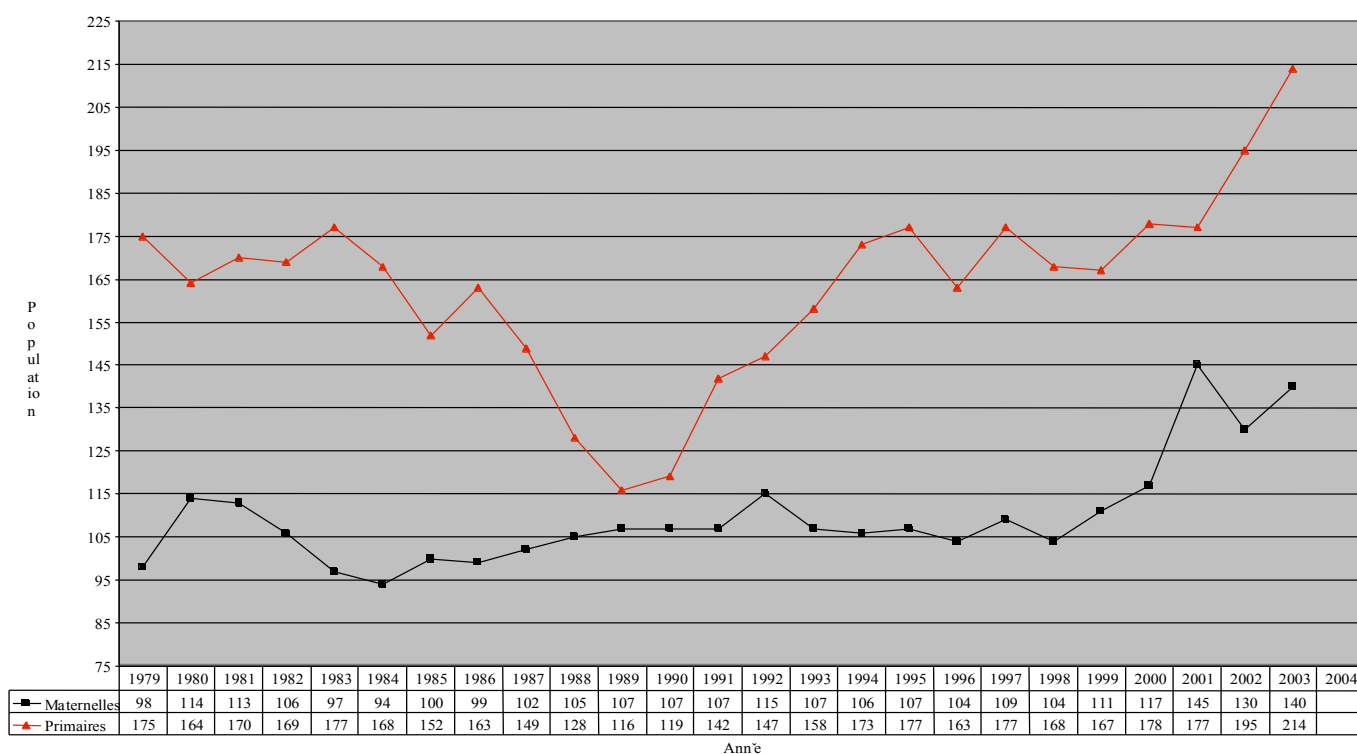
L'évolution de la population scolaire durant les trois dernières décennies dans les trois réseaux d'enseignement (communauté française, communal et libre) confondus est résumée par le graphique ci-dessous¹⁰⁵.

En ce qui concerne les classes maternelles, c'est surtout l'école de Tourinnes qui voit sa population augmenter considérablement entre les rentrées de 2002 et de 2003. L'école de Walhain-centre attire, quant-à elle, de plus en plus d'élèves en primaire.

Ce succès pose dans la plupart des établissements des problèmes d'infrastructure, et c'est ce qui a conduit la commune à bâtir de nouveaux locaux scolaires à Walhain, à proximité de la maison communale.

¹⁰⁴ De 1989 à 1998, le revenu moyen était très légèrement inférieur (de l'ordre de 300 euro/an) à celui de l'habitant moyen de la Province du Brabant.

¹⁰⁵ Source: Administration communale (ND = chiffres non disponibles).



I.8.3.6 La population étrangère

La population étrangère représente à peine 2,55 % de la population walhinoise au 1^{er} janvier 2002¹⁰⁶. Ce taux est un des plus faible en Brabant wallon, voire en Belgique.

La proportion de « non belges » au sein de la population locale est en croissance depuis ces 25 dernières années (en 1981, le pourcentage était de l'ordre de 1,71 et en 1991, de l'ordre de 1,99).

Il s'agit majoritairement de ressortissants de l'Union européenne.

Cette population se répartit comme suit dans l'entité :

- Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin : 68 personnes (soit 4,12 % de la population du village) ;
- Tourinnes-Saint-Lambert : 34 personnes (soit 2,06 % de la population du village) ;
- Walhain : 43 personnes (soit 1,95 % de la population du village).

Dans l'absolu comme proportionnellement au nombre d'habitants par ancienne commune, c'est à Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin que l'on constate la plus forte présence étrangère.

¹⁰⁶ Ils étaient 133 en 2000, soit à l'époque 2,46 % de la population totale de l'entité et, en 2001, 135 soit 2,44%.

PARTIE II : ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE DE DROIT

II.1 ZONAGE DU PLAN DE SECTEUR

Sources de données pour cette partie du rapport

- *Plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez (A.R. 28/03/1979), planche 40/2 (Chaumont-Gistoux), planche 40/5 (Chastre-Villeroux-Blanmont), planche 40/6 (Gembloux)- éch. 1:25.000, SPW-DGO4*
- *Archives du SPW-DGO4.*

Carte illustrant cette partie du rapport

- Carte n°ASE-14 « Plan de secteur »

But de la recherche

- Représenter le plan de secteur (document définissant l'affectation du sol et le tracé des principaux réseaux de transport) à l'échelle 1/10.000.
- Fusionner les différentes planches qui concernent l'entité.
- Adapter la légende du plan en fonction des décrets des 27/11/1997, 18/07/2002 et 03/02/2005.
- Analyser les options du plan.
- Évaluer sa mise en œuvre à la lumière de la situation existante de fait.

II.1.1 Commentaires généraux

La commune de Walhain est concernée par le plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez.

Dans l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 28 mars 1979 approuvant le plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez, deux remarques concernaient l'entité de Walhain :

- (Planche 40/5) : Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin : « A l'Est de NIL-PIERREUX, à l'Ouest de la route BRUXELLES-NAMUR, la zone d'habitat rural est prolongée d'un peu moins de 200 mètres au Sud de la voirie équipée ce qui permet d'inclure des projets de construction sans nuire à la préservation des finages ».
- (Planche 40/6) : Walhain-Saint-Paul : « La zone d'espace vert couvrant la drève qui relie l'agglomération à la route BRUXELLES-NAMUR est prolongée jusqu'à cette dernière dans un souci de protection paysagère ».

Dans les années nonante, la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Logement¹⁰⁷ évaluait que le potentiel d'accueil des zones d'habitat¹⁰⁸ du plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez était encore de l'ordre de 38% (pour une densité de 15 habitants à l'hectare) à 67% (pour une densité de 20 habitations à l'hectare)¹⁰⁹.

¹⁰⁷ Source : Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Logement – Les Echos de l'Aménagement et de l'Urbanisme, 1993.

¹⁰⁸ Zones d'habitat, d'habitat à caractère rural et anciennes zones de parc résidentiel.

¹⁰⁹ Marge à laquelle s'ajoute les zones d'aménagement différé, qui représentent un potentiel complémentaire de l'ordre de 10 % en moyenne (sur l'ensemble de la Wallonie).

II.1.2 Analyse des options du plan

En tenant compte des données issues du plan de secteur, 23,4 % du territoire du Brabant wallon sont considérés comme urbanisables. Ce pourcentage reprend les superficies des zones d'habitat, des zones d'activité économique, des zones d'équipement communautaire et des zones de loisir.

Le plan de secteur Wavre-Jodoigne-Perwez attribue 20,6 % des 14.271,7 hectares de superficie à l'habitat.

À Walhain, les zones urbanisables du plan de secteur représentent 15 % du territoire et sont réparties comme suit :

- Zones d'habitat (et à caractère rural) : 14,60%
- Zone d'activité économique : -
- Zones d'équipements communautaires : 0,40 %
- Zones de loisirs : 0,03 %

Les zones agricoles couvrent l'essentiel du territoire communal. En réalité, le plan de secteur a consacré 3.186,13 hectares, soit près de 83,68 % du territoire communal à cette activité.

La superficie restante est occupée, en grande partie, par des zones d'habitat à caractère rural.

Sur le territoire communal, les zones destinées à l'urbanisation sont essentiellement :

- les zones d'habitat à caractère rural. L'entité en compte 6. Elles correspondent aux villages et hameaux. Elles couvrent une superficie de 526,64 hectares, c'est-à-dire 13,83% de la superficie de la commune.
- les zones d'habitat. L'entité compte deux très petites zones de ce type, soit 1,86 ha (ou 0,05% de la superficie du territoire communal). En réalité, elles sont les « prolongements » de grandes zones destinées à l'habitat situées, l'une sur la commune de Chastre (à Blanmont, plus précisément), l'autre sur la commune de Mont-Saint-Guibert.
- les zones d'équipements communautaires et de services publics. La plus grande (traversée par une voirie) est située au cœur de Walhain-Saint-Paul ; une autre est située à l'extrémité Nord-Ouest de Perbais et est marquée de la surimpression « points de captage » ; deux autres sont situées à Saint-Lambert et une dernière, de très petite taille, est située à Nil-Saint-martin. Ensemble, elles représentent 1,49 hectares, soit 0,04% du territoire communal.
- la zone de loisir de Alvaux est légèrement coupée sur son côté Ouest par la limite communale de Mont-Saint-Guibert et occupe 1,04 hectares.

La commune dispose également de quatre zones d'aménagement différé¹¹⁰ situées respectivement, à l'extrémité Sud de Walhain-Saint-Paul (ZACC de l'Ermitage), au Nord-Ouest de Lérinnes (ZACC des Trois Tilleuls), à l'Ouest du centre de Saint-Lambert (ZACC Saint-Lambert) et à la limite Sud de Perbais (ZACC Perbais-Chastre). Elles couvrent, en tout, 25,86 hectares, soit 0,70 % de la superficie de Walhain.

Aucune de ces zones d'aménagement différé n'a été mise en œuvre à ce jour ; il existe seulement quelques bâtiments qui ont été construits antérieurement à l'adoption du plan de secteur.

L'entité dispose donc de réserves foncières non négligeables (cfr section « propriétés publiques et potentiel foncier ») qui représente une surface totale de 237,33 hectares.

¹¹⁰ Anciennes zones d'extension d'habitat à caractère rural et, depuis le décret programme, du 03/02/ 2005, entré en vigueur le 11/03/2005.

Le plan de secteur offre une Zone Artisanale ou Zone de Moyennes et Petites Entreprises. Elle est située de part et d'autre de la N4 et à cheval sur les communes de Walhain et de Mont-Saint-Guibert.

En ce qui concerne les zones non destinées à l'urbanisation, outre la zone agricole où sont implantées quelques rares habitations (essentiellement situées à Saint-Fromont, à l'Ouest de Tourinnes-Saint-Lambert) et quelques importantes fermes, on relève la présence de :

- plusieurs zones d'espaces verts, dont :
 - une à Walhain qui correspond à la drève arborée reliant la N4 au centre de Walhain,
 - deux à Alvaux et une sur le site du Vieux Château de Walhain qui sont marquées de la surimpression « zones rurales d'intérêt paysager »,
 - une zone à Libersart (anciennement marquée de la surimpression « sites classés ») qui correspond au « Tumulus »,
- une zone de parc qui est située au cœur de l'ancien village de Sart-Lez-Walhain,
- quelques zones forestières dont seule celle située au Nord de la zone de récréation et de séjour représente une superficie significative ; les autres étant de très petites parties de zones forestières situées sur les territoires de communes limitrophes. La surface cumulée est de 20,56 hectares, ce qui est dérisoire eu égard à la surface du territoire communal.
- quelques plans d'eau éparpillés sur tout le territoire.

Deux périmètres d'intérêt paysager concernent le territoire communal.

Le premier s'étend du chemin de fer à l'extrémité Nord-Ouest de Nil-Pierreux ; le second couvre la zone du Bois du Buis qui est situé en majorité hors des limites communales (territoire de Perwez).

On signalera que le plan de secteur marque une petite partie de la zone agricole de la surimpression « sites archéologiques ». Cette zone est située à l'extrémité Nord-Est de Libersart.

Depuis la modification de légende du plan de secteur¹¹¹, cette surimpression a été supprimée.

Au niveau des infrastructures de communication et des réseaux de transport de fluides et d'énergie, le plan renseigne :

- l'autoroute E411 Bruxelles-Luxembourg¹¹² et une aire d'autoroute ;
- les trois routes régionales :
 - la N4 et la N243A qui traversent le territoire ;
 - la N29 qui longe la limite Sud-Est de la commune ;
 - la N273 et N243 (ou chaussée de Huy) dont quelques centaines de mètres passent sur le territoire
- sur la commune voisine (Chastre), la ligne de chemin de fer (qui relie Gembloux à Ottignies) ;
- des canalisations d'adduction d'eau (géré actuellement par la CIBE) et de gaz (géré actuellement par Solvic). Ces canalisations ne surplombent pratiquement pas les zones urbanisables ; seule la canalisation de gaz traverse le quartier de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin situé à proximité de la Nationale N4.

Le plan de secteur a entériné la situation existante de fait en inscrivant les zones d'habitat à caractère rural autour des noyaux villageois et sur les liaisons « en ruban »¹¹³ dont l'espace était déjà partiellement occupé par du bâti.

¹¹¹ Nouvelle légende approuvée par Décret du 27/11/1997.

¹¹² Remarque : la mention « en construction » apparaît le long de l'autoroute sur le plan de secteur.

Il offre également de nombreuses possibilités de développement, notamment autour des voiries d'accès aux villages et hameaux qui composent l'entité.

Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, le plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez prévoyait une occupation de l'ordre de 20,6 % de son territoire à l'habitat, tablant une croissance démographique optimiste.

Cette évolution de la population n'a pas eu lieu¹¹⁴, mais la péri-urbanisation de Bruxelles a néanmoins contribué à entamer l'espace disponible.

Au 1^{er} janvier 2005, en effet, la mise en œuvre du plan de secteur est effective sur une bonne partie du territoire communal.

Toutefois, l'urbanisation s'étant faite essentiellement par « comblement » entre les parcelles bâties, il reste des surfaces de grandes dimensions disponibles notamment le long des voiries et à l'intérieur des zones urbanisables. Les lotissements récents, avec ouverture de voirie, attestent de cette situation.

II.1.3 Modifications du plan de secteur

Suite à la demande introduite par la SA De Kock (Wavre) et dans le cadre de « 2003, Année wallonne des Sols » qui vise, sur le long terme, à redynamiser le secteur des carrières wallonnes, le Gouvernement wallon a adopté un avant-projet de révision du plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez pour l'inscription d'une zone d'extraction au lieu-dit « Les Turlutttes », sur le territoire des communes de Chaumont-Gistoux et de Walhain. Suite à la revente de la SA De Kock, c'est la SA Sita Belgium (anciennement SA Watco) qui a repris le dossier.

Cette décision rencontre les objectifs du développement durable, en termes d'exploitation des ressources du sous-sol et elle correspond à un plan stratégique de développement de l'entreprise, en termes économiques, d'emploi et de mobilité durables.

La mise en révision (inscription d'une zone d'extraction) date du 4 décembre 2003¹¹⁵. Suite au décret-programme du 3 février 2005, introduisant la notion de compensations, l'arrêté du 4 décembre 2003 a été complété le 21 juin 2007¹¹⁶.

L'avant-projet inscrit une zone d'extraction de 101,2 ha au lieu-dit « Les Turlutttes », dans la continuité d'une zone d'extraction existante. 94 ha sont destinés à l'extraction et 6 ha au parking, aux dépendances et à l'aménagement d'une zone tampon.

Lors de la publication du premier arrêté, en 2003, la législation prévoyait la réalisation d'une étude d'incidences dès l'instant où l'avant-projet de plan comportait au moins une zone urbanisable (définie

¹¹³ L'urbanisation en « ruban » est relativement peu présente sur le territoire walhinois. Ce type d'urbanisation ne peut plus être pratiquée désormais, eu égard l'article 46 alinéa 2, 2^o du CWATUP : « l'inscription d'une nouvelle zone destinée à l'urbanisation ne peut prendre la forme d'un développement linéaire le long de la voirie ».

¹¹⁴ Pas de second « babyboom ».

¹¹⁵ Arrêté du Gouvernement wallon décidant la mise en révision du plan de secteur de Wavre – Jodoigne – Perwez (planche 40/2) et adoptant l'avant-projet de révision en vue de l'inscription d'une zone d'extraction au lieu-dit « Les Turlutttes », à Chaumont-Gistoux et à Walhain.

¹¹⁶ Arrêté du Gouvernement wallon complétant, par l'inscription d'une zone naturelle et d'une zone agricole au titre de compensation planologique et l'introduction d'une compensation alternative, l'arrêté du 4 décembre 2003 décidant la mise en révision du plan de secteur de Wavre – Jodoigne – Perwez (planche 40/2) et adoptant l'avant-projet de révision en vue de l'inscription d'une zone d'extraction au lieu-dit « Les Turlutttes », à Chaumont-Gistoux et à Walhain.

à l'article 25 du CWATUP). C'est par un arrêté du 13 décembre 2007 que la décision de la faire réaliser a été entérinée.

Cette étude d'incidence a été réalisée dans le courant de l'année 2008 et mise à l'enquête publique du 4 janvier au 17 février 2010.

II.2 PERIMETRES REGLEMENTAIRES

Sources de données pour cette partie du rapport

- *Le RGBSR, MRW-FRW, 1999*
- *Plan général de concordance de Walhain, plan dressé par la Direction Provinciale de Remembrement et de bonification Foncière.*
- *Plan général de concordance de Corroy-le-Grand, Direction Provinciale de Remembrement et de bonification Foncière.*
- Site internet « <http://mrw.wallonie.be/dgatlp> ».
- *Documents et archives de la DGATLP (Direction générale et DPU de Namur)*
- *Documents et archives de l'Administration communale*
- *Observations de terrain, JNC AWP*

Carte illustrant cette partie du rapport

- Carte n° ASE-15 « Situation juridique »

But de la recherche

Identifier et localiser les périmètres à caractère réglementaire et décrire les contraintes d'utilisation du sol qui en découlent.

Évaluer la qualité des documents d'encadrement de l'urbanisation existants (plans d'aménagement, règlement sur les bâtisses,...).

II.2.1 Plans communaux d'aménagement

La commune compte actuellement quatre périmètres de Plans Communaux d'Aménagement¹¹⁷. Ils sont tous situés sur le territoire de Nil.

Le tableau ci-dessous reprend la dénomination des PCA ainsi que les dates d'approbation et de modification(s) de chacun d'eux.

PCA n°	Nom	Dates approbation + modification	Superficie	Codes DGATLP	Code « unique »
1	Les Deux Eglises	24 mars 1961	120,45 ha	D 2209/05	25124-PCA-004-01
		Modif. 12 octobre 1981		D 2000/28S1	25124-PCA-004-01
2	Nil Abbessé	24 mars 1961	125,46 ha	D 2009/6	25124-PCA-003-01
		Modif. 10 septembre 1966		D 2209/6A	25124-PCA-003-02
		Modif. 18 mars 1968		D 2209/6A	25124-PCA-003-03
		Modif. 12 octobre 1981		D 2000/28S1	25124-PCA-003-04
3	Nil Pierreux	24 mars 1961	91,18 ha	D 2209/7	25124-PCA-001-01
		Modif. 12 octobre 1981		D 2000/28S1	25124-PCA-001-02
4	« plan solde »	24 mars 1961		D 2000/28S1	25124-PCA-002-01
		Modif. 12 octobre 1981	28,50 ha	D 2209/6	25124-PCA-002-02

A l'exception du « plan solde », exclusivement dédié à l'affectation agricole, ces plans présentent une mixité fonctionnelle avec deux affectations dominantes, à savoir l'agriculture et l'habitat.

¹¹⁷ ou PCA, anciennement appelé Plan Particulier d'Aménagement (ou PPA)

L'habitat est réparti entre de l'habitat semi-ouvert, ouvert et fermé, avec, à certains endroits des zones de recul.

Des zones d'équipement public sont également prévues, notamment autour des églises et de certaines écoles existantes.

II.2.2 Plan d'alignement

Le plan d'alignement est une notion de droit administratif qui le définit comme « une ligne de démarcation entre le domaine public et les propriétés riveraines pour une voirie ».

Un arrêté ministériel du 18 décembre 1999 approuve le plan d'alignement du chemin n° 31 à Walhain tel qu'il est contenu dans la délibération du 25 octobre 1999 du conseil communal de Walhain et ses annexes.

Le 23 décembre 1999, la Province du Brabant wallon arrête la « modification des chemins n°21 et n°31 », visant à l'élargissement des chemins n°21 (sur Mont-Saint-Guibert) et n°31 (sur Walhain).

II.2.3 Permis de lotir

De nombreux permis de lotir ont été délivrés dans la commune.

Le tableau qui suit présente, par ancienne commune et par période de trois ans, depuis la fusion des communes, le nombre de lotissements autorisés et le nombre de lots (chiffre entre parenthèses) :

	Nil-Saint-Vincent	Tourinnes-Saint-Lambert	Walhain	Total
1977-1979	Information	indisponible	à ce jour	
1980-1982	Information	indisponible	à ce jour	
1983-1985	Information	indisponible	à ce jour	
1986-1988	Information	indisponible	à ce jour	
1989-1991	Information	indisponible	à ce jour	
1992-1994	Information	1(3)=1(3)	à ce jour	
1995-1997	3(4)	5(23)	7(29)	15 (56)
1998-2000	4(12)	5(21)	4(24)	13 (46)
2001-2003	4(10)	9(25+ ?)	8(31+ ?)	21 (plus de 66)
2004-2005	2(7)	5(20)	3(10)	10 (37)
Total	63 lotissements	53 lotissements	58 lotissements	

À la lecture de ce tableau, plusieurs informations intéressantes apparaissent :

- environ 700 lots de terrains à bâtir ont été autorisés depuis la Loi Organique sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du 22 avril 1962, soit sur une période de 43 ans ; ce qui correspond à une moyenne de 16 lotissements par an ;
- la taille moyenne des lotissements est de 4 lots ;
- les trois anciennes communes possèdent sensiblement la même attractivité. Nil-Saint-Vincent est l'ancienne commune qui a connu le plus grand nombre de dossiers. Ceci est probablement dû aux PCA qui couvrent cette ancienne commune et qui offrent une sécurité juridique aux lotisseurs sans pour autant définir de réelles contraintes urbanistiques.

Nous retiendrons de cette approche quantitative que pour pouvoir faire face durant la décennie à venir à un rythme de croissance du marché du logement¹¹⁸ équivalent à celui connu au cours des trente dernières années (simple hypothèse, à remettre éventuellement en question dans la phase de définition des options), la commune de Walhain devrait disposer de +/- 640 parcelles bâtissables.

En supposant une moyenne de 7,5 ares par lot, ça représente un peu moins de 48 hectares.

En ce qui concerne la conception des lotissements, il apparaît, comme nous l'avons déjà exposé dans l'analyse du bâti, que la grande majorité d'entre eux n'ont pas fait l'objet de réflexions abouties visant à intégrer les habitations nouvelles dans le contexte bâti et non bâti (ou offrant une approche intéressante en termes de gestion de l'espace-rue et de qualité du cadre de vie).

On notera à cet égard que les lotissements situés sur la commune de Nil (surtout côté Nil-Pierreux et Nil-Abbesse) sont assez caractéristiques de cette approche simpliste où seule l'implantation a été édictée par les Plans Communaux d'Aménagement.

Nous citerons, à titre d'exemple valable, le lotissement situé à la Compagne Tenremonde présente des gabarits et une ambiance générale intéressante (notamment grâce à l'espace-rue) et s'intègre assez harmonieusement à la typologie du bâti ancien.

II.2.4 Règlements général sur les bâtisses en site rural (RGBSR)

Aucun village de l'entité de Walhain n'est concerné par un périmètre d'application du RGBSR, règlement qui a pour vocation de préserver la « personnalité » des villages wallons caractéristiques de la zone agro-géographique dans laquelle ils sont situés : respect de l'unité morphologique et des caractéristiques du bâti traditionnel.

II.2.5 Sites à réaménager (SAR)

Les sites à réaménager (SAR) correspondent aux anciens sites d'activités économiques désaffectés (SAED). Anciennement, la liste des SAED ne contenait que d'anciens sites d'activités économiques désaffectés avec risque de pollution. Actuellement, les sites à réaménager englobent de manière plus générale tout type de site désaffecté (économique, communautaire,...).

Le site à réaménager reconnu comme tel offre la possibilité de s'écarter des dispositions du plan de secteur.

La commune de Walhain ne compte aucun SAR sur son territoire.

II.2.6 Remembrement

Le remembrement des biens ruraux est un outil au service des agriculteurs et du monde rural. Lors des opérations de remembrement, les agriculteurs et les ruraux concernés peuvent, dans un périmètre donné, redéfinir ensemble et de façon privilégiée l'espace rural qui les concerne.

Outre la restructuration parcellaire des terres agricoles, le remembrement permet l'amélioration des infrastructures du périmètre visé pour en optimiser spatialement l'usage et ceci au profit de tous ses utilisateurs.

Tour à tour, différents intervenants sont sollicités officiellement (propriétaires, exploitants, communes, groupements d'intérêts, administrations,...), ceci via des procédures précises et grâce à des

¹¹⁸ Logement unifamilial neuf

organes créés spécifiquement, à savoir les comités de remembrement, les comités d'échange, les comités provinciaux et les commissions consultatives chargées, pour leur part, d'assister les comités.

Le remembrement est réglementé par 3 lois :

- La loi du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal des biens ruraux ;
- La loi du 12 juillet 1976 portant des mesures particulières en matière de remembrement légal de biens ruraux, lors de l'exécution de grands travaux d'infrastructure ;
- La loi du 10 janvier 1978 portant des mesures particulières en matière de remembrement à l'amiable de biens ruraux.

Lors d'une opération de remembrement, on distingue la phase des formalités dites préalables visant entre autres à fixer un périmètre de remembrement, en vérifier l'utilité, réaliser les enquêtes publiques, rechercher les exploitants agricoles et propriétaires concernés, instituer les comités, etc. et la phase d'exécution proprement dite visant à réaliser les travaux nécessaires et assurer le relotissement.

La phase d'exécution se termine par la passation de l'Acte de remembrement qui fixe la date de prise de possession des nouveaux lots.

La restructuration du parcellaire est alors arrêtée et intégrée par l'Administration du Cadastre au niveau des planches et de la matrice cadastrale.

Au-delà de cette phase, les comptes financiers des intéressés sont établis et clôturés et les dernières formalités sont effectuées.

La dissolution du comité de remembrement marque la fin du remembrement.

En ce qui concerne le territoire de la commune de Walhain, plusieurs remembrements y ont été effectués mais seulement deux comités de remembrement sont encore actifs. Il s'agit des remembrements de « Walhain » et de « Corroy-le-Grand ».

Le comité de remembrement de « Walhain » a été institué le 18 mars 1985 et l'Acte de remembrement a été passé le 22 avril 1989.

Pour « Corroy-le-Grand », l'institution du comité a eu lieu le 23 septembre 1985 et la passation de l'Acte de remembrement le 21 décembre 1990.

Ces deux remembrements sont à présent en attente de passation de l'Acte complémentaire ; l'étape juridique qui a pour objectif d'établir les comptes financiers des intéressés.

D'autres remembrements ont également eu lieu sur la commune de Walhain et sont à présent terminés. Ceux-ci sont repris dans le tableau ci-dessous.

Remembrement	Institution du Comité	Acte de remembrement	Dissolution du Comité
Tourinnes-Saint-Lambert	23 janvier 1973	19 décembre 1977	2 juin 1999
Thorembais-Saint-Trond	06 novembre 1964	19 décembre 1971	2 juin 1999
Gembloux I	11 décembre 1970	19 décembre 1979	2 juin 1999

II.3 MONUMENTS ET SITES CLASSES

Sources de données pour cette partie du rapport

- <http://www.walhain.be>, site internet officiel de la commune de Walhain, 2004
- *Le patrimoine monumental de la Belgique, volume 5 tomes 1, 2 et 3*, Mardaga, 1975-1988
- *Biens inscrits à l'Inventaire du patrimoine architectural, en cours d'actualisation. Commune de Walhain.* Liste non réglementaire avant publication, dressée en 1995 et transmise à titre d'information patrimoniale. Ministère de la Région wallonne - Direction de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine.
- Site internet « http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?primary_key=375 »
- *Documents et archives de l'Administration communale*

Carte illustrant cette partie du rapport

- Carte n° ASE-15 : «Situation juridique ».

But de la recherche :

Identifier et localiser les bâtiments et sites qui font l'objet d'un statut particulier de protection en raison de leurs caractéristiques architecturales et historiques.

II.3.1 Monuments classés

L'entité walhinoise compte 4 bâtiments ou ensembles de bâtiments classés au titre de Monument¹¹⁹, dont deux sont situés à Nil-Saint-Vincent, un à Tourinnes-Saint-Lambert et un à Walhain.

- NIL-SAINT-VINCENT (REF.RW 16971) : MOULIN A VENT DIT « MOULIN DU TIEGE », RUE DU TIEGE, N° 1 (M) - DATE DE CLASSEMENT 18/06/1946
Moulin à vent (datant de 1834) à calotte tournante. Construction en briques et p. bleue pour les baies. Toiture en cloche. Restauré en 1963.
- NIL-SAINT-VINCENT (REF.RW 32801) TOUR DES VAUX (OU D'ALVAUX), DITE « TOUR DES SARRASINS », RUE VAL D'ALVAUX (M) – DATE DE CLASSEMENT 20/10/1989
*Au l.d. Fosse-la-Vaux, beau donjon d'habitation de plaine, défendu par un terrain marécageux qu'entourent deux petits bras de l'Orneau.
D'apr. arch., il semble avoir été érigé peu après 1199 pour une branche cadette des Walhain, qui fut à cette date gratifiée d'un domaine de la collégiale de Nivelles. Construction carrée à trois étages en bel appareil irrégulier de grès et quartz, fermement consolidée de queues d'angle en même matériau. Socle (enterré) surmonté d'un cordon biseauté, où se fendent les meurtrières N.O. et S.E. de la cave. bel étage surélevé au sol, accessible par une porte creusée au S.O. mais détériorée; escalier dérobé dans ce même mur et parcimonieusement éclairé de minces ouvertures. Baies rect. à banquettes sommées d'un linteau monolithique en mitre ou incurvé, sur les quatre faces des étages. Corbeaux de soutènement d'une latrine sur la face S.E. du 1^{er} étage.
Traces multiples et intéressantes de l'agencement interne : berceau et trappe de la cave; consoles des sommiers; cheminées de la paroi N.O.; armoires et piscine murales; banquettes, etc. Toiture pyramidale disparue.*

¹¹⁹ Les textes en italiques sont repris de l'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique, voir références bibliographiques en début de chapitre.

Tout à côté, moulin à eau. Bâtisse des XVIIIe et XIXe s. dans son état actuel, mais qui est citée depuis 1536, et qui reste l'unique vestige des dépendances de l'exploitation domaniale, qui entourèrent de toute ancienneté le donjon.

Grange en long, en moellons régionaux et briques pour les oreilles, épis et oculi des pignons. dans son prolongement, maison basse assez quelconque, dont la façade fut remontée et modernisée. Bâtières de tuiles. Le donjon, le moulin et le vallon forment un site sauvegardé, quoiqu'enlaidi par l'installation malencontreuse d'un récent terrain de camping.

- WALHAIN (REF.RW 20403) RUINES DU CHATEAU FEODAL, RUE DU VIEUX CHATEAU – DATE DE CLASSEMENT 10/11/1955

Seigneurie mentionnée à la fin du XIe s., dont les détenteurs, à savoir la famille bientôt puissante des Walhain, qui essaima aux alentours au XIIIe s. (cfr Bonlez, Corbais, Nil, Saint-Géry), furent au service du duc de Brabant et parfois du comte de Namur. Erigée en comté en 1532 par Charles-Quint au profit de

Jean de Berghes et passée ainsi aux mains des Glimes, qui modernisèrent la vieille forteresse au mil. du XVIe s. (d'après arch.) résidence abandonnée v. 1700. Les bâtiments, lourdement endommagés par un ouragan en 1790, allèrent de plus en plus à la ruine.

Ensemble pourtant très évocateur encore du parti médiéval : plan délimité par une courtine en polygone irrégulier, consolidée par trois tourelles d'angle circulaires et par un robuste donjon au S.O.; vestiges à l'O. du châtelet d'entrée à deux tours, qui était encore quasiment intact à la fin du XVIIe s. Autour de la forteresse ainsi surélevée, anneaux concentriques de fossés défensifs qui circonscrivaient une aire de quelque 280 sur 170 m.

Le donjon puissant et décapité, qui remonte probablement à la fin du XIIe s., constituerait le noyau du dispositif castral édifié au XIIIe s. (2^e tiers ?). Tour ronde de trois niveaux, en rude appareil de grès clair et ferrugineux, où s'accrochent des plaques d'enduit extérieur; r.d.ch. cavé et voûté en coupole; aux étages deux portes, dont une obturée, et plusieurs anc. fenêtres déchargées par des arcs aux lourds claveaux verticaux. Escalier intramural; cheminées remaniées.

Les autres vestiges présentent une technique assez analogue. Tourelles de flanquement voûtées et desservies par un escalier dérobé; entre elles, rempart élégi à la base par des arcades surbaissées et jadis comblées de terre. L'enceinte a été consolidée et reprise, mais les aménagements du XVIe s. e.a. le corps de logis du flanc S., sont malaisés à déterminer.

Implantation toujours perceptible de la grande basse-cour, à l'O., sui couvrait env. 1 ha et qui était aussi ceinturée de fortes levées de terre au S. et de douves.

- TOURINNES-SAINT-LAMBERT (REF.RW 26394) DEUX TUMULI GALLO-ROMAINS – DATE DE CLASSEMENT 05/04/1972

Deux tumuli gallo-romains, au N. du hameau, au l.d. "la Tombe".

On notera que malgré une liste importante de bâtiments faisant partie de l'Inventaire du Patrimoine Monumental¹²⁰, il y a proportionnellement que très peu de bâtiments classés ou faisant l'objet d'une demande de classement.

II.3.2 Sites

L'entité de Walhain compte également un site et une entité paysagère classés au titre de « Sites ». Il s'agit :

- *des alentours des ruines du château féodal, limités par les rues du Vieux Château et de Sauvenière sur l'ancienne commune de Walhain (date de classement 16/10/1980 (Réf.RW 20403))*

¹²⁰ Biens inscrits à l'inventaire du patrimoine architectural de Walhain, en cours d'actualisation. Commune de Walhain. Liste non réglementaire avant publication, dressée en 1995 et transmise à titre d'information patrimoniale. Ministère de la Région Wallonne, DGATLP.

- *de l'entité paysagère des alentours des deux tumuli situés précisément à l'extrémité Nord du village de Libersart, au croisement des rues Chapelle Daix, Libersart et des Tumuli (date de classement 07/07/1976 (Réf.RW 26394).*
Ce site est repéré sur le plan de secteur.

On notera également qu'une procédure est en cours (depuis 20 ans) en vue de classer la Drève de Chèvequeue. Cette procédure n'a pas encore abouti mais, entretemps, les 270 tilleuls ont été classés comme remarquables par la DGRNE (cfr. Chapitre II.4. Arbres et haies remarquables).

II.3.3 Fouilles

Une petite partie de la zone agricole située à l'extrémité Nord-Est de Libersart fait l'objet d'une protection particulière que le plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez marque d'une surimpression « site archéologique ».

Notons que des fouilles archéologiques ont été organisées en 1998 et en 2000 sur le site du Vieux Château de Walhain par l'Université Catholique de Louvain et l'Eastern Illinois University. L'exploitation archéologique de la basse-cour du Château de Walhain s'est prolongée durant tout le mois de juillet 2001.

II.4 ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

Sources de données pour cette partie du rapport

- *Liste des arbres et haies remarquables de la commune de Walhain*, SPW-DGO3 et DGO4, 2001.
- *Observations de terrain*, JNC AWP.

Carte illustrant cette partie du rapport

- Carte n° ASE-15 « Situation juridique ».

But de la recherche

Identifier et localiser les arbres et haies qui font l'objet d'un statut particulier de protection en raison de leurs caractéristiques.

Conformément à l'article 268 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, la Région Wallonne (Division Nature et Forêt) a dressé un inventaire reprenant les arbres (ou ensembles d'arbres) et haies remarquables sur son territoire.

Cette liste a été approuvée par le Gouvernement Wallon le 13 août 1999¹²¹.

Elle comporte 43 arbres, ensembles d'arbres ou haies. Un peu plus de la moitié sont des arbres isolés, 33% sont des groupes d'arbres, et 16% sont des haies qui présentent un intérêt particulier.

La grande majorité des essences représentées sont tout à fait révélatrices de la région : chênes, hêtres, frênes, charmes, tilleuls, saules, platanes, marronniers, noisetiers,....

On trouve cependant l'un ou l'autre spécimen « exotique » comme un *Sophora Japonica* situé sur la place communale de Walhain-Saint-Paul.

¹²¹ Publication au Moniteur belge du 13/08/1999 sous la référence C – 99/27628.

II.5 STATUTS JURIDIQUES

Sources de données pour cette partie du rapport

- Réseau routier régional wallon - Direction territoriale du Brabant Wallon, M.E.T.- D.G.1/ D.143, 2000.

Carte illustrant cette partie du rapport

- Carte n° ASE-15 « Situation juridique »

But de la recherche

Identifier et localiser les voiries, les voies ferrées, les cours d'eau et les bois, préciser leur statut.

II.5.1 Voies de communication

II.5.1.1 *Axes routiers régionaux*

Un axe a le statut d'autoroute et relève à ce titre du réseau à grand gabarit (RGG) de la région wallonne : l'E411 (Bruxelles - Luxembourg).

Quatre axes ont un statut de route régionale et font partie du réseau interurbain (RESI) wallon :

- la N4 qui passe au Sud-Ouest et relie Gembloux à Wavre ;
- la N243 qui passe à l'extrémité Nord-Est de la commune et relie Perwez-Incourt-Wavre ;
- la N243A permet de relier la sortie 10 de la E411 à la N243 ; en fait elle aboutit à la jonction des communes de Ottignies-Louvain-La-Neuve, Incourt et Perwez ;
- la N273 qui relie la N4 au niveau de Perbais à Sombreffe, en passant pas Chastre ;

Dans l'avenir, un « itinéraire de type RAVeL » devrait passer par le territoire de Nil-Saint-Vincent, sur l'assise de l'ancienne ligne de tram n° 933¹²². En effet, la Région Wallonne¹²³ a repéré un tronçon de cette ligne de tram comme potentiellement intéressante pour la réalisation de ce type d'aménagement dans le cadre du projet Eurovélo.

II.5.1.2 *Axes routiers communaux*

Toutes les autres voiries de l'entité walhinoise sont communales. Ce réseau représente au total 114,33 km.

Les Atlas des communications vicinales des anciennes communes répertorient de nombreux chemins et sentiers¹²⁴ sur le territoire.

La copie de l'atlas des chemins dont dispose la commune n'est pas tenue à jour ; l'atlas communal ne reflète donc vraisemblablement¹²⁵ pas fidèlement la situation juridique.

¹²² Cette ligne reliait autrefois Courcelles à Incourt et Gembloux.

¹²³ Source : DGATLP, division de l'aménagement et de l'urbanisme, direction de la Politique Foncière et de la Mobilité.

¹²⁴ Servitudes publiques de passage sur des fonds privés.

¹²⁵ Les Services techniques de la province du Brabant Wallon (situés à Hélécinne) disposent eux d'une version à jour de l'Atlas. Celui-ci est constitué des planches originales ainsi que des annexes cartographiques modifiant ces planches.

Remarquons que les plans relatifs aux arrêtés d'exécution des travaux effectués dans le cadre d'un remembrement agricole modifient l'Atlas des chemins et des cours d'eau. Cependant, pour les quatre remembrements couvrant ou ayant couvert le territoire de la commune de Walhain, aucun arrêté d'exécution n'a jamais été signé. De nouveaux chemins ou voies d'écoulement d'eau ont néanmoins été créés suite aux arrêtés ministériels d'approbation des travaux liés au remembrement.

La plupart des chemins inscrits en 1841 sont devenus, comme partout ailleurs, les rues et routes actuelles. L'évolution de l'urbanisation et des modes de déplacements a fondamentalement modifié l'utilité des sentiers et donc leur degré d'utilisation.

II.5.1.3 Routes privées

Il n'y a pas de voiries privées sur le territoire de l'entité.

II.5.1.4 Voies ferrées

Aucune ligne de chemin de fer n'est jamais passée par le territoire de Walhain, si ce n'est les quelques dizaines de mètres de rail de la ligne 161.

Le texte¹²⁶ ci-dessous le relate :

« Le chemin de fer prend une place considérable dans la seconde moitié du 19^e siècle. L'usager de l'époque préfère alors, généralement, le rail parce que moins coûteux et plus rapide.

Il s'ensuit une désaffection à l'égard des routes et un nouveau type de route sont créés pour relier agglomérations isolées et gares.

La commune de Walhain décide en 1861 de redresser et d'élargir le chemin menant de Saint-Paul à la gare de Chastre. Toutes les mesures trahissent la baisse de l'intérêt accordé aux routes au profit du chemin de fer. Dans le même temps, s'implantent dans nos villages différentes lignes de tram qui diversifient ainsi l'offre de communication pour les habitants.

On ne construit donc plus de grandes routes (progressivement pavées) mais les petites voiries continuent à s'étendre et à s'améliorer car elles ignorent la concurrence des trains. C'est au tour de Nil d'en profiter. Le projet de route Tourinnes-Chastre passant par Nil entre dans une phase active à partir de 1862. Le tronçon qui relie Nil à Chastre est considérée de « grande communication ». Les travaux sont terminés en juillet 1865. A Saint-Martin, sont pavées successivement les rues Vieux Warichet (1862), de l'Eglise (1867), des Six Heures[1] (1876), de Spèche (1883), etc. Dans toutes les entités, on pave ce qui ne l'était pas encore. Ainsi, on note en 1904 le pavage des routes de Walhain à Sart et de Walhain à Sauvenière

Les communications entre les villages s'améliorent, mais elles restent transversales. Il n'y a pas encore de chemin pavé entre Nil et Walhain. Les axes principaux se situent d'Est en Ouest, vers la « Nationale 4 ».

II.5.2 Cours d'eau

On peut considérer comme cours d'eau, toute partie de la surface du sol qui est occupée par des eaux courantes qui suivent d'une manière ordinairement continue et régulière une direction déterminée par la déclivité naturelle ou artificielle du lit dans lequel elles coulent.

Ces eaux peuvent provenir soit de chutes de pluie, soit de fontaines, soit de sources.

L'intermittence de l'écoulement due à la sécheresse ou à l'absorption de l'eau par un chanoir n'enlève pas à la partie de la surface du sol occupée ordinairement par les eaux son caractère juridique de cours d'eau. De même, le voûtement ou la canalisation partielle de l'écoulement n'enlève pas au lit son caractère de cours d'eau.

¹²⁶ Résumé et extrait partiel d'un texte provenant du site internet « <http://www.walhain.ecolo.be/historique.htm> »

Les règles relatives aux cours d'eau doivent donc être appliquées lorsque :

- l'eau est en mouvement, peu importe que ce soit de manière continue ou intermittente et y peu importe l'origine de cette eau ;
- l'eau s'écoule dans un lit permanent, peu importe que ce lit soit naturel ou artificiel. Si le lit est artificiel, il faut toutefois qu'il soit en liaison avec le réseau naturel.

D'un point de vue administratif, les cours d'eau sont répartis en « voies navigables » et « cours d'eau non navigables ».

II.5.2.1 Voies navigables

Ils sont classés comme tels par le Gouvernement régional et appartiennent au domaine public de la Région Wallonne. Ils sont gérés par le Ministère de l'Équipement et des Transports.

Walhain ne compte aucun cours d'eau navigable.

II.5.2.2 Cours d'eau non navigables

La loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigables¹²⁷ les définit comme les rivières et ruisseaux non classés par le gouvernement parmi les voies navigables, en aval du point où leur bassin hydrographique atteint au moins 100 hectares. Ce point s'appelle origine du cours d'eau.

On appelle bassin hydrographique, la superficie de l'ensemble des terres dont l'évacuation des eaux est assurée par le cours d'eau en amont d'un point déterminé.

Entre leur source et le point où le bassin versant du cours d'eau atteint 100 hectares, les cours d'eau sont dits « non classés ». Ils sont gérés par les propriétaires riverains en conformité avec le règlement provincial et le code civil.

Sont classés :

- en 3e catégorie : les cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci, en aval de leur origine (point où leur bassin hydrographique atteint au moins 100 hectares), tant qu'ils n'ont pas atteint la limite de la commune où est située cette origine (il s'agit de la limite communale avant la fusion des communes). Ils sont gérés par les Communes sous tutelle provinciale (police, autorisations,...) ;
- en 2e catégorie : les cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci qui ne sont classés ni en première ni en troisième catégorie, c'est-à-dire en aval de la limite de la commune (avant fusion) où est située leur origine et en amont du point où le bassin hydrographique atteint 5.000 hectares. Ils sont gérés par les Provinces.
- en 1ere catégorie : les parties des cours d'eau non navigables, en aval du pont où leur bassin hydrographique atteint au moins 5.000 hectares. Ils sont gérés par la Région Wallonne.

Le tableau ci-dessous reprend la catégorie, le classement et le gestionnaire des nombreux cours d'eau qui traversent l'entité :

	Cours d'eau	Catégorie	Classement	Longueur (m)	Gestionnaire
Bassin fluvial de l'Escaut, Grand bassin hydrographique de la Dyle					
	La fausse Eau de l'Orne	2.227	1	497	Région wallonne
	L'Orne	2.218	1	80	Région wallonne

¹²⁷ M.B. du 15/02/1968, p. 1403.

	le Nil (le Hain)	2.229	3	4.545	Commune
	le Nil	--	2	10.089	Province
	le Ry de Corbais	2.228	2	1.178	Province
	le Ry de Lerinnes	2.231	3	3.636	Commune
	le Ry de Lerinnes	2.231	2	856	Province
	Ruisseau de la Belle Haie	2.232	2	2.217	Commune
	le Ry des Radas	2.235	3	972	Commune
	le Ry de Chèvequeue	2.234	3	1.376	Commune
	le Ry de Perbais	2.237	3	1.109	Commune
	le Ry de Lovières	2.236	3	1.883	Commune
	le Ry du Bosquet	-	NC	1.621	
	le Ry du Poncha	?	?	122	
	le Ry du Pré des Basses	-	3	998	Commune
	Le Ry du Pré de la Chambre		3	474	Commune
	le Ry du Préa	2.274	3	2.110	Commune
	le Terre à l'Eau	-	3	1.385	Commune
Bassin fluvial de la Meuse, Grand bassin hydrographique de la Sambre, Bassin versant de l'Orneau					
	Ry de Baudacet	9.046	3		Commune

II.5.3 Bois soumis

La loi du 19 décembre 1854 (code forestier), en passe d'être révisée, détermine les bois et forêts qui sont soumis à un régime forestier particulier. Il s'agit des bois et forêts des domaines de l'état et des régions, mais aussi des communes et institutions publiques lorsque le bois possède une superficie de plus de 5 hectares ou est situé à moins d'un kilomètre d'un bois déjà soumis à un régime forestier. Les particuliers ne sont pas concernés par ce régime¹²⁸.

Il n'y a pas, sur le territoire walhinois, de bois soumis.

¹²⁸ On précisera cependant que le particulier qui possède une forêt feuillue de plus de 20 hectares peut se voir opposer par le Ministère de l'Agriculture un refus de coupe anormale ou excessive (au sens de la loi du 19/12/1854).

II.6 PROPRIETES PUBLIQUES ET POTENTIEL FONCIER

Sources de données pour cette partie du rapport

- *Documents de l'administration du cadastre*
- *Documents et archives de l'Administration communale*

Carte illustrant cette partie du rapport

- Carte n° ASE-16 « Propriétés publiques et potentiel foncier »

But de la recherche

Déterminer et localiser la part de potentiel foncier de la commune qui relève des institutions publiques et celle qui relève du secteur privé. Un tel inventaire permet de faire apparaître des opportunités d'opérations d'aménagement qui pourront se réaliser plus facilement grâce à la possibilité d'une maîtrise foncière rapide. Il peut également mettre en évidence les terrains « stratégiques » dont l'acquisition est à envisager.

À l'inverse, il peut également mettre en lumière l'existence de biens dont la commune peut avoir un intérêt à se débarrasser afin de faire entrer de l'argent dans son budget. Enfin, il permet d'objectiver les sentiments relatifs à la disponibilité en terrains propices à l'urbanisation.

II.6.1 Propriétés publiques

La commune et les autres opérateurs publics possèdent un patrimoine immobilier important sur le territoire de Walhain.

La surface totale de ces propriétés équivaut à 271,83 hectares, répartis comme suit :

- 130,24 hectares de propriétés communales (commune + CPAS) ;
- 5,08 hectares de propriétés d'intercommunales ;
- 21,77 hectares de propriétés de CPAS d'autres communes ;
- 90,61 hectares de propriétés des fabriques d'église locales ;
- 12,08 hectares de propriétés des fabriques d'église d'autres communes ;
- 8,22 hectares de propriétés de l'Etat, de la Région wallonne ou de la Communauté française (dont 4,77 partagés avec le privé).

Parmi ces propriétés, certaines ne présentent que peu d'intérêt sur le plan foncier dans la mesure où elles sont déjà entièrement occupées (bâtiments publics : écoles, ...) ou parce qu'elles sont situées hors des zones urbanisables.

Au sein des zones urbanisables, les acteurs publics possèdent relativement peu de terrains « valorisables », de l'ordre de 12,60 hectares au total (ZACC déduites). Par contre, dans les zones qui présentent un intérêt écologique, certaines propriétés publiques occupent une place « stratégique » qu'il conviendra le cas échéant de tenter de valoriser.

II.6.2 Potentiel foncier en zones urbanisables

Le secteur privé détient, quant-à lui, un potentiel foncier très important (de l'ordre de 204 hectares) au sein des zones urbanisables¹²⁹ du plan de secteur.

Ce potentiel se répartit comme suit :

- Nil-St-Vincent-St-Martin : 82,6 hectares (40,5 % du total) ;
- Tourinnes-St-Lambert : 53,2 hectares (26,3 % du total) ;
- Walhain : 67,8 hectares (33,2 % du total) ;

Chaque ancienne commune offre donc des réserves de terrain qui, en chiffres absolus, sont plus ou moins équivalentes ; Nil-St-Vincent-St-Martin présentant toutefois une réserve plus importante.

Si l'on examine le rapport entre la surface encore valorisable et la surface totale urbanisable par ancienne commune, on obtient le tableau suivant :

Ancienne commune	Surface urbanisable du plan de secteur (en ha)	Surface encore disponible en zone urbanisable (en ha)	Taux de mise en œuvre en zone urbanisable (en %)	Taux de valorisation foncière en zone urbanisable (en %)
Nil-St-Vincent-St-Martin	200,2	82,6	58,7	41,3
Tourinnes-St-Lambert	148,2	53,2	64,1	35,9
Walhain	196,7	67,8	65,5	34,5
Total	545,0	203,6	62,6	37,4

En moyenne, c'est donc près de quarante pourcent de la surface dévolue à l'urbanisation (pour rappel : ZACC non comprises¹³⁰) qui reste théoriquement disponible.

Nous reprendrons à ce sujet la même précaution que dans les chapitres précédents : chaque are de terrain concerné n'est pas forcément utilisable à des fins de construction mais l'ordre de grandeur est suffisamment révélateur que pour rassurer sur la capacité du territoire communal à supporter des développements dans les années à venir.

¹²⁹ ZACC (Zones d'aménagement communal concerté) non comprises.

¹³⁰ Les quatre ZACC représentent un potentiel complémentaire de 25,86 hectares.

PARTIE III : ANALYSE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION, DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION EXISTANTS

III.1 DOCUMENTS REGIONAUX

Sources de données pour cette partie du rapport

- *Schéma de Développement de l'Espace Régional*, Gouvernement wallon, 1999
- Site internet « <http://sder.wallonie.be> »
- *Entretien avec Mr Jamot, Ingénieur principal, direction des Routes du Brabant wallon, MET D.G.1/ D.143*

Carte illustrant cette partie du rapport

- Néant

But de la recherche

Identifier les options régionales d'aménagement et de développement qui peuvent avoir une influence sur les objectifs locaux en la matière.

III.1.1 Schéma de développement de l'espace régional (SDER)

Le SDER, qui s'inspire du projet de Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (S.D.E.C.), est adopté le 27 mai 1999 par les ministres responsables de l'aménagement du territoire des Etats-membres de l'Union européenne et s'occupe du territoire à l'échelle de la Région wallonne.

Le SDER est le document de réflexions stratégiques qui « *exprime les options d'aménagement et de développement pour l'ensemble du territoire de la Wallonie*¹³¹ ».

À ce titre, le document ne s'intéresse pas à chaque entité locale, mais cerne plutôt des objectifs à une échelle régionale ou sous-régionale, voire transfrontalière. Dans ce contexte, la commune de Walhain n'est pas explicitement citée.

Le SDER identifie une série de pôles¹³² tels que Bruxelles, Liège, Charleroi, Namur et Mons (pôles dits principaux) et de nombreux pôles secondaires.

Grâce à sa situation géographique à la jonction des provinces de Namur et du Brabant wallon, Walhain occupe une position privilégiée à mi-distance entre des pôles principaux (Bruxelles et Namur) et à proximité immédiate de pôles secondaires (Gembloux, Wavre, Ottignies-Louvain-La-Neuve).

Walhain est située, en outre, sur l'eurocorridor¹³³ Bruxelles-Saar-Lor-Lux.

¹³¹ Cfr CWATUP, art. 13.

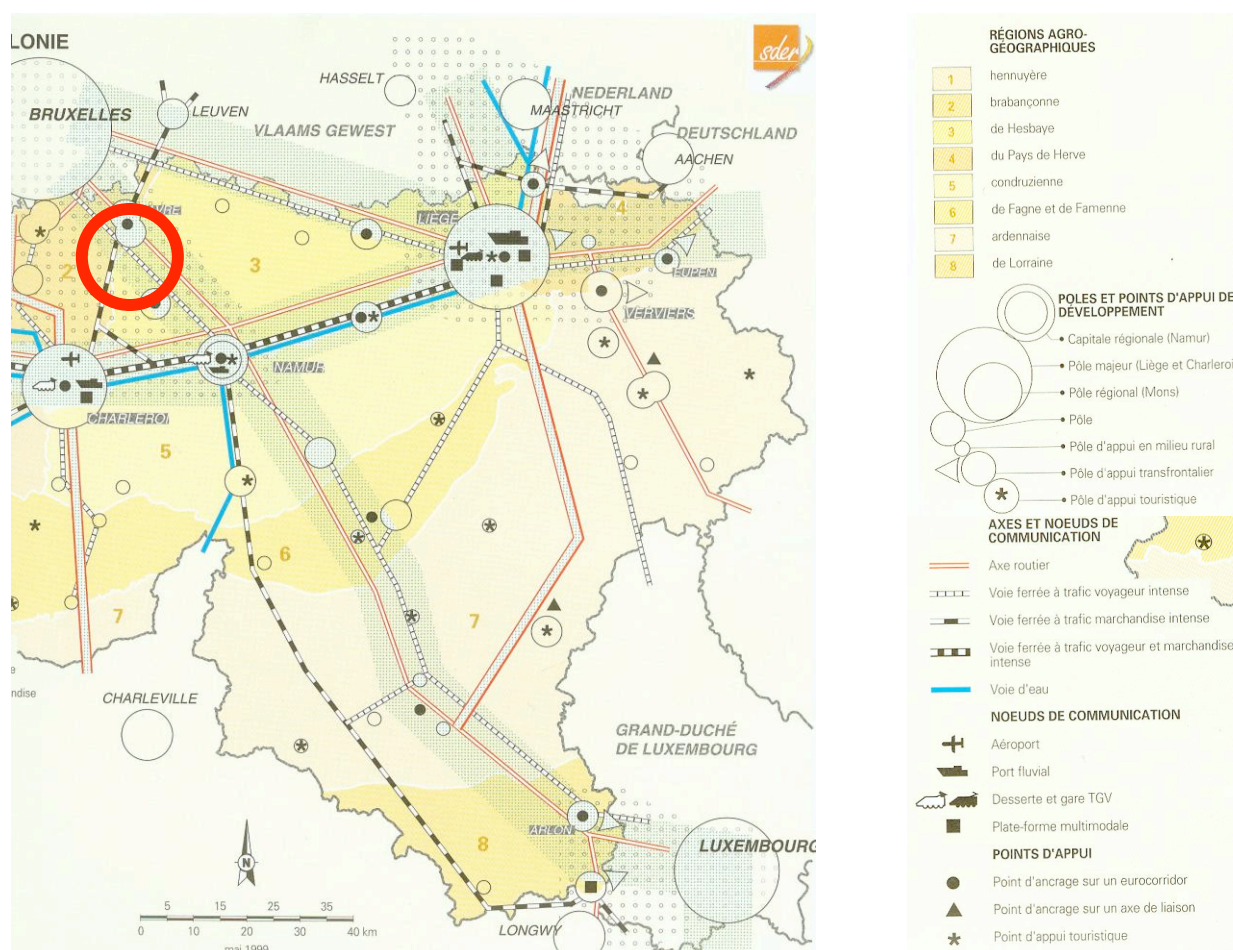
¹³² Les pôles sont des villes, agglomérations ou lieux qui polarisent les activités, notamment économiques, d'une aire, d'une région ou d'un territoire.

Dans l'optique du projet de structure spatiale du SDER, Wavre et Ottignies-Louvain-la-Neuve sont des pôles socio-économiques, culturels et universitaire, Gembloux est un agrobiopôle (faculté d'agronomie, centres de recherches, ...).

Ces pôles se doivent d'assumer un rôle central par rapport à la zone qu'ils drainent en termes d'équipements, services, commerces et emplois ou qui doivent gérer une conjoncture de croissance parfois complexe à maîtriser, c'est-à-dire qu'ils doivent faire face à des problèmes de programmation adéquate des équipements et des services, de localisation des activités économiques et commerciales, de trafic et de parcage, de maîtrise de l'extension de l'urbanisation, de coût des logements.

La ville de Gembloux est également appelée à assumer un rôle de « point d'ancrage sur un eurocorridor », soit un pôle à partir duquel doivent se développer, grâce aux couloirs d'échanges, les activités basées sur les potentialités locales latentes.

Walhain est idéalement situé à proximité de ces pôles et pourrait envisager de s'associer à leur développement et bénéficier de ses retombées.



Extrait du projet de structure spatiale pour la Wallonie du SDER, 1999

On précisera encore que le SDER contient huit objectifs majeurs, qui sont énumérés ci-après pour mémoire, et que la Région wallonne encourage les communes qui élaborent un schéma de structure à se baser sur ces objectifs pour définir leur propre ligne de conduite :

¹³³ Un point d'ancrage sur un eurocorridor est un pôle à partir duquel doivent se développer, grâce aux couloirs d'échanges existants (routiers, ferroviaires ou autres), les activités basées sur les potentialités locales latentes.

- structurer l'espace wallon ;
- intégrer la dimension supra régionale dans le développement spatial de la Wallonie ;
- mettre en place des collaborations transversales ;
- répondre aux besoins primordiaux des habitants ;
- contribuer à la création d'emplois et de richesses ;
- améliorer l'accessibilité du territoire et gérer la mobilité ;
- valoriser le patrimoine et protéger les ressources ;
- sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

III.1.2 Schéma de directeur cyclable des routes du Brabant wallon

Le Contrat d'avenir pour la Wallonie avait prévu l'élaboration d'un schéma directeur cyclable par direction territoriale du MET. Le schéma directeur des Routes du Brabant Wallon (DG1-D143) a été élaboré en 2000-2002 par le bureau d'études ISIS.

Parmi les réflexions de planification et de développement menées dans ce cadre et qui concernent l'entité de Walhain, il convient d'épingler le projet d'établir ou de rénover des liaisons cyclables entre le réseau régional et le réseau communal.

Deux itinéraires concernent la commune :

- l'itinéraire « I 110 » qui longe la N4 et devra être rénové car la dégradation prononcée de son revêtement asphaltique est telle qu'il y est, actuellement, impossible d'y circuler dans de bonnes conditions de sécurité.
- l'itinéraire « I 112 » est projeté sur le réseau communal, et devra traverser Nil et Tourinnes pour rejoindre la N243a.

Le schéma prévoit également la réalisation du tronçon du RAVeL sur le site de l'ancienne ligne de tram n°933 Courcelles-Incourt-Gembloux qui passe sur le territoire de Nil-Saint-Vincent.

III.1.3 Plan provincial de mobilité

La Province du Brabant wallon et la Région wallonne ont commandé la réalisation d'un Plan provincial de Mobilité, étude visant à identifier les grands enjeux de mobilité dans le Brabant wallon à l'horizon 2030.

De 2009 à mars 2010, les trois premières phases de ce plan ont été réalisées. Il s'agit de :

- l'analyse supra-provinciale et l'énoncé des macro-objectifs ;
- l'état des lieux et le diagnostic ;
- les enjeux et objectifs opérationnels.

Le rapport de la phase 4 (plan d'actions) n'est pas encore diffusé à l'heure actuelle.

III.1.4 Plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH)

Comme chaque commune wallonne, Walhain a vu son plan communal général d'égouttage¹³⁴ (PCGE) remplacé par les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH) élaborés par la Région wallonne.

Comme exposé supra (I.7.1) et parce que son territoire est concerné par deux sous-bassins, Walhain dépendra de deux PASH : plus de 98 % de la commune dépendra du PASH de la Dyle-Gette et le solde (extrême Sud du territoire communal), du PASH de la Sambre.

Le PASH « Dyle-Gette » faisait, dans le courant de l'année 2005, l'objet d'une révision prioritaire. Son approbation est effective depuis le 2 décembre 2005, date à laquelle le PASH a été publié au Moniteur belge. Le conseil communal a adhéré à l'avant-projet de plan le 26 avril 2004.

Celui-ci classe uniquement les villages de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin et Perbais en zone d'assainissement collectif. Ces zones sont (ou seront prochainement) reliées à la station d'épuration de Chastre d'une capacité de 10.500 EH. Les autres villages de la commune sont classés en zone d'assainissement autonome.

¹³⁴ Seconde version.

III.2 DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Source de données pour cette partie du rapport

- *Plan intercommunal de mobilité de Gembloux-Perwez-Chastre-Walhain : diagnostic*, Agora - ISIS - FUSAGx & VO communication, 2004.
- « *La mobilité vous intéresse!*, » Publication toutes boîtes diffusée dans les communes de Gembloux, Perwez, Chastre et Walhain dans le cadre de la semaine de la mobilité, 2003.
- *Entretien avec Mr Pierre Cox, Architecte-Urbaniste*, Topos.

Carte illustrant cette partie du rapport

- Néant

But de la recherche

Identifier les outils supra-communaux (ou dont le contenu présente une portée supra-communale) en cours d'élaboration et évaluer dans quelle mesure leur objet et leurs objectifs ont une influence sur le développement territorial de Walhain.

III.2.1 Schémas de structure des communes voisines

Parmi les communes qui présentent des territoires contigus à celui de Walhain, trois communes se sont engagées à la réalisation d'un schéma de structure. Il s'agit de Gembloux qui dispose d'un SSC et d'un RCU, de Perwez et de Chastre.

Nous avons examiné le contenu des schémas de structure des communes de Gembloux et de Perwez et consulté leur auteur de projet, respectivement le bureau Topos et le bureau Pluris, afin d'examiner si certaines options pouvaient avoir une influence sur le territoire qui nous occupe. En effet, nombre de matières ne s'arrêtent pas aux limites administratives des communes : structure physique, structure naturelle, paysages, mobilité,...

Il apparaît que les entités ont effectivement certaines problématiques communes en termes de gestion territoriale et de structure spatiale.

On citera :

- entre Walhain et Perwez :
 - la gestion du Bois du Buis et de la voirie qui le traverse (la N29) ;
 - l'axe autoroutier (E411) et la valorisation de la sortie 10 qui est ancrée sur le territoire walhinois ;
 - l'approche paysagère qui devrait être cohérente entre les deux entités eu égard la longueur de leur « frontière » commune ;
 - la valorisation des sentiers et de la « Route des Tumuli » ;
 - le contrat de rivière de la Dyle ;
 - la protection des espèces animales et végétales vivants dans le Bois du Buis ;
 - l'alimentation en eau potable, notamment par le château d'eau implanté à la Route d'Orbais à Tourinnes. Ce château alimente tous les villages de l'entité de Perwez sauf Perwez « village ».
 - le périmètre de remembrement qui concerne Walhain et une petite partie de l'ancienne commune de Thorembais-Saint-Trond.
- entre Walhain et Chastre :

- la gare SNCB (aspects mobilité et socio-économiques) ;
- le site de la Sucrerie (aspects économique, paysager et de potentialité foncière) ;
- les axes régionaux (N29, N93, N98) et les traversées d'agglomérations ;
- les vallées de la Ligne et de l'Orneau (aspect écologique et aspect paysager) ;
- l'évolution de l'agriculture et des relations agriculteurs-résidents ;
- le périmètre de remembrement ;
- entre Walhain et Gembloux (Corroy-le-Grand) :
 - la gestion de la N4 ;
 - le périmètre de remembrement ;
- entre Walhain et Mont-Saint-Guibert:
 - la gestion des voiries et du périmètre à proximité de la Tour d'Alvaux ;
 - le périmètre de remembrement.

Une stratégie supra-communale pourrait donc se dégager de manière relativement aisée sur certains points.

III.2.2 Plan intercommunal de Mobilité de Chastre-Gembloux-Perwez-Walhain

Les communes de Chastre, Gembloux, Perwez, Walhain et Walhain se sont lancées en 2002 dans l'aventure d'un plan de mobilité supra-communal. L'auteur de projet désigné est l'association momentanée Agora-Isis-Fusagx-Vo communication.

La phase de diagnostic a été présentée en mai-juin 2003 et les options ont été arrêtées en octobre de la même année.

Le Plan Intercommunal de Mobilité a été approuvé en 2004.

Trois objectifs généraux ont ainsi été définis, chacun assortis de principes de concrétisation. Pour chacun d'entre eux, nous avons mis en évidence le lien potentiel (↗) ou direct (↘) avec l'objet du schéma de structure et/ou du programme de mise en œuvre des zones d'aménagement différé.

	Lien avec SSC et/ou PCZAD
1. Améliorer la qualité de vie	↗↘
En réduisant l'insécurité routière	↗↘
En rééquilibrant la place des différents modes dans l'espace public	↗
En maîtrisant le trafic automobile	↗
2. Assurer la mobilité et l'accessibilité de tous	↗↘
En améliorant la sécurité des déplacements	↗
En promouvant une mobilité durable pour toute la collectivité	↗
En offrant une bonne accessibilité des pôles et équipements	↗↘
En résorbant les difficultés de déplacement des PMR	↗↘
En levant les barrières existantes	
3. Renforcer la structure spatiale	↗↘
En densifiant les pôles d'habitat et d'activités	↗↘
En améliorer les liens aux pôles extérieurs (Bruxelles, BW, Namur et Charleroi)	↗
En maintenant une bonne accessibilité aux sites d'activité économique	↗
En circonscrivant la demande en mobilité dans des périmètres plus restreints et plus denses	↗↘

En prévoyant, dans les projets de lotissement et les PCA des contraintes relatives à la mobilité permettant de mieux inscrire les développements dans une politique de mobilité durable



Réévaluer les plans d'alignement



Les objectifs propres au territoire qui nous occupe sont:

- l'aménagement des liaisons inter villages pour améliorer la convivialité entre les différents usagers ;
- l'organisation des circulations dans les quartiers et la mise en place de zones 30 pour augmenter la sécurité des voiries locales et pour gérer le trafic parasite¹³⁵.
- l'aménagement de voiries locales dans le but de créer un parcours scénique.
- l'aménagement de la N243a pour lui donner un profil adapté à sa fonction d'accès à l'autoroute et pour l'équiper en pistes cyclables dans le but d'accueillir l'itinéraire cyclable du plan directeur de la Direction des Routes du Brabant wallon.
- l'aménagement des carrefours suivants :
 - Cure/Maïeur/Orbais/Pont valériane avec des mesures de modération des vitesses,
 - Rue des Combattants/Place Communale/Bourgmestre Gilisquet en vue de la convertir en zone 30 ;
 - Rue d'Enfet/rue de la Cure pour sécuriser les abords de l'école et de la salle des fêtes ;
- l'aménagement de la rue Chevequeue et de sa piste cyclable et la création d'un effet porte.
- Sauf pour celles qui sont reprises dans un niveau hiérarchique de réseau de distribution, aménager les voiries locales en zone 30, localement ou de manière plus continue.
- Pour les voiries très calmes, en faire des zones résidentielles où tous les aménagements (espaces de circulations automobiles et trottoirs) sont intimement liés.
- Permettre et encourager les déplacements à vélo sur des itinéraires commodes et sécurisants.
- la création d'aménagements cyclables de type séparatif (sur voiries communales) ou spécifiques (sur voiries régionales).
- l'aménagement de traversées de la N4, à Perbais au carrefour de Môgreto, aux Hayettes au carrefour avec la N273 et à Nil-Pierreux au carrefour avec les rues de Blamont et Hautbiermont.
- L'aménagement de liaison cyclable vers Louvain-La-Neuve.
- La mise en place d'un réseau piétons (en ce compris « personnes à mobilité réduite ») reliant les différents centres d'intérêts au sein de la commune.
- L'aménagement ponctuel en fonction des besoins du nombre d'emplacement de parking et d'arrêts de transport en commun à proximité des activités économiques.

Comme on pouvait s'y attendre, les liens entre le PICM et les outils SSC et PCZAD sont donc extrêmement étroits. Il conviendra de s'appuyer sur ces éléments pour définir les objectifs, mesures et actions de nos propres documents.

III.2.3 Contrat de rivière Dyle-Gette

Un contrat de rivière est défini comme étant un « protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau de bassin.

¹³⁵ En effet, les voiries communales sont, de plus en plus souvent, utilisées comme voies de délestage ou comme raccourcis, par les automobilistes.

Le contrat de rivière Dyle-Gette est né le 9 novembre 2004 et concerne quelques communes du Brabant wallon dont Walhain.

Les cinq principaux objectifs du contrat de rivière « Dyle-Gette » sont :

- résoudre les atteintes aux cours d'eau ;
- mettre en œuvre un plan de gestion global et intégré des inondations ;
- développer le patrimoine naturel lié aux cours d'eau ;
- favoriser la réappropriation sociale des cours d'eau ;
- protéger les captages d'eau.

Sur base de ces objectifs, un programme d'actions a été établi pour la période 2011-2013. Le tableau ci-dessous reprend le résumé des actions proposées pour la commune de Walhain.

Action 1 : Révision du PASH

Solliciter la révision des zones d'assainissement autonome sur la commune.

Action 2 : Intégration de la problématique « Eaux de surface » aux outils d'aménagement du territoire

Intégrer la gestion des zones à risque d'inondation et de coulées de boues, l'imperméabilisation des surfaces et le stockage des eaux pluviales dans les outils d'aménagement du territoire (SSC et RCU) en élaboration sur la commune.

Action 3 : Lutte contre les inondations

Action 4 : Lutte contre les coulées boueuses

Action 5 : Etude de la possibilité de création de bassins de lagunage

Action 6 : Mise en valeur de zones humides

Action 7 : Actions ponctuelles de nettoyage

Action 8 : Poursuite de la mise en place de bonnes pratiques dans l'utilisation des pesticides au niveau du service travaux communal

Action 9 : Aménagements pour oxygénation

Construction expérimentale de mini-barrages pour l'oxygénation de l'eau sur le Nil à Walhain.

Action 10 : Aménagements pour la récolte des déchets

Placement de grilles de récolte de déchets

Action 11 : Lutte contre les dépôts de déchets

Inventaire, sensibilisation des riverains et poursuite des infractions.

Action 12 : Lutte contre les rejets d'eaux usées

Actions sur les rejets d'eaux usées agricoles.

Action 13 : Poursuite des infractions environnementales

Action 14 : Lutte contre les plantes invasives

III.3 DOCUMENTS COMMUNAUX

Source de données pour cette partie du rapport

- *Programme communal d'actions en matière de travaux subsidiés 2001-2003*, Commune de Walhain
- *Programme communal d'actions en matière de travaux subsidiés 2004-2006*, Commune de Walhain
- *Plan communal général d'égouttage*, Commune de Walhain, 2002

Carte illustrant cette partie du rapport

Néant.

But de la recherche

Identifier les outils supra-communaux (ou dont le contenu présente une portée supra-communale) en cours d'élaboration et évaluer dans quelle mesure leur objet et leurs objectifs ont une influence sur le développement territorial de Waremme.

III.3.1 Programme de mise en œuvre des zones d'aménagement différé

Un programme de mise en œuvre des quatre zones d'aménagement différé (devenues zones d'aménagement communal concerté) est en cours d'élaboration.

Ce document s'attache plus particulièrement à planifier le devenir de ces 25,86 hectares répartis sur le territoire comme suit :

- ZACC « Saint-Lambert » : 10,62 hectares ;
- ZACC « des Trois Tilleuls » : 7,51 hectares ;
- ZACC « de l'Ermitage » : 7,60 hectares ;
- ZACC « Perbais-Chastre » : 0,13 hectares.

La mise en œuvre de ces zones peut correspondre à une nécessité pour apporter une réponse à la demande importante en terrains et bâtiments pour les différents types d'activités.

III.3.2 Programme biennal du logement (ancrage communal)

Le programme biennal du logement 2007-2008, premier du genre dans l'entité, fixait comme premier objectif de « maîtriser les coûts d'accès au logement, qu'il soit acquisitif ou locatif, pour répondre aux demandes et aux besoins des personnes aux revenus modestes ou moyens ». Deux projets étaient proposés : la construction de 12 logements publics locatifs par la SLSP à la rue du Trichon (Nil) et la rénovation de la « Maison des sans abris » en 3 logements communaux, rue Saint-Vincent (Nil également).

Le programme 2009-2010 ajoute deux autres projets : 6 logements communaux (2 modestes et 4 moyens) à Perbais et 3 (modestes) par la SLSP à Walhain. A cela s'ajoute encore la rénovation d'un bâtiment en 2 logements d'urgence à Tourinnes par le CPAS.

III.3.3 Programmes triennaux des travaux subsidiés

Pour la période 2004-2006, la commune de Walhain a élaboré un programme d'action en matière de travaux (voiries).

Ce programme est approuvé par une délibération du Conseil communal du 26 avril 2004 et n'est, au 1^{er} mars 2005, pas encore validé par le Ministre des pouvoirs locaux.

La situation des voiries à Walhain était résumée comme suit à l'époque :

- certaines voiries présentent de nombreuses déformations, dégradations, fissurations en profondeur ou faïençages.
- certains éléments linéaires sont effondrés, abîmés, voire inexistants.
- Certaines voiries sont dépourvues d'un réseau d'égouttage.

Face à cette situation, la commune proposait plusieurs mesures :

- amélioration et entretien de diverses voiries (en 2004). Les travaux portent sur la rue des Cours, la rue Val d'Alvaux, la Venelle du Cortil Godin, la rue de l'Amende, la rue de la Barre et la rue de Blanmont et, selon le cas, sur le remplacement de la couche de revêtement ou de la fondation et/ou des éléments linéaires.
- amélioration et entretien de diverses voiries (en 2005). Les travaux portent sur la rue Saint Lambert, la rue de la Chapelle Brion et la rue au Pont et installation d'un réseau d'aqueduc pour la rue Chapelle Brion.

Le partenaire potentiel de ce programme est Région wallonne (DGPL) qui pourrait octroyer des subsides allant de 60 à 75 % du montant des travaux pour aider la commune à remplir ses obligations.

PARTIE IV : SYNTHÈSE « AFOM » DE LA SITUATION EXISTANTE

Sources de données pour cette partie du rapport

- Toutes les sources citées jusqu'ici.
- Entretiens avec les personnes-ressources¹³⁶.

Carte illustrant cette partie du rapport

- Carte n° ASE-17 « diagnostic ».

But du tableau « AFOM »

Fournir une vision synthétique de la vaste analyse qui a été dressée. Pour chaque aspect abordé auparavant, mettre en lumière les atouts et les faiblesses de la commune, ainsi que les opportunités qui pourraient être saisies et, le cas échéant, les menaces dont la commune devrait se prémunir.

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Contexte général				
Localisation	Excellente situation au centre de la Wallonie et de la Belgique. À un quart d'heure d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, Wavre et Gembloux, à moins de 30 minutes de Namur et à environ 40 minutes de Charleroi et Bruxelles. Traversée par la E411. Proche des aéroports de Bruxelles et de Charleroi (BSCA).	Quartiers isolés à cause de la E411 et de la N4 : Perbais, Nil-Pierreux, Alvaux et Libersart.	Tirer davantage profit de cette localisation très avantageuse.	Trop de succès dans le contexte de la péri-urbanisation de Bruxelles/Brabant wallon.
Caractéristiques générales	Commune au passé riche, surtout d'un point de vue patrimonial. Image rurale attractive.	Urbanisation en ruban.	Possibilité de réussir un développement équilibré (social, économique, environnemental et	Fermeture des guichets de la gare de Chastre. Capacité à gérer l'évolution

¹³⁶ Voir annexe n°11.

	Quatre noyaux villageois (Walhain-centre, Nil-Abbesse, Perbais et Saint-Lambert). Chaque cœur villageois a une identité et une histoire propres. Administration communale avec moyens humains et matériels importants. Budget communal en équilibre.		culturel). Territoire et structure urbanistique capables d'absorber une densification.	démographique (équipements publics notamment et accessibilité.
Structure physique				
Relief	Le relief n'est pas un obstacle aux activités humaines.	Paysages peu variés.		
Hydrographie	Important réseau de cours d'eau dont la plupart prennent leur source sur le territoire communal. Plans d'eau.	Quelques zones inondables. Eaux de surface de faible qualité	Mise en œuvre de la politique d'assainissement des eaux.	Les crues du Nil menacent régulièrement le bâti riverain. Création d'une ligne de chemin de fer → risques d'inondations si mauvaise conception.
Géologie et hydrogéologie		Nappe phréatique facilement accessible par polluants percolants		Extensions des carrières de sable (sur Tourinnes et Chaumont-Gistoux).
Climat		Faible rugosité du sol Zone froide de la Hesbaye	Localisation et forme d'urbanisation propice à usage raisonné de l'énergie (utilisation rationnelle, énergies vertes).	
Pédologie/ aptitude des sols	Sols d'excellente qualité, notamment pour l'exploitation agricole. Peu de risque d'érosion.	.		
Structure naturelle				
Maillage écologique	Quelques sites intéressants : fond de vallée à Alvaux, berges des ruisseaux, espaces verts le long de l'autoroute, ... Charte « Combles et clochers ». Urbanisation linéaire peu interrompue par les espaces	Absence de réseau structuré (pas de haies, ...). Pas de zone reconnue et/ou protégée. Qualité médiocre des eaux de surface. Pollutions sonores (E411 et N4).	Développement du fauchage tardif. Trame écologique à mettre en place.	Appauvrissement de la biodiversité. Non-respect des permis d'environnement. Remblais des zones humides. Pollution des ruisseaux.

	agricoles.			
Structure paysagère	Ruisseaux créant quelques paysages intéressants. Plusieurs zones d'intérêt paysager. Couronnes des villages. Repères bâtis de qualité. Périmètres ADESA.	Uniformité des paysages. Peu de relief. Autoroute fort présente.	Paysages à valoriser (notamment fond de vallée). Circuits « sites verts et de fond de vallée », notamment autour du Nil.	Développement de l'urbanisation « coupant » certaines vues intéressantes. Emprise de l'autoroute doublée par la création d'une ligne de chemin de fer.
Structure et caractéristiques du bâti				
Époques d'implantation du bâti	Structure historique encore « lisible ». Bâti en bon état. Pas de quartier dégradé.	Hiérarchie de la structure spatiale peu marquée.	Développement de l'urbanisation reste maîtrisable. Programme de mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté.	Pression simultanée du Brabant wallon et de Bruxelles.
Typologie et patrimoine architectural	Patrimoine important et réparti de manière homogène dans les villages, hameaux et aux croisements.	Production récente qui ignore souvent typologies traditionnelles. Image urbanistique chaotique le long de la N4.	Éléments patrimoniaux à valoriser. Sensibilisation de la population locale.	Non-respect des permis d'urbanisme. Application de documents obsolètes (PCA de Nil). Pas de ligne de conduite urbanistique officielle pour les nouvelles constructions.
Occupation du sol				
Occupation du sol	Territoire relativement peu urbanisé. Existence de vastes zones agricoles (+ fermes). Aucune friche d'industrie lourde. Adéquation des surfaces agricoles et de l'aptitude des sols à la culture. Multitude de cours d'eau parcourant le territoire communal. Peu de liaison bâtie entre villages Nombreux équipements communautaires et sportifs (surtout à Tourinnes).	4 sites d'activités économique désaffectées + proximité d'une friche industrielle (la sucrerie de Chastre) Très peu de zones boisées et vertes. Réduction de la surface agricole sur les 20 dernières années. Peu de commerces de proximité. Peu d'activités économiques. Développement linéaire de l'habitat le long des voiries.	Réussir un développement avec usage parcimonieux du sol. N4 : Axe routier fort fréquenté → potentiel socio-économique.	Extension de la carrière. Pression démographique entraînant de nombreuses demandes pour des lotissements avec constructions « 4 façades » → Urbanisation consommatrice d'espace. Confinement dans un binôme agriculture-résidence.
Voies de communication et espaces publics				
Voies de	Hiérarchie cohérente du réseau	Certains axes en mauvais état.	Traversées d'agglomération à	Politique de fermeture des guichets

communication	routier. Accès autoroutier (E411). Axes directs vers pôles urbains proches. Peu de problèmes de congestion. Peu de « points noirs » de la circulation. Proximité gare/arrêt de Chastre. 4 lignes régulières de bus.	Carrefours avec la N4 accidentogènes. Peu de trottoirs. Liaisons lentes de faible qualité et généralement peu sécurisées. Signalétique et signalisation améliorables. Vitesses excessives à certains endroits.	recomposer. Développement et aménagement infrastructures dédiées aux usagers non motorisés (cadre du volet « modes doux » du PICM). Aménager les trottoirs pour les usagers faibles. Élaborer une stratégie de gestion des différents types de stationnement. Projet « Eurovelo » et autres aménagements modes doux.	de gare SNCB. Augmentation du trafic des poids lourds. Utilisation des voiries traversant la commune par des usagers de l'autoroute (trafic parasite). Développement du parking de dissuasion « sauvage » à la sortie de l'autoroute.
Espaces publics	Sobriété des places principales. Grands espaces disponibles. Espaces publics aux fonctions très variées.	Places publiques peu polarisatrices Très peu de mobilier urbain. Très peu d'éclairage public d'ambiance. Pas de place à Tourinnes.	Composer le pourtour de certaines places. Conférer aux places des vocations complémentaires. Existence de nombreux espaces (de type place) libres de construction. À aménager.	Pas de fonctions sociales des places ➔ commune faite de villages dorts.
Réseaux d'infrastructures techniques				
Égouttage et assainissement	Réseau d'égout complet et cohérent. Elaboration du PASH. Pas station d'épuration dans la commune.	Rejets directs dans les cours d'eau. Encore peu d'habitations raccordées ou avec système d'épuration conforme.	Mise en œuvre des PASH. Amélioration qualité eaux de surfaces.	Difficultés de régler les situations transitoires. Contrôle de l'effectivité des épurations individuelles.
Transport eau, électricité, gaz	Réseaux complets en eau et électricité.	Réseau de distribution du gaz naturel uniquement sur Nil.	Développement du recours aux énergies plus respectueuses de l'environnement (gaz naturel, solaire, éolien,...).	Canalisation de transport de gaz.
Traitement déchets	Succès du parc à conteneurs. Récolte plastiques agricoles.	Dépôts clandestins (pneus,...).		
Contexte socio-économique				
Démographie	Population en hausse. Capacité et offre en équipements publics (crèches, écoles,	Vieillesse de la population. Augmentation nombre de ménages. Pas de logements accessibles pour	Adaptation de l'offre en logements à l'évolution des besoins.	Capacité des équipements publics. Population élitiste.

	infrastructures sportives,...).	bas revenus. Les jeunes quittent la commune (raisons financières).		
Socio-économie	Bonne santé des entreprises. Emploi indépendant en hausse. Revenus moyens assez élevés. Nombre de personnes à « revenu d'intégration social » très bas. Succès des équipements scolaires Traversée de la commune par la N4. Disponibilité et proximité zone d'activités économiques, notamment le long de la N4. Proximité des pôles d'enseignements (universités, écoles supérieures, ...).	Peu de commerces de base ou de proximité sauf à Nil-Abbesse et à Walhain-centre, à St-Lambert. Nombre d'agriculteurs en baisse. Pas de zone d'activités économiques. L'offre ne suit pas la demande en matière de logements sociaux et moyens.	Ménager des espaces pour l'artisanat. Développement du tourisme rural (création de gîtes, ...). « Exploitation » du patrimoine et du «centre de la Belgique».	Perte de reconnaissance sociale de l'activité agricole. Augmentation du prix des logements et départ des jeunes par manque de moyens financiers. Disparition des commerces de proximité. Commune dortoir.
Situation juridique				
Zonage du plan de secteur	Cohérence par rapport activités et développements depuis 1980. De l'espace disponible en zone urbanisable et des Zones d'Aménagement communal concerté (4). Sites archéologiques (tumuli). Périmètres d'intérêt paysager.	Peu des zones forestières, de par cet d'espaces verts et d'espaces boisés. Urbanisation diffuse (en ruban).	Affinage des options du plan.	Création d'une zone d'extraction.
Périmètres réglementaires	Remembrements.	Conception obsolète du PCA de Nil inappropriée au lieu. Lotissements « standards ».	Poursuite des remembrements de la Walhain et Corroy.	Les prescriptions du PCA risquent d'endommager le caractère villageois de la commune.
Monuments et sites classés	4 monuments, 1 site et 1 entité paysagère classés.	Pas d'aboutissement du dossier drève de Chevequeue.	Valorisation de ce patrimoine majeur. Sensibilisation de la population et des « touristes ».	Coût d'entretien de certains monuments et sites.
Arbres et haies remarquables	Inventaire récent des arbres et haies remarquables (43 fiches – plus de 100 arbres ou haies remarquables). Bon état sanitaire de la majorité des			

	arbres et haies.			
Statuts juridiques		Nombreux sentiers et chemins disparus.	Mise à jour Atlas des chemins. Aménagement d'un tronçon RAVeL sur un tronçon de l'ancienne ligne de Tram n°933.	
Propriétés publiques et potentiel foncier	Beaucoup de propriétés publiques. Potentiel foncier important dans les zones urbanisables.	Très peu de propriétés publiques valorisables en zone urbanisable.	Développer une stratégie foncière au niveau communal.	Spéculation foncière du secteur privé qui mettrait à mal la stratégie de développement local.
Documents planification, développement et gestion				
Documents régionaux	SDER: deux Eurocorridors, proximité pôles. Schéma cyclable : actions programmées.		Etre associé au développement des pôles.	
Documents supra-communaux	PICM : beaucoup d'interactions mobilité-aménagement + actions programmées. Adhésion au contrat de rivière Dyle-Gette.		Opportunités d'options complémentaires avec SSC de Perwez, Gembloux et Chastre. Plan provincial de mobilité en cours	
Documents communaux	Plan triennal des travaux.		Se doter d'un PCDR. Logements accessibles financièrement (cfr programme triennal du logement).	

PARTIE V : SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

V.1 SYNTHÈSE DE LA SITUATION EXISTANTE DE FAIT

L'analyse de la situation existante de fait a révélé que Walhain bénéficie de nombreux atouts.

La commune, dont le caractère rural reste très affirmé, jouit d'une localisation extrêmement intéressante et profite d'axes de transport routiers et autoroutier et de la proximité d'un réseau ferroviaire efficace.

Elle est au centre géographique de la Belgique et bénéficie de l'influence et de la proximité des nombreux pôles urbains de taille variable comme Ottignies-Louvain-La-Neuve, Wavre, Gembloux mais aussi de Bruxelles, Namur et Nivelles.

La commune est également à la croisée de deux corridors européens d'échanges (Bruxelles-Luxembourg et Lille-Liège).

De cette situation géographique à la rencontre de deux provinces découle une identité socio-culturelle inspirée des brabançons et des namurois.

Mais de plus en plus, Walhain présente un visage et une atmosphère de commune subissant l'influence et les pressions de la péri-urbanisation bruxelloise.

En matière de développement socio-économique, la commune a connu une évolution favorable, un peu meilleure que la moyenne wallonne durant la décennie 1990¹³⁷. Cette croissance se poursuit au début des années 2000, à un rythme plus modéré. Toutefois, Walhain ne dispose pas de zone d'activités économiques et n'est pas, à ce jour, un pôle commercial.

La situation sociale est à l'image des atouts économiques : la population est en hausse, le niveau de vie est assez élevé et supérieur à la moyenne régionale, et le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (minimex) est à la fois faible et en baisse.

Sur le plan culturel, la commune est assez peu dynamique.

Sur le plan sportif, la commune bénéficie de nombreuses infrastructures (souvent récentes ou de bonne qualité) et d'un dynamisme certain dans ce domaine.

Walhain dispose aussi d'une administration efficace et emploie de nombreuses personnes.

La santé financière de la commune est assez bonne.

Au niveau de la structure naturelle, la commune est irriguée par un réseau de deux principaux cours d'eau (le Nil (ou Hain) et le ry de Lérinnes) et de nombreux petits ruisseaux.

Ces rivières et ruisseaux sont à l'origine du faible relief de l'entité, relief qui ne constitue nulle part un obstacle aux activités humaines, sauf peut-être à Alvaux où le ry de Corbais a créé un paysage intéressant et à préserver.

Le sol présente des richesses appréciables et, depuis plusieurs décennies, la production est exclusivement basée sur les ressources naturelles agricoles (en dehors des zones urbanisées, la majorité des sols sont limoneux, à drainage favorable ou modéré).

On note également que la commune compte quelques anciens sites d'exploitations de quartzite et de nombreux anciens sites de captage qui sont actuellement désaffectés.

¹³⁷ « Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie », MRW-DGATLP & CPDT, 2002

La commune compte quelques sites présentant un intérêt biologique et/ou paysager (site d'Alvaux, Bois du Buis, site du vieux château de Walhain) et d'anciens chemins (parfois vicinaux) qui ont en commun de présenter une variété d'écosystèmes sur des territoires de superficie réduite.

Ces sites correspondent parfois à des parties de zones urbanisables du plan de secteur.

Les caractéristiques du bâti sont plurielles mais malgré une certaine hétérogénéité du bâti ancien, celui-ci forme une uniformité architecturale certaine. Le bâti peut se diviser en plusieurs types :

- bâti très dense au cœur des anciens principaux villages, avec alternance de bâtiments de taille moyenne et de bâtiments plus imposants comme c'est le cas pour certains maisons bourgeoises.
- bâti rural plus disséminé sur les territoires des anciens hameaux mais intégration progressive et de plus en plus marquée du bâti contemporain de type « maison 4 façades ».
- bâti lié aux exploitations agricoles.

La commune dispose d'un patrimoine architectural important et réparti de manière homogène dans les villages, dont la morphologie ancienne est encore bien « lisible ». Le bâti est généralement en bon état et l'on ne relève aucun quartier dégradé, tout au plus quelques habitations ou annexes dégradées.

Les espaces publics sont nombreux et présentent généralement un potentiel intéressant en termes d'ambiance, de superficie, de polyvalence et de qualités architecturales intrinsèques toutefois, ils ne paraissent pas réellement jouer de rôle social fort.

Le réseau de voiries est performant et permet des accès directs aux pôles urbains les plus proches. Un bémol est toutefois à mentionner en ce qui concerne cette accessibilité : c'est la difficulté de traverser sans nuisance le territoire de l'Ouest (Alvaux, Nil-Pierreux et Perbais) vers l'Est, notamment pour rejoindre l'autoroute, voir la chaussée de Huy, ... Et inversement.

La commune bénéficie d'un réseau de transports publics de niveau honorable au sein même de la commune. Celui-ci ne connaît que peu de problèmes de congestion et ne souffre que de quelques « points noirs » de la sécurité routière (carrefours avec la N4, croisement de la sortie d'autoroute avec la N243a, carrefour de la picauté, par exemples), tout comme c'est le cas pour les autres usagers.

Les réseaux techniques sont complets et cohérents sauf en ce qui concerne la distribution du gaz naturelle qui ne se fait que sur Nil et sur Perbais.

Malgré le développement qu'elle connaît, la commune présente un taux d'urbanisation encore relativement faible. Cette réalité ne doit cependant pas masquer l'évolution de l'occupation du sol durant les dernières années, où pas moins de 73 hectares ont été retirés à l'agriculture au profit des activités économiques et résidentielles.

La situation générale de la commune n'est cependant pas faite que de points positifs.

La structure spatiale de la commune présente une lacune majeure : le découpage physique du territoire par les deux axes routiers structurants que sont la E411 et la N4.

Ce morcellement n'est pas neuf, mais a été exacerbé au fil du temps notamment par l'utilisation de plus en plus importante de la N4 comme axe de liaison alternatif à la E411.

Aujourd'hui, le « centre socio-économique » de l'entité est divisé en plusieurs parties. Ce qui devrait être le pôle de référence de l'entité (Walhain-centre) apparaît comme étant un centre de services à la population (maison communale, police, ...) et de services bancaires essentiellement. A côté de ce centre, on trouve le noyau de Nil-Saint-Vincent qui est composé de quelques commerces de proximité

et d'infrastructures socio-culturelles. Un autre « centre », Perbais, jouit de la proximité des infrastructures de Chastre (supermarché, commerces de proximité à côté de la gare, ...).

À tout cela, il faut ajouter les infrastructures socio-sportives de Saint-Lambert qui paraissent également isolées par rapport au reste de la commune.

La gestion de cette situation de dispersement est délicate et dépend des infrastructures de liaison.

Au niveau de sa structure physique, la commune subit de temps en temps de fortes inondations qui sont principalement dues au débordement du Nil suite à de gros orages, ce qui touche parfois des zones urbanisées. Des écoulements de boues depuis les champs ont également été constatés suite à de fortes précipitations, mais cela ne concerne heureusement pas des zones urbanisées.

Walhain est par ailleurs située dans la zone froide de la Hesbaye et présente un territoire ouvert, n'offrant qu'une faible rugosité aux vents. En ce qui concerne le sol et le sous-sol, une partie importante du territoire est concernée par la zone vulnérable des sables bruxelliens, ce qui rend la nappe phréatique facilement accessible par toute forme de pollution liquide.

Bien que certaines parties intéressantes du milieu naturel bénéficient de protection officielle, il y a lieu de constater qu'une d'entre elles est parfois utilisée pour des événements peu respectueux de l'environnement ; c'est le cas du terrain de moto-cross d'Alvaux.

Un des autres aspects préoccupants de l'état de l'éco-système est la très médiocre qualité des eaux de surfaces (due notamment à des rejets directs, ce qui devrait heureusement évoluer favorablement dans les années à venir).

En ce qui concerne le bâti, le *survey* révèle une évolution décevante de la production, tant sur le plan urbanistique qu'architectural, tant dans les initiatives des acteurs publics que dans celles des particuliers. En termes d'image urbanistique, bien que la commune offre un visage encore très intéressant, elle commence à ressentir les effets de la péri-urbanisation et de l'architecture « passe-partout ».

Notons encore que, bien que la volonté soit d'assainir la situation de l'urbanisation le long de la N4, cet axe est aujourd'hui particulièrement peu avenant. C'est également le cas le long de l'autoroute où rien ne paraît avoir été mis en place pour l'intégrer au paysage.

Le long de ces axes, la logique économique et commerciale l'emporte jusqu'ici sur l'approche qualitative du cadre de vie !

Le patrimoine bâti des différents villages est quant à lui relativement peu valorisé alors que dans le même temps les lotissements pavillonnaires « standards »¹³⁸ fleurissent en nombre, provoquant un étalement de l'urbanisation et une diminution importante de la surface agricole.

Bien que certains aient été aménagés, les espaces publics ne semblent généralement pas avoir fait l'objet d'une appropriation réelle par les habitations des quartiers ; les autres espaces (non aménagés) sont trop souvent consacrés, par défaut, au stationnement.

Le mobilier urbain est peu présent et est tout à fait hétéroclite ; l'éclairage public est très standardisé alors qu'il pourrait être, pour partie, mis au service du patrimoine local.

¹³⁸ C'est-à-dire constitués de lots de 10 ares avec 20 m de largeur et des zones de bâtisses en ordre ouvert isolé, qui se remplissent de villas vendues sur catalogue, tels que l'on en trouve partout en Wallonie : d'Arlon à Comines et de Waimies à Beaumont.

Comme partout ailleurs en Wallonie, la population a tendance à vieillir et le nombre de ménages à augmenter. Le succès résidentiel de la commune est parfois problématique car il s'accompagne d'une disparition des commerces de proximité et de bon nombre d'exploitations agricoles. Hormis Nil-St-Vincent, Perbais et Walhain-centre, les noyaux bâtis évoluent vers une typologie peu enthousiasmante de « village-dortoir ».

V.2 SYNTHÈSE DE LA SITUATION EXISTANTE DE DROIT

À Walhain comme ailleurs, le plan de secteur a défini l'affectation du sol en consacrant des situations de fait et a conféré aux zones urbanisables des dimensions généreuses. Le potentiel foncier reste donc aujourd'hui très important, de l'ordre du tiers des surfaces dévolues à l'urbanisation.

La logique de répartition spatiale des activités a peu évolué depuis la fin des années 1970 si bien que la commune ne connaît pas de difficulté d'application en rapport avec les options régionales d'aménagement du territoire.

Par contre, un affinage de ces options sera le bienvenu pour permettre la concrétisation d'objectifs locaux en phase avec les tendances actuelles de gestion du développement territorial, telles que la maîtrise de l'urbanisation (notamment l'abandon des développements « en ruban ») et la protection des ressources naturelles et paysagères.

Au chapitre des périmètres réglementaires, on retiendra le caractère obsolète du plan communal d'aménagement (PCA) en vigueur sur le territoire de Nil, les nombreux lotissements (dont très peu présentent de l'intérêt en termes de conception) et l'intérêt potentiel du remembrement.

L'entité de Walhain compte par ailleurs trois monuments (et leur site) et un site classés.

La commune dispose par ailleurs d'une liste officielle, récente et détaillée, de ses arbres et haies remarquables, riche d'une quarantaine de spécimens (ou d'ensembles) dont la plupart sont en bon état.

Au niveau des voiries, en plus de l'axe autoroutier qui traverse la commune d'Est en Ouest, la partie structurante du réseau est, pour partie, de statut régional (notamment avec la N4) et, pour partie, de statut communal (notamment avec les axes de liaison entre Nil et St-Lambert et entre Perbais et Tourinnes).

Parmi les chemins et sentiers non aménagés, une quantité importante d'axes ont disparu dans les faits. La commune compte également de très nombreux cours d'eau non navigables (de catégories 2 et 3) qui représentent ensemble plus de 33 kilomètres. Les principaux cours d'eau sont le Nil (ou Hain) et le ry de Lérinnes.

Les propriétés publiques sont nombreuses dans l'entité, mais peu d'entre elles sont localisées en zone urbanisable. Leur intérêt stratégique est donc relativement limité.

Le potentiel foncier en zone urbanisable est encore très important puisqu'on évalue le taux de mise en œuvre des zones urbanisables¹³⁹ sur l'ensemble du territoire communal à environ 60 % (ZACC non comprises).

¹³⁹ Au sens de l'article 25 du CWATUP : zones destinées à l'urbanisation.

V.3 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

L'analyse des documents de planification, de développement et de gestion à trois échelles successives (régionale d'abord, supra-communale ensuite et communale enfin) a révélé d'autres atouts et potentialités pour l'entité Walhinoise.

Dans le contexte du projet de structure spatiale du SDER, la commune est relativement bien située, dans un « eurocorridor » important et de plusieurs pôles aux vocations complémentaires dont Wavre, Bruxelles, Gembloux et Jodoigne.

Le Schéma directeur cyclable des routes de la province du Brabant Wallon est également porteur de bonnes nouvelles pour Walhain, avec toute une série d'actions programmées dont la reconversion de l'ancienne ligne de tram n°933 Courcelles-Incourt-Gembloux pour la réalisation projetée d'un itinéraire de type RAVeL devant relier Namur à Bruxelles dans le cadre du projet Eurovélo.

Indépendamment des tronçons d'itinéraires potentiellement RAVeL évoqués ci-dessus, Walhain, dans le cadre du volet « modes doux » du plan intercommunal de mobilité développera une série d'infrastructure dédiées aux usagers non motorisés.

La Province du Brabant wallon et la Région wallonne ont commandé la réalisation d'un Plan provincial de Mobilité, étude visant à identifier les grands enjeux de mobilité dans le Brabant wallon à l'horizon 2030.

Walhain est concernée par le plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique « Dyle-Gette ». Celui-ci classe uniquement les villages de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin et Perbais en zone d'assainissement collectif. Ces zones sont (ou seront prochainement) reliées à la station d'épuration de Chastre d'une capacité de 10.500 EH. Les autres villages de la commune sont classés en zone d'assainissement autonome.

Ne se contentant pas de bénéficier des initiatives régionales, la commune a adopté depuis quelques années une politique active de planification et de gestion dans le cadre de laquelle elle se dote progressivement d'outils propres :

- un PICM dès 2002 (qui est finalisé fin 2004) ;
- un SSC et d'un programme de mise en œuvre de ses 4 zones d'aménagements communal concerté.

La complémentarité fonctionnelle de ces documents, démontrée par différentes études d'évaluation¹⁴⁰, ainsi qu'en l'occurrence, leurs caractères contemporain et convergeant, permettent d'espérer des retombées positives dans la décennie à venir.

¹⁴⁰ Travaux de la Conférence permanente du développement territorial notamment.

PARTIE VI : DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE WALHAIN

Sources de données pour cette partie du rapport

- *Toutes les sources citées jusqu'ici.*
- *Entretiens avec les personnes-ressources¹⁴¹.*

Cartes illustrant cette partie du rapport

- Carte n°ASE-0ASE-17 « diagnostic »

But du diagnostic

Sur base de la double synthèse dressée ci-avant, exprimer les constats qui permettront aux autorités communales et à la CCAT de définir des options d'aménagement et de développement en bonne connaissance de cause.

Le diagnostic, qui met en exergue les opportunités à saisir et les menaces dont il convient de se prémunir, constitue donc le lien entre les phases 1 (analyse) et 2 (définition des options) de la mission d'élaboration du schéma de structure communal.

Le bilan que l'on peut dresser de la situation actuelle est globalement très positif et encourageant.

Walhain apparaît comme une entité rurale qui « surfe sur la bonne vague », tirant notamment profit d'une localisation avantageuse, d'une identité socio-culturelle riche, d'un relativement bon niveau d'équipement, d'un territoire assez plat et peu occupé et de sols d'une qualité exceptionnelle.

La commune donne néanmoins l'impression d'être sous-exploitée au niveau de son potentiel et est peu développée des points de vue économique et commerciale.

En effet, elle dispose de peu de commerce et d'industrie et a encore une marge d'évolution appréciable dans les quatre domaines du développement durable¹⁴².

Parmi les potentialités exploitables figurent l'identité rurale préservée, la position centrale de la commune par rapport à la Belgique, la proximité avec l'« agrobiopôle » wallon (Gembloux) et avec les principaux aéroports civils belges (Bruxelles et Charleroi), le très riche patrimoine architectural, naturel et paysager, l'héritage historique et culturel, le caractère complémentaire des noyaux urbains et villageois, la valorisation des énergies renouvelables,...

En parallèle, l'entité fait également l'objet de menaces potentielles à l'encontre desquelles des stratégies devront être mises au point ou définies. Au chapitre des menaces identifiées de longue date figurent la capacité à gérer le succès lié à la péri-urbanisation (et en corollaire l'aptitude des équipements publics à continuer à satisfaire les besoins de la population locale), la présence ou la proximité d'un site d'exploitation de carrière, la présence de l'autoroute, la perte de reconnaissance sociale des professions agricoles ou assimilées,.... D'autres menaces, parfois insidieuses, ont été

¹⁴¹ Voir annexe n°11.

¹⁴² Les domaines du développement durable sont : l'économie, l'environnement, le social et le culturel.

mises en lumière, dont plusieurs pèsent sur le milieu naturel et le cadre de vie : appauvrissement de la biodiversité, nuisances sonores diverses, non-respect des législations et des autorisations administratives,... En outre, l'analyse a révélé les risques qui sont latents en matière de sous-sol minier, de solutionnement des situations d'assainissement semi-collectives et d'intensification du trafic routier des poids lourds. Enfin, on signalera encore ce qui n'est pas la moindre des menaces : les signes d'évolution de certains villages vers une « monofonctionnalité » (résidentielle).

En synthèse, on peut affirmer que Walhain a l'opportunité de greffer une dimension qualitative sur des atouts exploités jusqu'ici d'une manière plutôt quantitative. C'est déjà ce que préparent les outils de planification dans leur domaine respectif : ruralité, mobilité, logement, urbanisme, énergie,... Ce raisonnement peut s'appliquer à merveille dans la gestion du cadre de vie, où tout le volet qualitatif est améliorable.

La définition des options d'aménagement devra tenir compte de la dynamique de réflexion initiée ces dernières années et l'enrichir à la lumière des constats posés dans les pages qui précèdent.

PARTIE VII : BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DE DOCUMENTATION

Ouvrages et livres

- *Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, Crédit communal, 1983
- *Le patrimoine monumental de la Belgique, Province du Brabant, volume 5 tomes 1, 2 et 3*, Mardaga, 1984
- *Le RGBSR*, MRW-FRW, 1999
- *Schéma de Développement de l'Espace Régional*, Gouvernement wallon, 1999

Documents et rapport d'études

- *Archives de la Direction de l'Aménagement régional du SPW-DGO4.*
- *Archives du Service géologique de Belgique*
- *Biens inscrits à l'Inventaire du patrimoine architectural, en cours d'actualisation. Commune de Walhain.* Liste non réglementaire avant publication, dressée en 1995 et transmise à titre d'information patrimoniale. Ministère de la Région wallonne - Direction de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine.
- *Carte géologique de Wallonie, 40/5-6 Chastre – Gembloux, notice explicative*, B. Delcambre et J.L. Pingot, UCL, Unité de géologie
- *Documents et archives du SPW-DGO4 (Direction générale et DPU de Namur)*
- *Documents et archives de l'Administration communale*
- *Données de l'IBW*
- *Données de l'INASTI*
- *Données de l'INS*
- *Données du FOREM*
- *Données de la SNCB*
- *Documents de l'administration du cadastre*
- *Données du SPW-DGO1*
- *Données du TEC Brabant Wallon, 2004*
- *Dossier zones humides*, FSAGx (Unité d'hydraulique et agricole), 2000
- *Élaboration d'une méthode quantitative et globale d'évaluation de l'aptitude des terres à l'agriculture : application à la Région wallonne*, D. Morelle, P. Lejeune, Biotechnol. Agron. Soc. Environ. 2000 4 (1), 51-57.
- *Etat de l'environnement wallon*, SPW-DGO3, 2003
- *Liste des arbres et haies remarquables de la commune de Walhain*, SPW – DGO3 et DGO4, 2001
- *Plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez (A.R. 28/03/1979)*, planche 40/2 (Chaumont-Gistoux), planche 40/5 (Chastre-Villeroux-Blanmont), planche 40/6 (Gembloux)- éch. 1:25.000, SPW-DGO4
- *Modification du plan de secteur*
- *Plan intercommunal de mobilité de Gembloux-Perwez-Chastre-Walhain : diagnostic*, Agora- ISIS - FUSAGx & VO communication, 2004
- *Profil financier de la commune de Walhain*, DEXIA, 1998 à 2002
- *Programme communal d'actions en matière de travaux subsidiés 2001-2003*, Commune de Walhain
- *Programme communal d'actions en matière de travaux subsidiés 2004-2006*, Commune de Walhain

- *Plan communal de mobilité, phase d'inventaire, réseau existant*, Bureau Pigeolet, 2000.
- *Plan communal général d'égouttage*, Commune de Walhain, 2002
- *Rapport sur l'accessibilité des lieux publics de la commune de Walhain aux personnes à mobilité réduite*, J. Kekenbosch et X. Deleuze, 2003

Brochures et folders

- *Brochure d'informations « Walhain, ma commune »*, Ville de Walhain, 2004
- *Dyle et affluents – contrat de rivière – le code de bonne conduite du riverain*. Dépliant réalisé par la Cellule de coordination du Contrat de rivière Dyle et affluents, Maison de l'Urbanisme – C.C.B.W.
- *Folder d'informations sur Walhain, Brabant wallon – Belgique*
- *« La mobilité vous intéresse! »* Publication toutes boîtes diffusée dans les communes de Gembloux, Perwez, Chastre et Walhain dans le cadre de la semaine de la mobilité, 2003

Cartographie

- *Archives du Service géologique de Belgique*
- *Cartes de cabinet des Pays-Bas autrichiens*, dressées à l'initiative du Comte de Ferraris, 1770
- *Carte géologique de Wallonie, 40/5-6 Chastre – Gembloux*
- *Cartes topographiques*, Institut cartographique Militaire, 1934
- *Carte topographique de Chaumont-Gistoux (planche 40/2 Sud)* - éch. 1: 10.000, IGN, 2002
- *Carte topographique de Mont-Saint-Guibert (planche 40/5 Nord)* - éch. 1: 10.000, IGN, 2002
- *Carte topographique de Walhain (planche 40/6 Nord)* - éch. 1: 10.000, IGN, 2002
- *Commune de Walhain, plan communal général d'égouttage, rapport définitif*, Bureau d'études Topos, déc.2000
- *Plan général de concordance de Corroy-le-Grand, plan dressé par la Direction Provinciale de Remembrement et de bonification Foncière.*
- *Plan général de concordance de Walhain, plan dressé par la Direction Provinciale de Remembrement et de bonification Foncière.*
- *Planches cadastrales numérisées et natures cadastrales*, Service fédéral Finances, 2001
- *Plans cadastraux dits « plans Popp »* (Tourinnes-Saint-Lambert uniquement), 1858
- *Plan photographique numérique communal*, DGPL, 1996
- *Plans du réseau*, SWDE, 2004
- *Plans du réseau*, CIBE, 2004
- *Plans du réseau*, Sedliec-Seditel, 2004
- *Plans du réseau*, Belgacom, 2003
- *Plans du réseau*, SOLVIC, 2004
- *Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Dyle-Gette*, 2004
- *Projet de cartographie numérique des sols de Wallonie*, SPW-DGO3, 2003
- *Réseau routier régional wallon - Direction territoriale du Brabant Wallon*, SPW-DGO1, 2000.

Sites internet

- <http://www.csefbw.be/villes/walhain.htm>
- http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?primary_key=375
- <http://groups.msn.com/CreationsJojoPassion/pagederserveportrait.msnw>, site internet pour l'hydrographie de Chastre
- <http://mrw.wallonie.be/dgatlpl>, Site internet
- <http://wallex.wallonie.be>

- http://www.brabantwallon.be/files/0/bw/bulletin_n__6.doc.pdf, Site concernant la résolution relative à l'adhésion de la Province du Brabant wallon au contrat de rivière de la Gette.
- <http://www.bw-namur.be/?rub=affichepage&id=128>. Site internet
- <http://www.ibw/bwchiffres/bwchiffres.htm>.
- <http://www.walhain.be>. Site officiel de la commune de Walhain, 2004
- <http://www.walhain.ecolo.be/historique.htm>, Site internet
- <http://sder.wallonie.be>
- http://statistiques.wallonie.be/dyn/14/page1.ihtml?ID_SITE=14&ID_CATEGORIE=291&CAT=1&TYPE=C

Autres sources

- *Entretiens avec Mme Th. Cortembos, historienne de l'architecture, 1^{ère} attachée DGATLP/DAU*
- *Entretiens avec Mr Jadot et Mr Masset, (MET/DG1)*
- *Entretien avec Mr Jamot, Ingénieur principal, direction des Routes du Brabant wallon, MET D.G.1/ D.143*
- *Entretien avec Mr Pierre Cox, Architecte-Urbaniste, Topos*
- *Observations de terrain, JNC AWP*
- *Entretiens avec Mme Gillet, Attaché Spécifique, Service Urbanisme de la Commune de Walhain*
- *Entretiens avec Mme Decelle, Attaché Spécifique - Architecte, Service Urbanisme de la Commune de Walhain*
- *Entretiens avec Mme Jonckers, Employée d'Administration, Service Urbanisme et Environnement de la Commune de Walhain*
- *Entretiens avec Mme Theys, Employée d'Administration, Service Mobilité de la Commune de Walhain*

PARTIE VIII : LISTE DES ANNEXES

VIII.1.1 Annexes écrites et photographiques

- Annexe n° ANX-01 : liste des abréviations utilisées dans le rapport.
- Annexe n° ANX-02 : reportage photographique relatif aux points de vue remarquable.
- Annexe n° ANX-03 : reportage photographique relatif au bâti traditionnel.
- Annexe n° ANX-04 : reportage photographique relatif au bâti contemporain (habitat).
- Annexe n° ANX-05 : reportage photographique relatif au bâti contemporain (autres fonctions).
- Annexe n° ANX-06 : reportage photographique relatif aux espaces publics.
- Annexe n° ANX-07 : regroupement des natures cadastrales pour l'établissement du projet de carte d'occupation du sol.
- Annexe n° ANX-08 : agenda des réunions et entrevues avec les « personnes-ressource ».

VIII.1.2 Annexes cartographiques

- Carte n° ASE-01 : Contexte général : Localisation géographique, contexte régional et contexte local.
- Carte n° ASE-02 : Relief et hydrographie.
- Carte n° ASE-03 : Géologie.
- Carte n° ASE-04 : Aptitude des sols et sensibilité à l'érosion.
- Carte n° ASE-05 : Structure naturelle et maillage écologique.
- Carte n° ASE-06 : Structure paysagère.
- Carte n° ASE-07 : Epoque d'implantation du bâti.
- Carte n° ASE-08 : Typologie du bâti et patrimoine architectural.
- Carte n° ASE-09 : Occupation du sol.

- Carte n°ASE-10 : Etat des voiries et des espaces publics, qualité de l'accessibilité aux bâtiments publics.
- Carte n°ASE-11 : Hiérarchie des voiries et des espaces publics, transport en commun.
- Carte n°ASE-012 : Egouttage et assainissement.
- Carte n°ASE-013 : Principales infrastructures techniques.
- Carte n°ASE-014 : Plan de secteur.
- Carte n°ASE-015 : Situation juridique.
- Carte n°ASE-016 : Propriétés publiques et potentiel foncier.
- Carte n°ASE-017 : Diagnostic.



Schéma de structure communal

ANNEXES

AU RAPPORT DE LA PHASE 1 - ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

Annexe n°1 - Liste des abréviations

AERW	Arrêté de l'exécutif Régional Wallon
A.G.W.	Arrêté du gouvernement wallon
A.R.	Arrêté Royal
AWIPH	Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée
CIBE	Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux
CCATM	Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et Mobilité
CLDR	Commission Locale de Développement Rural
CPDT	Conférence Permanente du Développement Territorial
CRAT	Commission Régionale d'Aménagement du Territoire
CWATUPE	Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'énergie
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DGASS	Direction Générale de l'Action Sociale et de la Santé
DGATLP	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine
DGEE	Direction Générale de l'Economie et de l'Emploi
DGPL	Direction Générale des Pouvoirs Locaux
DGRNE	Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement
DGTRE	Direction Générale des Technologies, de la Recherche et de l'Energie
DNF	Département Nature et Forêts
EH	Equivalent-habitant
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
GAL	Groupe d'Actions Locales
GAMAH	Groupe d'Actions pour une Meilleure Accessibilité aux personnes Handicapées
GW	Gouvernement Wallon
ha	hectare(s)
HTVA	Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée
HQE	Haute Qualité Environnementale
IBSR	Institut Belge pour la Sécurité Routière

IGN	Institut Géographique National
IPP	Impôt des Personnes Physiques
IPM	Inventaire du Patrimoine Monumental
JNC AWP	JNC Agence Wallonne du Paysage
km	kilomètre(s)
m	mètre(s)
MB	Moniteur belge
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
PALME	Programme d'Actions Locales pour la Maîtrise de l'Énergie
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCA	Plan Communal d'Aménagement
PCAD	Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire
PCDR	Programme Communal de Développement Rural
PCGE	Plan Communal Général d'Égouttage
PCNSW	Projet de Cartographie Numérique des Sols de Wallonie
p.ex.	Par exemple
PICC	Plan Informatique de Cartographie Continue
PLI	Plan de Localisation Informatique
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PPA	Plan Particulier d'Aménagement (= Plan Communal d'Aménagement)
PPNC	Plan Photographique Numérique Communal
RAVeL	Réseau Autonome de Voies Lentes
RCU	Règlement Communal d'Urbanisme
RESI	RESeau Interurbain
RGBSR	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural
RGG	Réseau Grand Gabarit
RUE	Rapport Urbanistique et Environnemental
RW	Région Wallonne
SAED	Site d'Activité Économique Désaffecté
SAU	Surface Agricole Utilisée
SAR	Site à réaménager
SDER	Schéma de Développement de l'Espace Régional
SNCB	Société Nationale des Chemins de fer Belges

SPAQuE	Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau
SPW	Service Public de Wallonie
SRWT	Société Régionale Wallonne des Transports
SSC	Schéma de Structure Communal
TBDT	Tableau de Bord du Développement Territorial
TBEW	Tableau de Bord de l'Environnement Wallon
TPE	Très Petite Entreprise
TVAC	Taxe sur la Valeur Ajoutée Comprise
ZA	Zone agricole
ZACC	Zone d'Aménagement Communal Concerté
ZAD	Zone d'Aménagement Différé
ZAEM	Zone d'activités économiques mixtes
ZAEI	Zone d'activités économiques industrielles
ZEV	Zone d'espace vert
ZExt	Zone d'extraction
ZF	Zone forestière
ZH	Zone d'habitat
ZHCR	Zone d'habitat à caractère rural
ZL	Zone de loisirs
ZN	Zone naturelle
ZP	Zone de parc
ZSPEC	Zone de services publics et d'équipements communautaires

Annexe n° 02 - Reportage photographique relatif aux paysages caractéristiques



Bande Méridionale vue n°1



Bande Méridionale vue n°2



Bande Méridionale vue n°3



Bande Méridionale vue n° 4 et 5





Bande Méridionale vue n°6 et 7



Bande Méridionale vue n°8 et 9



Bande Méridionale vue n°10



Bande Méridionale vue n°11



Perbais – Nil Pierreux vue n°12 et 13



Perbais – Nil Pierreux vue n°14



Perbais – Nil Pierreux vue n°15



Perbais – Nil Pierreux vue n°16



Perbais – Nil Pierreux vue n°17



Perbais – Nil Pierreux vue n°18



Perbais – Nil Pierreux vue n°19



Perbais – Nil Pierreux vue n°20



Bande Centrale vue n°21



Bande Centrale vue n°22



Bande Centrale vue n°23 et 24



Bande Septentrionale vue n°25



Bande Septentrionale vue n°26

Annexe n° 03 – Reportage photographique relatif au bâti traditionnel

... à Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin





... à Tourinnes-Saint-Lambert



... à Perbais



... à Walhain





Annexe n° 04 - Reportage photographique relatif au bâti contemporain¹

... à Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin



¹ En ce compris le bâti ayant subi d'importantes rénovations ou transformations



... à Tourinnes-Saint-Lambert





... à Perbais



... à Walhain-Saint-Paul



Annexe n° 05 - Reportage photographique relatif du bâti à vocation économique ou communautaire

... à Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin





... à Tourinnes-Saint-Lambert



... à Perbais



... à Walhain







Annexe n° 06 – Reportage photographique relatif aux espaces publics

... les places (de type 1)



... d'autres espaces (de type 2)



Annexe n° 07 - Regroupement des natures cadastrales pour l'établissement de la carte d'occupation du sol

Caractère urbanisé (AWP)	Classes d'occupation du sol (AWP)	Nature cadastrale
ZNU	Autres superficies non bâties	TERRAIN
ZNU	Bois	BOIS
ZNU	Cultures	TERRE
ZNU	Eau	ETANG
ZNU	Eau	FOSSE
ZNU	Prairies	PATURE
ZNU	Prairies	PRE
ZNU	Terres vaines et vagues	MARAIS
ZNU	Terres vaines et vagues	TERRE V.V.
ZNU	Vergers ou pépinières	VERGER B.T
ZNU	Vergers ou pépinières	VERGER H.T
ZU	Bâtiments sociaux ou hospitaliers	MAIS.REPOS
ZU	Chemins et places cadastrés	CHEMIN
ZU	Chemins et places cadastrés	PLACE
ZU	Cours et jardins	COUR
ZU	Cours et jardins	JARDIN
ZU	Cours et jardins	TERR.BATIR
ZU	"Loisirs" si privé - "Communautaire" si public	ETAB.BAINS
ZU	"Loisirs" si privé - "Communautaire" si public	INST.SPORT
ZU	"Cours et jardins" si privé - "Communautaire" si public	PARC
ZU	"Economique" si privé - "Communautaire" si public	PISCICULT.
ZU	"Loisirs" si privé - "Communautaire" si public	TERR.SPORT
ZU	Ferme	BAT.RURAL
ZU	Ferme	FERME
ZU	Ferme	GR.ELEVAGE
ZU	Ferme	PIGEONNIER
ZU	Ferme	PT.ELEVAGE
ZU	Ferme	SERRE
ZU	Habitat	BUILDING
ZU	Habitat	CHATEAU
ZU	Habitat	COUVENT
ZU	Habitat	GARAGE
ZU	Habitat	MAISON
ZU	Habitat	P.IM.AP.#
ZU	Habitat	REMISE
ZU	Habitat	SUP.& P.C.
ZU	Habitat	SUP.BAT.O
ZU	Loisirs	HAB.VACAN.
ZU	Loisirs	TERR.CAMP.
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	AT.CONSTR.
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	ATELIER
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	B.ANIMAUX
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	BAT.BUREAU
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	CAFE

ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	ENTREPOT
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	FORGE
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	GAR.ATEL.
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	GAR.DEPOT
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	HANGAR
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	M.COMMERCE
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	MENUISERIE
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	PAPETERIE
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	PARKING
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	RESTAURANT
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	SCIERIE
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	STAT.SERV.
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	SUP.BAT.I
ZU	Terrains ou bâtiments voués à l'activité économique	TERR.INDUS
ZU	Terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaires	B.SCOLAIRE
ZU	Terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaires	B.TELECOM.
ZU	Terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaires	BAT.ADMIN.
ZU	Terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaires	BAT.FUNER.
ZU	Terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaires	BAT.HISTOR
ZU	Terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaires	CAB.ELECT.
ZU	Terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaires	CAPTAG.EAU
ZU	Terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaires	CHAPELLE
ZU	Terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaires	CHAT.D EAU
ZU	Terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaires	CIMETIERE
ZU	Terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaires	EGLISE
ZU	Terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaires	M.COMMUN.
ZU	Terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaires	MAIS.JEUN.
ZU	Terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaires	MOUL.VENT
ZU	Terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaires	PRESBYTERE
ZU	Terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaires	RUINES
ZU	Terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaires	S.FETES

Annexe n° 08 – Agenda des réunions et entrevues avec les « personnes-ressources »

Date	Type de réunion	Personnes rencontrées
PHASE 1		
Lundi 23/08/2004	Réunion d'information et présentation des étapes du dossier.	- CCAT
Mercredi 22/09/2004	Réunion de présentation de la méthodologie au Collège échevinal.	- Monsieur Robert VANDENBOSCH, Bourgmestre (Affaires générales, Etat-civil, Police, Tourisme) - Monsieur Robert DECELLE, Premier Echevin (Finances, Sports, Animation culturelle, Information, Participation, Mobilité) - Monsieur Jules PRAIL, Deuxième Echevin (Travaux municipaux, Environnement) - Monsieur André LENGELE, Troisième Echevin (Travaux Publics, Urbanisme, Etablissements classés, Logement, Classes Moyennes + CCAT) - Monsieur Marcel BOURLARD, Quatrième Echevin (Enseignement, Jeunesse, Agriculture, Troisième Age + CCAT) - Monsieur LENAERS, (CCAT)
Mercredi 22/09/2004	Réunion de coordination pour la collecte des données.	- Madame Celia GILLET, Attachée Spécifique (architecte communale)
16/11/2004	Informations concernant le patrimoine.	- Madame CORTEMBOS, DGATLP
Mercredi 01/12/2004	Exposé de la DGATLP (direction de Wavre) concernant 1) le guide d'urbanisme ; 2) le caractère rural de la commune ; 3) la gestion des espaces publics.	- Monsieur BERTHET, fonctionnaire délégué - Monsieur RADELET
Lundi 06/12/2004	Informations sur la mobilité : comptage, travaux prévus, ...	- Monsieur JADOT, ingénieur au Ministère wallon de l'Equipeement et des Transports et Monsieur MASSET
Vendredi 10/12/2004	Réunion relative à la construction de la cartographie numérique dans le contexte du SSC.	- Madame Celia GILLET, Attaché Spécifique. - Madame Anne THEYS, service mobilité.
Vendredi 14/01/2005	Réunion de travail relative à la collecte de données.	- Madame Anne THEYS, service mobilité. - Madame JONCKERS, Service des Travaux.
Vendredi 14/01/2005	Réunion de mise au point sur l'état d'avancement sur la collecte des données carto.	- Madame Celia GILLET, Attaché Spécifique. - Madame JONCKERS, Service des Travaux.
Mercredi 19/01/2005	Réunion de mise au point pour l'encodage permis de lotir.	- Madame Celia GILLET, Attaché Spécifique.
Lundi 24/01/2005	Réunion de travail relative aux chaputrs structure physique et naturelle	- Madame Pascale SERMEUS, éco-conseillère.
Lundi 24/01/2005	Travail de terrain (repérage) pour l'évaluation de la situation environnementale.	- Madame Jacqueline FORET, personne-ressource en matière d'environnement.
Lundi 07/02/2005	Réunion d'information et de présentation de l'état d'avancement du dossier.	- CCAT.
Lundi 04/05/2005	Présentation de l'analyse de la situation existante.	- Collège échevinal.
Lundi 30/05/2005	Présentation de l'analyse de la situation existante.	- CCAT